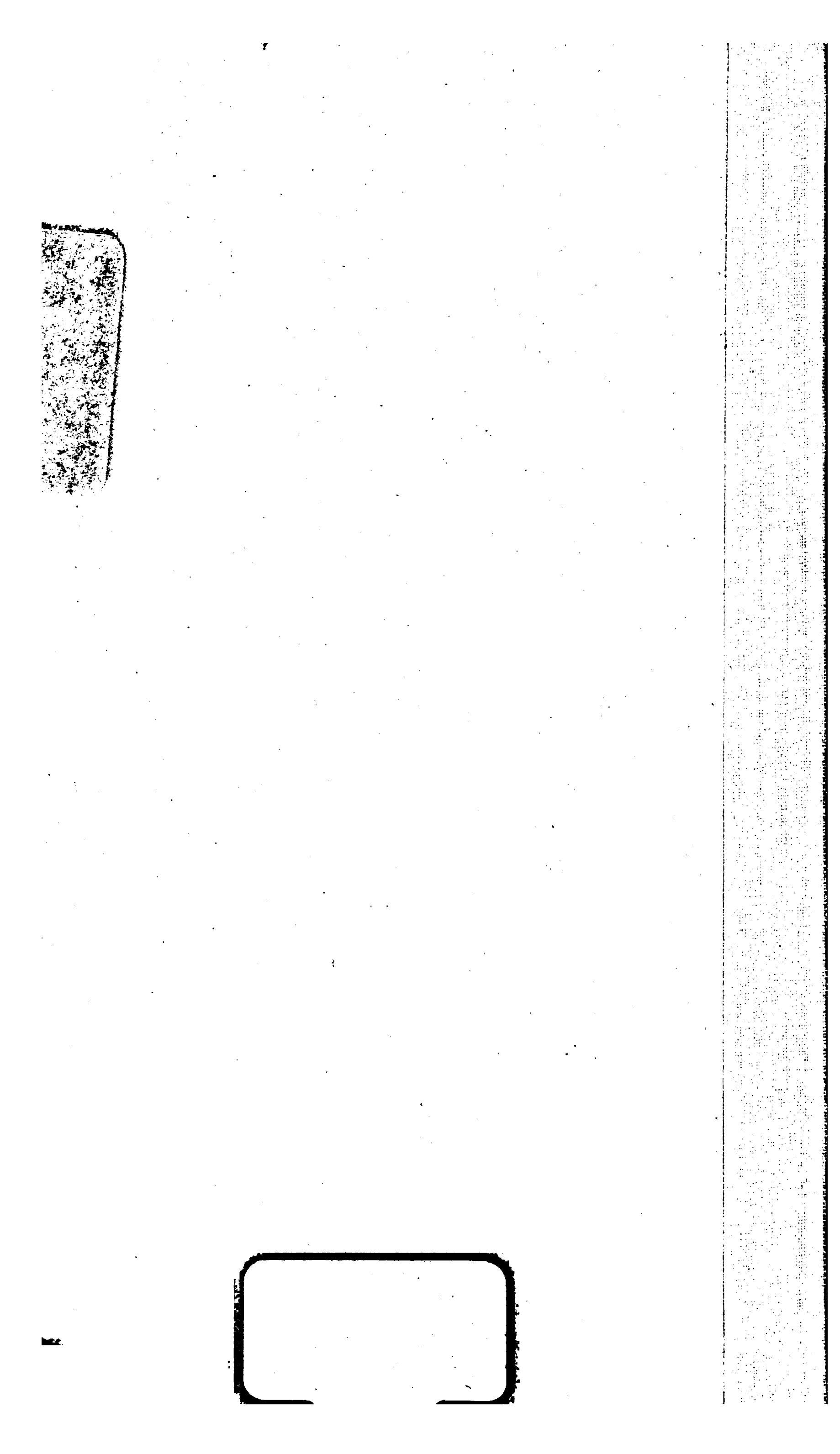
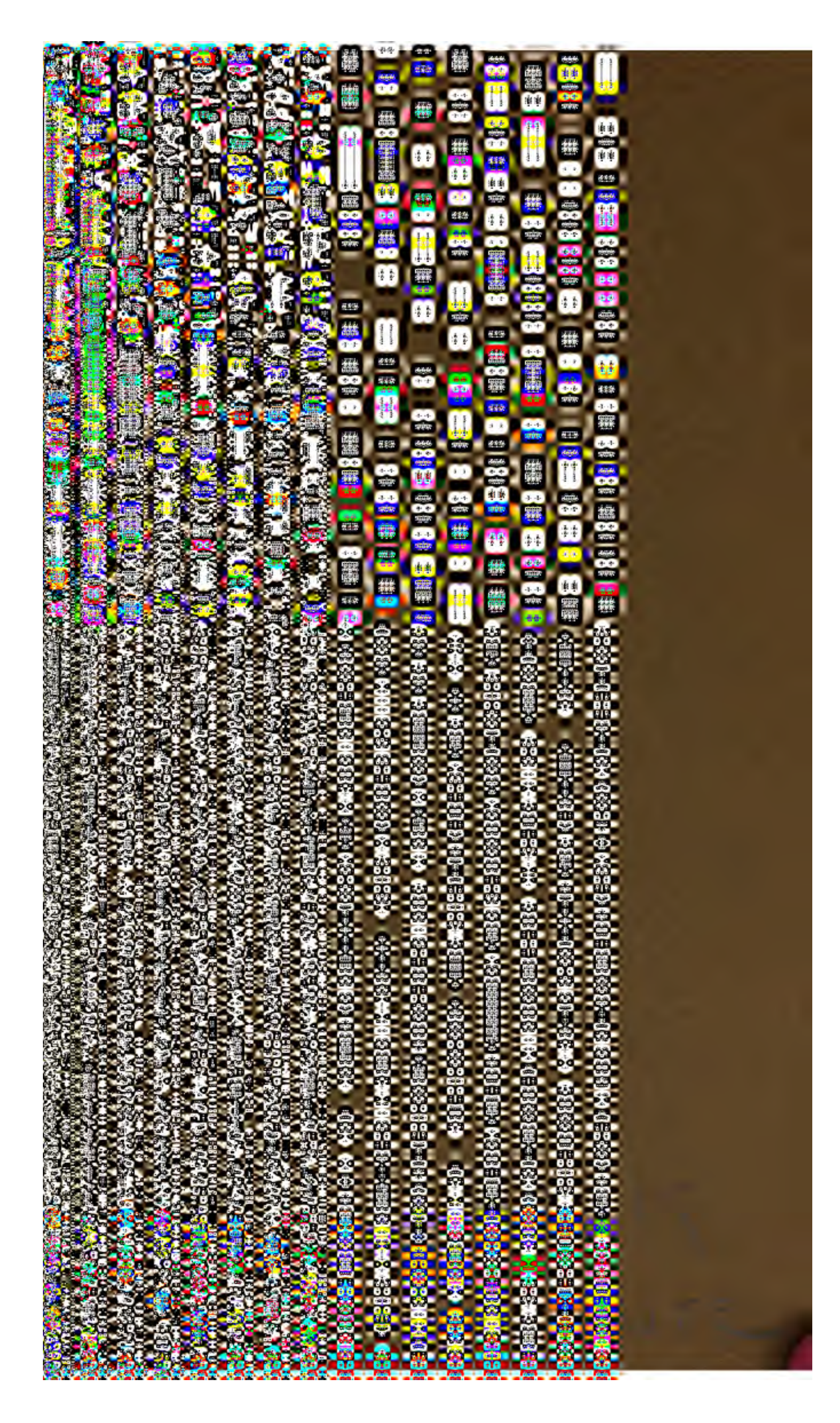




HISTOIRE CRITIQUE DE LA NOBLESSE,

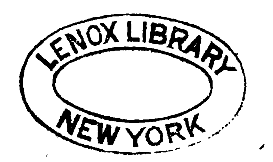
Depuis le commencement de la monarchie, jusqu'à nos jours ; où l'on expose ses préjugés, ses brigandages, ses crimes, où l'on prouve qu'elle a été le fléau de la liberté, de la raison, des connoissances humaines, et constamment l'ennemi du peuple et des rois.

PAR J. A. DULAURE,
Citoyen de Paris.

Numquam ne intelliges, homo ineptissime, ornari virtute genus, neque genere virtutem illustrandum?
Osorius, de nobilitate civili. Lib. 2.

A PARIS,
Chez Guillot, Imprimeur-Libraire, rue des Bernardins, vis-à-vis Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

M. DCC. XC.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

INTRODUCTION.

Les distinctions doivent être la récompense du mérite et n'appartenir qu'aux seuls individus qui s'en sont rendus dignes, tout comme les châtimens ne doivent atteindre que les seuls coupables. Il est aussi injuste de s'approprier le prix des vertus d'un autre, que de subir la peine du crime qu'on n'a point commis. Ces principes souverainement justes, et triviaux à force d'être évidens, ont cependant été et sont encore méconnus, ou totalement méprisés chez les peuples dont les gouvernemens ont été formés, dans des siècles barbares, au gré des circonstances ou des usurpateurs.

Le mépris de ces principes se manifeste dans l'opinion qui admet l'hérédité de la nobleess. Cette distinction, aussi impolitique qu'immorale, digne des tems d'aveuglement et de violence qui l'ont produite, est un attentat aux droits de la partie de la nation qui en

est privée ; elle est le vice radical d'un gouvernement, tout comme l'égalité des droits en est la force et l'honneur : elle est la source d'une infinité de maux.

Il ne peut y avoir de vertus, quand les récompenses sont exclusivement le bénéfice d'une certaine classe de la société, et quand elles ne lui coûtent à obtenir que la peine de naître. Dans cette classe de privilégiés, les vertus, les talens, le génie doivent être nécessairement plus rares que dans les autres classes, puisque, sans avoir aucune de ces qualités, les individus qui la composent, n'en sont pas moins récompensés et honorés. Ceux qui profitent de cet absurde bouleversement de principes, et ceux qui y perdent, d'après cette injuste répartition de récompenses, établie comme un droit, ne peuvent avoir sur le vrai mérite, que des idées les plus fausses et les plus pernicieuses à la morale. On verra, dans cet ouvrage, ces vérités théoriques démontrées par des faits.

L'histoire de la noblesse, sous le point

de vue que je la présente, offre des vérités qui paroîtront nouvelles à plusieurs, qui heurteront l'opinion générale, et qui, par conséquent, deviennent plus importantes à faire connoître. On a cru longtems qu'il existoit dans le sang des nobles, une vertu particulière, qui ne se trouvoit point dans le sang des autres hommes; et l'on a eu, pour les nobles, un respect presque religieux.

On a cru de même, et dans ces derniers momens, on a osé répéter, avec solennité, que *les nobles ont été constamment la force de l'état, et le soutien de la monarchie*; et cette assertion, quoiqu'opposée à la vérité, n'a pas semblé fort étrange.

Je prouverai que la noblesse, étant une institution vicieuse, n'a pu produire, en général, que des hommes vicieux; que cette classe de notre société a, dans tous les tems, été beaucoup plus que les autres, entachée de crimes de tous les genres, et que, pendant plusieurs siècles, elle n'a fourni que des *brigands*.

Je prouverai que la noblesse, ou le système féodal, a dépeuplé, ruiné et stérilisé la France, qu'elle a détruit le commerce, éteint les lumières de l'esprit, et hâté les progrès de la barbarie. Je montrerai ce royaume divisé, pendant plus de huit siècles, en deux classes bien distinctes, *la noblesse* et *le peuple*, l'une destructive et oppressive, l'autre productive et opprimée.

Je ne ressemblerai pas à ces écrivains moralistes, dramatiques historiens, ou déclamateurs, qui, par ignorance, par routine, par intérêt ou par crainte, s'attachent, en reproduisant les mensonges flatteurs des prétendus tems héroïques de notre histoire, à ménager ou à interesser l'amour-propre national. C'est accuser ses contemporains de foiblesse; c'est les traiter comme des enfans, des malades, c'est les mépriser, que de les croire trop foibles pour soutenir la lecture des vérités fortes.

J'ai cru les honorer, les traiter en hommes,

en leur présentant hardiment la vérité, et en les croyant capables de l'envisager toute nue.

On ne manquera pas de m'objecter que la noblesse étant abolie, il est inutile d'écrire contr'elle. Je réponds que, si le corps de la noblesse est détruit, les prétendus nobles ne le sont point, que le préjugé de leur élévation au-dessus des autres hommes, existe encore tout entier. On peut, dans un instant, renouveller toutes les loix d'un empire; mais il faut des siècles pour changer les opinions; ce n'est pas en un jour qu'on anéantit des préjugés établis chez presque tous les peuples, affermis, consacrés par plus de douze siècles d'ancienneté. La raison ne remplace pas la routine aussi promptement qu'une loi sage peut remplacer une loi barbare. Il faut seconder cette réforme utile, en portant la conviction de son utilité dans tous les esprits; il faut montrer, dans toute sa laideur, l'idole

qu'on adoroit, pour en faire détester le culte : c'est le principal but de cet ouvrage qui doit, au surplus, instruire et piquer la curiosité, parce qu'il présente un tableau neuf, et l'histoire sous une face toute nouvelle.

CHAPITRE PREMIER.

Origine, usurpations, et inclination des nobles au brigandage, sous la première et sous la seconde race.

LES premiers monumens de notre histoire ne nous offrent qu'une chronologie de crimes, dont la lecture est révoltante. On y voit partout l'ambition, les trahisons, les cruautés des uns, céder à l'ambition, aux trahisons et aux cruautés des autres : pendant long-tems les grands et les princes du royaume n'offrent qu'une classe de traîtres, de trahis, d'assassins, d'assassinés ; le plus fort des criminels reste toujours le plus puissant et le plus honoré. Si quelquefois l'ambition et l'intérêt laissent dans l'histoire quelque intervalle aux meurtres, c'est pour faire place à la crédulité la plus absurde, aux préjugés les plus barbares.

C'étoit le caractère de ces brigands, *Huns*, *Vandales*, *Bourguignons*, *Visigoths*, qui, successivement, firent des incursions dans les Gaules, et ne semblèrent y entrer que pour y porter le ravage et la mort. C'étoit sur-tout le caractère de ces *Francs*, peuples brutes

et vagabonds, qui ne vivoient que de pillage, et qui contribuèrent, avec leurs prédécesseurs, à dévaster le pays des Gaules, qu'on nomme aujourd'hui France. « Les Gaules, qu'ils regardoient, dit l'abbé Mably, » comme un pays ennemi, parce qu'elles » leur offroient un riche butin, furent con» tinuellement pillées, ou obligées de se » racheter du pillage, en achetant la paix » par des traités qui étoient bientôt violés.... » A peine savoient-ils (*les Francs*) qu'ils » étoient citoyens, et qu'ils formoient une » société ».

Sous la domination Romaine, les Gaules étoient florissantes; l'agriculture, les manufactures, le commerce, les beaux arts et la littérature y étoient en vigueur : des édifices superbes, des écoles publiques embellissoient et illustroient les villes : des aqueducs, des grands chemins, des ponts favorisoient toutes les communications; les habitans étoient doux, instruits et civilisés. Dans l'espace d'un demi-siècle toute la scène change : des nuées de barbares se succèdent, dépeuplent et détruisent tout; ils brûlent les moissons, pillent les villes, et s'attachant principalement, par une féroce jalousie, à tout ce qui portoit le caractère de la magnificence Romaine, ils

démolissent les plus beaux monumens de l'antiquité ; enfin, ne trouvant plus rien à piller, à incendier, à détruire, ils s'emparent du sol, rougi du sang de ses habitans, et couvert des cendres de ses villes, pour y faire régner, avec eux, l'ignorance et la férocité. Des bâtimens grossiers remplacent les plus beaux monumens de l'empire ; des coutumes barbares succèdent aux loix Romaines ; les écoles sont anéanties ; les lumières s'éteignent ; au milieu de tant de désastres, les talents se dégradent ou disparoissent entièrement, et le savoir se cache, et va s'abrutir dans le fond de quelques monastères ; des tyrans stupides gouvernent, le glaive à la main. Une nuit affreuse couvre, pour plusieurs siècles, la surface de l'Europe ; la monarchie commence, et, de ce cloaque de ténèbres et d'horreurs, sortent les premiers élémens de la noblesse Françoise.

Il existoit encore, à la vérité, plusieurs familles nobles, qui tiroient leur origine des Gaulois ou des Romains, et qui portoient indistinctement le titre de *familles Romaines* ; mais ces familles ne survécurent, à tant de désastres, qu'en petit nombre, et la jalousie que leur portoient les Francs, les exposa à une infinité d'outrages et de persécutions

qui contribuèrent beaucoup à les anéantir. Les unes s'expatrièrent de bonne heure ; d'autres, dépouillées de tous leurs biens, furent confondues dans la classe du peuple. « La victoire, dit l'abbé Mably, rendit les » Francs insolens et brutaux ; ils s'accoutu- » mèrent à faire des injures aux Gaulois, et » quand ils écrivirent leurs coutumes et les » rédigèrent en loix, ils établirent une diffé- » rence humiliante entre eux et les vaincus. » Le Gaulois fut jugé un homme vil ; son » sang fut estimé une fois moins que celui » des François, et, dans tous les cas, on ne » lui paya que la moitié de la composition » qu'on dévoit à celui-ci ». Ainsi le Franc qui avoit tué un Romain ou un Gaulois, ne payoit que mille cinquante deniers ; et le Romain ou le Gaulois qui tuoit un Franc, étoit taxé à deux mille cinq cents deniers.

Cette différence annonce l'état d'humiliation dans lequel les Francs avoient placé les Gaulois ou Romains, et ne permet guère de croire que les familles illustres des ces derniers, se soient maintenues sous la domination Françoise, avec leurs titres et leurs distinctions.

Quelques familles de magistrats cependant, à cause de leurs emplois ou de leurs talens,

furent conservées, sur-tout dans les provinces méridionales; mais on ne peut assurer qu'elles se soient soutenues jusqu'au neuvième siècle, à moins qu'on ne veuille adopter les fables officieuses de quelques généalogistes à gages, qui, autrefois, sans aucune preuve, faisoient descendre les anciennes familles françaises des familles romaines, tout comme plusieurs familles romaines se disoient issues des dieux.

Tous les peuples barbares ont des nobles, et adoptent les distinctions héréditaires; c'est le vice des sociétés incivilisées, tout comme le principe qui n'admet de distinction dans les individus que celle de leur talent et de leur vertu, est le chef-d'œuvre de la civilisation.

Les premiers francs qui, après la conquête des Gaules, obtinrent une distinction particulière, furent ceux qui, par quelque action d'éclat à la guerre, s'étoient rendus nécessaires au chef, en avoient obtenu des récompenses, et s'étoient, en quelque sorte, dévoués à son service : on les appeloit les *fidèles*, les *antrustions*, ou les *leudes*. Ce furent les premiers *grands* de la monarchie, que la faveur et la bassesse multiplièrent dans la suite. Les rois mérovingiens les enrichirent, en leur donnant des terres qu'ils détachoient de leurs domaines, et ces biens étoient amovi-

bles, et à titre de bénéfices. Ces *grands* ou *leudes* usurpèrent, dans la suite, dans l'étendue de leurs bénéfices ou *leudes*, tout ce qu'ils purent impunément usurper, le droit de justice que les rois ne leur avoient point concédé, les droits de corvées, de péages et mille autres redevances de cette espèce. Les peuples, foulés de toutes parts par les guerres que se faisoient continuellement les princes, demandèrent un asyle à ces *leudes* contre le pillage des soldats; ils l'obtinrent par des présens; et ces gages de la reconnoissance envers leurs protecteurs, devinrent, avec le tems, la dette d'un sujet à son seigneur. Les peuples, tyrannisés encore par les ducs et les comtes, qui, chargés de l'administration de la justice, la vendoient au plus riche, ne voulurent plus être jugés, dans leurs différens, que par les *leudes*, sous la sauve-garde desquels ils s'étoient mis. Telle fut l'origine des *seigneurs*; et des usurpations multipliées furent celle de leurs droits.

Les crimes des princes François de la première et de la seconde race sont si énormes, si multipliés et si bien attestés, que les historiens les plus timides conviennent que ces princes étoient d'abominables scélérats. *Clovis*, tout chrétien qu'il étoit, fut aussi cruel

que ses prédécesseurs; les eaux du baptême ne tempérèrent point la férocité de son caractère; il fut l'assassin de vingt princes françois, dont neuf étoient ses parens; il les fit égorger, ou les égorgea de sa propre main. Il porta *Cloderic* à tuer son père; il tua, d'un coup de hache, *Regnacaire*, roi de Cambrai, son parent; il tua en même-tems *Ricaire*, frère de Regnacaire, sous prétexte qu'il ne l'avoit point défendu. Il fit assassiner deux rois, ses voisins, et paya les assassins en fausse monnoie. Enfin les exploits et les succès de ce premier roi chrétien n'offrent que des trahisons et des scélératesses.

Ses successeurs l'imitèrent. Quelle cruauté, quelle barbarie dans *Clotaire I*, qui assassine ses neveux de sa propre main, et qui fait éprouver à ses cousins et à Brunehault, les traitemens les plus barbares! « Ces princes, dit » l'abbé Mably, s'accoutumèrent à commet» tre, de sang-froid, des actions les plus atro» ces, que l'emportement le plus furieux ne » pouvoit justifier. Les loix de l'humanité, les » droits du sang furent violés sans remords; » aucune bienséance ne suppléoit aux règles » connues de la morale; la perfidie étoit » respectée, et les rois, comme leurs sujets, » ne mettoient aucun art à déguiser leurs plus

» grands attentats. Si *Childebert II* veut se
» défaire de *Magnovalde*, il le flatte, le ca-
» resse, l'attire à sa cour sous prétexte d'une
» fête, et le fait assassiner au milieu du
» spectacle. On jette son cadavre par les
» fenêtres du palais; et, en se saisissant de
» ses biens, le prince ne daigne pas même
» faire connoître les motifs d'un forfait qui
» rompt tous les liens de la société ». Le droit du plus fort ou du plus adroit étoit l'unique règle des actions des princes de ce tems-là. Les mots de meurtres, d'assassinats, d'empoisonnement, de supplices de toutes espèces, fourmillent dans le récit de leurs exploits. Cette partie de notre histoire, assez détaillée par *Grégoire de Tours*, fait horreur à lire.

D'après de tels exemples, d'après de tels principes, qu'on juge de l'état malheureux des foibles et de la tyrannie des puissans; aussi les annales de chaque province ne nous offrent-elles alors, de la part de leurs gouverneurs, appelés *ducs* ou *comtes*, que les injustices les plus criantes, des brigandages et des attrocités continuelles.

Pour donner une idée des mœurs des seigneurs de la cour, il suffit de peindre celles de leurs maîtres; car les courtisans sont, ou

les instigateurs, ou les instrumens, et, par conséquent, toujours les complices des crimes des rois. Ainsi, pour peindre la cour de *Chilperic*, il suffiroit de nommer ce roi, et de citer toutes les iniquités et les crimes que lui reproche Grégoire de Tours, qui le qualifie de *Néron* et d'*Hérode* de son siècle; il suffiroit de nommer sa détestable épouse, *Fredegonde*, qu'on peut appeler la plus scélérate des reines; et l'on pourroit juger des valets par les maitres; mais le fait suivant vient à l'appui de cet axiome.

Chilperic envoya sa fille *Rigonthe* en Espagne, pour y épouser un prince Espagnol, nommé *Recarède*; il fit mener avec elle des présens magnifiques et des richesses immenses qui formoient sa dot. Pour escorter sa fille et les équipages qui transportoient ces trésors, il lui donna quatre mille hommes de troupes, et un grand nombre des seigneurs de sa cour, en qui il avoit le plus de confiance. Ces seigneurs s'occupèrent, en route, à dévaster et à dépouiller, comme en pays ennemi, les provinces qui étoient sur leur passage; enfin, ils pillèrent les équipages même de la princesse qu'ils avoient promis d'accompagner et de protéger, et se réfugièrent, avec une partie des richesses volées, dans les états du roi Childebert.

La conduite des principaux seigneurs de la cour, de ceux qui paroissoient les plus dignes de la confiance du Roi, doit faire juger de celle des seigneurs qui en étoient éloignés, et qui commandoient dans les provinces : ils étoient les fleaux des habitans. *Cramne*, prince François, envoyé en Auvergne, pour y gouverner, se livre impunément à tous les excès ; entouré de jeunes seigneurs plus brigands et plus libertins que lui, il pille les maisons de la capitale, s'empare des biens des plus riches particuliers, enlève et viole les filles des sénateurs de cette ville, en présence de leurs péres. Après ces excès, *Cramne* s'arme contre son propre père ; *Clotaire I*, qui le prend, le fait brûler avec sa femme et ses filles.

Un seigneur Breton, comte de Vannes, assassina, dans le même-tems, trois de ses frères, et alloit donner la mort au quatrième ; mais il fut retenu par les vives prières de l'évêque de Nantes.

Parthenius, gouverneur de Trèves, pendant le règne de Théodebert, écrasoit le peuple par les tributs excessifs qu'il en exigeoit, par les exactions et les violences qu'il commettoit impunément, à la faveur de la protection de Théodebert. Ce roi étant

mort, Parthenius, privé de ce soutien, se vit menacé de la punition de ses forfaits: il se réfugia dans l'église de Trèves, s'y cacha dans un coffre; mais on le tira bientôt de cet asyle, et il fut lapidé.

A Tours, le comte *Leudastes* se rendoit fameux par ses brigandages, et par l'odieuse calomnie qu'il osa publier contre l'évêque de cette ville, le célèbre Grégoire de Tours.

Pelagius, suivant ce même historien, qui avoit une intendance sur les haras d'un domaine du roi, abusoit de son autorité pour fouler le peuple, braver tous les juges, et exercer tous les maux que ses vices innombrables lui inspiroient.

Les officiers qui gouvernoient pour le Roi Chilpéric, dans le Poitou, le Limosin, la Saintonge et le Périgord, s'étoient rendus si odieux par les vexations qu'ils y exerçoient, que les peuples, ne pouvant supporter leur domination, se révoltèrent.

Dans le Gévaudan, le comte *Pallade* se livroit aux mêmes excès; non-seulement il pilloit les biens des particuliers, mais ceux des églises; ces biens, les seuls, alors, sacrés pour ces hommes féroces et crédules, devinrent la proie de ce gouverneur. L'évêque Parthénius le dénonça à Sigebert, roi d'Austrasie.

Toutes les provinces de France gémissoient sous la tyrannie de leurs gouverneurs François : il seroit trop long d'en rapporter les exemples ; il suffira de dire que ceux que nous avons cités, sont tous du même-tems.

Les grands, appelés *Leudes*, étant parvenus, à l'assemblée qu'ils tinrent à Paris en 615, à faire décider que les bénéfices, que les terres qu'ils tenoient des domaines du roi, resteroient héréditaires dans leurs familles, acquirent, par cette usurpation, une grande autorité, et sur-tout, beaucoup de considération. « Les fils d'un bénéficier, par » le droit même de leur naissance, qui les » appelloit à la succession de leur père, se » trouvèrent eux-mêmes sous la *truste* ou » la foi du roi ; ils furent d'avance ses obligés » ou ses protégés. La naissance leur don- » nant une prérogative qu'on n'acquéroit au- » paravant que par la prestation du serment » de fidélité, on s'accoutuma à penser qu'ils » naissoient *Leudes*. La vanité, toujours » adroite à profiter de ses avantages, est en- » core plus attentive à les étendre sur le » plus léger prétexte. Ces Leudes d'une » nouvelle espèce se crurent supérieurs aux » autres, et on commença à prendre de la « noblesse l'idée que nous en avons aujour-

» d'hui ». Ainsi, les distinctions qui n'avoient été que personnelles, devinrent alors, pour la première fois, une propriété de famille.

Cette usurpation sur les domaines de la couronne fut la source d'une foule d'autres. La naissance, toute seule, valût de la considération. Bientôt une autre source plus impure produisit la noblesse. Ce n'étoit pas de la naissance, mais de la terre qu'elle découloit. Un homme achetoit, on usurpoit un *aleud*; aussi-tôt, lui, et toute sa race étoient éternellement imprégnés d'une noblesse indélébile.

Voilà quelle fut, en France, la première origine de la noblesse héréditaire. C'est de cet amas d'usurpations, d'absurdités, de crimes, que l'on vit sortir les premières tiges généalogiques de nos plus anciennes maisons de France, celles des rois de la seconde et de la troisième race.

Les seigneurs, plus puissans, plus indépendans, n'en devinrent que plus impunément criminels, et plus ambitieux; ils s'emparèrent insensiblement de l'autorité des rois, et sous le nom de *Maires du Palais*, ils régnèrent à leur place.

La seconde race voit les mêmes crimes, les mêmes usurpations se perpétuer, se con-

sacrer, pour ainsi dire, par l'habitude. Les rois, endormis sur le trône, laissent les maires du palais s'attribuer l'autorité royale, et tyranniser le peuple; la plus grande partie des nobles autorise ces entreprises. Pepin, maire du palais, en 752, usurpe enfin la couronne de France, et la soutient par des crimes. Il s'empara du duché d'Aquitaine, après une guerre de huit années, accompagnée des circonstances les plus atroces et les plus désastreuses pour les peuples, et après avoir fait assassiner le duc *Waifre*, légitime Prince de cette partie de la France.

L'Aquitaine venoit d'offrir une de ses atrocités si communes alors. *Hunaud*, père de *Waifre*, qui en étoit duc, après une longue guerre avec son frère *Hatton*, lui demande la paix, lui jure une parfaite amitié, l'invite à se rendre auprès de lui, et aussi-tôt qu'il est en possession de sa personne, il lui fait crever les yeux.

Charlemagne, fils de Pepin, plus ambitieux, d'un génie plus vaste, et tout aussi cruel que ses prédécesseurs, se comporta, tour-à-tour, en grand homme et en brigand. Par sa superstition, par ses actes sanguinaires, il ne se montra point au-dessus de la barbarie de son siècle. Les massacres dont il se rendit

coupable contre les Saxons, les quatre mille cinq cens prisonniers qu'il fit égorger de sang froid, les traitemens odieux qu'il exerça contre ces malheureux vaincus, sont des actions de brigands, et des taches à sa mémoire, que d'illustres succès ne peuvent effacer. Il fut le plus puissant des rois de France; mais cette puissance fut acquise et cimentée par des torrens de sang. Il fit des loix conformes à l'esprit de son siècle, protégea les lettres et les arts, et obtint le surnom de *Grand*. Ses fondations pieuses lui valurent celui de *Saint*. Il suspendit un peu les ravages des nobles par les loix qu'il établit, et par son exactitude à veiller à leur exécution; mais il ne put détruire, ni leurs inclinations malfaisantes, ni leur régime destructeur; et l'on vit, quelques tems après sa mort, les grands se soulever contre son fils, Louis le Débonnaire. (1)

(1) Un article du testament de Charlemagne prouve quelle opinion il avoit lui-même de ses fils, et de quelle espèce scélérate devoient être de tels princes. Il leur recommande *de ne point égorger leurs enfans nés ou à naître*; *de ne les point mutiler, de ne leur point crever les yeux*, *et même de ne point les faire tondre*. Un pere Cannibale auroit pu faire de pareilles recommandations à ses fils Cannibales.

Sous le règne de Charles le Chauve, les grands s'adonnent au brigandage le plus ouvert. Ce roi, par un édit rédigé à l'assemblée générale de *Pistes*, en 884, ordonna la démolition des châteaux, parce que les seigneurs en avoient fait des *retraites de voleurs*, et que delà ils commettoient mille désordres dans leur voisinage; mais cette ordonnance eut peu de succès. Les forteresses ne furent point démolies, et les seigneurs continuèrent leur brigandange.

Ce fut à cette époque, vers la fin de la seconde race, qu'il s'établit un nouvel ordre de choses. Les incursions des Normands, qui faisoient les malheurs des peuples et des rois, furent très-favorables à l'ambition des seigneurs; ils profitèrent de ces tems de troubles et de désordres, pour faire de nouvelles usurpations sur les droits du monarque et du peuple. Les ducs ou gouverneurs des provinces, les comtes ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, à la faveur de l'affoiblissement de l'autorité royale, firent, de leur propre autorité, dans l'étendue de leur gouvernement, ce que les *Leudes* avoient fait à l'égard de leurs bénéfices; ils rendirent héréditaires, dans leurs maisons, des titres que, jusques-là, ils n'avoient possédés qu'à

vie

vie : magistrats, soit civils, soit militaires, soit tous les deux ensemble, ils usurpèrent, en même-tems, le droit de justice, et la propriété des terres sur lesquelles ce droit s'étendoit. Ils ne reconnurent plus dans le monarque que le premier entre leurs pairs, qu'un seigneur suzerain. « *La Noblesse*, proprement « dite, ignorée en France jusqu'à cette époque, » commença, dit M. le président *Henault*, » avec cette nouvelle seigneurie ; en sorte » que ce fut la possession des terres, qui fit » les nobles, parce qu'elle leur donna des » espèces de sujets, nommés *vassaux*, qui » s'en donnèrent, à leur tour, par des *sous-* » *inféodations* ; et ce droit des seigneurs fut » tel, que les vassaux étoient obligés, dans » certains cas, de les suivre à la guerre contre » le roi même ».

Voilà l'origine du régime féodal, des droits, de l'autorité, des richesses, et de la grandeur de la noblesse de France ; c'est dans la source impure et criminelle des violations, des usurpations successives, des attentats de tout genre, qu'ont pris naissance les plus anciennes maisons nobles de France, sans en excepter celle du sang royal ; c'est de cette source honteuse que sont sortis ces droits tyranniques ou absurdes, cet orgueil

extravagant, ce pouvoir aveugle, appelé *féodalité*, qui a détruit le commerce, l'agriculture, et qui a fixé, pendant plusieurs siècles, la barbarie en France. C'est enfin ce pouvoir, qui a familiarisé les esprits à cette monstrueuse association des idées de crimes les plus bas et les plus atroces, avec l'idée de *noblesse*; de sorte qu'il n'a pas paru étrange de donner le nom de *Grands*, de *Nobles*, à des assassins, à des voleurs de grands chemins, à d'infâmes scélérats.

On va voir, dans le chapitre suivant, que les nobles ont mérité universellement ces flétrissantes qualifications.

CHAPITRE II.

Les Nobles sous les commencemens de la troisième race; ils se livrèrent à tous les excès du brigandage, et plusieurs font métier de voleurs sur les chemins; des princes du sang royal volent aussi sur les chemins.

LE désordre fut grand sur la fin de la seconde race; tous les pouvoirs, tous les droits avoient été méconnus, excepté ceux du plus fort: les seigneurs, armés d'abord par ordre du monarque pour défendre le royaume contre les incursions des Normands, tournèrent bientôt leurs armes contre leur propre patrie, et s'en servirent pour l'enchaîner dans le plus affreux esclavage. Un nouvel ordre de choses s'établit sous cette nouvelle domination. Les grands ne respectent plus ni les droits du roi, ni ceux des peuples. Liberté, propriété, humanité, rien n'est sacré pour eux, pas même les biens voués au culte divin; tout est impudemment violé. La France, frappée de mort dans toutes les

parties de son organisation, n'offre plus qu'une terre presqu'inculte, divisée en seigneuries, et habitée d'oppresseurs et d'esclaves.

Les campagnes sont désertées; les villageois, fuyant le joug rigoureux de la noblesse, se retirent dans les villes où les droits des citoyens furent encore quelque tems épargnés. Mais bientôt cette domination tyrannique atteignit les villes, et pesa sur elles, comme sur les campagnes. Les privilèges des citoyens, des familles Françoises, furent confondus, et toutes les propriétés devinrent la proye de l'insatiable et aveugle avidité des seigneurs. « Vivres, meubles, che-» vaux, voitures, dit le savant abbé *Mably*, » tout étoit alors enlevé; on auroit dit que les » maisons des bourgeois étoient au pillage ».

» Il ne faut que parcourir les chartes par » lesquelles les seigneurs vendirent dans la » suite à leurs villes, le droit de commune, » dit le même historien, pour se faire le » tableau de la situation déplorable des bour-» geois: les privilèges qu'on leur accorde, » supposent les vexations les plus atroces.

En effet, la plupart de ces privilèges ou chartes de communes, que les seigneurs vendirent aux habitans des villes, vers la fin du douzième siècle et dans le siècle suivant,

commencent presque tous, à-peu-près, par ces expressions du seigneur : « je promets de » ne point *voler*, *extorquer* les biens et les meu» bles des habitans, de les délivrer des *totes* ou » *rapines*, et autres *mauvaises coutumes*, et de » ne plus commettre envers eux *d'exactions* ».

Les seigneurs abusèrent à un point si criminel de leur autorité usurpée, que les habitans des campagnes, et même ceux des villes, se virent réduits à l'état de bêtes de somme : ils ne pouvoient rien donner, rien vendre, rien acheter sans la permission du maître. Le fruit de leur industrie, de leurs sueurs n'étoit plus à eux ; ils ne possédoient rien, pas même leur personne, ni celles de leurs femmes et de leurs enfans, sur lesquelles on exerçoit l'empire le plus arbitraire et le plus affreux : la condition des chevaux, des chiens, étoit alors bien plus relevée que celle des hommes serfs.

Je ne parlerai point dans ce moment de ces droits ridicules, absurdes ou odieux, qui outrageoient également la raison, la nature, l'équité et la réligion ; droits révoltans qui font les témoignages les plus authentiques de l'ignorance, de la stupidité et de l'horrible tyrannie des seigneurs qui avoient tous les caprices funestes de *l'enfant fort*,

tout l'orgueil de la sottise puissante, toute la cruauté du despotisme entièrement indépendant, même de l'opinion publique, qui étoit nulle alors

Les vols que les seigneurs exercèrent sur les chemins, et les péages onéreux qu'ils y substituèrent ensuite, détruisirent le commerce. D'ailleurs, n'y ayant plus dans le royaume d'administration générale, les chemins cessèrent d'être entretenus. Les communications étoient non-seulement très-dangereuses, mais encore très- difficiles. On ne pouvoit plus voyager qu'à pied ou à cheval. Les seigneurs qui s'étoient arrogé le droit d'interdire, dans leur terre, toute espèce de vente ou d'achats particuliers, lorsqu'ils vouloient vendre eux-mêmes les denrées de leur cru, ou celles qu'ils avoient achetées, mettoient encore par-là une entrave au commerce. Mais ce qui acheva de le ruiner entiérement, ce furent les embuches que les nobles dressoient aux marchands sur leurs passages, pour les dépouiller sans résistance; (1) ce furent

(1) Un des piéges que les nobles tendoient aux voyageurs, étoit de se tenir sur les chemins, avec un oiseau de proie sur le poing, accompagné de out l'attirail de la chasse aux oiseaux, appelé du

les incursions continuelles qu'ils faisoient sur les chemins, lesquels ils infestoient, dans toutes les parties de la France, par leurs brigandages; de sorte que, toutes espèces de communications étant interrompues, les François abandonnèrent absolument le commerce. Les uns, occupés à se battre contre leurs voisins, ou à détrousser les voyageurs, étoient trop nobles pour commercer; ils auroient dérogé: les autres étoient trop asservis, et n'avoient ni l'énergie, ni les ressources qui leur eussent été nécessaires.

C'est aussi sur les brigandages que les nobles exerçoient sur les chemins, qu'étoient fondés les droits de péages, qu'ils ont si longtems regardés comme une propriété; tout comme si la violence pouvoit donner des titres légitimes; tout comme si les usurpations, pour être anciennes, cessoient d'être des usurpations.

Le fleau de la noblesse frappa également l'agriculture. Les campagnes restèrent désertes et presqu'incultes, ou ne furent cul-

vol ou de la *volerie*. Les passans qui les prenoient pour des Chasseurs, ne se méfioient pas d'eux, s'approchoient sans crainte, et étoient dépouillés ou massacrés; ainsi, c'est de cette chasse simulée du *vol* que le nom de rapine a pris celui de *vol*.

rivées que par les moines ou des esclaves. Les seigneurs mettoient un obstacle continuel aux travaux et aux succès de la culture des champs, en dévastant réciproquement leur propriété, en brûlant les villages, les moissons, et en égorgeant les laboureurs. d'ailleurs, le sentiment de voir le fruit du travail passer dans les mains de son tyran, la crainte, fondée sur de fréquentes expériences, de voir les recoltes brûlées ou dévastées, enchaînoient l'activité du cultivateur, et ensevélissoient les esprits dans le plus funeste engourdissement.

Non-seulement les villages étoient fréquemment réduits en cendres, et rougis du sang de leurs habitans; mais encore les biens du clergé et les églises même, enrichies des dons des fidèles, devinrent la proie de ces nobles brigands: ils pilloient les vases sacrés, les reliquaires; s'emparoient d'une église, d'un prieuré, et jouissoient ensuite de ses revenus. Les excommunications lancées contr'eux, les menaces des flammes de l'enfer, seuls èpouvantails capables d'intimider ces esprits féroces, devinrent bientôt des moyens usés.

Nous allons appuyer par des faits généraux et authentiques, tout ce que nous venons de dire.

Le clergé, attaqué de toutes parts dans ses propriétés, s'étoit quelquefois défendu, les armes à la main; mais trop foible de ce côté, il eut recours aux moyens qui lui restoient. Il convoqua un concile dont le but unique étoit d'arrêter, ou plutôt de modérer un peu l'excès du brigandage des nobles. Ce concile fut assemblé en 1041, à *Tulujes* en Roussillon. Les actes qui en émanèrent, furent adoptés par toute la France, et reproduits, pendant plus d'un siècle, dans plusieurs autres conciles, notamment dans ceux tenus à *Clermont* et à *Lyon*. Ils offrent la preuve la plus forte de l'excès du mal qui régnoit en France. On n'ose pas y prohiber les vols et les autres attentats des nobles; mais on leur prescrit seulement de ne point se livrer à tels ou tels vols les plus dangereux, et on tolère tels ou tels autres vols moins importans. Ce concile ressemble à une composition faite avec des brigands que l'on redoute, et à qui l'on cède une partie, pour ne pas perdre le tout. En voici les principaux actes:

« 1°. Il est défendu aux nobles de commettre aucune violence dans *les églises qui n'étoient pas protégées par des châteaux ou des fortifications*; dans les cimétières, ni dans autres lieux sacrés, *à trente pas à la ronde*, à peine d'être punis comme sacrilèges ».

C'est-à-dire qu'il leur étoit permis d'attaquer les églises qui étoient fortifiées, et de mettre au pillage les lieux qui étoient à trente pas au-delà de ces églises.

« 2°. Il est défendu d'attaquer *les prêtres* » *qui marchoient sans armes, les religieux*, » les religieuses et les veuves ».

Ils pouvoient donc attaquer les prêtres armés et toutes les personnes qui n'étoient ni religieuses, ni veuves.

3°. « Il est défendu de saisir les jumens » et leurs *poulains qui sont au dessous de* » *six mois, les vaches et les ânes* »; ainsi ils pouvoient impunément s'emparer des bestiaux qui n'étoient point compris dans cette défense.

4°. « Il est défendu *de brûler les maisons* » *des paysans et des prêtres qui ne portoient* » *point les armes* »; en conséquence ils étoient irréprochables, en brûlant les maisons de tous ceux qui portoient les armes.

5°. « Il fut ordonné que celui qui, dans » le terme de quinze jours, ne répareroit pas » le dommage qu'il auroit causé, en contrevenant au règlement de l'assemblée, seroit » condamné à *un double*, en *faveur de l'é-* » *vêque ou du comte* qui feroit exécuter ces » décrets ».

Ce dernier acte du concile, en obligeant

le comte ou l'évêque à sévir contre les réfractaires, jettoit de nouvelles semences de guerre, parce qu'aucun seigneur ne pouvoit alors exercer son autorité contre un autre seigneur, son vassal, sans lui faire la guerre. L'appareil toujours pénible, et les dangers d'un siège ou d'un combat, l'incertitude de la victoire rendoient très-difficile l'exécution des loix contre les grands. Cette difficulté, que les seigneurs ne surmontoient que pour leurs propres intérêts, existoit toute entière, lorsqu'il s'agissoit de venger les petits; et les vexations fréquentes, exercées contre ces derniers, restoient presque toujours impunies. Ainsi cette loi, n'étant applicable qu'à un petit nombre de sujets, qu'à un petit nombre de cas, devenoit inutile ou dangereuse.

Enfin, dans ce même concile, on établit *la trêve de dieu.* Ce fut une modification, de foibles entraves que l'on mit aux brigandages des nobles; et c'est le monument le plus authentique, le plus universel des excès affreux auxquels la noblesse de France étoit livrée. Rien ne prouve mieux que les nobles étoient voleurs, incendiaires et brigands.

Par le règlement appelé *la trêve de dieu*, il étoit défendu aux nobles de piller les

églises, de brûler les villages et les moissons, de massacrer les laboureurs, de violer leurs filles, et de voler sur les grands chemins, seulement pendant deux ou trois jours de la semaine; et ceux qui violoient cette trêve, encouroient la peine de l'excommunication, ou étoient tenus de se justifier dans l'église, par l'épreuve de l'eau.

Cette trêve fut solemnellement établie en France par plusieurs conciles; mais elle reçut différentes modifications dans différentes provinces, suivant le caractère des seigneurs qui voulurent bien l'adopter. Dans de certains pays, les époques de la *trêve de dieu* étoient les quatre-tems, le carême, et quatre jours de la semaine; dans d'autres, les nobles regardèrent comme un attentat à leur autorité, la loi qui leur interdisoit, pendant quatre jours de la semaine, la faculté de brigander et de ravager les campagnes. Ils réduisirent ces jours de prohibitions à deux par semaine, que même ils cessèrent bientôt d'observer.

Malgré les différens tempéramens que le clergé avoit apportés à cette loi, en la modifiant suivant le plus ou le moins de férocité qui régnoit dans les différens pays; malgré

la menace d'excommmunication, qui étoit alors, pour les seigneurs, la peine la plus redoutable, cette réforme ne put être observée; et il parut tout-à-fait impossible à la noblesse de s'abstenir, seulement pendant deux jours de la semaine, de voler, d'incendier et de massacrer.

Le clergé seul pouvoit alors opposer quelques digues aux désastres auxquels les provinces étoient en proie. Il y étoit vivement intéressé; les nobles pilloient les églises, se saisissoient de leurs revenus, voloient, sur les chemins, les pelerins qui n'osoient plus se mettre en route, et ne portoient plus aux églises leurs offrandes accoutumées. Voyant que la menace de l'excommunication n'avoit point été efficace, et que *la trêve de dieu* étoit continuellement violée par les nobles, les ecclésiastiques eurent recours à un nouveau moyen pour assurer l'exécution de cette loi. Ils firent établir sur le peuple une imposition, appelée *la pezade*, ou plus généralement, *le commun de la paix*, dont le produit étoit consacré à la solde des troupes destinées à punir, ou à combattre les violateurs *de la trêve de dieu*; mais, par une suite du désordre général, cet établissement eut un

effet tout contraire au but de son institution. Lorsque le mal est universel, les petits remèdes se tournent en poison.

Bientôt les seigneurs s'emparèrent du droit de prélever l'imposition du *commun de la paix*, et l'exigèrent même comme une propriété. Il arriva ainsi que le peuple fournit des armes contre lui-même, et que les nobles, payés pour le défendre, n'en devinrent que plus impunément les oppresseurs.

Ainsi il n'y eut plus de frein; le désordre fut à son comble; les seigneurs ne défendoient leurs sujets que dans la crainte que d'autres seigneurs ne leur enlevassent ce qu'ils croyoient avoir seuls le droit de leur enlever. Ce n'étoit point des pasteurs qui combattoient pour la défense de leurs troupeaux; mais des loups qui s'arrachoient la proie. Le peuple des campagnes, sans appui, sans force, victime, tour à-tour, du clergé et de la noblesse, deux corps également puissans qui l'oppressoient de toute part, fut avili au point de croire sa servitude naturelle, et ses oppresseurs légitimes.

Odon, abbé de Clugni, qui vivoit au dixième siècle, parle des seigneurs de son tems, qui étoient livrés au brigandages; et il s'empresse, dit-il, pour les faire rentrer

en eux-mêmes, de leur citer l'exemple d'un gentilhomme, qui, accompagné de ses domestiques, arrêta des marchands de cochons, passant près de la chapelle de *Saint-Avantin*, en Auvergne, sur les bords de l'Allier. Il raconte comment ce gentilhomme, ayant voulu enlever les bestiaux que conduisoient ces marchands, qui s'étoient réfugiés dans la cour de cette chapelle, fut miraculeusement puni de Dieu; il ajoute qu'il a entendu raconter le fait par un des parens de celui qui fut la victime de cet événement..

Sous le règne de Louis-le-Gros, les seigneurs non-seulement attentoient continuellement à l'autorité royale, mais s'étoient fait un état du brigandage. Les châteaux étoient autant de cavernes de voleurs, du haut desquels descendoient les nobles barons ou châtellains, pour se mettre en embuscade, et détrousser les passans. L'usage sembloit avoir légitimé cet infâme moyen de subsister et de s'enrichir (1).

---

(1) Enrichis des biens des Eglises et de ceux de leurs voisins, les Seigneurs, lorsque l'âge ou la crainte ammenoient le remords, donnoient ces mêmes biens volés, à quelque Monastère. Dans les actes de donation, on voit fréquemment cette formule:

Gui de Rochefort étoit un des brigands les plus fameux que Louis le Gros eût à combattre ; il dévastoit les campagnes, massacroit ou rançonnoit les laboureurs, voloit les marchands, et faisoit des courses continuelles sur les environs de Paris ; le roi marcha contre lui avec une armée, et défit bientôt ce petit tyran.

Hugues de Puiset, au rapport des grandes chroniques de France, *étoit un homme félon, cruel, déloyal, et entiché de la méchanceté et de la trahison de ses ancêtres et de la sienne propre*. Ses vols, ses meurtres le rendoient le fléau de son voisinage. Après avoir ravagé le pays chartrain, il déclara la guerre à Louis le Gros, qui le prit et le fit prisonnier.

Thomas de Marle, seigneur de *Couci*, le plus redoutable et le plus scélérat de ces tyrans, exerçoit toute sorte de brigandages sur

---

je donne à telle Abbaye, à tel Saint, tels biens que je possède, justement ou injustement, *justè aut injustè*. On voit dans le cartulaire de Philippe-le-Bel, des lettres qui contiennent les mêmes dispositions, et par lesquelles il accorde au Cardinal *Pierre Colonne*, tous les biens mal acquis, de son royaume, par qui que ce soit, et de quelque manière qu'ils fussent possédés.

les

les églises de Reims, de Laon et d'Amiens. En 1114, le concile de Beauvais l'excommunia à cause de ses brigandages; mais il se mocqua de l'excommunication. Le roi, averti que ce tyran forcené portoit par-tout la désolation, qu'il avoit pillé la ville de Laon, brûlé l'église de Notre-Dame, saccagé quantité de villages, égorgé plusieurs prêtres, et massacré l'évêque *Galderic*, accourt, prend ses châteaux, défait ses troupes, et donne la mort au noble brigand. C'étoit ce *Thomas de Marle* dont Louis le Gros parle dans sa lettre adressée, en 1119, au concile de Reims, dans laquelle il le traite de *brigand de toute la province*, et nomme son château, *caverne de voleurs et antre du diable.*

Le seigneur de *Saint-Brisson-sur-Loire*, étoit encore le fléau de son voisinage. Louis le Gros, en 1135, fut forcé de s'y transporter en armes. Il assiégea le château, le prit et le réduisit en cendre, afin d'assurer la tranquillité du pays.

Le même Roi, pour arrêter les excès de ces tyrans de province, se transporta deux fois à la tête d'une forte armée, en Auvergne, où le comte de cette province commettoit des ravages affreux sur les églises et sur les campagnes; il eut à combattre aussi *Bouchard de Corbeil*, *Ebles de Roussi*, *Thi-*

baud, comte de Champagne, coupables des mêmes crimes. Enfin ce roi fut, pendant dix années, occupé à punir les vols et les brigandages des seigneurs.

Chaque province étoit tyrannisée par des troupes de ces vautours affamés qui ne vivoient que de proie. Un autre prince, dans ces tems de désastres, parut indigné des monstrueux abus qui règnoient parmi la noblesse, et essaya de les réformer dans ses terres.

Ce prince étoit *Baudoin*, comte de Flandres et d'Artois, qui, dès sa jeunesse, avoit été révolté des affreux désordres qui se commettoient ouvertement sous l'administration de son père. Devenu comte, il résolut fermement de punir les excès honteux auxquels se livroient tous les gentilshommes de ses états; mais, sentant qu'il n'avoit pas sur eux l'autorité suffisante pour les contenir, il assembla, en 1111, les personnages les plus distingués de ses terres, leur peignit l'état de turpitude et de scélératesse, dans lequel la noblesse étoit plongée, et les crimes dont, chaque jour, elle se rendoit impunément coupable; puis il leur demanda des conseils sur les moyens qu'il y auroit à prendre pour remédier à de si grands maux, rétablir le bon ordre et une po-

lice exacte, afin que les grands ne continuassent plus à opprimer les foibles. Chacun des assistans lui conseilla de mettre plus de vigueur et d'exactitude dans l'exercice de la justice. C'étoit là où le jeune prince les attendoit. Alors, d'après l'aveu qu'il venoit d'arracher aux assistans, il parla plus particulièrement des crimes de certains nobles, et des vexations auxquelles ils s'abandonnoient journellement contre les églises et contre le peuple, et déclara qu'il consentoit à oublier le passé, mais qu'il seroit inexorable pour l'avenir; puis, ayant fait prêter serment à tous les nobles qui l'entendoient, de renoncer à leurs brigandages accoutumés, il tira son épée avec un air imposant, et jura, devant le Dieu tout puissant, qu'il feroit observer la paix qu'on venoit de promettre, et qu'il immoleroit, de sa propre main, quiconque oseroit l'enfreindre.

Ce jeune prince observa rigoureusement sa promesse, et, pour ne point manquer l'occasion de la mettre à exécution, il marchoit toujours armé d'une hache, prêt à pourfendre le premier prévaricateur qu'il rencontreroit; c'est ce qui le fit nommer *Baudouin à la hache*. Il s'en servit souvent avec succès contre les nobles voleurs ou assassins; et

parmi les nombreux actes de justice qu'il exerça, on cite les suivans :

Une pauvre femme vint un jour se plaindre à lui, en pleurant, et lui exposer qu'un chevalier venoit de lui voler deux vaches qui étoient tout son bien. Baudouin fit arrêter le chevalier qui avoua son vol, et qui fut condamné à périr. Ses parens allarmés, vinrent se jeter au pied du comte, et le supplier de ne pas faire pendre le coupable. Baudouin leur promit qu'il ne seroit point pendu. Il ne le fut pas; mais il fut plongé vif, tout habillé, et avec ses éperons, signe de sa chevalerie, dans une chaudière dressée sur la place publique, et remplie d'huile bouillante.

Quelques tems après, Beaudouin fut informé que dix gentilshommes s'étoient embusqués sur un chemin, pour voler les marchands qui se rendoient à la foire de Thoroult : il les fit arrêter et pendre sur le champ.

Ce prince, grand justicier, mourut en 1119, après un règne de neuf ans, dont les dernières années furent employées à des guerres particulières. Il mourut trop tôt pour réprimer tous les désordres, et épouvanter tous les criminels.

Ce fut dans le même siècle que *Humbert II*,

sire de Beaujeu, après avoir volé sur les chemins, comme ses nobles ayeux, fut si bien prêché par *Pierre le vénérable*, abbé de Cluni, qu'il fut converti. Il quitta sa seigneurie, sa femme, et se fit templier. Quelques années après, il renonça à ses vœux, et révint dans sa terre. Pierre le vénérable parle lui-même de son retour, et dit que la piété de ce seigneur étoit si bien établie dans l'opinion publique, que son arrivée ranima l'espoir de ceux qui étoient sans cesse opprimés par les seigneurs. « Au contraire, ajoute-t-il, les » *pillards* des biens du clergé, des veuves et » et du peuple sans défense, tremblèrent en » le voyant reparoître; il ne trompa l'attente » ni des uns ni des autres ». Parmi ces *pillards*, le même écrivain place *Gerard*, vicomte de Mâcon, qu'il traite ainsi: *Ce loup, qui, le matin, le soir et la nuit, ravageoit nos terres.* Il ajoute que le sire de Beaujeu l'atterra tellement, qu'il pouvoit dire avec Job: *Je brisois les mâchoires du méchant, et j'arrachois la proie de ses dents.*

Le sire de Beaujeu ne fut pas perséverant dans sa conversion; il devint bientôt le compagnon et le complice du vicomte de Mâcon, ce *méchant*, ce *loup* dont il avoit, avec succès, réprimé les brigandages. Tous les deux,

de concert, exercèrent une infinité de ravages dans les environs de leurs seigneuries, et sur-tout dans la Bresse. Le roi de France Louis le jeune, fut obligé de venir deux fois, à la tête d'une armée, et Philippe Auguste, une troisième, pour désarmer ces petits tyrans.

Le comte et le dauphin d'Auvergne, ainsi que les vicomtes de *Polignac*, commettoient les mêmes brigandages en Auvergne; et Louis le jeune se vit encore forcé de venir deux fois, à la tête d'une armée, comme nous le dirons au chapitre suivant, pour protéger les habitans et les églises de cette province contre les incendies, les vols et les meurtres de ces illustres princes et seigneurs.

Dans le même siècle, les vicomtes de Châlons se sont rendus odieux par les brigandages exercés sur les terres de leurs voisins, et principalement sur celles de l'abbaye de Cluni, souvent ravagée par de tels brigands.

Les riches monastères ont toujours beaucoup tenté l'avidité de ces nobles. Ils les considéroient comme contenant des trésors réservés à ceux qui étoient assez forts, ou plutôt assez lâches pour attaquer des moines sans armes, et assez irréligieux pour profaner ce que la religion avoit alors de plus respectable. Tel fut *Bouchard le barbu*, qui sortoit de sa forteresse de l'Ile de Saint-Denis,

pour faire des incursions sur les moines de la célèbre et riche abbaye voisine, et pour piller l'église et le monastère. Le roi *Robert* fut obligé de faire raser sa forteresse de l'Ile de Saint-Denis. Ce fut alors qu'il vint établir le siège de ses déprédations au lieu de Montmorenci, dont sa postérité a pris le nom. Et c'est de ce brigand qu'est issue la maison de Montmorenci, que tous les généalogistes appellent illustre, et qui cependant a produit plus d'un *Bouchard*.

Les moines dont les seigneurs envahissoient les biens, n'avoient ordinairement que des prières ou des malédictions à leur opposer, et quelquefois, ils les citoient devant Dieu. Dom *Lobineau*, dans son *histoire de Bretagne*, dit que « ceux qui usurpoient les biens » des particuliers étoient des seigneurs si » puissans, qu'il etoit inutile d'user contre » eux des voies ordinaires de la justice. Alors » on se contentoit de les *citer devant Dieu*, » avec des cérémonies qui ne manquoient » guère de leur donner de la terreur, et de » les engager à la restitution. Ce fut ainsi » que *Thomas de Saint-Jean*, ayant usurpé » quelques terres du *Mont Saint-Michel*, les » moines firent une litanie contre lui, et la » chantoient publiquement dans leur église,

» pendant la messe, jusqu'à ce que l'usurpa-
» teur, effrayé, vînt se jeter à leurs pieds,
» pour leur demander miséricorde ».

Dans plusieurs autres monastères, on composoit et l'on récitoit journellement une prière particulière, pour demander à Dieu la délivrance de ces nobles persécuteurs. « Nous
» implorons ta miséricorde, est-il dit dans
» une de ces prières, (1) parce que des
» hommes iniques et superbes envahissent les
» biens de tes serviteurs et de tes saints,
» tourmentent cruellement des hommes con-
» sacrés à ton service.... Tes pauvres, tes ser-
» viteurs et servantes, les prêtres, les labou-
» reurs passent leur vie dans la douleur et
» dans des angoisses continuelles, occasion-
» nées par les excès et la violence de ces per-
» sécuteurs. Ils nous arrachent des biens que
» des ames pieuses ont donnés à ce monas-
» tère, pour faire leur salut. Combats ceux
» qui nous combattent. Rabaisse l'orgueil et
» la férocité de ceux qui nous persécutent,
» ou qui desirent de nous persécuter, etc.

Dans l'abbaye de *Saint-Hubert* de la forêt des Ardennes, on récitoit plusieurs prières de ce

(1) Elle est rapportée en latin dans le *Voyage Littéraire* de deux bénédictins, troisième part. p. 292.

genre, et sur tout une imprécation contre les persécuteurs de ce monastère, qui semble dictée par le désespoir et la rage. « Ils ont » réduit en cendre ton sanctuaire, et ont » souillé ton tabernacle sur la terre. Ils ont, » Seigneur, humilié ton peuple, et usurpé » ton héritage; ils ont égorgé la veuve, » l'étrangère et l'orphelin; ils ont fait couler » le sang innocent, le sang de tes fils. Mon » Dieu, transforme-les comme une roue, et » comme une bulle d'eau que le vent chasse » et détruit. Disperse-les de toute ta force; » détruis-les, Seigneur, qui es notre soutien; » appesantis ton bras sur leur tête, et frappe- » les de crainte et d'effroi; pétrifie-les, frappe- » les de mort; qu'ils descendent tous vivans » dans l'enfer, etc. (1) »

Il nous faudroit citer presque l'histoire entière du onzième siècle et du douzième, si nous voulions rapporter tous les forfaits de la noblesse. Les rois intéressés à maintenir le bon ordre, opposant leurs foibles moyens à de si grands maux, ne pouvoient que foiblement en arrêter le cours. Ils ne pouvoient y réussir qu'en faisant une guerre en

(1) Voyage Littéraire de deux bénédictins, troisième part. page 141.

règle, qu'en rassemblant leurs vassaux, qu'en levant une puissante armée. Pour se déterminer à une expédition si considérable et si embarrassante, il falloit de grands motifs, il falloit de longs et excessifs désordres, et des plaintes réitérées de la part des opprimés. Les crimes peu éclatans, et qui n'outrageoient que la partie du peuple qui ne pouvoit se plaindre, restoient toujours impunis.

Comment le roi de France et les autres princes du royaume auroient-ils pu réprimer les désordres de la noblesse? eux-mêmes avoient beaucoup de peine à se défendre des fréquens attentats de cette classe d'hommes féroces et presque indépendans. Comment les ducs et les comtes des provinces se seroient-ils portés, avec l'empressement nécessaire, à punir leurs vassaux criminels, et à arrêter les excès de leurs désordres, puisqu'eux-mêmes se rendoient, avec plus d'impunité encore, coupables des crimes semblables et bien plus grands?

On a vu des princes du sang royal se livrer, sans pudeur, au métier de brigand. *Philippe*, fils du roi de France Philippe premier, et de *Bertrade*, comtesse d'Anjou, occupoit les châteaux de Mantes, de Meung-sur-Loire et de Montlhéry, et infestoit toutes

les campagnes des environs par ses pillages. Il ne pouvoit se tenir, disent les grandes chroniques, de ravager les villages, de voler les habitans, et piller les églises. *Ne se tenoit tandis de préher* (piller), *de tollir à bonnes gens, ni d'assaillir églises.* Il est vrai que le Roi son père lui avoit donné l'éxemple de la mauvaise foi et de l'avarice. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il vendoit les bénéfices; que, pour de l'argent, il extorquoit le droit dont jouissoient les chapitres, et y plaçoit des sujets indignes. Il altéra les monnoies, et frauda ses peuples.

Eudes, frère du roi Henri I, étoit accoutumé au vol, au brigandage, même en tems de paix. *Raoul Tortaire*, en parlant du pillage que ce prince avoit fait dans une terre dépendante de l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire, dit que le brigandage étoit, pour ce frere du roi, *un métier auquel il se livroit pour suppléer à son indigence.*

Le brigandage étant, en quelque sorte, le privilège des nobles, comme des princes, il n'étoit réprimé que lorsque les uns ou les autres s'y trouvoient personnellement intéressés. Souvent ils ne pouvoient, et plus souvent ils ne desiroient point punir les nombreux brigands subalternes, tels que les

vicomtes, chevaliers ou châtellains qui relevoient d'eux ; ayant besoin des forces et des dispositions criminelles de ces mêmes brigands, pour les employer utilement dans leurs guerres particulières, ils autorisoient leur vol, leur pillerie, comme une espèce de dédomagement accordé à leur zèle (1).

---

(1) Ce n'étoit pas seulement en France que les nobles se distinguoient par leurs inclinations laronnesses ; dans toute l'Europe, la noblesse avoit le même esprit. En Allemagne, où cette classe de la société a toujours prétendu à une grande considération, et a tenu très-fortement à ses prérogatives, les nobles, comme nobles par excellence, étoient en conséquence excellens voleurs de grands chemins. Au commencement du treizième siècle, le pape Urbain IV en fit l'expérience. Pendant qu'il n'étoit qu'archidiacre de Liége, il fut, par ordre du pape Innocent IV, envoyé en Allemagne. Trois gentilshommes l'arrêtèrent en chemin, et, après lui avoir volé ses chevaux, son argent et son équipage, ils le gardèrent en prison pendant quelque tems, espérant en tirer encore une rançon. Lorsqu'il fut élevé au souverain pontificat, ces nobles voleurs vinrent lui offrir de lui restituer ce qu'ils lui avoient volé, et, en même tems, lui demandèrent l'absolution ; le pape refusa l'absolution et accorda l'argent.

Dans le même tems, en 1215, et dans le même pays, Frédéric II, en se faisant couronner pour la

Dans cet état de malheur et de crimes, le clergé éleva souvent la voix, pour implorer la protection du monarque contre les attentats de la noblesse. L'histoire de cinq ou six siècles est remplie de semblables réclamations, qui offrent des tableaux, vivement exprimés, des souffrances qu'enduroient sans cesse les habitans des campagnes; elles présentent des villages, des hameaux que la flamme dévore, le sang des laboureurs qui coule, les campagnes incultes, les pleurs des femmes et des enfans, maudissant l'atroce barbarie de leurs tyrans. Mais, il faut l'avouer, ces plaintes du clergé n'étoient pas entièrement désintéressées; en peignant fortement l'état des malheureux, il peignoit ses propres malheurs, montroit les églises pillées, incendiées, leurs trésors enlevés,

---

seconde fois, à Aix-la-Chapelle, obligea la noblesse d'Allemagne à prêter serment, *de ne plus exiger de péages injustes, de ne plus faire de fausse monnoie, et de ne plus voler sur les grands chemins;* mais de tels hommes ne se piquoient pas d'observer leur serment: on vit, quelque tems après, les villes impériales de la province de Rhénane, s'allier pour défendre leur liberté et leurs biens contre les brigandages de la noblesse.

les bénéfices ecclésiastiques, usurpés et possédés tranquillement par les nobles : il plaidoit sa propre cause ; et il est à présumer que le peuple, qui ne fit jamais, dans ces tems de désastres, éclater de plaintes, n'auroit obtenu aucune satisfaction, si ses malheurs n'eussent été communs avec ceux du clergé.

Il faut remarquer que, lorsque les nobles étoient en disposition de guerre, ce n'étoit pas leurs ennemis qu'ils attaquoient directement, c'étoit les terres de leur domination qu'ils cherchoient réciproquement à dévaster. La menace ordinaire de ces tyrans étoit : *je brûlerai les villages de votre seigneurie ; je ferai le dégât dans vos terres ; j'égorgerai vos hommes et vos bestiaux.* Le plus souvent ils ne menacoient pas ; mais ils fondoient, dans le moment le moins attendu, sur les terres de leur ennemi, mettoient tout à feu et à sang, et profitoient lâchement de l'absence du maître, pour faire le mal avec moins de danger et plus de succès. C'est ainsi que guerroyoit chaque seigneur de France, et qu'en dévastant les campagnes, l'unique source de leur richesse, ils se ruinoient réciproquement, et se réduisoient à un état de pauvreté, qui contrastoit d'une manière assez

piquante avec leur excessif et ridicule orgueil.

Il étoit très-rare de voir, dans les tems où la féodalité avoit atteint le dernier degré de sa puissance, les querelles des nobles être vuidées corps à corps, à moins que cela ne fut ordonné par les juges. Ils combattoient en brigands, ne cherchoient qu'à piller avec plus de sûreté, et, pour se défaire d'un ennemi, ils employoient de préférence la trahison. Pour échapper à un ennemi redoutable, ils ne craignoient pas de s'humilier, et de proférer les sermens les plus sacrés, qu'ils se promettoient en secret de violer. Nous avons déjà donné plusieurs exemples de la perfidie et de la lâcheté de la noblesse; la suite de cet ouvrage en offrira un bien plus grand nombre.

Nous avons prouvé par des faits généraux et particuliers, que les nobles du onzième siècle et du douzième, s'occupoient à piller les peuples des campagnes, les églises et les monastères; à voler les pélerins et les marchands sur les chemins; qu'en guerre, comme en paix, contre leurs voisins, ou contre les étrangers, ils exerçoient le honteux métier de brigand. On va voir, par les exemples suivans, qu'ils étoient de plus sans probité, sans bonne-foi, avares, perfides, lâches,

insolens, cruels et audacieux dans le cours de leur prospérité; humbles et vils dans le malheur; faux, perfides et atroces dans leur vengeance; enfin, on va voir qu'ils n'avoient dans l'ame aucune des qualités qui caractérisent cette élévation, cette grandeur, nommée métaphysiquement *noblesse*; qu'ils avoient tous les vices que l'indépendance et l'impunité, jointes à l'orgueil le plus absurde, à l'ignorance la plus épaisse et à la rouille des préjugés, peuvent produire de plus extravagant et de plus scélérat dans l'esprit de l'homme.

CHAPITRE III.

Les nobles, pendant le onzième et le douzième siècles; ils sontpeu fideles à leurs sermens; les crimes atroces auxquels plusieurs se sont livrés.

LE comte d'Auvergne, Guillaume VIII, et Pons, vicomte de Polignac, qui se faisoit nommer le *Roi des Montagnes*, s'étoient réunis avec le comte de Rhodez, le comte du Puy et autres nobles et hauts barons, pour faire le pillage dans les campagnes, sur les chemins et sur les églises. Pendant le cours de ces brigandages, le pape Alexandre III passa en Auvergne. Les nobles brigands, épouvantés à l'approche du saint père, et redoutant l'excommunication dont ils étoient menacés, vinrent jurer, aux pieds de sa sainteté, de vivre en honnêtes gens; mais à peine le pape fut-il éloigné, qu'ils recommencèrent leurs ravages, et firent, dans l'Auvergne, ainsi que dans les provinces voisines, une infinité de maux. Ils s'attachèrent, sur-tout, à l'église de *Brioude*, qui étoit fort riche. Alexandre III, instruit de ces nouveaux brigandages,

excommunia par une bulle du 20 mars 1163, tous ces fauteurs titrés. Cet anathême fut un coup de foudre : les hauts comtes, vicomtes et barons vinrent humblement à Tours, où étoit le pape, et se jettèrent, pour la seconde fois, à ses pieds, implorèrent sa miséricorde, et demandèrent l'absolution, en jurant que désormais ils ne voleroient plus les marchands, ne pilleroient plus les églises, et ne brûleroient plus de villages. Le pape, croyant ce repentir sincère, délivra ces princes pénitens des liens de l'excommunication. A peine furent-ils dégagés de ces chaînes imaginaires, que, sans crainte de se parjurer, ils se livrèrent de nouveau aux mêmes excès. Alors le clergé d'Auvergne, persécuté par ces nobles, eut recours à des armes plus efficaces que celles de l'anathême; il s'adressa à Louis VII, qui, allarmé de l'état affreux dans lequel l'Auvergne étoit plongée, vint dans cette province, à la tête d'une armée considérable, battit, et fit prisonniers ces seigneurs, et ne leur accorda leur liberté que sous le serment le plus sacré qu'ils firent de vivre en paix. Cinq ans après, le vicomte de *Polignac* recommença le même brigandage. Il se nommoit *Eracle*; ses ravages furent affreux. Il saccagea plusieurs villes dans la

Limagne d'Auvergne, répandit le deuil et la désolation dans les campagnes. Mais bientôt la peur de l'enfer fit dans son esprit ce que la raison, la justice, n'auroient jamais fait. Il se repentit de sa vie passée, voulut promptement en faire pénitence. En conséquence, il consentit à être fouetté par un prêtre, dans l'église de *Brioude*, en présence d'une grande multitude, et à se donner lui-même au chapitre. Sa pénitence fut aussi ignominieuse que ses déprédations avoient été funestes.

En 1113, le château de la *Roche-Guyon* sur-seine, long-tems renommé par la tyrannie de ses seigneurs, étoit possédé par le comte *Guy*, jeune homme dont les historiens du tems font l'éloge suivant. « C'étoit un jeune » bachelier courageux, qui avoit renoncé en» tièrement à toute la félonie et la trahison » de ses ancêtres; qui s'occupoit à vivre » tranquillement, *sans piller, ni sans voler;* » ce qu'il auroit bien pu faire, s'il eût vécu » plus long-tems ». (1).

(1) Cet éloge du comte Guy suffiroit seul pour prouver le caractère de la noblesse de ce tems-là; il n'étoit *ni traître, ni félon comme ses aïeux; il ne voloit point*; mais il auroit pu devenir voleur, s'il eût vécu. Quand on dit qu'un noble est vertueux, parce

Le comte *Guy*, qui ne voloit point, avoit pour gendre et pour ami, un autre seigneur, nommé *Guillaume*, *un des plus déloyaux traîtres que l'on sût*. Ce Guillaume, accompagné de plusieurs autres seigneurs, vint un jour à la *Roche-Guyon*, comme pour rendre visite à son beau-père, avec lequel il étoit familier. Il entra, avec ses gens, dans la chapelle du château, pendant la messe, et, en faisant semblant de prier dieu, il observa une issue qui communiquoit de cette chapelle au château. Aussi-tôt, il se lève, entre, par cette issue, dans l'intérieur de la forteresse, et

---

qu'il ne vole point, cela prouve que le vol étoit ordinaire aux nobles, et que la plupart des nobles du même tems étoient *voleurs*. Quand on dit que, s'il eût vécu, il seroit devenu *voleur*, c'est dire que [illegible] ne pouvoit pas alors vivre long-tems noble, sans [illegible] voleur. Pour ne laisser aucun doute sur ce fait, je vais citer le texte des grandes chroniques, qui n'est qu'une traduction du même fait, raconté par l'abbé *Suger* : « le sire du Chastel avoit nom *Guis*, jeunes » Bachelers estoit, et proz aus armes, si avoit laissié » et mise jus tote félonie, et la trahison de ses an- » cessors, comme cil qui honestement et comme » prozdom baoit à vivre, sans *tollir* et sans *rober*, » et si aus-t-il fait par aventure, si il aust longue- » ment vescu ».

y massacre la comtesse sa belle-mère. Le comte *Guy* vient au secours de sa femme, il est aussi poignardé. Ces deux époux, couverts de sang, se traînent l'un contre l'autre, et s'embrassent avant d'expirer. Le scélérat *Guillaume* resta maître du château, et n'en fut chassé que long-tems après.

Hugues, fils aîné de Robert, duc de Bourgogne, quoique dans un âge encore tendre, pour se venger du duc de Nevers, ne l'appella point en duel; mais il fut lâchement brûler la petite ville de *Saint-Brice*, qui lui appartenoit. Plusieurs habitans s'étoient réfugiés dans l'église, comme dans un asyle sacré. Le jeune prince porta son aveugle vengeance jusqu'à mettre le feu à cette église, où plus de cent personnes furent dévorées par les flammes. C'étoit sur une foule d'habitans innocens, que le prince Hugues se vengeoit du duc de Nevers.

Hugues I, duc de Bourgogne, neveu d'*Hugues* dont on vient de parler, eut pour femme, *Sibille*. Elle étoit devenue amoureuse d'un jeune chevalier de sa cour; piquée de le voir porter son hommage auprès d'une autre belle, elle l'accusa, devant son mari, d'avoir voulu la séduire. Cette accusation calomnieuse causa la mort du jeune homme,

et celle d'une tendre amante dont il étoit adoré. Le duc de Bourgogne, instruit de l'infidélité et de la noire perfidie de sa femme, la poignarda publiquement, puis, il se fit moine à Cluni.

Guillaume, duc de Normandie, voyant que *Baudoin*, comte de Flandres, s'obstinoit à lui refuser sa fille *Mathilde* en mariage, partit, *incognito*, en 1047, et se rendit à Bruges, où étoit la princesse. Il apprend qu'elle est à l'église ; aussi-tôt qu'elle en sort, il la saisit brusquement, la renverse à terre, la foule aux pieds, lui déchire ses habits avec ses éperons, la meurtrit de coups, puis, remonte promptement à cheval et s'enfuit. Cet odieux traitement n'empêcha pas que Guillaume devînt, peu de temps après, l'époux de la princesse Mathilde.

Guillaume Taille-Fer, cinquième comte d'Angoulême, pendant son voyage à la terre sainte, avoit laissé la garde de ses biens à son fils. A son retour, *Alausie*, sa belle-fille, accoutumée au plaisir de commander, et ne pouvant se résoudre à y renoncer en faveur de son beau-père, prit le parti de l'empoisonner ; et le malheureux veillard, après avoir langui sept à huit mois, mourut, victime de l'ambition et de la scélératesse de sa belle-fille.

L'épouse de *Eudes de Fayel*, qui vivoit en 1191, aimoit tendrement *Renaut de Couci*, qui n'existoit que pour elle. Cet amant partit pour les croisades; il fut blessé, et voulut revenir en France, dans l'espoir de se rétablir; mais le voyage ayant aggravé son mal, il mourut en chemin. Avant d'expirer, il chargea son fidèle écuyer, *Gobert*, de ses dernières volontés. Il lui dicta une lettre pour la dame de Fayel, la mit dans un coffret d'argent où étoient les présens qu'il avoit reçus de cette amante, et le chargea expressément de renfermer, après sa mort, son cœur dans ce même coffret, et de porter sécrettement à la dame Fayel ce terrible présent.

L'écuyer, après avoir reçu les derniers soupirs de son maître, fait l'ouverture de son corps, en tire le cœur, l'embaume, et arrive près du château de *Fayel*. Il croit saisir l'instant où le mari étoit absent; il se trompe. Eudes de Fayel rencontre l'écuyer chargé de ce dépôt, et menace de le tuer, s'il ne lui avoue l'objet de son message. L'écuyer avoue tout. Fayel s'empare du coffret, porte le cœur qu'il contenoit, à son cuisinier, lui ordonne de l'apprêter avec soin pour en faire un bon mets, et le fait servir à sa femme. Quand la dame l'a mangé, le mari lui demande si

elle a trouvé cette viande bonne ; elle répond qu'elle l'a trouvée excellente. *Je le crois bien*, répliqua-t-il, *elle doit être délicieuse pour vous, car c'est le cœur du châtelain de Couci.* La dame de Fayel ne put long-tems survivre à cet affreux repas. Elle mourut d'horreur et de désespoir. (1)

On raconte qu'un événement semblable eut lieu, dans le même siècle, au château de Roussillon, en Provence; un troubadour, nommé *Cabestang*, aimé par la dame du château, fut assassiné par son mari, qui lui fit aussi manger le cœur de son amant; mais cette aventure, si elle a eu lieu, n'est pas aussi bien attestée que celle de la dame de Fayel; nous n'avons pas besoin de recourir à des faits, peut-être fabuleux, tandis que nous en avons un très-grand nombre de la même force, qui ne sont que trop authentiques.

Vers la fin du onzième siècle, *Guillaume de Bellesme*, surnommé *Talvas*, duc d'Alençon, avoit une épouse dont les vertus

(1) M. de *Belloy* a prouvé, par des titres et autres monumens historiques, que cet événement tragique est véritable. Voyez le tome IV de ses œuvres, édition de 1788.

contrastoient entièrement avec ses vices. Cette femme vertueuse lui parut si insupportable, qu'un jour, étant à Alençon, il la fit saisir, comme elle se rendoit à la messe, et la fit étrangler dans la rue.

Le même duc se remaria, et invita plusieurs seigneurs de ses voisins à la noce; il invita pareillement un gentilhomme, nommé *Guillaume Giroye*, avec lequel il avoit été en guerre. *Giroye* se rendit avec confiance à cette invitation; mais à peine fut-il arrivé, que le duc d'Alençon eut la perfidie de le faire arrêter et conduire en prison, où il lui fit crever les yeux, couper le nez, les oreilles et les organes de la génération. Le malheureux *Giroye* survéquit à ces affreuses mutilations, et fut cacher dans un monastère les restes insupportables de son existence.

Le Limosin offre, vers les commencemens du douzième siècle, un événement aussi atroce que singulier. *Bernard de Comborn*, chef de la maison de *Ventadour*, étoit tuteur de son neveu, *Ebles*, fils et héritier du vicomte de Comborn. Lorsque le jeune Ebles eut atteint l'âge prescrit pour entrer en possession des biens de son père, son oncle Bernard refusa de les lui rendre, et le chassa de la maison paternelle. Ebles, bouillant de colère,

assemble une troupe de jeunes gentilshommes, se met à leur tête, assiège le château de Comborn, s'en rend maître, et n'y trouvant que sa tante, il se détermine à se venger sur elle de la mauvaise foi de son oncle. Il se saisit de sa personne, et la viole, en présence de toute sa troupe. L'oncle arrive, il est poursuivi; mais il parvient à égorger son neveu, et à hériter de tous ses biens.

Vers les commencemens du onzième siècle, le petit pays de Ponthieu, long-tems dévasté par ses seigneurs, offre encore un de ces crimes remarquables de la féodalité. *Adèle*, fille de *Jean*, comte de *Ponthieu*, se mit en voyage, avant le jour, avec son mari, *Thomas de Saint-Vallery*, seigneur d'*Omart*. Les deux époux avoient dévancé leurs gens, qui étoient restés dans une hôtellerie. Comme ils traversoient seuls une forêt, ils furent tout-à-coup assaillis par huit hommes bien armés, et qui, sans doute, etoient des gentilshommes, car il n'y avoit alors que des nobles qui eussent droit de porter les armes, etc. Le seigneur d'*Omart* se défendit avec beaucoup de courage, renversa trois de ces brigands, en désarma un quatrième; mais bientôt, son cheval fut tué, et lui, étant tombé, fut saisi par les voleurs, qui le dépouillèrent tout nud, et, après

lui avoir lié pieds et mains, le jettèrent tout garotté dans un épais buisson. Au même instant, *Adèle* est également renversée de sa haquenée, dépouillée comme son mari, et emportée dans l'épaisseur de la forêt, où les voleurs profanèrent ses charmes, en assouvissant, tour-à-tour, sur elle, leur odieuse brutalité; puis, ils l'abandonnèrent toute nue, au milieu du bois. Après avoir quelque-tems cherché son mari, elle parvient à le rejoindre, le débarrasse de ses liens, et ils retournent ensemble, tous-nuds, du côté où leurs gens devoient arriver; enfin, ils les rencontrent, et, après s'être couverts l'un et l'autre, de manteaux ils marchent vers Abbeville, au château du père d'*Adèle*.

Jean de Ponthieu reçut sa fille et son gendre avec empressement, parut vivement touché de leur accident, et forma, dès-lors, le projet de laver sa famille de la souillure dont il la croyoit tachée par les violences exercées sur sa fille. Quelques jours après, il lui proposa une promenade dans sa ville de *Rue*. De-là, ils arrivent sur les bords de la mer. Une barque étoit préparée; le père et la fille y montent; la mer étoit calme; ils s'éloignent jusqu'à trois lieues de la côte. Jean de Ponthieu, alors, s'adresse à sa fille: « *dame*

» *d'Amart*, lui dit-il avec un air terrible, » *il faut que la mort efface la vergogne que* » *votre malheur apporte à toute notre race* ». Aussi-tôt, il ordonne aux matelots de la saisir, de l'enfermer dans un grand tonneau apprêté pour elle, et, sans être touché de ses larmes, il la fait jetter dans la mer, et elle devient le jouet des flots. Un vaisseau flamand, qui cotoyoit ces parages, apperçoit le tonneau qui flotte, l'attire à son bord, et on y découvre bientôt la princesse mourante, qui fut rendue à la vie et à son époux.

Robert de Bellesme, un des successeurs de Guillaume, duc d'Alençon, dont nous avons plus haut raconté les forfaits, étoit le prince de son tems, dont la mémoire est le plus en horreur. Plusieurs écrivains, ses contemporains, qui en ont parlé, semblent ne pas trouver de termes assez forts pour exprimer toute l'atrocité de son caractère. Il étoit, à l'excès, adonné à l'avarice, à la débauche et à la cruauté. Cette dernière disposition de son ame étoit portée au point de lui faire éprouver du plaisir à contempler le supplice des malheureux qui tomboient entre ses mains, et dont il se plaisoit à prolonger la vie et les souffrances, afin de jouir plus long-tems du spectacle de la douleur.

« Comme *Ismaël*, dit un écrivain de son » temps, il avoit toujours le bras levé pour » frapper rudement ses voisins; moines, ec- » clésiastiques, habitans des villes et des » campagnes, trembloient sans cesse de » devenir les victimes de sa tyrannie..... Ses » amis, même les plus attachés, n'étoient » pas à l'abri de sa méchanceté..... Il faisoit » indistinctement crever les yeux, couper les » oreilles, les bras, les jambes, ou mutiler » quelques autres parties du corps, et il ne » manquoit jamais d'assister à ces horribles » spectacles. On le voyoit, comme *Phalaris*, » tressaillir de joie à la vue des malheureux » qui subissoient quelques nouveaux genres » de supplice de son invention. Plus cruel » que les *Neron*, les *Déce* et les *Dioclétien*, » il faisoit subir aux malheureux détenus dans » les prisons, des supplices dont la cruauté » étonne l'imagination; il s'en amusoit, et » tournoit en plaisanterie les élans de la » douleur, et il préféroit le plaisir de tour- » menter ses prisonniers de guerre, à l'a- » vantage de recevoir leur rançon ».

Un autre écrivain ajoute qu'il étoit *Pluton*, *Mégère*, *Cerbère*, *et quelque chose de pis encore, s'il est possible de l'imaginer.* Enfin, le trait suivant terminera cet odieux portrait. Ce

duc d'Alençon ayant eu à se plaindre d'un de ses serviteurs coupable d'une faute légère, il se fit amener le jeune enfant de ce serviteur, qui étoit son filleul, et, afin de punir son père de la manière la plus sensible, il fut assez exécrable pour arracher les yeux de l'innocent enfant, avec ses propres ongles (1).

Ces crimes ne sont pas les seuls dont la noblesse se rendit coupable pendant le onzième et le douzième siècles. Quoique les monumens historiques soient très-rares, à cette époque, cependant, l'histoire de chaque ville et de chaque province offre des témoignages multipliés de pareils forfaits : il auroit été trop long, et sans doute dégoûtant de les entasser ici ; nous avons préféré de citer les plus saillans, et ceux qui ont eu pour auteurs des personnes qui appartenoient à de puissantes maisons.

Les lumières historiques, plus multipliées dans la suite, jetteront un nouveau jour sur l'esprit de chaque siècle, et sur le caractère de la noblesse.

---

(1) Voyez *mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, par M. *Odolant Desnos*, 1788.

CHAPITRE IV.

Les croisades; les effets qu'elles produisirent chez les nobles; conduite des nobles dans ces expéditions; croisade contre les Albigeois; portrait de Simon de Montfort.

Les croisades produisirent en Europe une grande révolution sur les esprits, sur les usages, et même sur les gouvernemens. Les arts d'imitation et de luxe firent quelques progrès; les riches étoffes de l'Orient, rapportées par les croisés, inspirèrent l'idée d'établir des manufactures en france. Les moines ne furent bientôt plus les seuls qui écrivirent, qui copièrent, et qui peignirent en miniature. Le *Blason* fut inventé, et cette science aussi vaine que stérile, naquit du besoin où étoient les chevaliers de se faire connoître sous leurs armures qui leur couvroient le visage: elle s'est soutenue par la vanité de la noblesse, qui a toujours eu le plus grand respect pour un écusson écartelé, bandé, etc. comme nous dirons par la suite.

Les aventures extraordinaires que produi-

sirent ces voyages en Asie, les rencontres, les hazards, les malheurs dont ils furent accompagnés, donnèrent naissance aux romans de chevalerie. Ces ouvrages, dont la plupart des historiens ont retiré de grandes lumières, ont souvent été regardés comme pièces historiques. Au moins, on ne peut pas douter qu'ils n'offrent la peinture fidelle des mœurs du tems où ils ont été écrits. On y voit par-tout le courage à côté de l'aveuglement des préjugés, le libertinage joint aux pratiques de la religion, et par-tout, des iniquités, des tyrannies et des vexations sans nombre. C'est presque toujours un tyran qui retient, dans la plus étroite prison, un objet aimé : ce sont des brigands que l'imagination du romancier a transformés en géants qui désolent toute leur contrée ; ce sont des seigneurs chatellains qui arrêtent des chevaliers allant en pélerinage avec leur maîtresse, et qui renferment l'un et l'autre dans des prisons séparées, ou qui violent la maîtresse, et rançonnent, ou égorgent l'amant.

Les trahisons, les perfidies, les vols, les brigandages. les cruautés des nobles, enfin les mœurs du siècle y sont peintes avec une effrayante naïveté.

On croit, avec assez de fondement, que

ce

ce fut des guerres des croisades que les Français reçurent l'usage des tournois, que les Arabes ou les Sarrasins avoient appris aux Espagnols, et que les Arabes ou les Espagnols enseignèrent sans doute aux Français, dans les différentes occasions où ils communiquèrent ensemble pendant ces dévotes expéditions. On dit cependant que ces exercices furent institués, en 934, par Henri I, roi de Germanie; mais il est certain que ce n'est que depuis le douzième siècle qu'ils ont été d'un usage universel en France. Ces jeux sanguinaires et ruineux, où l'on faisoit également assaut de force et d'adresse, ainsi que de magnificence et de luxe, furent condamnés par le onzième canon du concile de Reims, tenu en 1131. « Défendons les fêtes détestables, y est-il dit, » où les nobles s'assemblent et combattent » témérairement, pour faire parade de leur » force et de leur audace, d'où souvent il » arrive mort d'homme ». Nous aurons occasion de parler plus en détail de ces espèces de spectacles, que les romanciers et même les historiens ont peint peu exactement, et qu'ils ont embellis aux dépens de la vérité.

Une autre nouveauté plus utile qu'apportèrent les croisades, fut l'affranchissement de plusieurs communes et villes. Les seigneurs,

pour fournir aux frais d'un si long voyage, et pour monter leur équipage d'une manière éclatante, vendirent à leurs sujets des franchises, et établirent de certaines loix qui assurèrent, jusqu'à un certain point, l'existence et les propriétés des habitans. Ce fut-là, sans doute, le seul bien que procurèrent les croisades.

Quant à la manière de vivre des seigneurs dans ces saintes expéditions, on sait qu'ils se conduisirent en brigands, que le fanatisme faisoit presque tout leur courage, qu-ils dévastèrent tout sur leur route, et qu'à la première croisade, ils se livrèrent, par dévotion, aux excès les plus atroces. Sans ordre, comme sans instruction, ils vinrent se faire massacrer par Soliman. La seconde expédition, quoique mieux ordonnée, et conduite par plusieurs princes et souverains, ressembloit bien plus aux incursions de brigands ou de barbares, qu'à la marche d'une armée disciplinée : la conduite que ces croisés tinrent à l'égard de l'empereur *Alexis Comnène*, en passant par Constantinople, en est la preuve; ils exigeoient des vivres avec une dureté qui causoit de fréquens combats entre les habitans et l'armée des croisés.

Godefroi de Bouillon qui commandoit cette

armée, en vint jusques à attaquer les faubourgs de Constantinople, que l'empereur défendit en personne. La paix fut faite, et n'auroit jamais dû avoir été troublée entre deux nations de la même religion, et dont les ennemis devoient être communs. La fille de l'empereur *Alexis*, qui a écrit l'histoire de cette croisade, nous peint les nobles croisés comme des êtres grossiers, barbares et arrogans, dont les mœurs différoient beaucoup de celles qui régnoient alors à Constantinople. Elle rapporte le trait d'un comte Français qui, dans une cérémonie publique, eut la brutale audace de s'asseoir à côté de l'empereur, et sur son trône. *Baudouin*, Frère de *Godefroi de Bouillon*, fit retirer cet indiscret qui repliqua, dans son jargon barbare, en parlant de l'empereur: *voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous*. Ces paroles furent interprétées à Alexis qui n'en fit que sourire. Cet empereur se débarrassa, le plutôt qu'il lui fut possible, de ces hôtes féroces et incommodes.

De tous les seigneurs qui se croisèrent, plusieurs dont l'enthousiasme sans doute se refroidit, oublièrent leur serment, et ne partirent point pour la Terre Sainte. Un concile tenu à *Anse*, près de Lyon, en 1100, excom-

munie tous ceux qui se sont croisés, sans être allés aux croisades.

Les expéditions que les Français firent en Orient, sous le règne de Saint-Louis, surtout celles dont Joinville nous a laissé la rélation, sont beaucoup mieux connues. Il paroît, d'après cet historien, que la plupart des seigneurs qui ne s'étoient pas alors croisés, s'occupoient à piller, sur leur passage, les chevaliers et les pélerins qui se rendoient aux croisades. Tel étoit le seigneur de *la Roche-de-Gluin*, dont la forteresse dominoit les bords du Rhône, et le chemin le plus fréquenté pour le voyage de la Terre sainte. Ce seigneur, nommé *Rogier*, dépouilloit, ou massacroit tous ceux qui passoient près de son château. Le roi de France Louis IX, dont l'autorité s'étoit fort accrue depuis l'érection des communes, et les conquêtes de Philippe-Auguste, ordonna que le château de *la Roche-de-Gluin* fût rasé. « Le roi l'avoit fait abattre, dit Joinville, pource que » le sire du château, que on appeloit *Rogier*, » avoit grand bruit de mauvais renom de » détrousser et piller tous les marchands et » pélerins qui là passoient ».

Voici, d'après le même Joinville, témoin oculaire, quelle fut, dans cette expédition,

la conduite de la plupart des chevaliers. Les Français, voyant la ville de *Damiette* abandonnée par les Sarrazins, y entrèrent sans coup férir.

Ce fut alors que plusieurs illustres chevaliers se livrèrent à l'indigne métier d'accapareur de vivres. Après s'être saisis de toutes les provisions de bouche, qui se trouvoient dans la ville, ils les revendirent à un prix excessif. Ils louèrent aux marchands et aux vivandiers, dit Joinville, les *estaux et ouvrouers*, (boutiques) *pour vendre leurs marchandises aussi chier comme ils le pouvoient faire*.

Le même historien ajoute que les barons, les chevaliers et autres qui s'étoient rendus à cette croisade, se mirent *à forcer et violer femmes et filles*; ce qui déplut au roi Saint-Louis, qui chassa, pour ce sujet, plusieurs gentilshommes et officiers. Mais voici le comble de la turpitude. Joinville, qui étoit témoin, et qui étoit noble, ne doit pas ici être suspect. Il dit que le dévot monarque trouva dans son camp, même à un jet de pierre à l'entour de son pavillon, des lieux publics de débauche, dont ses nobles officiers étoient les administrateurs et les bénéficiers. Il trouva, dit Joinville, *plusieurs bordeaux que ses gens*

tenoient; il ajoute: *et d'autres maux y avoit plus, que en est-il jamais vus.*

A leur retour de ces saintes et affreuses expéditions, les nobles trouvèrent, pour la plupart, leurs biens usurpés par leurs parens qui les croyoient morts, et qui ne comptoient plus sur leur retour. D'autres, se repentant d'avoir vendu à leurs sujets des franchises et des privilèges, leur en refusèrent la jouissance, au mépris des traités et de leurs sermens les plus sacrés. Ces deux espèces d'usurpations sont si communes dans le douzième et le treizième siècles, qu'il est inutile de les appuyer par des exemples.

Les croisades contre les Sarrasins ne furent pas les seules pour lesquelles les seigneurs Français prirent les armes. Le clergé, intéressé à détruire l'hérésie des Albigeois, voyant les nobles toujours disposés à servir ses intérêts, par l'avantage qui leur en revenoit de se faire distinguer dans les combats, de s'enrichir du pillage, et, en même tems, de gagner l'absolution de tous leurs crimes, publia, contre ces hérétiques du Languedoc, une nouvelle croisade dont le fameux *Simon de Montfort* fut le chef.

Je ne donnerai point l'histoire très connue de cette guerre pieuse et atroce, dont la re-

ligion étoit le prétexte ; à la faveur de laquelle on crut que les injustices les plus criantes, les perfidies, les cruautés étoient des actions honorables et saintes. Je me contenterai d'en rapporter quelques détails rélatifs à mon sujet, et qui jetteront une grande lumière sur les opinions du douzième siècle, et sur le caractère des nobles de ce tems-là. Les principes de morale étoient alors si pervertis, que les forfaits recevoient l'hommage dû aux actions les plus généreuses. Les noms de religion, de noblesse, sembloient honorer, éclipser tous les crimes, et dispenser de toutes les vertus. Le plus heureux des scélérats devenoit le plus illustre et le plus honoré. Tel fut le chef de cette croisade, *Simon de Montfort*, tant préconisé dans son siècle, dans les siècles suivans, et jusqu'au siècle dernier, par les moines, les nobles et les tyrans; que le cardinal de Richelieu, dans sa gallerie du Palais-Royal, appelée *gallerie des hommes illustres*, fit placer au rang des plus grands hommes de la France (1). Cependant cet

(1) Cette gallerie qui fut peinte par *Vouet*, *Champagne*, et autres artistes, n'existe plus; mais

homme illustre de la France étoit sans foi, sans humanité, perfide, avare, traître; et *Mandrin* eût été un sage, un héros auprès de lui : nous allons le prouver.

Il se montra sans foi et perfide envers le vicomte de Carcassonne, en le faisant prisonnier, contre la promesse qu'il avoit faite de ne point attenter à sa liberté; en s'attribuant, sans pudeur, toutes les terres de ce vicomte, que l'on avoit offertes à quelques autres seigneurs, qui, indignés de cette perfidie, les refusèrent successivement. Il fut, en même tems, perfide et cruel, en faisant périr, dans les flammes, la plupart des habitans de Carcassonne, ville dont il ne s'étoit emparé que par un parjure. Il fut cruel, perfide et avare, lorsque, sans aucun motif plausible, il vint pour piller la ville de Toulouse; les habitans, le voyant arriver en grande force, députèrent auprès de lui, pour lui promettre fidélité et soumission; il arrêta les députés et les chargea de chaînes. Quelques heures après, il entra dans la ville, fit piller les

---

les portraits ont été gravés en plusieurs formats, avec la vie de chaque personne qu'ils représentent, et cet ouvrage est dans toutes les bibliothèques.

premières maisons, violer les femmes qui s'y trouvoient, et y fit mettre le feu; il fit ensuite massacrer les habitans, sans exception d'âge, ni de sexe. Enfin, repoussé par ces mêmes habitans auxquels la plus vive indignation avoit donné un courage extraordinaire, il se vit forcé de demander la paix à des citoyens dont il venoit d'incendier les maisons, et égorger les frères : il promit, par l'organe de quelques prélats, ses vils satellites, une satisfaction complette, et une amitié constante aux habitans, s'ils vouloient seulement lui remettre leurs armes. Les habitans osèrent se fier à ces promesses, à ces paroles de paix, portées par des ministres de la religion; mais à peine eurent-ils déposé leurs armes dans l'hôtel-de-ville, qu'on s'empare d'eux, qu'on les charge de chaînes, qu'on leur fait éprouver, en prison, des traitemens horribles. *Simon de Montfort*, après cet acte de perfidie, déclara qu'il feroit égorger tous ses prisonniers, si, dans l'espace d'un mois et demi, la ville ne lui payoit trente mille marcs d'argent. Cette ville, à moitié consumée et dépeuplée, fut forcée de payer, au terme prescrit, cette somme exorbitante.

Il fut inhumain et babare, lorsqu'à la prise de *Lavaur*, après avoir fait pendre quatre-

vingts chevaliers qui formoient la garnison, il se saisit de la dame de Lavaur, qui étoit veuve, la fit jetter, toute vivante, dans un puits qu'il fit ensuite combler de grosses pierres. A la prise du château de *Bram*, dans le Lauragais, après trois jours de siège, il se rendit maître de la place; il prit cent hommes auxquels il fit couper le nez et crever les yeux. Il les renvoya, ainsi mutilés, conduits par un d'entr'eux, à qui, par dérision, il avoit laissé un œil.

Je pourrois entasser plusieurs autres cruautés de cette nature, si je ne craignois d'offrir au lecteur un tableau trop dégoûtant. Je le terminerai par le trait suivant, qui caractérise l'esprit de ce tems-là.

Simon de Montfort, en guerre avec le comte de Toulouse, qu'il vouloit dépouiller de ses terres à son profit, avoit besoin, pour cet objet, de faire entrer des troupes dans le Quercy. Le comte de Toulouse s'y seroit opposé: il falloit le tromper; et voici quel moyen employa *Simon de Montfort*, de concert avec le légat du Pape: ils firent des propositions de paix; le légat invita le comte de Toulouse à se réconcilier, et à se rendre, à un jour fixe, dans l'église de Narbonne, pour y célébrer solemnellement sa

réconciliation avec Simon de Montfort et avec le Clergé, et enfin, pour y recevoir l'absolution. Le comte de Toulouse accepta, avec confiance, ces propositions pacifiques et religieuses. Il suspendit toutes hostilités, se rendit à l'église indiquée avec ses principaux officiers. La cérémonie se fit avec tout l'appareil de la religion, et cependant ce n'étoit qu'un jeu. Le légat, pour les intérêts de son parti, abusoit des choses les plus sacrées, et donnoit, par cette perfidie et ce sacrilège, la facilité à Simon de Montfort, de faire avancer ses troupes, et de remporter sur le comte de Toulouse, de grands avantages.

Ce trait de scélératesse, ainsi que les autres que nous venons de rapporter, doit étonner dans un homme qui a été, de tous tems, regardé comme un héros; ce qui doit encore étonner, c'est qu'il est raconté par un moine qui est l'apologiste de *Simon de Montfort*, et parconséquent, qui n'est pas suspect; mais ce qui est bien extraordinaire, c'est que cet historien, après avoir raconté le fait, et, tout en avouant que c'est une tromperie, en fait l'éloge, comme d'une action glorieuse, comme d'une action sainte; et, transporté de joie en se rappelant les avantages que produisit à *Simon de Mont-*

fort, cette perfidie, il s'écrie : *O pia fraus!* *O pietas fraudulenta!* « O fraude pieuse! O » piété perfide (1) »!

CHAPITRE V.

Des associations appelées Brabançons, routiers, brigands, grandes compagnies escorcheurs, *etc. qui désolèrent la France depuis le douzième siècle jusqu'au seizième; leur excessive cruauté et leur noblesse.*

Dès le douzième siècle, il se fit dans les habitudes des seigneurs un changemeut considérable et bien funeste au bonheur des peuples. Avant les croisades, les seigneurs

(1) Voici le texte, tiré de l'histoire de cette croisade, par *Pierre*, abbé de *Vaux-Cernai* : *Egit ergo misericorditer divina dispositio, ut, dum legatus hostes fidei, qui Narbonnæ erant congregati, alliceret et compesceret,* FRAUDE PIA, *comes Montis Fortis, et peregrini qui venerant a Franciâ, possent transire ad partes Caturcenses et Aginnenses, et suos imò Christi impugnare inimicos. O* LEGATI FRAUS PIA! O PIETAS FRAUDULENTA!

ne sortoient de leur terre que pour suivre le Roi à la guerre, ou pour faire le dégât sur les possessions de leurs voisins. Le mal qu'ils faisoient étoit local; mais, lorsque les guerres de la Palestine les eurent accoutumés à se rencontrer sans se battre, à partager les fruits et les dangers de leur expédition, ils ne purent s'assujettir à mener une vie sédentaire et pacifique. On les vit former des attroupemens, parcourir tout le royaume, et étendre sur toutes les provinces le fléau de leurs inclinations destructives; répandre par-tout l'effroi, la misère, le deuil et le désespoir; mettre les villes à contribution; piller et incendier les villages; égorger les laboureurs, se livrer à des excès de cruauté qui font frémir.

Les premiers attroupemens de ce genre se manifestèrent vers le milieu du douzième siècle. On voit qu'en 1173, Henri II, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, étant en guerre avec ses fils, prit à son service les avanturiers appellés *Brabançons* ou *Routiers*, et les envoya en Bretagne, pour ravager les terres de *Raoul de Fougère* qui avoit pris parti contre lui. Ils s'acquittèrent fort bien de cette commission; *Raoul* les battit d'abord; mais ensuite il en fut battu.

Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, se servit aussi de ces mêmes troupes, nommées, en 1203, *Brabançons*, *routiers*, *cottereaux*, et leur laissa la garde de ses provinces de France.

Il est aussi fait mention de ces brigands, dans le serment que fit, en 1209, Raimond VI, comte de Toulouse, entre les mains du légat du pape; il s'engage « à chasser entiè-» rement de ses domaines les *Aragonois*, » *routiers*, *cottereaux*, *Brabançons*, *Bas-» ques*, *mainades* et autres *brigands*, sous » quelques noms qu'ils fussent connus; de » ne pas les employer ailleurs, et de ne jamais » se servir d'eux ».

Ces différentes citations prouvent qu'il existoit, au douzième siècle, et au commencement du suivant, plusieurs espèces de brigands attroupés; que ces troupes se mettoient au service du premier prince ou grand seigneur qui vouloit les payer; mais elles ne prouvent pas, comme on pourra me l'objecter, que ces brigands étoient des nobles : je répondrai à cette objection, que les nobles étoient alors les seuls qui faisoient le métier de militaires, que les roturiers, attachés à la glèbe, ne pouvoient sortir de la terre où ils étoient nés; qu'ils ne portoient les armes et n'alloient

à la guerre que pour suivre leurs seigneurs; que ces expéditions ne pouvoient être éloignées, puisque les vassaux, suivant les loix de la féodalité, ne devoient être qu'un certain nombre de jours en campagne. Ce régime s'opposoit absolument à ce que les roturiers timides, esclaves et désarmés, pussent former des attroupemens, et sur-tout, des attroupemens d'une aussi grande consistance, d'une aussi longue durée que l'étoient ceux dont il est question, puisqu'ils avoient une organisation, des chefs qui ont pris le titre de roi; qu'ils faisoient la guerre au monarque, concluoient des traités avec les puissances, et qu'ils se sont maintenus pendant plusieurs siècles. D'ailleurs, si l'histoire ne nous a pas annoncé expressément que ces associations étoient, dès leur origine, composées de noblesse, elle nous apprend qu'elles l'étoient dans la suite, et parmi les noms qu'elle a conservés de ces brigands et de leurs chefs, on ne trouve que des nobles, et même des nobles qui appartiennent à des maisons que les généalogistes ont toujours appelées *des plus illustres* de France.

Je ne crains pas d'avancer une erreur, en disant que, puisque la noblesse, au quator-

zième siècle et au quinzième, composoit ces compagnies de brigands, elle devoit, à plus forte raison, les composer dans des tems plus reculés, plus barbares.

Ces bandes de pillards se multiplièrent considérablement. Après la malheureuse bataille de *Maupertuis*, où le Roi *Jean* fut fait prisonnier par les Anglois, ces brigands qui servoient dans les armées de l'un ou de l'autre parti, n'étant plus occupés à la guerre, se mirent à piller les provinces. Ils furent alors connus sous les noms de *routiers*, de *grandes compagnies*, de *malandrins*, de *brigands*, de *tard-venus*. L'histoire nous apprend qu'alors ces troupes de bandits étoient commandées par des gentilshommes Gascons, parmi lesquels on comptoit *Eustache d'Aubericourt*, renommé chef, que le dauphin Charles, pendant la prison de son père, opposa, avec succès, à un autre chef de brigands Lorrains, appellé *Brocard de Fenestrange*. Après avoir ravagé la Champagne, ils entrèrent en Bourgogne, au nombre de dix-sept mille, dévastèrent et pillèrent les environs de Dôle, de Dijon, de Beaune et de Châlons, s'arrêtèrent quelque tems à Gergi, passèrent ensuite à Tournus et à Charlieu, puis ils se rendirent

dans

dans le Lyonnois, se fortifièrent à Anse qui, pendant plusieurs années, fut une de leurs places fortes.

Ces *routiers* se divisèrent en deux bandes, dont l'une passa dans le Mâconnois, où elle se livra à tous les excès, et l'autre marcha vers Avignon. Chassés de Brignais, après l'avoir pillé, ils se fortifièrent au Pont-Saint-Esprit qu'ils avoient pris l'année précédente.

Parmi les chefs de ces brigands, on trouve *Arnaud de Cervole*, surnommé l'*Archiprêtre*, ou l'*Archiprêtre de Verzins*, qui, en 1357, fit la guerre au pape, et vint en Provence. Les Provençaux, ne pouvant échapper au pillage et à la mort qu'à force d'argent, se redimoient, en donnant à ces brigands, non-seulement des sommes considérables, mais encore des filles qu'ils exigeoient: De Provence, *Arnaud de Cervole* passa, avec sa troupe, en Bourgogne où il fut commis des attrocités sans nombre. Il revint l'année suivante en Provence, assiégea Aix; mais quelque temps après, le dauphin le prit à sa solde.

Guy du Pin, et *Perrin de Savoie*, dit le *petit Meschin*, furent ceux qui prirent, en 1360, le Pont-Saint-Esprit. *Froissard* parle ainsi de cette prise: « Ce fut pitié, car ils

» occirent maint prud'hommes, et y violèrent » maintes demoiselles, et y conquirent si grand » avoir, qu'on ne le sauroit nombrer, et assez » grandes pourveances pour vivre un an » ; il ajoute que ces brigands se choisirent un capitaine-souverain, qui prenoit le titre d'*ami de Dieu et d'ennemi de tout le monde.*

Il paroît que le nombre de ces brigands alloit toujours en croissant, parce que les gentilshommes des provinces qu'ils ravageoient, se joignoient à eux, et embrassoient leur manière de vivre ; c'est ce qu'annoncent les historiens du Languedoc, en parlant des lettres que le connétable de Fiennes, lieutenant de cette province, donna à Beaucaire, le 27 février 1361, pour faire courir sur les *pillards* qui désoloient la sénéchaussée de Beaucaire, et auxquels, ajoute-t-il, *plusieurs nobles du pays s'étoient associés.*

Ces nobles brigands s'étoient emparés du Pont-Saint-Esprit, dans le dessein de mettre à rançon le pape et la cour Romaine, qui résidoit à Avignon. Innocent VI, alors souverain pontife, extrêmement inquiet de leur voisinage et de leur fréquentes incursions sur ses terres, les fit sommer de se retirer ; mais voyant l'inutilité de cette démarche, il demanda du secours à différens princes voisins.

Il avoit déjà même procédé à les excommunier dans toutes les règles, et les routiers lui avoient fait dire que, s'il ne révoquoit incessamment les procédures qu'il avoit commencées contr'eux, *ils mettroient toute la chrétienté en combustion*. Le saint-père, voyant cette résistance, se détermina à publier une croisade contre ces terribles ennemis, et accorda les indulgences de la Terre-Sainte à tous ceux qui se croiseroient et serviroient pendant six mois contre ces compagnies de brigands.

Les routiers, qui avoient déjà pris plusieurs villes considérables du Languedoc, menacés par le concours de plusieurs forces, lâchèrent pied, et voyant qu'ils n'étoient pas en état de résister, firent des propositions au pape. Innocent VI les écouta, et leur envoya un député, chargé de conclure un traité avec eux. Le pape se trouva fort content de se débarrasser de ces dangereux voisins, au prix de soixante mille florins d'or, et de leur donner, sur le marché, l'absolution de tous les crimes qu'ils avoient commis. A ces conditions, les *routiers* sortirent du Pont-Saint-Esprit, vers la fin du mois d'avril 1361, et se retirèrent en Provence où ils s'engagèrent à passer les monts, sous la conduite du marquis de Montferrat qui vouloit s'en servir contre le vi-

comte de Milan avec lequel il étoit en guerre.

Tandis que ces compagnies étoient encore en Provence, *Jean Guthi* ou *Gouges*, natif de Sens, l'un de leurs chefs, eut la témérité de se faire proclamer *roi de France*, assurant que le royaume lui appartenoit ; en conséquence, il établit pour son lieutenant *Jean de Vernay*, chevalier Anglais.

Pendant que le pape débarrassoit Avignon et les environs, de ces hôtes dangereux, le roi ordonnoit à Jacques, duc de Bourbon, comte de la Marche, de les combattre dans le Lyonnois où une grande partie habitoit, au nombre de dix-sept mille. Ce prince dont l'armée n'étoit composée que de dix mille combattans, leur livra bataille le 2 avril 1361, prés de la petite ville de Brignais; il fut complettement battu ; il y perdit même la vie, ainsi que plusieurs autres seigneurs de son armée.

Les brigands qui étoient passés en Italie, ne demeurèrent pas long-temps au-delà des Alpes. Le 23 de septembre suivant, le roi fut obligé de donner des ordres, pour empêcher que les *malfaiteurs de la grande compagnie*, dit-il dans ses lettres, *qui avoient fait tant de maux dans le royaume, qui étoient allés*

en Lombardie, et qui s'efforçoient de rentrer en France, ne pénétrassent dans la sénéchaussée de Beaucaire.

La victoire que les compagnies avoient remportée à Brignais, leur permit de s'étendre sans obstacle dans l'intérieur de la France. Un de leurs chefs, nommé *Perrin Bouvetaut*, s'empare, par escalade, du lieu et de l'abbaye du *Monatier-Saint-Chaffre*, en Vélai. Un autre chef, chevalier gascon, appellé *Seguin de Badefol*, seigneur de Castelnau de Berbières, au diocèse de Sarlat, et qui étoit surnommé le *Roi des Compagnies*, fond en Auvergne, à la tête de trois mille pillards, y répand par-tout l'effroi, la misère et le carnage; s'empare de la ville de *Brioude*, dont il pille la riche église de *Saint-Julien*, et s'y fortifie. Il fait des courses dans les environs, prolonge ses déprédations jusques dans le Languedoc, pille la ville du Puy, met à rançon la ville d'*Aniane*, pille *Gignac*, et brûle une partie de ses faubourgs; marche jusqu'à *Frontignan* qu'il prend le 13 avril 1361; enfin, il s'empare du Saint-Esprit que ces confrères avoient quitté quelques mois avant. Parmi les chefs de cette troupe, on distingue un très-grand seigneur gascon, nommé *Berard d'Albret*, qui, au mois d'août

de la même année, vint, à la tête d'un corps de cavalerie et d'infanterie, mettre le siège devant Montpellier; le seigneur de *Castelnau*, en Querci; le seigneur de *Garcion d'el Castel*; *Robert III*, dauphin d'Auvergne, de cette illustre famille de la Tour-d'Auvergne, descendante des anciens ducs d'Aquitaine, et de laquelle sont sortis les Turenne et les Bouillon d'aujourd'hui. Il fut accusé de s'être rangé parmi ces brigands, et d'avoir commis des crimes énormes; il fut pris et conduit prisonnier à Nîmes. Son jugement ne fut pas prononcé, parce qu'il mourut avant la perfection de son procès; mais le roi lui confisqua ses biens, et on lui refusa même la sépulture accordée au dernier des hommes.

Parmi ces capitaines de brigands, on trouve aussi un noble, nommé *Pacimbourg*, insigne voleur, qui s'empara du château de *Salgues*, sur les frontières de l'Auvergne et du Gévaudan. Le maréchal d'*Audeneham*, après un long siège, et avec le secours de plusieurs grands seigneurs du voisinage, parvint à le reprendre, et en chassa les routiers.

Quand on parvenoit à les chasser d'un côté, ils faisoient de nouvelles conquêtes d'un autre. Le roi et la partie de la noblesse qui ne s'étoit

point rangée parmi eux, enfin toutes les forces de l'état ne purent entièrement dompter ces troupes de pillards. Il fallut traiter avec eux comme de puissance à puissance. Le 23 juillet de l'an 1362, le maréchal d'Audeneham, les chefs des routiers et le comte de Trastamare traitèrent ensemble à Clermont en Auvergne. Il fut convenu qu'on donneroit aux routiers la somme de cent mille florins d'or, et qu'ils sortiroient du royaume dans l'espace de six semaines; qu'ils iroient en Espagne, sous la conduite de ce comte qui vouloit les employer à faire la guerre au roi de Castille son frère. Le Lyonnois, le Mâconnois, l'Auvergne, le Languedoc et quelques autres provinces contribuèrent à cette somme, et à celle de cinquante trois mille florins d'or, qu'on donna au comte de Trastamare, pour l'obliger à partir promptement avec ses troupes Espagnoles, qui, venues en France pour solliciter du secours, dévastoient les provinces de leur passage, comme un pays ennemi; elles commirent sur-tout de grands ravages dans le Languedoc.

Une grande partie des routiers passa en Espagne; et voici quels étoient alors leurs principaux chefs: *Jean Aimeric*, *Garcion d'el Castel*, *Pacimbourg*, *de Breteuil*, *Espiole*

Bertaquin, *Pierre du Montaut*, *Jean Hanczorgue*, *Perrin de Savoye*, surnommé le *Petit* ou *Cadet Meschin*, *Harnault de Tillebart*.

Les compagnies de routiers, qui étoient restées en France, continuèrent de se livrer à de nouveaux ravages. *Rabaud de Nissi*, un des chefs, fit de grands dégâts auprès de Beziers ; il s'empara, le 29 juillet 1362, du lieu *d'Alignan*, qu'il abandonna le 4 novembre suivant, pour une somme de dix mille florins. *Berard d'Albret* et *Badefol* prirent le château de Baleine, près de Mende, le 29 d'août, et, l'ayant rançonné, ils l'abandonnèrent quinze jours après

En 1363, *Bertaquin*, un capitaine des compagnies, pille de nouveau le lieu d'Alignan, s'avance jusqu'aux fauxbourgs de Montpellier où il fait plusieurs prisonniers, se tourne ensuite vers Aniane qu'il est forcé d'abandonner.

Il semble que la noblesse étoit sans force contre ces brigands, ou qu'elle respectoit en eux la qualité de nobles, dont ils étoient presque tous revêtus. On ne put les désarmer qu'à force d'or ; il fallut encore qu'en 1363, le maréchal d'Audencham, malgré le traité fait pour toute la province du Languedoc, traitât de nouveau avec *Seguin de Badefol* pour la partie du Velai, et lui donnât

des sommes considérables, pour que lui et sa *société tyrannique*, comme elle fut nommée alors, voulussent bien abandonner ce pays.

Il paroît que non-seulement les nobles laïcs, mais encore les seigneurs ecclésiastiques se servoient de ces brigands, et s'unissoient à eux; car le même maréchal d'Audeneham accorda des lettres de grace à l'évêque d'Alby, qui, avec ses gens, avoit favorisé les *routiers*, et s'étoit associé à eux, pour ravager, de concert, les terres de plusieurs seigneurs, ses ennemis.

Dans les années 1363 et 1364, on comptoit en France trois grandes troupes de ces brigands; celle appelée purement *Compagnies*, s'étoit répandue en diverses provinces du royaume, en Auvergne, sur les bords de la Loire, en Champagne et aux environs de la Bourgogne; la seconde, nommée *les Navarrois*, étoit à la solde de Charles, roi de Navarre, dit *le Mauvais*, qui l'employoit à désoler la France, et à attaquer la Bourgogne, province sur laquelle il avoit des prétentions (1);

(1) Ce prince, un des plus odieux que la France ait produits, très-bien surnommé *le Mauvais*, étoit le protecteur de tous les scélérats. Il ne rougit pas, dans le traité qu'il conclud, en 1357, avec

l'autre troupe, appelée *des Comtois*, étoit composée de noblesse de Franche-Comté, commandée par le comte de *Montbeillard*, et se proposoit de piller la Bourgogne. En 1364, ces trois troupes réunies entrèrent dans cette province, et y exercèrent des maux infinis. Un chevalier, appelé *Jean de Neufchatel*, figuroit à la tête de ces brigands. Après avoir brûlé les fauxbourgs de *Pontarlier* et six villages des environs, après avoir pris la ville, il fut pris lui-même, et mourut en prison. Un capitaine, nommé *Guillon-Pot*, fut

---

le dauphin, fils du roi *Jean*, d'exiger que *tous larrons*, *meurtriers*, *voleurs de grands chemins*, *faux monnoyeurs*, *faussaires*, *coupables de viol*, *ravisseurs*, *perturbateurs du repos public*, *assassins sorciers*, *sorcières*, *empoisonneurs* fussent relâchés des prisons et obtinssent leur liberté et leur grâce. Cette demande impudente fut accordée par le dauphin qui fit publier, d'après le vœu exprès du roi de Navarre, la liste de toutes ces espèces de scélérats détenus en prison. *Louis XI*, dont le caractère a beaucoup de rapport avec celui de *Charles le Mauvais*, se montra aussi le protecteur des scélérats, lorsqu'il fit publier, à Paris, que tous les *faussaires*, *voleurs*, *assassins*, ect. pourroient venir habiter cette capitale, sans crainte d'y être recherchés pour leurs crimes.

pris et pendu. On composa avec le reste de ces pillards, et ils s'engagèrent à sortir de la Bourgogne, pour aller piller ailleurs.

En 1364, les routiers tenoient le château de Peyrac, situé dans les montagnes du Minervois, diocèse de Carcassonne; et on eut beaucoup de peine à les en chasser.

Le roi de France, Charles V, fort inquiété par ces nombreux brigands qui désoloient impunément son royaume, et menaçoient sa propre autorité, après avoir employé toutes ses ressources, s'adressa au roi d'Angleterre, *Edouard III*, afin de lui demander des secours pour le délivrer de ce fléau. *Edouard* écrivit aux chefs des *compagnies*, et leur ordonna de sortir des terres de France. Cet ordre fut reçu avec mépris par ces brigands. Edouard, pour s'en venger, se disposoit à passer la mer, afin de se faire obéir; mais Charles V qui ne se fioit pas beaucoup à la bonne foi du roi d'Angleterre, craignit qu'en arrivant en France, il ne changeât de dessein, et qu'au lieu de punir les brigands, il se mît à leur tête pour conquérir le royaume. Il lui fit dire de ne pas se donner la peine de passer en France. L'anglois, choqué des marques de défiance que *Charles V*, dit *le Sage*, lui donnoit, jura,

par Sainte-Marie, qu'il ne feroit aucun mouvement pour secourir la France, quand même *les compagnies* devroient la conquérir toute entière.

Le pape Urbain V, à l'exemple de son prédécesseur, avoit lancé toutes les foudres de l'église contre les *routiers* qui n'en furent pas fort étonnés; et la France, en tems de paix, continuoit à être au pillage, et à éprouver toutes les horreurs des guerres les plus sanglantes. Enfin, *du Guesclin*, vers la fin de l'année 1365, parvint à les conduire tous en Espagne, et à en purger la France pour quelque tems. De concert avec le Roi, il envoya un hérault aux chefs des compagnies, pour leur demander un sauf-conduit. Ces brigands, qui étoient alors campés près de Châlons-sur-Saonne, accueillirent la demande de du Guesclin. *Hugues de Carvelé*, qui avoit la principale autorité parmi eux, répondit qu'ils le suivroient par-tout, excepté contre le prince de Galles. *Bertrand* leur déclara qu'il les vouloit mener contre *Dom Pèdre*, roi de Castille, prince excommunié, cruel, dénaturé, qui, après une infinité d'autres crimes, avoit égorgé sa femme, *Blanche de Bourbon*. Il leur promit ensuite qu'il leur feroit avoir l'absolution du pape; mais ce qui devoit da-

vantage déterminer ces brigands, ce fut la promesse que Bertrand leur fit, qu'il leur seroit accordé, par le Roi de France, deux cents mille florins d'or. *Hugues de Carvelé*, *Eustache d'Aubericourt*, *Gautier Huet*, *Perducas* ou *Berducat d'Albret*, chefs ces routiers, signèrent le traité, et, après avoir rassemblé leurs troupes, ils se trouvèrent au nombre de trente mille hommes. Quelques historiens le font monter jusqu'à soixante mille. *Du Guesclin* se mit à leur tête, et, il faut l'avouer, malgré la grande réputation de ce militaire, son premier exploit, dans cette expédition, fut un exploit de brigand, et digne des hommes qui composoient son armée. Il marcha avec toutes ses forces vers Avignon, déclara au pape, épouvanté de son arrivée, qu'il alloit combattre les Sarrasins, et qu'il lui falloit, sur le champ, l'absolution et deux cents mille francs d'or.

Le pape accorda volontiers l'absolution qui ne lui coûtoit rien; mais il fit bien plus de difficulté pour l'argent. Cependant il fut forcé de compter cette somme, et de la prendre dans ses coffres. L'armée de *du Guesclin*, ainsi purgée de ses péchés, et enrichie de l'argent du pape, partit pour l'Espagne.

Quatre cens avanturiers du pays Toulou-

sain, se joignirent aux brigands que conduisoit *du Guesclin*; les noms de la plupart sont fameux dans les généalogies du Languedoc; tels étoient *Pagan*, *Lautrec*, *Paul d'Auzielle*, *Jean de Restra*, *Luc Castelnau*, *Castelnau Sabounet*, *Hue Talairan*, *Gléon*, *Bertrand Montluc*, *Armand Montluc*, *Paul Montpezat*, *Lourdas*, *Joannot de Moulens*, *Gaston de Lambès*, *Jean d'Ambres*, *Jean de Torta*, *Hue Lespinasse*, *Jean de Grammont*, *Bernard du Bourg*, *Mathieu Bousquet*, *Paul Nogaret*, *Carles de Losta*, *Saint Loup*, *Jean de Montaudran*, ect. toutes maisons très-nobles, et dont plusieurs existent encore, et s'honorent de descendre de tels ayeux.

Ceux qui pourroient douter de l'état de ces brigands et des excessives cruautés auxquelles ils se livroient, n'ont qu'à consulter tous les monumens de ce siècle; ils n'y trouveront que trop de preuves de leur conduite atroce. Voici ce qu'on lit dans l'histoire manuscrite et en vers de *Bertrand du Guesclin*, à l'endroit où il est parlé des *grandes compagnies* :

Par le pays alloient prendre leur mansion,
Et prenoient par-tout les gens à rançon :
Vingt capitaines trouver y pouvoit-on.
Chevaliers, *escuiers*, y avoit, ce dit-on,

Qui de France exilier (1) avoient fait dévotion.
Et il n'y demeuroit beuf, vache, ne mouton,
Ne pain, ne char, ne vin, ne oye, ne chapon:
Tout pillart, meurtrier, traiteur et larron
Etoient en la route (2) dont je fais mention.

La partie la plus foible de la nation, toujours la plus fortement opprimée par ses tyrans, souffroit en silence, et portoit vers le ciel ses larmes et sa douleur. On composa, en ces malheureux tems, dans plusieurs provinces, des prières publiques pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Vierge, la délivrance du fléau insupportable de ces brigands, qui surpassoient en cruauté, en barbarie, les Sarrasins, les Normands, et qui ne pouvoient être comparés qu'aux Cannibales ou aux bêtes féroces. (3) Pour exiger

---

(1) *Exilier*, signifie dépouiller.

(2) *Route*, signifie la troupe des *routiers*, dont le nom vient du mot latin, *ruptor*, infracteur, violateur, qui brise, qui rompt.

(3) Un de ces cantiques, chantés ordinairement dans les églises de France sous les règnes des rois *Jean II* et *Charles V*, commence ainsi:

Plangè regni republica,
Tua gens ut schismatica
Desolatur.

des rançons des malheureux villageois, ils leur faisoient endurer les supplices les plus affreux. L'auteur du *songe du Vergier* rapporte que, lorsqu'on refusoit de payer la rançon demandée, ces monstres *faisoient rôtir les enfans et les vieillards*. (1)

Les routiers, après leur expédition en Espagne, revinrent en France. Le 4 août 1366, auprés de Montauban, ils combattirent, avec chaleur et même avec succès, les gen-d'armes de la province. On nomme encore, parmi les chefs des brigands qui assistèrent à ce combat, *Berducat d'Albret*, le bâtard de *Breteuil* et *Naudon de Bagerant*. Quelque tems après, Jean de Villemur combattit et tua un autre chef de brigands, nommé *Fier-derrière*. Bientôt *Olivier de Mauni*, le compagnon, l'émule du brave *du Guesclin*, se trouve capitaine d'une compagnie de brigands

Dans une autre prière à la Vierge, on trouve cette strophe :

Roga natum piissima,
Ut pellat mala plurima,
Tormentaque gravissima
Quæ patimur.

(1) Songe du Vergier, chap. 146.

qui

qui commet des ravages affreux dans la ville de Castel-Sarrasin. La compagnie de *Perrin de Savoie*, celle d'*Amanieu d'Artigues*, celle de *Nolin de Pavalhon*, celle de *Pommerols*, ravagent et désolent, chacune de son côté, diverses parties du Languedoc. Ces désordres excitèrent le zèle du duc d'Anjou, gouverneur de cette province, qui, étant à Beaucaire le 22 février 1368, rendit une ordonnance par laquelle il déclare « qu'ayant appris que *Perrin de Savoie*, et plusieurs » autres chefs de bandes de pillards étoient » entrés dans la province où ils causoient » des maux infinis, contre la promesse qu'ils » avoient faite de ne plus rentrer dans le » royaume et dans le Languedoc, il ordonne » au sénéchal et aux officiers de la séné- » chaussée de Beaucaire de faire retirer tous » les vivres dans les lieux fortifiés, et courir » sur ces brigands ».

Le duc d'Anjou, après avoir employé les compagnies dans une expédition en Provence, traita avec leur chef, et leur promit une certaine somme, pour les engager à sortir du Languedoc. *Bertrand du Guesclin* fut chargé de cette négociation. Plusieurs même restèrent à sa solde; tels étoient le bâtard de *Terride*, *Perrin de Savoie*, dit *le petit Meschin*, *Ar-*

naud de Pennes, *Amanieu d'Artigues*, *Nolin de Pavalhon* ou de *Pabeilhon*, etc. Ces chefs de routiers étant à Toulouse, au mois de mai 1369, conspirèrent contre le duc d'Anjou, et formèrent le dessein de le tuer ou de le livrer aux anglois. Cette conspiration fut découverte, et les auteurs en furent punis sévèrement. *Perrin de Savoie* et *Arnaud de Pennes* furent noyés, et *Amanieu d'Artigues*, ainsi que *Nolin de Pabeilhon* furent décapités et écartelés.

Ces actes de justice ne détruisirent pas les compagnies; on les voit, dans les années suivantes, parcourir et désoler le Languedoc, ravager sur-tout le diocèse d'Agde, sous la conduite du bâtard *de Lille*. En 1374, la plupart de ces brigands quittèrent le Languedoc pour aller en Provence; mais bientôt ils rentrèrent dans cette première province, ou, en 1377, ils occupoient plusieurs places fortes; et l'on trouve alors, parmi leurs chefs, *Pierre de Galard* et le bâtard de *Landore*, qui ravagèrent le Rouergue, le Gévaudan et l'Auvergne. En 1379, on voit encore ce brigand de la maison *d'Albret*, nommé *Berducat*, à la tête des compagnies. *Benoit Chapparel*, les bâtards *de Savoie*, *de Landore*, *d'Armagnac* et de *Perulle*, tous chefs d'une bande, vinrent,

cette année, assiéger la ville de Carcassonne.

Pendant ces désordres dont le peuple des villes et des campagnes étoit la seule victime, le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, ne cessoit de lever des subsides exorbitans, sous le prétexte de chasser les brigands qu'il ne chassoit jamais; mais il avoit, dit-on, pour but de s'enrichir de la substance des malheureux habitans, qui étoient doublement tyrannisés par les brigands qui les égorgeoient et les pilloient en brigands, et par les gouverneurs qui les pilloient en gouverneurs.

En 1380, le comte de Foix surprit un grand nombre de *routiers* près de Rabastens, en Albigeois; il les attaqua, les défit, en arrêta plus de quatre cens prisonniers, qu'il fit pendre ou noyer dans le Tarn; mais ces brigands sembloient renaître de leur cendre. Il en existoit encore un grand nombre dans les provinces méridionales. On voit qu'en 1390, *Bernard d'Armagnac* les rassembla pour les conduire en Espagne, contre le roi d'Arragon; et ils se trouvèrent au nombre de dix-huit mille hommes. Le roi d'Arragon parvint à purger ses états de ces brigands qui s'arrêtèrent dans le Roussillon où ils tuoient et détroussoient tous ceux qui passoient d'Espagne en France; enfin, Jean III, comte

d'Armagnac, en 1391, en emmena sept mille en Lombardie, pour servir contre *Galeas Viscomti*, duc de Milan.

Le fameux *Merigot de Marchès*, que Froissard nomme assez improprement *Aimerigot de Marcel*, chef d'une bande de pillards, occupoit, dans le même tems, plusieurs châteaux en Auvergne; le roi, d'après la prière du sire *de la Tour*, envoya contre lui une troupe commandée par *Robert de Béthune*, qui poursuivit vivement le chef de brigands et sa troupe. *Merigot de Marchès*, ne sachant où se retirer, prit le parti de demander un asyle chez un grand seigneur du voisinage, qui étoit son cousin germain, et qu'on nommoit le seigneur *de Tournemire*. Celui-ci n'agit point en parent; il reçut *Merigot*, l'arrêta et le mit en prison dans son château. Le prisonnier fut conduit à Paris sous bonne garde; il fut condamné à être mené aux halles, exposé au pilori, à avoir la tête tranchée et son corps écartelé; ce qui fut exécuté.

Ce brigand étoit un noble, appartenant aux meilleures familles d'Auvergne et du Limosin, et allié à l'ancienne maison de *Ventadour*.

En 1397, Charles VI profita d'une trêve

qu'il avoit conclue avec l'Angleterre, pour achever d'extirper du royaume les restes de ces brigands qui le désoloient depuis long-tems. Ne pouvant employer la force, il fallut encore, comme on avoit déjà fait, composer avec eux, leur accorder des sommes considérables, pour les obliger à évacuer les lieux qu'ils occupoient.

Le royaume resta quelque-tems purgé de cette peste qui ne tarda pas à se reproduire; le mal étoit au sein de la France, et la noblesse en conservoit le germe. Les désordres affreux que virent naître la fin du règne de Charles VI et les commencemens de celui de son successeur, en favorisèrent le développement. Des bandes de brigands continuèrent à mettre à prix leur talent de détruire, et à exercer, sur toutes les campagnes, le pillage et le meurtre. Ces bandits furent connus sous le nom de *compagnies* ou d'*escorcheurs*; cette dernière dénomination indique assez toute l'horreur qu'inspiroit leur conduite.

Le fils du comte d'*Armagnac* se mit à la tête de ces ecorcheurs, et les conduisit, en 1438, dans les environs de Paris. Voici comme le journal de Paris, des règnes de Charles VI et Charles VII, parle de ces troupes : « La daraine semaine de juing, vint

» un autre aussi mauvais ou pire, nommé le
» comte de Perdriel (1) qui fut fils du
» comte d'*Arminac*, qui fut tué pour ses
» démérites; et ammena une autre grant
» compagnie de larrons et de murdriers qui,
» par leur mauvaise vie et détestable gou-
» vernement, furent nommés les *escorcheurs*;
» et pour vray, ils n'étoient pas mal nom-
» més; car, aussi-tôt qu'ils venoient en
» quelques villes ou villages, il convenoit
» rançonner à eux, à grant finance, ou ils
» gastoient tous les bleds qui encore étoient
» tous verd. » Le même écrivain, à propos
de la guerre civile appelée, la *praguerie*, parle
encore de ces *escorcheurs* : « Le *dauphin* et
» le duc de *Bourbon*, et plusieurs autres sei-
» gneurs, avec un grand nombre qu'on
» nommoit les plus larrons qu'ils fussent au
» monde, et estoient nommés les *escorcheurs*,
» et faisoient guerre au pauvre peuple si
» forte, que on n'osoit sortir hors des bonnes
» villes, et quelque personne qu'ils rencon-
» trassent, ils leurs demandoient: *qui vive?*
» s'il estoit de leurs partis, il n'estoit seule-
» ment que desrobé, mené en prison dont
» jamais il ne sortoit, tant estoit tyrannique

(1) Le comte de *Pardiac*.

» la gehaine et mis à la rançon que jamais » ne la pouvoit payer, et par cette cause » mourroit dans leur prison...... Pour certain, on alloit bien dix ou douze lieues » sans trouver que boire, ni que manger, » ni fruit, ni autres choses...... Et tuoient » et coupoient les gorges les uns ou autres, » que ce fut prestres, clercs ou moynes, » nonains, ministres ou héraults, femmes » ou enfans ».

Olivier de la Marche, capitaine des gardes du duc de Bourgogne, et qui connoissoit bien les nobles de son tems, parle ainsi, dans ses mémoires, de ces compagnies et de l'état pitoyable où la France étoit réduite au quinzième siècle : « Tout le tournoiement (tout le tour) du royaume étoit plein » de place et de forteresse, dont les gardes » vivoient de rapines et de proie; et par le » milieu du royaume et des pays voisins, » s'assemblèrent toutes manières de gens de » *compagnies* que l'on nommoit *escorcheurs*; » et chevauchoient de pays en pays, questant vituailles et avantures pour vivre et » pour gagner, sans regarder, n'épargner » les pays du roi de France, du duc de » Bourgogne, ne d'autres princes du royaume;

» mais leur étoit tout un; et tout d'une
» querelle ».

Le même écrivain, après avoir peint le brigandage des *escorcheurs*, nous apprend quels en étoient les principaux chefs. « Et
» furent, dit-il, les capitaines principaux,
» le bâtard de *Bourbon*, *Brusac*, *Geoffroi*
» *de Saint-Belin*, *Lestrac*, *le bâtard d'Ar-*
» *mignac* (d'Armagnac), *Rodrigues de*
» *Villandras* (de Villandraut), *Pierre Re-*
» *gnant*, *Guillaume et Antoine de Chabanne*,
» comtes de Dammartin ». Il ajoute ensuite :
« et combien que *Poton de Saintrailles* et
» *la Hire* fussent deux des principaux et
» des plus renommés capitaines du parti des
» français, toutefois ils furent de ce
» pillage...... Lesdits *escorcheurs* firent moult
» maux au pauvre peuple de France et aux
» marchands, et pareillement en Bourgogne
» et à l'environ. »

Parmi cette liste de brigands, on trouve les hommes les plus nobles, ou comme s'expriment les généalogistes les plus *illustres*, et les capitaines les plus renommés de leur siécle. *Antoine de Chabanne*, grand-maître de la maison du Roi, grand-pannetier de France, oncle du célèbre *la Palisse*, un

des plus riches, des plus titrés et des plus nobles seigneurs du quinzième siècle, étoit aussi un des plus voleurs et des plus scélérats; les histoires de plusieurs provinces attestent ses brigandages. Il prenoit et pilloit les châteaux qui étoient à sa convenance; détroussoit, voloit, et souvent égorgeoit les voyageurs sur les chemins, sans cependant qu'on crût alors qu'il pût se déshonnorer; on pensoit que la noblesse étoit un attribut émané du ciel, que les actions humaines ne pouvoient altérer.

Le bâtard de *Bourbon* n'étoit pas moins scélérat. Plusieurs écrivains du quinzième siècle parlent de ses ravages et des ses crimes. Voici ce qu'on en dit dans les mémoires de Richemont : ..... « vint par-» devers le roi le bâtard de *Bourbon*, lequel » avoit fait beaucoup de maux, et soustenu » (excité) à ses gens d'en faire; entr'autre » chose, il faisoit une assemblée de *routiers*, » et les vouloit mener aux hors du royaume, » sans le congé du roi qui en fut mal con-» tent ». Il ajoute qu'on porta au roi et au connétable de Richemont la plainte d'un forfait abominable, commis par ce bâtard de *Bourbon*; il avoit violé une femme sur le corps de son mari, ensuite il avoit fait

battre et *découper* le mari, tant que c'étoit pitié à voir (1).

Ces violences atroces, ces brutalités horribles étoient familières alors à nos grands seigneurs. Voici un fait semblable, qui a eu lieu dans le même tems, raconté avec une grande naïveté par l'auteur du journal de Paris : « Quand un preud'homme avoit » une jeune femme, et ils (les seigneurs) » le povoient prendre, et il (le mari) ne » povoit payer la rançon qu'on lui deman» doit ; ils le tourmentoient et tyrannisoient » moult grièvement ; et les aucuns mettoient » en grandes huches (coffres) ; puis prenoient » les femmes et les mettoient, par force, » sur le couvercle de la huche où le bon» homme estoit, et crioient : *vilain, en des-* » *pit de toy ta femme sera chevauchée, cy-* » *endroit.* Et ainsi le faisoient ; et quand ils » avoient fait leur malle œuvre, ils laissoient » le pouvre périr là dedans, s'il ne payoit » la rançon qu'ils lui demandoient. Et si » n'estoit roi ne prince qui, pour ce, s'avan» çast de faire aide au pouvre peuple ».

---

(1) Ce bâtard de Bourbon fut comdanné à être noyé, en 1441, comme nous le dirons dans une note du chapitre suivant.

Il est bien pénible pour un écrivain d'avoir à tracer de telles horreurs; mais elles sont nécessaires à la parfaite connoissance des mœurs de la noblesse. C'est des cloaques putrides de l'histoire qu'il nous faut tirer la vérité qui doit mettre dans tout son jour le tableau dégoûtant, mais fidèle, des mœurs de cette classe d'hommes si orgueilleux et si funestes à la société.

Quant au capitaine *la Hire*, un des plus vaillants du règne de Charles VII, il trouvoit tout-à-fait impossible aux nobles d'être militaires sans être pillards; en conséquence de cette opinion, digne de son tems et de sa noblesse, il avoit coutume de dire que, *si Dieu se faisoit guerrier, il deviendroit pillard.*

En 1440, Charles VII, enfin plus tranquille sur le trône, adressa des lettres à plusieurs sénéchaux du royaume, afin de convoquer les milices des provinces contre les *routiers*. Dans celles qui furent envoyées aux différens sénéchaux du Languedoc, on trouve que les chefs de ces routiers étoient alors le bâtard *de Béarn*, et un nommé *Salazard*. Cette pièce confirme, d'une manière bien authentique, le récit que les écrivains du tems on fait des excès de ces brigands. « Nous avons été, y » est-il dit, et sommes devenus informés

» que le dit *bastard de Béarn*, accompagné
» d'un appelé *Salazard*, et plusieurs autres
» *routiers*, en grand nombre de gens d'armes
» et de traits, sont, puis n'a guères, entrez
» en notredit pays de Languedoc, et encore
» sont vivans et séjournans, en pillant, ro-
» bant, détroussant, et autrement domai-
» geant notre pays, et nos bons loyaux
» subgiez d'icelui; et que pis est, se sont
» épuisés prendre, et de fait ont pris, pillé,
» robé et rançonné, meurtri et occis plu-
» sieurs personnes, forcé femme, bouté
» feux, et fait et font incessamment autres
» innumérables maux et dommaiges, etc. »

Ces précautions du roi Charles VII ne produisirent aucun effet salutaire. On voit, dans les années suivantes, *Salazard*, le bâtard de *Béarn* et *Jean Lescun*, bâtard *d'Armagnac*, continuer leur brigandage, et désoler les provinces. En 1444, Salazard fut attaqué dans Rodès, et obligé de capituler et de se retirer.

A ces brigands, appelés *routiers* en succédèrent bientôt d'autres; tels furent sur-tout les *bandouliers*, qui, dès l'an 1454, ravageoient les provinces méridionales; les *avanturiers*, qui eurent long-tems pour chef un seigneur de la maison de *la Marck*, surnommé,

à cause des brigands qu'il commandoit, *le jeune adventureux*; les mille *diables* qui furent battus par le connétable de Bourbon.

Les *bandouliers* subsistèrent pendant le seizième siècle. On trouve, parmi ces chefs de brigands, un noble, nommé *Etienne d'Olmières*, dit *Bursec*, fameux par ses attentats. Il occupoit un château dans le Gévaudan, et répandoit l'effroi dans tout le voisinage. Les états du Languedoc, assemblés en 1554, poursuivirent sa punition et celle de ses complices. Ses biens et ceux de ses enfans furent saisis. Ce voleur, tenoit à plusieurs familles nobles du pays, et avoit plusieurs parens, conseillers au parlement de Toulouse, entr'autres, un neveu qui surprit un appointement de la chambre des vacations, très-favorable à *Bursec;* ce qui causa de grands troubles dans l'assemblée des états, et le brigand fut puni.

Les crimes de ces bandouliers étoient aussi atroces que ceux des brigands des siècles précédens. Ils rançonnoient les villages, mettoient au feu les malheureux qui ne pouvoient payer la rançon aussi forte qu'ils l'exigeoient, ou bien ils saisissoient les enfans et les égorgeoient aux yeux de leurs parens, pour obliger ceux-ci à racheter la vie de ces inno-

cens, au prix de tout ce qu'ils possédoient. Ces attentats horribles sont prouvés par des lettres-patentes de Charles IX, du mois de mars 1564 : « Cet été passé, durant quatre » ou cinq mois, les habitans duditpays (*Lan-* » *guedoc*), même ceux des diocèses de » Narbonne, Carcassonne, Pamyès, Mire- » poix et Aleth, ont été infestés et grande- » ment travaillez de *Bandolliers* assemblés en » grandes troupes, dont les moindres étoient » de quatre-vingt ou cent, portant arque- » buses et pistolets, suivant et courant la » pluspart desdits diocèses en forme d'hos- » tilité ; faisant infinis maux et cruautez, » jusques à *flamber les personnes* qui auroient » réputation d'avoir quelque argent, afin d'en » retirer plus grande rançon, et faire mourir » les enfans à la vue des pères qui ne vou- » loient pas composer et s'accorder à leur » mot. Sans ce qu'il y ait été donné aucun » ordre, demeurans lesdits assiégés ou s'ils » n'étoient en lieu sûr, estant contraint et » d'abandonner leurs maisons, et se retirer » ailleurs ».

Les guerres civiles de la religion favorisèrent beaucoup les ravages de ces brigands qui vendoient, tour-à-tour, leur courage destructeur à l'un ou à l'autre parti, et qui n'en

devinrent que plus impunément scélérats. Les officiers supérieurs, même les gouverneurs, s'en servirent quelquefois pour leurs haines ou leurs intérêts particuliers. On accuse le connétable de *Montmorenci* de les avoir long-tems tolérés, ou plutôt excités contre le maréchal de *Joyeuse* dont il étoit l'ennemi.

Lorsque la paix fut rétablie dans le royaume, au commencement du siècle dernier, les brigandages continuèrent; et, comme les guerres civiles étoient une commodité et un prétexte pour ceux qui en étoient coupables, un très-grand nombre furent livrés à la Justice; et le règne de Henri IV fut marqué par une infinité d'exécutions d'assassins, de voleurs de grands chemins, gentilshommes.

Si l'on doutoit encore que ces attroupemens de brigands fussent composés de nobles, je citerois les historiens du Languedoc, qui disent, en parlant des états de la province, tenus à Carcassonne et Albi en 1604 : « cette » assemblée imposa les dépenses faites au » sièges du Bouchet, en Vélai, dont le cadet » *de Senejouls*, l'un des chefs des brigands de » la province, s'étoit emparé ; car, quoique » la paix eût été rétablie, il restoit encore » plusieurs troupes de *bandits* qui exerçoient » diverses hostilités dans la province. De

» ce nombre furent aussi *les trois fils du baron* » *d'ENTRAGUES, qui voloient sur les grands* » *chemins*, et dont le père fut condamné » aux galères pour ses crimes. Le parlement » de Toulouse ayant fait le procès à ces » trois frères, les condamna, le 2 octobre » de l'an 1605, à perdre la tête, et à avoir » le corps partagé en quatre quartiers ; ce » qui fut exécuté. La même cour condamna » encore au dernier supplice *plusieurs autres* » *gentilshommes* de la province, qui y exer» çoient des brigandages (1) ».

Dans le même tems, trois autres frères, d'une famille noble de Bretagne, à la tête d'environ quatre cens gentillâtres, capitaines ou brigands, pilloient les villages, arrêtoient les voyageurs sur les chemins, obstruoient en conséquence toutes les communications, et répandoient l'effroi à quarante lieues à la ronde. Ces brigands, nommés *Guilleris*, du nom des trois chefs qui les commandoient, avoient suivi long-tems le parti de la ligue, sous les ordres du fameux duc de Mercœur.

(1) Elle condamna à être décapité, le comte de *Villefort*, frère du vicomte de *Polignac*, qui avoit assassiné, dans une église, le comte d'*Apchier*, pendant que celui-ci entendoit la messe.

Les

Les désordres de la guerre civile avoient, en quelque sorte, couvert ceux de ces brigands ; la paix les mit à découvert. N'ayant plus de troupes rangées à combattre, ils se firent voleurs de grands chemins ; ils s'établirent dans un bois sur la route de Bretagne et de Poitou, y firent construire une forteresse qui leur servoit de retraite. C'étoit de là qu'ils partoient pour faire des courses dans les provinces voisines ; ils alloient forçant les châteaux et les maisons de campagne, en Poitou, en Saintonge, jusqu'en Guienne ; arrêtant, pillant et massacrant les voyageurs sur les chemins. Ils avoient affiché sur les grandes routes, cette devise qui décèle leur état de noble et de brigand : *la paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et archers, et la bourse aux marchands.*

Pendant six années consécutives, ils exercèrent impunément leurs brigandages. Les prévôts et marechaussées étoient toujours battus, ou repoussés par ces nobles voleurs. Personne, dans ces cantons, n'osoit se mettre en campagne, et les communications étoient interrompues.

Henri IV, informé de ces désordres, chargea le sieur *Parabère*, gouverneur de Niort, d'employer les moyens les plus prompts et

les plus efficaces, pour détruire cette troupe de voleurs. Ce gouverneur rassembla quatre mille cinq cents hommes, et, au mois de septembre 1608, marcha, avec quatre pièces d'artillerie, vers la forêt qui leur servoit de retraite. Il découvrit la forteresse où les brigands étoient retranchés, et l'assiégea avec vigueur. *Guilleri*, un des chefs, perdant l'espoir de résister plus long-tems, détermina ses camarades à faire une sortie générale à travers les troupes des assaillans. Ce moyen ne réussit guère; les brigands furent accablés par la multitude : plusieurs périrent dans l'action. Le capitaine *Guilleri* et quatre-vingt de ses complices furent pris et roués vifs en différentes villes.

En 1612, le Languedoc étoit encore infesté par des bandes de nobles. Dans les états tenus cette année, on prit des mesures, dit l'historien de cette province, « pour exterminer plusieurs troupes d'assassins, de voleurs et de pillards, parmi lesquels il y avoit des *gentilhommes de nom*, qui désoloient divers cantons de la province ». Il paroît que ces mesures, comme celles qu'on avoit prises antérieurement pour le même objet, n'eurent pas un plein succès ; car on voit dans les cahiers envoyés par la

province aux états généraux de 1614, qu'il existoit encore un trés-grand nombre de voleurs et de *bandouliers* sur la frontière du Languedoc et du comté de Foix. On y démande au roi que des troupes y soient entretenues, pour réprimer l'audace desdits voleurs.

Enfin ces bandes de gentilshommes brigands ont existé jusqu'au milieu du siècle dernier. Ce qui doit surprendre sans doute, dans ces attroupemens de scélérats, c'est qu'ils ont, sans interruption et toujours en très-grand nombre, existé pendant près de cinq siècles au centre du royaume; c'est que les moyens qu'on a employés pour les détruire, ont toujours été foibles ou presque nuls. Ces moyens étoient souvent plus propres à les attirer qu'à les bannir. Tel étoit, par exemple, celui de composer avec ces brigands. En les payant pour se retirer d'une province, ils passoient dans une autre, et, au bout de quelque tems, ils revenoient, par préférence, dans celle qui les payoit le mieux pour l'abandonner. D'ailleurs, ces pillards tenoient eux-mêmes à des familles considérables, avoient des propriétés, possédoient des châteaux, des forteresses où ils

se retiroient; et leur conduite n'étoit pas assez opposée à celle des seigneurs, grands propriétaires, pour que ceux-ci eussent beaucoup intérêt à s'en plaindre, et à réprimer leurs excès. Le peuple seul souffroit, et, lorsqu'il parvenoit, dans le fort de son oppression, à faire entendre ses plaintes au monarque, et que ces plaintes étoient assez multipliées, et annonçoient des maux assez graves pour déterminer le roi à lever une armée et à l'envoyer à son secours, c'étoit encore pour les malheureux un nouveau genre d'oppression. Le roi profitoit de ces occasions, pour n'accorder des troupes qu'à condition qu'on préleveroit, sur la province qui les réclamoit, des subsides extraordinaires. Enfin les troupes envoyées pour venger le peuple, étoient elles-mêmes composées de brigands qui ne prenoient qu'un foible intérêt à détruire leurs pareils. Depuis les premiers officiers jusqu'aux derniers soldats, tous se croyoient en droit de piller, de massacrer, de dévaster les pays qu'ils alloient défendre.

On va voir, dans le chapitre suivant, que les premières troupes qui furent à la solde des rois de France, toutes formées de gen-

tilshommes, sous les noms de *gensdarmes* ou de *troupes d'ordonnance*, n'étoient composées que de voleurs, d'incendiaires et d'assassins.

CHAPITRE VI.

Des milices composées de nobles, des gensd'armes; de leur affreux brigandage.

LE métier particulier de militaire, dès les commencemens de la monarchie, a toujours été l'apanage ordinaire de la seule noblesse : les nobles conduisoient les vassaux à la guerre, et formèrent long-tems des troupes particulières, connues sous le nom de *gensdarmes*, qui étoient à la solde du roi, des grands seigneurs, ou des communes et provinces. Le nom de *miles*, qui signifie soldat, est, suivant nos plus profonds généalogistes, synonime de *chevalier*, et atteste l'identité de l'état de noble et de celui de militaire. Depuis long-tems même, il suffisoit de prouver qu'on suivoit la profession des armes, pour

établir sa noblesse, et jouir de ses prérogatives. (1)

Dans les tems de guerre, l'armée étoit composée de nobles qui marchoient, chacun, à la tête de ses vassaux, gentilshommes ou roturiers. Ces vassaux, suivant les loix de la féodalité, ne devoient marcher que pendant un nombre déterminé de jours, et pendant certains mois de l'année; et les seigneurs sous la bannière desquels ils se trouvoient, devoient les entretenir d'armes et de vivres. Mais ils trouvèrent plus commode et plus utile de ne les payer qu'en partageant avec eux le pillage qu'ils faisoient dans les campagnes, ou de les obliger eux-mêmes à piller pour vivre. Le pillage, dont les nobles donnoient sans cesse l'exemple, étoit l'unique salaire qu'ils retiroient de leurs expéditions militaires; et cette manière de vivre aux dépens des malheureux villageois, a été long-tems appelée *vivre sur le bon-homme*. La certitude de l'impunité, l'opinion établie alors, que

(1) Voyez ce que dit, à cet égard, *Dunod de Charnage* dans le discours sur la noblesse, qui est à la tête de ses *mémoires, pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*.

le pillage étoit inhérent à l'état militaire, et plus encore l'exemple des princes, qui laissoient aux troupes la liberté de se livrer à leurs funestes penchants pour le brigandage, disposoient et accoutumoient aux désordres les plus affreux, ceux qui, par leur naturel, y auroient répugné. Ce n'étoit pas les ennemis seulement, mais des citoyens, des français, des familles innocentes et sans armes, qu'ils pilloient, maltraitoient et souvent égorgeoient.

Les gensd'armes qui étoient tous nobles de race, reçurent ce nom de ce qu'ils se présentoient à la guerre avec l'armure complette, casqués, cuirassés, la pique au poing, l'écu au bras, montés à cheval et accompagnés, chacun, de quelques valets ou écuyers qui étoient aussi, ordinairement, des gentils-hommes. Un de ces domestiques étoit qualifié de *pillard*; nom qui indique assez l'emploi qu'il remplissoit auprés de son maître. Le 4 avril 1383, *Pierre de Lautrec* passa la revue à Senegas; il avoit avec lui neuf autres hommes d'armes, accompagnés, chacun, d'un *pillard et d'un page*.

Les témoignages de l'indiscipline de ces troupes nobles, de leur conduite désastreuse, sont si nombreux et si bien attestés, que je

bitans martyrisés, les filles et femmes violées, et les enfans égorgés. « Vous ne pouviez aller, dit cet auteur, dans quelques compagnies, que vous ne vissiez les uns lamenter, ou pleurer à grosses larmes, maudissant leur nativité, les autres, leur fortune, les autres, *les seigneurs*, les autres, les gouverneurs ».

Les habitans des campagnes se trouvoient les plus maltraités; les villages étoient abandonnés, ainsi que la culture des terres; les champs n'étoient plus ensemencés; il y eut des cantons immenses, qui restèrent une vingtaine d'années sans produire aucun fruit; il falloit acheter aux généraux qui dominoient dans un pays, le droit de faire la récolte. Le capitaine *la Hire* exigea 1200 livres des habitans d'Amiens, pour la permission de faire la moisson près la porte Beauvais. L'auteur du journal de Paris, déjà cité, dit la même chose sur les malheurs des campagnes, causés par les militaires et les seigneurs, et y ajoute l'expression bien vive du désespoir auquel les habitans se livroient: « on ne pouvoit labourer, » dit-il, ni semer nulle part; souvent on s'en » plaignoit aux seigneurs; mais ils ne s'en » faisoient que mocquer ou rire; et leurs » gens faisoient pis que devant, dont la plu-

» part des laboureurs cessèrent de labou-
» rer, furent comme désesperéz, et laissèrent
» femmes et enfans, en disant l'un à l'autre:
» *que ferons nous? Mettons nous tous en la*
» *main du diable; ne nous importe que nous*
» *devenions; autant vaut faire du pis qu'on*
» *peut, comme du mieux; mieux nous vau-*
» *droit servir les sarazins que les chrétiens,*
» *et pour ce faisons du pis que nous pourrons;*
» *aussi bien de nous peut-on que tuer ou*
» *prendre; car, par le faux gouvernement des*
» *traistres gouverneurs, il nous faut renier*
» *femmes et enfans, et fuir aux bois comme*
» *bestes esgarées, non pas un an ni deux* ».

Une plainte aussi énergique, un tableau aussi fortement exprimé, est une preuve bien frappante de l'excès des maux où gémissoient les peuples des campagnes, et de l'excès des violences que commettoient les nobles et les militaires.

Alain Chartier, qui écrivoit dans le même tems, nous peint les mêmes malheurs avec la même énergie. Dans sa pièce, intitulée *le quadrilogue invectif*, il fait ainsi parler le *pauvre peuple*, qui se plaint des maux *que lui font souffrir les pillars gens-d'armeaulx, sous ombre de défendre la chose publique*: « je

» soutiens leur vie à la sueur et travail de
» mon corps, fait-il dire au peuple, et ils
» guerroyent la mienne par leur oultrage,
» dont je suis en mendicité. Ils vivent de
» moi, et je meurs par eux; ils me deussent
» garder des ennemis, hélas! ils me gardent
» de manger mon pain en seureté... Labeur
» a perdu son espérance, marchandise ne
» trouve chemin qui la puisse sauvement
» adresser. Tout est en proie... ni je n'ay
» autre espérance en ma vie, senon par dées-
» poir laisser état, pour faire comme ceux
» que ma dépouille enrichit, qui plus aiment
» la proie que l'honneur et la guerre. Que
» appelé-je guerre? Ce n'est pas guerre qui
» en ce royaume se maine, c'est une privée
» roberie, un larcin habandonné, force pu-
» blique sous ombre d'armes, et violente
» rapine, que faute de justice et de bonne
» ordonnance ont fait être loisibles.... Les
» champs n'ont plus de franchise.... Je n'ai
» plus de quoi les cultiver, ne fournir pour
» y recueillir le fruit de nourriture.... Or,
» conviendra-t-il les champs demeurer dé-
» sers, inhabitables et habandonnés aux
» bestes sauvages, et ceux qui, par travail
» de loyale marchandise, ont les aucuns en

» nécessité secourus, demeurer despourvus » esgarez, et perdre par courroux la vie après » les biens ».

Le peuple adresse, dans la même pièce, *à la noblesse ou gendarmerie*, de nouvelles plaintes : « je nombrerois, dit-il, les lieux » et les villes où plusieurs des tiens ont habité, tant comme les vivres et les rapines » des biens, que ils n'avoient pas acquis, » les ont put soutenir; mais ils ont failli » aux places, quand la proie leur a faili, et » pris aux amis ce qu'ils n'eussent osé prendre » aux ennemis ».

Un témoignage encore plus authentique, qui démontrera l'état d'abandon et d'inculture où se trouvoient les campagnes par les ravages des nobles et des gendarmes, est une ordonnance qui oblige, sous des peines graves, aux non nobles, de cultiver la terre : « en 1412, fut enjoint à toutes personnes » non nobles d'ouvrer ou cultiver la terre, » sous peine d'être mis hors du royaume, » et les maisons ruineuses (en ruine) et terres » non cultivées, déclarées acquises au » roi (1) ».

(1) Cette ordonnance est citée dans les remontrances aux états de Blois de 1588, page 181.

, Ainsi le peuple se trouva dans la cruelle alternative de perdre ses possessions, ou de s'exposer à être massacré ou rançonné dans les champs, et à voir, sans cesse, les fruits de la terre arrosée de ses sueurs, enlevés par des brigands armés.

Charles VII, entouré de princes et de nobles adonnés aux brigandages, bien loin de les réprimer, les avoit tolérés, et en avoit plusieurs fois lui-même donné l'exemple. Il ne s'occupa à en arrêter le cours, que lorsqu'il fut plus tranquille sur le trône, et qu'il sentit que son intérêt particulier et la prospérité de sa couronne en dépendoient. On peut dire qu'il n'eut pas même l'idée de cette réforme. Tous les historiens en attribuent l'honneur au connétable de *Richemond*, guerrier le plus modéré de son tems, qui, frappé des pertes innombrables que faisoit le royaume par le défaut d'insubordination et l'affreux brigandage des militaires, proposa, en 1444, la réforme des anciens gensdarmes, et l'établissement d'un corps de troupes réglées, composées de gentilshommes, nommés aussi *gensdarmes*, et de les entretenir par le moyen d'une imposition, appelée *taille*, levée seulement sur les roturiers. Cette imposition, destinée au seul entretien des *gensdarmes*;

n'étoit auparavant qu'extraordinaire, et ne se prélevoit que dans des occasions pressantes; elle commença, à cette époque, à devenir permanente.

Cette nouvelle milice de gensdarmes fut distribuée en quinze compagnies, dont chacune fut composée de cent lances ou hommes d'armes; chaque homme d'armes avoit avec lui cinq personnes, trois archers, un coutillier et un écuyer. Ces hommes d'armes étoient tous gentilshommes, et leurs archers, écuyers ou valets l'étoient aussi dans l'origine. C'est une vérité qui n'est désavouée par aucun écrivain, et c'est un principe, parmi les généalogistes et les nobles, qu'il suffit de prouver que tel homme a été, à cette époque, *gensdarmes* ou *valet* de gensdarmes, pour attester sa noblesse et celle de sa postérité. Ainsi tous les crimes et les vexations dont les gensdarmes se sont rendus coupables, sont les crimes de la noblesse.

Ces compagnies de gensdarmes furent nommées *compagnies françoises* ou *compagnies d'ordonnances*. Cette dernière dénomination est due aux ordonnances sévères que le roi fit alors, pour réprimer le brigandage des militaires, et imposer à ceux-ci une loi qui les maintînt dans la subordination;

mais cette loi fut impuissante, et il eût été bien difficile de lui donner une certaine force, puisque ceux même qui formoient la force de l'état, en étoient les premiers transgresseurs.

Charles VII enfin, plus tranquille sur le trône, s'occupa à réprimer les désordres des troupes qui étoient à sa solde; il fut même souvent obligé d'employer une partie de ses troupes à réprimer les excès d'une autre. *Martial d'Auvergne*, dans ses *vigiles*, nous parle ainsi d'un voyage que ce roi fit en Champagne pour cet unique objet (1):

Apres, le roi fut en Champaigne
Pour prendre et mettre en ses mains
Gens d'armes qui, *sous enseigne*,
Faisoient au peuple excès maints.
C'estoit la plus grand mengerie
Que l'en sauroit dire et penser,
Car tous vivoient de pillerie,
Sans ce qu'homme osast là passer.

Louis XI ne chercha point à réprimer le brigandage des troupes, qui subsista

(1) Ce fut dans ce voyage que le roi, accompagné du connétable de *Richemont*, fit noyer le bâtard de *Bourbon*, après lui avoir fait faire son procès par le prévôt des maréchaux de France.

encore

encore d'une manière révoltante sous le règne de Charles VIII, et que les guerres d'Italie tendirent à favoriser. Il fut réservé au sage Louis XII d'opérer cette utile réforme après laquelle les peuples soupiroient depuis si long-tems. Ce que dit à cet égard *Saint-Gelais* dans son histoire de ce roi, est bien remarquable. Il parle des compagnies d'ordonnance, alors toutes composées de nobles, comme témoin des excès dont elles se rendoient continuellement coupables. En racontant les réformes faites par le monarque, *père du peuple*, il s'exprime ainsi : « il a fait un autre bien » si grand, que *aucun de ses prédécesseurs* » *n'en fit oncques de semblables*; c'est d'avoir » osté *la pillerie* que les gens de guerre » souloient faire sur le pays, qui estoit » chose insupportable au pauvre peuple. » *J'ai vu, moi étant* DES ORDONNANCES, ajoute-t-il, que, quand *les gensdarmes* ar- » rivoient en un village, bourgade ou ville » champestre, les habitans, hommes et » femmes s'enfuyoient, en retirant de leurs » biens ce qu'ils pouvoient, aux églises ou » autres lieux forts; tout ainsi que si c'eussent » été les anglais, leurs anciens ennemis; qui » estoit piteuse chose à veoir; car un lo- » gement de *gensdarmes* qui eussent séjourné

» un jour et une nuit à une paroisse, y eussent
» porté plus de dommages que ne leur
» coûtoit la taille d'une année. »

Saint-Gelais a vu les ravages que commettoient les compagnies *d'ordonnance*; il étoit lui-même du nombre des gensdarmes qui composoient ces compagnies nobles; et il a peint leur conduite semblable à celle des brigands. C'est pourtant de ces compagnies de nobles brigands qu'est descendue une grande partie de la noblesse actuelle, qui se dit noblesse de race. Un gentilhomme qui a pu prouver qu'un de ses ayeux a été enrôlé parmi les *pillars des ordonnances*, est réputé *bon* gentilhomme (1).

Les avanturiers dont il est parlé dans le chapitre précédent, doivent être, à quelques égards, placés au rang des troupes

---

(1) Tous les auteurs qui ont parlé de la *gendarmerie*, et notamment *Aubert de la Chesnaye*, dans son *dictionnaire militaire*, s'accordent tous à dire que les *gensdarmes*, avant la réformation qui en fut faite par Charles VII, comme après, étoient tous nobles. On sait qu'un des chefs d'accusation du procès de la pucelle d'Orléans, fut d'avoir vêtu l'équipage *d'homme d'armes*, qui ne convenoit qu'aux chevaliers et écuyers, et qu'il étoit défendu aux roturiers de porter.

réglées ; ils furent long-tems employés dans les armées françaises qui combattirent en Italie, sous Louis XII et François Ier. Ces *aventuriers* étoient de vrais brigands qui s'occupoient bien moins de la gloire du prince qui les soldoit, que du butin qu'ils pouvoient retirer de leurs campagnes. Plusieurs écrivains du temps remarquent que ces troupes ne montroient de valeur, que lorsqu'il s'agissoit de piller et d'égorger ; et plusieurs écrivains généalogistes assurent que ces compagnies d'*aventuriers* étoient composées de noblesse. (1) Ces *avanturiers*, d'abord commandés par un capitaine nommé l'*Henisson*, ensuite, par un seigneur de la maison de la Marck, connu sous le nom de *Fleurange*, surnommé le *jeune avantureux*, sans doute à cause de sa qualité de chef d'*avanturiers*, se livrèrent, pendant les guerres d'Italie, aux plus affreux excès. Les cruautés

(1) L'auteur des *recherches sur la gendarmerie*, qui prouve, jusqu'à l'évidence, qu'on ne pouvoit être *gendarme* sans être noble de race, prouve aussi que les compagnies des *aventuriers* étoient presqu'entièrement composées de gentilshommes ou de bâtards de grandes maisons, qui, malgré leur état de bâtardise, n'en étoient pas moins alors réputés *nobles*.

atroces, et exercées à la prise de *Capoue*, sur-tout dans la caverne de *Longara*, (1) attestent assez leur conduite scélérate. Les cris des malheureux habitans sans armes, des femmes qu'on poignarde après les avoir violées, des enfans, ceux des vieillards qu'on égorge de sang-froid, qui rétentissent encore dans le coeur de tout être juste et sensible, n'arrêtoient point la férocité de ces nobles soldats; et les actes de cruauté sembloient être pour eux un vrai délice.

Les guerres civiles du seizième siècle accrurent le désordre dans les troupes, qui vivoient, comme on le disoit alors, *sur le bonhomme*, (2) c'est-à-dire, aux dépens des malheureux laboureurs. Cette expression

(1) Des citoyens ou des habitans des campagnes, échapés au fer des soldats françois, s'étoient réfugiés, au nombre de plus de mille, femmes ou enfans, dans une vaste caverne presqu'inaccessible. Les *aventuriers* les découvrirent, et ne se sentant pas assez forts pour les combattre, ils bouchèrent l'entrée de ce souterrain avec du bois et de la paille, y mirent le feu, et ces malheureux, suffoqués par la fumée, périrent tous dans cette asyle.

(2) *Froissard* est, je crois, le premier écrivain qui, en parlant du luxe excessif des nobles du quatorzième siècle, dit que, pour fournir à leurs dé-

si familière dans les écrits du quinzième et du seizième siècle annonce la fréquence du mal; les doléances, les histoires du tems s'en servent pour peindre les attentats des militaires sur les campagnes; et *Froumenteau*, dans son *secret des finances*, en parlant des débats élevés aux états de Blois, cite le discours du député de Guienne contre les désordres et les pilleries des gensdarmes qui, quoique très-bien payés par le roi, ne laissoient pas de vivre aux dépens des laboureurs qu'ils tourmentoient horriblement; » d'autant, dit-il, que le peuple souffroit » plus pour l'insolence d'iceux, que de toutes » les autres oppressions et violences. Que » semblablement seroit remonstré qu'en toute » la chretienté, même en Allemagne, Suisse, » Italie et autres pays voisins, voire le Turc, » par tous les pays de son obéissance, n'es-

---

penses, ils tyrannisoient l'habitant des campagnes, qu'ils appeloient, par dérision, *Jacques Bonhomme*. On entendoit, dans les siècles suivans, par l'expression *vivre sur le bonhomme*, non-seulement piller les maisons des paysans, les maltraiter de paroles et de coups, mais encore les forcer à aller dans les villes voisines, acheter de leur propre argent les provisions que les militaires exigeoient.

» toit nouvelles que les gens de guerre » opprimassent le pauvre laboureur, et le » mangeassent comme l'on fait en France. » Mais ce qui rend plus esmerveillable et » du tout étranger l'oppression et exaction, » c'est qu'il n'y a royaume où l'estat soit » si bien et si proprement dressé pour la » solde et payement des gens de guerre, » que celui de la *gendarmerie* de France ». Il parle ailleurs « des concussions et pilleries » de gens violens, qui, sous couleur qu'ils » tiennent place d'archers en une *compagnie d'ordonnance*, ou quelque autres degrés, man- » gent et ruinent le pauvre laboureur ».

Tous ces reproches s'appliquent aux gens-darmes et aux compagnies d'ordonnance, qui n'étoient composés que de nobles. En parlant de la conduite de la gendarmerie dans différentes provinces, il répète sans cesse, d'après les cahiers de doléances, qu'elle *n'a cessé de tenir les champs, & de vivre à discrétion sur le bonhomme* (1). A l'article du

(1) Une pièce de vers, rapportée dans le *journal de Henri III*, sous l'année 1585, commence ainsi:

Le pauvre peuple endure tout;
Les gens d'armes ravagent tout.

diocèse de Soissons, il dit : « Le pauvre
» tiers-état est oppressé extrêmement.....;
» mais ce qui le met en déespoir du tout,
» c'est que ceux de l'ancienne noblesse, qui
» vouloient s'opposer à tant de concussions
» et de tyrannie qu'on leur fait, aujourd'hui
» font les sourds, et comme s'ils n'y voyoient
» goutte, les laissent plonger en ces misères;
» de manière qu'ils sont rongés par certains
» nouveaux *haubereaux* et *gentilastres* qui
» les mangent et succent jusqu'aux os, taci-
» tement les cotisent et imposent; et si
» hardis d'en sonner mot, à peine d'avoir
» des *hostes*; cela s'entend les logis de gens
» de guerre, tant et plus qu'ils ne pourront
» porter; tyrannie et oppression qui a coûté
» au pouvre diocèse de Soissons, durant
» le tems de cet estat, plus de six millions de
» livres ».

A l'article du diocèse de *Boulogne*, il parle de cinq gentilshommes, accompagnés de vingt-cinq autres, lesquels il ne veut pas nommer *par honneur, à cause des maisons dont ils sont issus*, qui, pendant deux ou trois mois, ont mis le pays au pillage, et ont volé environ huit mille cinq cents écus. «

A l'article du diocèse de Reims, il dit : « De soixante mille familles qu'il y a en ce

» diocèse, les deux tierces parties ont jour-
» nellement en leur maison les gens de guerre,
» qui leur font des concussions et pilleries
» horribles et du tout étranges ; les com-
» pagnies, entre autres, de messieurs *de Guise*,
» *d'Aumale*, *Barbesieux* et autres, qui ont
» eu commandement en la province, y ont
» fait des actes étranges, pour attirer les
» deniers du pauvre laboureur ». Il ajoute que c'étoit, la *dague sur la gorge*, qu'ils faisoient vuider la bourse des paysans.

Le même écrivain se plaint souvent de la criminelle tolérance de la haute noblesse envers les nobles subalternes, qui, sous prétexte qu'ils étoient militaires, pilloient et massacroient impunément les habitans des campagnes. Dans l'article du Diocèse de Troyes, il parle de *certains haubereaux*, dont la noblesse *vient de l'impunité de leurs crimes, voleries & brigandages*. « Le moindre d'entre
» eux, ajoute-t-il, a cinq ou six *pendars* à
» sa suite, qui font des maux infinis ».

A l'article du Diocèse de *Sens*, il dit :
« Il y a de la noblesse très-dangereuse en ce
» diocèse. Je l'appelle *noblesse*, à cause qu'ils
» ont puis, n'aguère, usurpé ce titre de *gen-*
» *tilhomme*, font des *diables*, et encore pis
» que les diables. Ils frappent, tuent, pillent,

» saccagent; ce sont, pour le faire court, » de petits *tyranneaux* ».

A l'article d'*Angers*, il parle des dégats, insolences et désordres dont *Bussi d'Amboise* et ses gens se rendoient coupables dans ce pays. « Aussi lui et les régimens qu'il avoit » avec lui, dit-il, ne faisoient compte des » pauvres angevins, sujets du roi, non plus » que d'esclaves ». Il pensoit, il disoit qu'on pouvoit « *les battre, deschirer, chappeler,* » *tenailler, tuer à plaisir comme bestes;* et » de fait, tout le tems que ses troupes ont » séjourné en Anjou, ont battu, déchiré, » chappelé, tenaillé, tué, violé, rançonné ».

Un gentilhomme angevin voulut faire à *Bussi d'Amboise* quelques remontrances sur ses principes affreux; *Bussi* répondit : *si vous ne m'étiez ami, je vous ferois construire votre remontrance avec le poignard. Contentez-vous que je sai comme le villain doit être traité.*

On ne finiroit pas, si l'on vouloit rassembler toutes les couleurs qui concourent à former le tableau des brigandages, des cruautés de la noblesse militaire du seizième siècle. Les histoires particulières des villes et des provinces, les ordonnances des rois à ce sujet, les arrêts des parlemens, et sur-tout des cours

des grands jours, tenues en différentes villes de France, confirment tout ce que dit *Froumenteau* dans son *secret des finances*, et s'accordent à prouver que la noblesse militaire étoit aussi adonnée au brigandage, que l'étoient les nobles qui faisoient ouvertement le métier de brigand.

Henri IV, lorsqu'il eut rétabli la paix dans le royaume, fut long-tems occupé à réprimer les excès des gentilshommes qui, accoutumés, pendant les troubles, à piller les campagnes, suivirent, pendant la paix, les mêmes habitudes. Nous rapporterons, dans la suite de cet ouvrage, plusieurs exemples de nobles pillards ou voleurs de grands chemins, qui périrent, dans le même tems, par la main du bourreau.

Nous avons vu la noblesse, pendant plusieurs siècles, tyranniser constamment le peuple des campagnes et des villes, et traiter, en tems de paix comme en tems de guerre, les français en ennemis; nous allons maintenant prouver qu'elle n'a pas moins été l'ennemie des rois, et que le trône de France, cent fois ébranlé, ne l'a été que par elle.

CHAPITRE VII.

Les nobles ont été les plus grands ennemis du trône.

On a toujours soutenu, par ignorance, par intérêt ou par imitation, que la noblesse avoit, de tous tems, été l'appui du trône. *Montesquieu* et les discours que le despotisme ministériel mettoit dans la bouche des rois, ont établi cette opinion comme un principe incontestable. Je respecte les sentimens des grands hommes et des ministres; mais je respecte encore plus la vérité. Des faits bien constatés vont prouver que ce principe est une erreur; que les nobles ont été constamment les ennemis les plus acharnés de la monarchie; que le régime féodal, par sa nature, donnoit une grande activité à leur ambition, et les disposoit sans cesse à la révolte; que, devenus moins puissans, ils n'ont paru être les défenseurs du monarque, que lorsqu'ils ont pu s'approprier une partie de son autorité, en partager les avantages; et qu'en protégeant, dans ces

derniers tems, le despotisme royal, c'étoit leur propre autorité qu'ils défendoient.

Les premières atteintes que les grands ont portées à l'autorité royale, se manifestèrent, au commencement du septième siècle, à l'assemblée d'*Andely*, où l'on traita de la paix entre *Gontran* et *Childebert*. Les grands ou *Leudes* qui y assistoient, obligèrent ces princes à convenir, dans leur traité, qu'ils ne seroient plus libres de retirer, à leur gré, les bénéfices qu'ils avoient conférés, ou qu'ils conféreroient dans la suite aux églises et aux *Leudes*. Ces bénéfices étoient des terres accordées par les rois de la première race, sur leur propre domaine, aux seigneurs qui avoient su les mériter par des services quelconques. Ainsi, les rois ne purent plus désormais retirer des récompenses à ceux qu'ils jugeoient avoir cessé de les mériter. Peu de tems après, en 615, l'assemblée dont nous avons parlé, (1) qui fut tenue à Paris par les grands du royaume, completta cette usurpation faite sur l'autorité royale, et décida irrévocablement que ces bienfaits des rois seroient à l'avenir une

(1) Chapitre 1, page 12.

propriété des seigneurs, et deviendroient héréditaires dans leurs familles.

Charlemagne, quoique tout-puissant et très-redouté, sentit le besoin de réprimer l'autorité des nobles, qui tendoit à diminuer la sienne ; il supprima les *ducs*, devenus trop puissans, et les remplaça par des *Comtes* et des *marquis*, ses créatures. *Louis le Débonnaire* laissa, par sa foiblesse, un libre cours à l'ambition des seigneurs ; il fut long-tems en proie à leurs cabales et à leurs révoltes ; trahi, abandonné, il vit les plus puissans du royaume s'emparer de sa personne, de celle de sa femme et de son fils, et le condamner à vivre honteusement dans une cellule du monastère de Soissons. On le tira ensuite de cette prison, on l'obligea de se rendre à la diette de Compiègne, où on le força de lire lui-même publiquement le détail de ses prétendus crimes ; puis il fut dépouillé de ses habits royaux, de ses armes, revêtu d'un habit gris et mis en pénitence. Enfin, *Lothaire*, son fils, le traîna à Aix-la-Chapelle, où il lui fit passer l'hiver en prison. Que firent alors les grands du royaume pour venger leur roi de ces indignes traitemens ? rien ; au contraire, ils se rangèrent du côté de ses persécuteurs qui

étoient les plus forts, et favorisèrent ces attentats de tout leur pouvoir.

Charles le chauve et *Louis III* ne purent résister aux progrès de l'ambition des seigneurs. On sait que ces deux rois, pour avoir la paix, se virent forcés de leur accorder des fiefs et d'autoriser leurs usurpations.

Charles le gros, petit fils de *Louis le Débonnaire*, est déposé à la diette de *Tribur*, en 887, par les grands du royaume, qui placent son neveu *Arnoul* sur le trône de Germanie. *Eudes* alors parvient à se faire nommer roi de France. Toutes les parties du royaume sont en proie à l'avidité des seigneurs, qui se disputent une portion de l'autorité royale; les uns s'emparent d'une province et y règnent souverainement; les autres, humiliés d'obéir à un roi qui avoit été leur égal, se soulèvent contre lui; enfin, le royaume est partagé entre *Eudes* et *Charles le simple*, et reste long-tems agité par les différens partis que les seigneurs y suscitent continuellement. *Robert*, duc de France, *Raoul*, duc de Bourgogne, usurpent alternativement la royauté; et *Charles le simple* qui commandoit à une grande partie de la France, et qui avoit le plus de droit,

à la couronne, est pris par le comte de Vermandois, et meurt prisonnier de ce seigneur.

Louis IV, dit d'*Outremer*, règne seul; mais à peine est-il couronné, que plusieurs seigneurs, à la tête desquels est *Hugues*, surnommé *le Grand*, profitent du moment où le roi est occupé à chasser les hongrois qui faisoient des courses en France, pour se liguer et lui faire la guerre; ils le forcent de se réfugier à Vienne et en Aquitaine. Après avoir éprouvé diverses trahisons, ce roi est fait prisonnier par *Hugues le grand*, et sa garde est confiée à *Thibaud I*, comte de Blois. Enfin, il est mis en liberté; mais bientôt de nouveaux troubles, élevés en Auvergne par les seigneurs révoltés, l'appellent dans cette province où il parvient avec peine à les calmer.

A la fin de la seconde race, les ducs ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, favorisés par l'affoiblissement de l'autorité royale, y portent les derniers coups, imitent les *Leudes* dans leurs usurpations et rendent héréditaires dans leur maison des titres que, jusques-là, ils n'avoient possédés qu'à vie : « ils s'érigèrent eux-mê-
» mes, dit le président *Henault*, en sei-
» gneurs propriétaires des lieux dont ils

» n'étoient que les magistrats..... Par-là fut
» introduit un nouveau genre d'autorité dans
» l'état, auquel on donna le nom de *suze-*
» *raineté; mot*, dit LOISEAU, *qui est aussi*
» *étrange que cette espèce de seigneurie est*
» *absurde* ».

Les grands seigneurs de France devinrent les égaux, les pairs du roi qui ne fut plus qualifié que de *primus inter pares*; et enfin, pour la seconde fois, ils le détrônèrent.

Hugues Capet, usurpateur de la couronne, et le premier roi de la troisième race, ne se maintint sur le trône qu'en terrassant les seigneurs qui le lui disputoient, et qui prétendoient y avoir le même droit. On connoît le mot fameux du comte de la Marche; le nouveau roi le blâma de ce que, sans son consentement, il assiégeoit la ville de Tours, et lui dit : *qui vous a fait comte*? Le comte lui répondit fièrement : *ceux-même qui vous ont fait roi.*

A peine Henri I fût-il sur le trône, qu'il se forma contre lui une conspiration de plusieurs seigneurs, à la tête desquels étoient les comtes de *Blois*, de *Champagne* et de *Flandres*. Ces seigneurs, sollicités par la reine *Constance*, mère du roi, ne refusèrent point, pour servir les intérêts de cette méchante femme,

femme, de tourner leurs armes contre le monarque qui se vit forcé d'abandonner Paris, et de se réfugier à Fécamp. Bientôt une seconde conspiration éclata contre le même roi; son frère en étoit le moteur, et les seigneurs de France, les agens. Le monarque fut menacé de perdre sa couronne; mais il prévint le coup, fit son frère prisonnier, et punit ses complices.

Louis le gros fut surnommé le *batailleur*, à cause des guerres violentes, que, pendant dix années consécutives, il soutint contre presque tous les grands seigneurs de son royaume. Il lui fallut toute son activité et toute sa valeur, pour triompher de ses nombreux ennemis. Il eut à résister aux forces du comte de *Blois*, du sire de *Montfort*, des seigneurs de *Beaugenci*, de *Montlheri*, du sire de *Couci*, du comte de *Corbeil*, et de plusieurs autres dont nous avons déjà parlé. (1) On peut y joindre les différentes expéditions qu'il eut à faire dans des provinces éloignées, afin d'y appaiser les querelles qui s'élevoient fréquemment entre les grands seigneurs et le haut clergé. Enfin, comme le dit un historien, il fut presque toujours en campagne pour ré-

(1) Voyez chapitre 2, pages 31 et 32.

» n'étoient que les magistrats..... Par-là fut
» introduit un nouveau genre d'autorité dans
» l'état, auquel on donna le nom de *suze-*
» *raineté; mot*, dit LOISEAU, *qui est aussi*
» *étrange que cette espèce de seigneurie est*
» *absurde* ».

Les grands seigneurs de France devinrent les égaux, les pairs du roi qui ne fut plus qualifié que de *primus inter pares*; et enfin, pour la seconde fois, ils le détrônèrent.

Hugues Capet, usurpateur de la couronne, et le premier roi de la troisième race, ne se maintint sur le trône qu'en terrassant les seigneurs qui le lui disputoient, et qui prétendoient y avoir le même droit. On connoît le mot fameux du comte de la Marche; le nouveau roi le blâma de ce que, sans son consentement, il assiégeoit la ville de Tours, et lui dit : *qui vous a fait comte?* Le comte lui répondit fièrement : *ceux-même qui vous ont fait roi.*

A peine Henri I fût-il sur le trône, qu'il se forma contre lui une conspiration de plusieurs seigneurs, à la tête desquels étoient les comtes de *Blois*, de *Champagne* et de *Flandres*. Ces seigneurs, sollicités par la reine *Constance*, mère du roi, ne refusèrent point, pour servir les intérêts de cette méchante

femme,

femme, de tourner leurs armes contre le monarque qui se vit forcé d'abandonner Paris, et de se réfugier à Fécamp. Bientôt une seconde conspiration éclata contre le même roi; son frère en étoit le moteur, et les seigneurs de France, les agens. Le monarque fut menacé de perdre sa couronne; mais il prévint le coup, fit son frère prisonnier, et punit ses complices.

Louis le gros fut surnommé le *batailleur*, à cause des guerres violentes, que, pendant dix années consécutives, il soutint contre presque tous les grands seigneurs de son royaume. Il lui fallut toute son activité et toute sa valeur, pour triompher de ses nombreux ennemis. Il eut à résister aux forces du comte de *Blois*, du sire de *Montfort*, des seigneurs de *Beaugenci*, de *Montlheri*, du sire de *Couci*, du comte de *Corbeil*, et de plusieurs autres dont nous avons déjà parlé. (1) On peut y joindre les différentes expéditions qu'il eut à faire dans des provinces éloignées, afin d'y appaiser les querelles qui s'élevoient fréquemment entre les grands seigneurs et le haut clergé. Enfin, comme le dit un historien, il fut presque toujours en campagne pour ré-

(1) Voyez chapitre 2, pages 31 et 32.

» n'étoient que les magistrats..... Par-là fut
» introduit un nouveau genre d'autorité dans
» l'état, auquel on donna le nom de *suze-*
» *raineté; mot*, dit LOISEAU, *qui est aussi*
» *étrange que cette espèce de seigneurie est*
» *absurde* ».

Les grands seigneurs de France devinrent les égaux, les pairs du roi qui ne fut plus qualifié que de *primus inter pares*; et enfin, pour la seconde fois, ils le détrônèrent.

Hugues Capet, usurpateur de la couronne, et le premier roi de la troisième race, ne se maintint sur le trône qu'en terrassant les seigneurs qui le lui disputoient, et qui prétendoient y avoir le même droit. On connoît le mot fameux du comte de la Marche; le nouveau roi le blâma de ce que, sans son consentement, il assiégeoit la ville de Tours, et lui dit : *qui vous a fait comte*? Le comte lui répondit fièrement : *ceux-même qui vous ont fait roi.*

A peine Henri I fût-il sur le trône, qu'il se forma contre lui une conspiration de plusieurs seigneurs, à la tête desquels étoient les comtes de *Blois*, de *Champagne* et de *Flandres*. Ces seigneurs, sollicités par la reine *Constance*, mère du roi, ne refusèrent point, pour servir les intérêts de cette méchante femme,

femme, de tourner leurs armes contre le monarque qui se vit forcé d'abandonner Paris, et de se réfugier à Fécamp. Bientôt une seconde conspiration éclata contre le même roi; son frère en étoit le moteur, et les seigneurs de France, les agens. Le monarque fut menacé de perdre sa couronne; mais il prévint le coup, fit son frère prisonnier, et punit ses complices.

Louis le gros fut surnommé le *batailleur*, à cause des guerres violentes, que, pendant dix années consécutives, il soutint contre presque tous les grands seigneurs de son royaume. Il lui fallut toute son activité et toute sa valeur, pour triompher de ses nombreux ennemis. Il eut à résister aux forces du comte de *Blois*, du sire de *Montfort*, des seigneurs de *Beaugenci*, de *Montlheri*, du sire de *Couci*, du comte de *Corbeil*, et de plusieurs autres dont nous avons déjà parlé. (1) On peut y joindre les différentes expéditions qu'il eut à faire dans des provinces éloignées, afin d'y appaiser les querelles qui s'élevoient fréquemment entre les grands seigneurs et le haut clergé. Enfin, comme le dit un historien, il fut presque toujours en campagne pour ré-

(1) Voyez chapitre 2, pages 31 et 32.

» n'étoient que les magistrats.... Par-là fut
» introduit un nouveau genre d'autorité dans
» l'état, auquel on donna le nom de *suze-*
» *raineté; mot*, dit LOISEAU, *qui est aussi*
» *étrange que cette espèce de seigneurie est*
» *absurde* ».

Les grands seigneurs de France devinrent les égaux, les pairs du roi qui ne fut plus qualifié que de *primus inter pares*; et enfin, pour la seconde fois, ils le détrônèrent.

Hugues Capet, usurpateur de la couronne, et le premier roi de la troisième race, ne se maintint sur le trône qu'en terrassant les seigneurs qui le lui disputoient, et qui prétendoient y avoir le même droit. On connoît le mot fameux du comte de la Marche; le nouveau roi le blâma de ce que, sans son consentement, il assiégeoit la ville de Tours, et lui dit : *qui vous a fait comte*? Le comte lui répondit fièrement : *ceux-même qui vous ont fait roi*.

A peine Henri I fut-il sur le trône, qu'il se forma contre lui une conspiration de plusieurs seigneurs, à la tête desquels étoient les comtes de *Blois*, de *Champagne* et de *Flandres*. Ces seigneurs, sollicités par la reine *Constance*, mère du roi, ne refusèrent point, pour servir les intérêts de cette méchante femme,

femme, de tourner leurs armes contre le monarque qui se vit forcé d'abandonner Paris, et de se réfugier à Fécamp. Bientôt une seconde conspiration éclata contre le même roi; son frère en étoit le moteur, et les seigneurs de France, les agens. Le monarque fut menacé de perdre sa couronne; mais il prévint le coup, fit son frère prisonnier, et punit ses complices.

Louis le gros fut surnommé le *batailleur*, à cause des guerres violentes, que, pendant dix années consécutives, il soutint contre presque tous les grands seigneurs de son royaume. Il lui fallut toute son activité et toute sa valeur, pour triompher de ses nombreux ennemis. Il eut à résister aux forces du comte de *Blois*, du sire de *Montfort*, des seigneurs de *Beaugenci*, de *Montlheri*, du sire de *Couci*, du comte de *Corbeil*, et de plusieurs autres dont nous avons déjà parlé. (1) On peut y joindre les différentes expéditions qu'il eut à faire dans des provinces éloignées, afin d'y appaiser les querelles qui s'élevoient fréquemment entre les grands seigneurs et le haut clergé. Enfin, comme le dit un historien, il fut presque toujours en campagne pour ré-

(1) Voyez chapitre 2, pages 31 et 32.

» n'étoient que les magistrats..... Par-là fut
» introduit un nouveau genre d'autorité dans
» l'état, auquel on donna le nom de *suze-*
» *raineté; mot*, dit LOISEAU, *qui est aussi*
» *étrange que cette espèce de seigneurie est*
» *absurde* ».

Les grands seigneurs de France devinrent les égaux, les pairs du roi qui ne fut plus qualifié que de *primus inter pares*; et enfin, pour la seconde fois, ils le détrônèrent.

Hugues Capet, usurpateur de la couronne, et le premier roi de la troisième race, ne se maintint sur le trône qu'en terrassant les seigneurs qui le lui disputoient, et qui prétendoient y avoir le même droit. On connoît le mot fameux du comte de la Marche; le nouveau roi le blâma de ce que, sans son consentement, il assiégeoit la ville de Tours, et lui dit : *qui vous a fait comte?* Le comte lui répondit fièrement : *ceux-même qui vous ont fait roi.*

A peine Henri I fût-il sur le trône, qu'il se forma contre lui une conspiration de plusieurs seigneurs, à la tête desquels étoient les comtes de *Blois*, de *Champagne* et de *Flandres*. Ces seigneurs, sollicités par la reine *Constance*, mère du roi, ne refusèrent point, pour servir les intérêts de cette méchante femme,

femme, de tourner leurs armes contre le monarque qui se vit forcé d'abandonner Paris, et de se réfugier à Fécamp. Bientôt une seconde conspiration éclata contre le même roi; son frère en étoit le moteur, et les seigneurs de France, les agens. Le monarque fut menacé de perdre sa couronne; mais il prévint le coup, fit son frère prisonnier, et punit ses complices.

Louis le gros fut surnommé le *batailleur*, à cause des guerres violentes, que, pendant dix années consécutives, il soutint contre presque tous les grands seigneurs de son royaume. Il lui fallut toute son activité et toute sa valeur, pour triompher de ses nombreux ennemis. Il eut à résister aux forces du comte de *Blois*, du sire de *Montfort*, des seigneurs de *Beaugenci*, de *Montlheri*, du sire de *Couci*, du comte de *Corbeil*, et de plusieurs autres dont nous avons déjà parlé. (1) On peut y joindre les différentes expéditions qu'il eut à faire dans des provinces éloignées, afin d'y appaiser les querelles qui s'élevoient fréquemment entre les grands seigneurs et le haut clergé. Enfin, comme le dit un historien, il fut presque toujours en campagne pour ré-

(1) Voyez chapitre 2, pages 31 et 32.

primer la révolte de quelques princes, ou pour punir l'injustice de quelques particuliers.

Louis le jeune fut aussi en butte aux dispositions querelleuses des grands seigneurs. Le comte de *Champagne* s'arma contre lui, et lui fit une guerre opiniâtre. Ce roi auroit sans doute eu plusieurs autres grands vassaux de la couronne à combattre, si la folie des croisades, qui prit naissance sous son règne, et dans lesquelles presque tous les seigneurs de France prirent parti, ne les eût distraits de leur inclination pour la révolte. Lorsque l'enthousiasme pour ces saintes expéditions se fut ralenti, l'esprit de rébellion le remplaça. A peine *Philippe-Auguste* fut-il élevé sur le trône, que la plupart des seigneurs du royaume se liguèrent pour l'en faire descendre, et profitèrent de la jeunesse du monarque, pour en triompher avec moins de danger. Suivant une ancienne chronique, le jeune roi, instruit de cette conspiration, dit, en présence de toute sa cour, à-peu-près ces paroles : *quelque chose qu'ils fassent d'orénavant, quelque soit leur force, leur grand outrage et grande vilainie, il ne me convient point de les souffrir plus long-tems. Si plaît à dieu, ils s'affoibliront et envieilliront, et moi, je croîtrai en force et en pouvoir, et, à*

mon tour, je pourrai me venger d'eux. Il prit aussi-tôt les armes, et, en moins de deux ans, il fit rentrer tous les rébelles dans leur devoir. Il remplit bien la promesse de se venger des outrages qu'il avoit reçus des seigneurs. Ce fut lui qui porta de grands coups au pouvoir féodal, donna une consistance respectable à la monarchie, et augmenta considérablement les domaines de la couronne, en y réunissant la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois et plusieurs autres comtés.

Saint-Louis eut peu de révoltes à réprimer, parce que le goût des croisades, qui se renouvela sous son règne, occupa une grande partie de la noblesse, et la retint long-tems hors du royaume. Cependant il eut une guerre contre un de ses vassaux. Le fier *Hugues X de Lusignan* refusa, avec hauteur, de prêter serment à *Alphonse*, frère du roi. Louis s'avança dans le Poitou, à la tête d'une puissante armée, s'empara des places fortes du comte révolté, et le défit entièrement auprès de Taillebourg. La révolte de ce seigneur fut marquée par des traits d'une lâche perfidie.

La puissance royale s'étant fort accrue au

huitième siècle, et celle des seigneurs se trouvant beaucoup affoiblie, les révoltes furent dans la suite moins fréquentes, parce que le succès en paroissoit plus difficile. Cependant, lorsque les circonstances ont paru favoriser les prétentions des nobles, ils les ont avidément saisies, et, pour parvenir à les réaliser, ils ont, tour-à-tour et suivant l'occurence, employé la perfidie, ou la force ouverte.

Lorsque, sous Charles IV, les anglais firent, en Périgord et dans la Guienne, les premières hostilités, une foule de nobles français abandonnèrent les drapeaux du roi de France, et tournèrent leurs armes contre leur patrie. Quelque-tems après, sous le même règne, un grand nombre de gentilshommes gascons se réunirent aux anglais, pour faire la guerre au roi de France; et parce que parmi ces nobles, plusieurs étoient nés de mariages illégitimes, on nomma cette guerre *la guerre des bâtards*. Le maréchal de *Briquebec* les atteignit et les tailla en pièces.

Philippe VI, dit *de Valois*, bannit *Géofroi d'Harcourt* qui lui avoit désobéi. *D'Harcourt* quitta la France, embrassa le parti du roi d'Angleterre, qui le créa maréchal de ses armées. Non content de cette désertion, il

conspira contre le roi, entraîna dans son complot plusieurs autres gentilshommes français, du nombre desquels étoit *Olivier de Clisson*, père du connétable de ce nom; ils furent presque tous pris, et décapités. D'*Harcourt* se trouva encore compris, avec plusieurs grands seigneurs, dans la conspiration que le roi de Navarre trama pour détrôner le roi *Jean*. On sait que, pendant les guerres contre les anglais, il y eut beaucoup de nobles français qui combattirent contre leur roi, et pour les ennemis du royaume.

Les brouilleries des maisons d'Orléans et de Bourgogne, sous le règne de Charles VI, plongèrent le royaume dans le plus affreux état; et peu s'en fallut que le sceptre de France ne passât en des mains ennemies. Les anglois, à la faveur des guerres intestines, et à l'invitation du duc de Bourgogne, tenoient déjà sous leur domination une grande partie de la France, et avoient couronné, à Paris, leur jeune prince, sous le nom de *Henri, par la grace de Dieu, roi de France et d'Angleterre*. A peine le légitime héritier du trône de France, *Charles VII*, que l'on nommoit, par dérision, *roi de Bourges*, conservoit-il deux ou trois provinces. La noblesse française, avilie par son

brigandage et ses cruautés, ne cherchant qu'à s'enrichir du pillage, et accoutumée, depuis long-tems, à être battue par les anglais, ne seroit jamais parvenue à placer *Charles VII* sur le trône de France, sans cette jeune villageoise, *Jeanne d'Arc*, qui, à la faveur du prestige dont elle étoit environnée, ranima l'espérance, et détermina le succès en y faisant croire.

A peine Charles VII fut affermi sur le trône, que les seigneurs cherchèrent à l'en bannir. Son fils *Louis*, dauphin, à l'instigation de Louis de *la Trémouille*, des ducs de *Bourbon* et *d'Alençon*, des comtes de *Vendôme* et de *Dunois*, etc. formèrent, contre le roi, une ligue appelée *la Praguerie*. Cette levée de boucliers causa de vives allarmes à Charles VII : il fut forcé de s'armer contre ces rebelles, les poursuivit, à la tête d'une armée, en Poitou, en Auvergne et en Bourbonois. Par une déclaration du 2 mai 1440, il fait voir combien la circonstance rendoit la révolte de ces seigneurs criminelle, puisque cette guerre intestine avoit enhardi les ennemis de la nation, et que les anglais, qui inclinoient à la paix, venoient de rejeter des propositions qu'auparavant ils étoient disposés à accepter. Cette considération, bien

capable de ramener des patriotes *égarés*, ne suspendit point les entreprises des seigneurs. La guerre civile fut continuée avec plus d'activité. Les révoltés, affoiblis, demandèrent la paix, jurèrent solennellement de l'observer; mais peu de jours après, ayant conçu quelque espoir de succès, ils violèrent leur serment et leur traité, et continuèrent les hostilités. Enfin, battus de nouveau, ils furent forcés d'implorer la miséricorde du roi avec autant de bassesse, qu'ils avoient montré d'audace et d'impudence dans le cours de leur rébellion.

Sous le règne suivant, nouvelle révolte plus sanglante et de plus longue durée, de la part des princes et seigneurs contre le monarque; elle fut la suite d'une conspiration secrette qui éclata par la guerre civile, connue sous le titre imposteur de *bien public*. Plusieurs provinces, et sur-tout les environs de Paris, furent ravagés et ensanglantés. Les traités de Conflant et de Saint-Maur mirent fin à ces désordres. *Par ces traités*, dit Comines, *les princes butinèrent le monarque, le mirent au pillage.*

Comme dans cette guerre, impudemment appelée du *bien public*, le peuple avoit beau-

coup souffert, et qu'il fut, comme à l'ordinaire, oublié dans le traité de paix, on lui donna le nom de *ligue du mal public.*

Louis XI rabaissa considérablement le pouvoir des seigneurs : une partie de son règne fut occupée d'efforts, de violences, de perfidies qu'il mit tour-à-tour en jeu, pour faire échouer leurs projets ambitieux, pour resserrer les bornes de leur autorité, et pour s'emparer de leurs biens. Le despotisme étoit aux prises avec l'aristocratie féodale, qui, dans cette espèce de lutte, reçut un échec considérable.

Les seigneurs, affoiblis, occupés dans la suite aux guerres d'Italie, et presque tous transformés en vils courtisans, ne purent, d'une manière bien générale, s'adonner à leurs inclinations inquiettes et ambitieuses. Cependant plusieurs faits particuliers qui se manifestèrent pendant cet intervalle, et dont il seroit trop long de parler, prouvent que les dispositions de la noblesse à la révolte, n'étoient que contraintes, et point du tout changées.

A peine les guerres d'Italie furent-elles achevées, que de nouveaux troubles s'élevèrent. Le règne de Henri II vit éclore le germe de

ces guerres civiles qui, pendant près de quarante ans, désolèrent le royaume, et coutèrent la vie à tant de français. (1)

Tous les historiens conviennent, et tous les faits de ces tems désastreux tendent à prouver que les guerres, appelées de *religion*, ne furent allumées que par l'ambition de quelques grands seigneurs, divisés pour leurs prétentions à l'autorité royale, mais non pas pour leurs opinions religieuses. Ce ne furent point les protestans qui commencèrent la guerre civile; ils se cachoient, et se laissoient brûler par les parlemens, sans oser élever la voix. Le parti des *mécontens* existoit avant la conjuration d'Amboise. Il changea ensuite de nom, sans que l'esprit qui l'a-

---

(1) Pendant les premières vingt années de ces troubles, on trouve, d'après les calculs qu'en a donnés *Froumenteau*, dans son *secret des finances*, *sept cents soixante-cinq mille deux cens personnes tuées*; *douze mille trois cens femmes* violées, *neuf villes* brulées ou rasées, *deux cents cinquante-deux villages* brûlés, *cent vingt-huit mille deux cent cinquante-six maisons* brûlées ou détruites. Les troubles qui durèrent encore vingt ans après l'époque de ce calcul, doivent, par analogie, donner le double de ces sommes, pour les quarante années entières.

aimoit changeât, et fut nommé le *parti protestant*. Les seigneurs *mécontens*, en se déclarant les protecteurs de ces sectaires persécutés, acquirent un très-grand nombre de partisans, et se firent un parti redoutable. Ainsi la religion fût, pour les seigneurs, le prétexte de leur révolte; et les torches du fanatisme dont ils s'armèrent, rendirent la guerre bien plus cruelle et de plus longue durée.

Le fameux *triumvirat*, composé du duc de *Guise*, du marechal de *Saint-André* et du connétable de *Montmorenci*, étoit tout-puissant dans le royaume; il jouissoit de presque toute l'autorité. Il forma le parti de la cour, qui fut ensuite appelé *parti des catholiques*. Le prince de *Condé* avec quelques autres grands seigneurs jaloux de la faveur dont jouissoient ceux du *triumvirat*, se mit à la tête du parti des *mécontens*. Ces deux partis, trop foibles par eux mêmes, engagèrent dans leur querelle le peuple déjà divisé par les progrès de la religion réformée. La cour, composée d'êtres foibles et vicieux, restoit comme incertaine entre ces deux factions qui tendoient également à ruiner le peuple et l'autorité du monarque.

En 1567, le prince de Condé, chef des

mécontens, prouva que, dans cette guerre, il servoit plutôt son ambition que la religion réformée, lorsque, enorgueilli par quelques succès, « il fit, dit *Brantome*, battre monnoie d'argent avec cette inscription : *Louis XIII, roi de France* ». C'est ainsi que les seigneurs, chefs de la *ligue*, qui succédèrent au *triumvirat*, firent, quelque-tems aprés, proclamer roi de France le cardinal *de Bourbon*, et firent frapper des monnoies où il étoit nommé *Charles X*.

Ces deux attentats furent, pendant la durée des troubles, accompagnés et suivis d'une infinité d'autres bien plus criminels. L'audacieux *Guise* brave Henri III dans Paris, le chasse de cette capitale, et le poursuit jusqu'à Blois où il s'étoit réfugié. (1) Enfin, sa mort parut nécessaire au monarque qui, trop foible et trop vicieux pour la demander à la justice, aima mieux l'obtenir des gentilshommes assassins qui formoient sa garde. Ce règne, fécond en crimes et en attentats de tous les genres, fut terminé par

(1) Le président *de Harlai* eut le courage de reprocher au duc de Guise lui-même sa conduite insolente : *c'est grand pitié*, lui dit-il, *quand le valet chasse le maître*.

un assassinat. Il est prouvé que le poignard qui trancha les jours de Henri III, fut guidé par des nobles ligueurs, et par ceux de la famille des Guises.

Henri IV eut, pendant plusieurs années, à combattre la plus grande partie de la noblesse de France, qui lui disputoit une couronne dont il étoit le légitime héritier. Il vainquit les uns par son courage, asservit les autres par de l'argent; car, comme on le sait, un grand nombre de nobles composèrent avec ce roi, pour en retirer des pensions et des places, et marchandèrent leur soumission de la manière la plus basse.

Pendant le règne de ce bon roi, mille trames sourdes furent formées contre ses jours et sa couronne. Vingt fois le fanatisme religieux et l'ambition des nobles se réunirent pour attenter à sa vie. La conspiration des *comtes d'Auvergne*, du duc de *Biron* et de plusieurs autres, étouffées dans leur naissance, prouvent que l'ambition des grands égaloit au moins le fanatisme du clergé. Ce roi mourut enfin victime de la noblesse. Il est suffisamment prouvé aujourd'hui que son assassinat n'étoit pas l'ouvrage d'un seul homme, mais celui de plusieurs seigneurs de la cour, qui se servirent du bras du maniaque *Ravaillac*.

C'étoit un complot formé depuis long-tems, connu en France et dans les pays étrangers, même avant son exécution. Ce roi, averti de toute part du coup qui le menaçoit, témoigna ses craintes à *Sully* et à *Bassompierre*, et voulut même retarder la solennité du couronnement de la reine, époque que les conspirateurs avoient choisie pour l'exécution de leurs affreux desseins.

La conduite du duc *d'Epernon* prouve assez l'existence d'un complot considérable. On sait qu'immédiatement après la mort du roi, il vint au parlement demander insolemment la régence pour la reine, accompagnant cette demande de menaces, et mettant la main à la garde de son épée. On sait qu'il étoit le favori de cette princesse italienne, et qu'il espéroit régner par elle.

Lorsque l'assassin frappa Henri IV, ce roi étoit abandonné à la merci de ces courtisans qui le laissèrent poignarder sans obstacle. Huit seigneurs se trouvoient dans le carosse du roi et l'entouroient. Tels étoient *Herculès de Rohan* duc *de Montbazon*, le duc d'*Épernon*, Jean de *Beaumanoir*, marquis de *Lavardin*, le sieur de *Liancourt*, le marquis de *Mirebeau*, ect. Il est bien difficile de croire que ces seigneurs ne fussent pas complices de ce régicide. Le

roi étoit au milieu d'eux ; la voiture étoit découverte et arrêtée ; ils pouvoient librement voir et prévenir les mouvemens de l'assassin. *Ravaillac* s'éleva sur une roue de derrière, avança un bras armé pour atteindre sa victime, frappa un premier coup ; le roi cria : *je suis blessé*. L'action de l'assassin ne fut apperçue par aucun des courtisans ! ils ne virent point le coup ! ils n'entendirent point les cris du roi blessé ! cela peut-il se concevoir ? Le premier coup étoit léger. Ceux qui étoient vis-à-vis ou à côté du roi, ne firent aucun mouvement pour s'opposer au second ; le scélérat eut la facilité de porter un coup bien ajusté au cœur. On dit même qu'il en porta un troisième, et que d'*Epernon* qui étoit à côté du roi, se détourna pour laisser passer le coup. Quelques écrivains disent aussi qu'il prit le couteau des mains de Ravaillac, et le plongea lui-même dans le cœur du roi. Un manuscrit, trouvé après la mort du duc d'Aumale, en son cabinet, et signé de sa main, rapporte, que le duc d'*Epernon*, « voyant frapper le roi à mort, » *lui donna un coup de couteau dans le côté,* » *pour plutôt abréger le cours de sa vie.* » Le duc de Montbazon vit bien donner » le coup ; mais il n'avoit garde d'en dire

» aucune chose, comme *adhérant à cet as-*
» *sassinat* (1) ».

Le *factum* de *Pierre du Jardin*, la déclaration de mademoiselle *de Coman*, les craintes que manifesta le duc d'*Epernon* pendant l'instruction du procès ; ses fréquentes visites et ses sollicitations auprès des juges, tout semble prouver que ce courtisan étoit l'auteur de l'assassinat du meilleur de nos rois, et que la plupart des grands seigneurs de la cour étoient ses complices.

Sous Louis XIII, les nobles portèrent atteinte à l'autorité royale, et auroient sans doute manifesté plus fréquemment leur disposition à la révolte, sans la verge de fer dont le terrible et scélérat *Richelieu* les frappoit si durement. Les sièges de *Montauban*, de la *Rochelle*, etc. n'auroient point eu lieu ; l'or et le sang des français auroient été épargnés, si le duc de *Rohan* n'eût soulevé les habitans de ces pays, et ne les eût forcés, en quelque sorte, de prendre les armes contre le roi ; enfin, la révolte fameuse de *Monsieur*, frère du roi, et des seigneurs de son parti,

(1) Voyez le *journal du règne de Henri IV*, par *Létoile*, édition de la Haye, 1741, tome 4, page 227.

sont encore des preuves de l'inclination des seigneurs à se soulever contre le monarque, lorsqu'ils y sont portés par l'espoir du succès. Mais le fait suivant atteste, d'une manière plus générale, que les nobles sont bien moins attachés au monarque qu'aux bienfaits dont il est le dispensateur. Aux états de 1614, le tiers-état avoit adopté un article qui établissoit la puissance du roi, la sûreté et l'inviolabilité de sa personne; article d'autant plus nécessaire alors, que plusieurs universités de théologie enseignoient que le pape avoit le droit de déposer les rois : il s'agissoit de limiter la puissance des papes sur les souverains. Ce projet si sage, si favorable à la monarchie, fut également rejeté par la chambre du clergé et par celle de la noblesse.

La guerre civile de *la Fronde* n'auroit été qu'une émeute populaire contre les despotes ministériels, si le duc de *Beaufort*, le prince de *Conti*, la duchesse de *Longueville*, sa sœur, le duc de *Bouillon*, le maréchal de *Turenne*, le prince de *Condé*, etc. n'eussent fait servir à leur propres passions la forte indignation dont le peuple étoit animé contre ses oppresseurs.

Le despotisme ayant, sous le règne de

Louis

Louis XIV, acquis de nouvelles forces, enchaîna les nobles par des bienfaits et des espérances. La cour devint le centre des graces, des faveurs, des titres, que la noblesse regardoit comme le prix de son asservissement. Les violences, les vexations que les gentilshommes avoient coutume d'exercer dans les provinces, furent moins fréquentes. Le despote se chargea, par des moyens plus légaux en apparence, de dépouiller les peuples d'une manière plus profitable pour lui et pour ses courtisans. Il sembla dire à la noblesse : *Je ne veux pas que mes peuples soient opprimés par d'autres que par moi. Laissez-moi faire seul; cajollez-moi, et nous partagerons les fruits de l'oppression.* Ainsi, plaire au monarque, le servir par des moyens honteux ou criminels, applaudir à ses vexations criantes, mais bien ordonnées, le tromper, le séduire pour s'en faire regarder, fut le devoir le plus sacré des courtisans et de la noblesse. La cour fut inondée de valets, de complaisans, d'adulateurs, de bouffons, de proxénètes, de catins, tous nobles, qui rioient, pleuroient, étoient dévots, étoient libertins, chaque fois que l'idole prenoit quelques-unes de ces allures; et qui, à force de complaire, de s'humilier, de ramper, de quêter,

escamotoient des honneurs et des richesses qu'il n'appartenoit pas au roi de donner.

Dans cette dernière disposition, la noblesse, moins barbare, mais plus avilie, ne s'est pas moins montrée l'ennemie des rois : elle les a maintenus dans la plus épaisse ignorance, (1) leur a ôté les moyens de connoître le premier, le plus sacré de leurs devoirs ; a flatté leur goût pour le despotisme, leur a fait accroire que les peuples sont créés pour les rois, et les rois pour être servis, engraissés, fêtés, amusés, et pour régner sans rien faire. Elle leur a fait accroire qu'en augmentant

---

(1) Louis XIV fut très-mal élevé ; son précepteur, *Hardouin de Perefixe*, ne lui apprit absolument rien ; à peine savoit-il lire à quinze ans. Louis XV ne fut pas mieux instruit. Les courtisans ont besoin que les rois soient ignorans, hébêtés ; qu'ils aient des vices, pour les diriger à leur fantaisie, les aveugler et les duper. Le fils d'un artisan, d'un laboureur, est, pour l'ordinaire, beaucoup plus éclairé qu'un fils de roi ; il a un jugement beaucoup plus sain, une conduite beaucoup plus respectable. Si l'on est si mal-à-droit à la cour, si tous les complots qu'on y a formés contre la liberté publique sont éventés, tout vient de ce qu'on ignore qu'il existe, à Paris seulement, plus de vingt-cinq mille hommes, dont chacun a plus de talens, de lumiéres, de bon sens et de caractère, que tous les courtisans ensemble.

chaque année le fardeau des impositions, les peuples ne les en aimoient que mieux. Elle les a corrompus et conduits successivement à la plus infame débauche; elle a gâté leur jugement, endurci leur cœur, et leur a fait perdre l'estime et l'amour des peuples. Les règnes passés et le règne présent n'offrent que trop d'exemple de ces affreuses vérités. Ce seroit une histoire très-instructive et très-volumineuse que l'histoire des fourberies, des moyens de corruption, que les courtisans ont sans cesse employés envers les rois, pour les rendre injustes, ignorans, orgueilleux, débauchés, enfin, pour en faire des monarques maudits par leur peuple et par la postérité.

Je voudrois que dans cette histoire on n'oubliât pas ce trait aussi véritable que peu connu, et qui caractérise bien la perversité des gens de cour. La gallerie du château de Choisi où Louis XV faisoit de fréquens séjours, étoit ornée de plusieurs tableaux qui offroient des beaux traits de l'histoire romaine, peints par MM. *Hallé* et *Carle Vanloo*. On y remarquoit sur-tout un grand tableau, peint par M. *Vien*, dont le sujet étoit *Marc-Aurèle*, faisant distribuer au peuple romain, dans un temps de famine et de peste, du pain et des médicamens. Les seigneurs

qui formoient la cour de Louis XV, dans un tems où le bled étoit très-cher, et où la misère du peuple étoit excessive, sentirent que la vue de ces peintures pourroit porter quelques remords dans l'ame du roi ; pourroit le faire rougir de sa débauche et de ses prodigalités excessives ; pourroit enfin le rendre meilleur, en le portant à imiter une fois l'empereur *Marc-Aurèle ;* ils se concertèrent pour faire disparoître ces moralités importunes, et y substituèrent quatre mauvais tableaux de M. *Pierre*, qui n'offroient que des allégories insignifiantes. Ainsi le spectacle de la bienfaisance étoit un spectacle outrageant pour ces ames corrompues et corruptrices.

J'aurois pu accroître ce chapitre du récit de mille intrigues de cour, aussi criminelles que mal ourdies ; de mille complots d'empoisonnemens, d'assassinats, avortés ou exécutés, et tous formés contre les rois, dans lesquels on auroit vu les princes, les nobles de l'un et de l'autre sexe, et de tous les règnes, instigateurs, complices ou auteurs d'attentats à la vie des monarques ; mais ce seroit plutôt l'histoire des cours, celle d'une certaine classe de la noblesse, que l'histoire de la noblesse en général à laquelle je me hâte de revenir.

CHAPITRE VIII.

Suite de la conduite des nobles pendant le quinzième siècle; scélératesses, cruautés excessives de plusieurs; témoignages des écrivains de ce siècle.

LES monumens de l'histoire se multiplient au commencement du quinzième siècle; les lumières croissent, pour jeter un plus grand jour sur le caractère et les crimes de la noblesse française. Quel tems affreux que celui des règnes de Charles VI et de Charles VII! Le royaume est en proie à trois factions puissantes: celles des *bourguignons*, des *armagnacs* et des *anglois*, qui se partagent l'autorité, ou plutôt se l'arrachent. Un roi en démence, une reine pleine de vices, qui emploie tout le pouvoir que lui donnoit un reste de beauté, pour séduire, brouiller, armer le fils contre le père, attirer les ennemis étrangers au sein du royaume, et le mettre en combustion. (1) Le peuple sans défense,

(1) La débauche et la méchanceté de cette reine lui méritèrent l'épithète de *grande gaure*; ce qui signifieroit aujourd'hui *grande gouine*.

sans protection, sans parti, que l'on forçoit chaque jour, d'acheter bien cher une paix qu'on ne lui donnoit point, reste à la merci de la férocité des gens armés, des seigneurs de chaque parti, qui le pillent, le déchirent inhumainement, et ne lui laissent que le plus affreux désespoir. J'ai parlé, dans les chapitre 5 et 6, de la conduite scélérate des nobles de ce tems-là, appelés *écorcheurs* et *gensdarmes*; j'ai rapporté les expressions énergiques des opprimés; je vais joindre ici plusieurs traits, qui caractériseront plus particulièrement la noblesse du même tems.

On a vu les nobles militaires désoler les campagnes, *vivre sur le bon-homme*, rançonner les villageois par des moyens atroces, fermer le mari dans la huche, et violer la femme sur le couvercle; arracher les enfans du sein de leur mere, les égorger, si les parens ne payoient aussitôt la rançon demandée. On doit ajouter qu'ils attachoient aussi les laboureurs à la queue de leur cheval, et les traînoient dans les chemins, jusqu'à ce que les parens ou amis se fussent cottisés pour les délivrer de ce supplice. D'autres, après avoir rançonné un village ou une petite ville, et en avoir enlevé les richesses et les subsistances, promettoient sûreté pour les

personnes, et les maisons des habitans; mais, en se retirant, ils mettoient le feu au village; c'est ce que *Tanneguy du Châtel* fit à *Villeneuve-Saint-Georges*.

Les règnes de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI, sont des règnes de crimes et de sang; la cruauté froide des capitaines de ce tems-là, égaloit, ou surpassoit peut-être la rage qu'inspiroit le fanatisme de ceux qui, depuis, ont combattu dans les guerres de la religion. L'action de deux gentilhommes, nommés *Vauru*, qui commandoient à Meaux dans ces tems de désordre, est atroce. Je vais la rapporter très-succintement, afin d'épargner aux lecteurs des détails trop révoltans.

Vauru avoit pris dans les champs un jeune laboureur, et l'avoit conduit dans les prisons de Meaux. Ce laboureur avoit une jeune femme qui accourut aussitôt demander à quel prix on mettoit la liberté de son mari. *Vauru* exigea une somme exorbitante, et déclara qu'il la lui falloit à un terme très-prochain; sinon le prisonnier seroit pendu. La jeune femme met tout en usage pour se procurer la somme demandée; elle ne parvint à la completter qu'un jour après le terme fixé. Elle court porter cet argent à Meaux, et réclamer la liberté de son mari. *Vauru* reçoit l'ar-

gent, puis il conduit cette femme sur la place publique, et lui montre son mari pendu. La jeune femme jette des cris de désespoir, reproche à *Vauru* sa cruauté. Celui-ci la fait battre, lui fait déchirer ses habits, et la fait attacher presque nue à un arbre, aux branches duquel pendoit un grand nombre de corps morts, que *Vauru* y avoit attachés lui-même. Elle passa la nuit dans cette situation; les loups vinrent la dévorer toute vivante, et arracher de ses entrailles l'enfant dont elle étoit enceinte.

Cette atrocité eut lieu au mois de mars 1420 : plusieurs historiens du tems la rapportent. Les deux *Vauru* étoient français. Le roi d'Angleterre ayant pris la ville de Meaux, les fit prisonniers : ils furent traînés dans les rues, puis pendus à l'arbre même où ils pendoient les autres.

Tous les genres de crimes furent commis et portés à l'excès sous ces malheureux règnes, par ceux qui prétendoient à l'autorité. Les nobles, même les plus distingués, n'y paroissent qu'en vils assassins. Le duc de Bretagne protège, en 1393, l'assassinat du Connétable de *Clisson*. Un noble illustre, nommé *Craon*, accompagné de vingt autres aussi scélérats que lui, avoit commis ce meurtre.

Quelques années après, en 1398, on trouve chez des personnes de la plus haute naissance, des violences et des bassesses odieuses. *Edouard II*, sire de *Beaujeu*, enleva la fille d'un bourgeois de *Villefranche*; les parens portèrent leurs plaintes au parlement. Le sire de *Beaujeu* fit saisir l'huissier qui lui signifioit l'ajournement, et le fit jeter par une fenêtre de son château. Le roi envoya des troupes qui assiégèrent le sire, et le conduisirent prisonnier à Paris. *Edouard* implora la protection de Louis II, duc de Bourbon, qui lui promit, à de certaines conditions, l'impunité de son crime. Ce prince eut la bassesse et l'iniquité d'exiger de ce criminel une donation, après sa mort, du *Beaujolois* et du pays de *Dombes*; et ce fut à ce prix qu'il lui vendit la liberté et la vie. *Edouard*, absous par ce moyen honteux, ne jouit pas long-tems de l'une ni de l'autre; il mourut six semaines après son élargissement, le 11 août 1400. Les seigneuries de Beaujolois et de Dombes, sont restées, depuis cette époque, dans la maison de Bourbon.

Les ducs de Bourgogne et d'Orléans, après une longue et vive querelle, s'étoient juré *bonne amour et fraternité;* pour donner plus de solidité à cette réconciliation, ils

avoient entendu la messe ensemble, et communié avec la même hostie que le prêtre leur partagea. Trois jours après ce serment solennel, le 23 novembre 1407, le duc de Bourgogne fit massacrer le duc d'Orléans par dix-huit assassins, dont le chef étoit *Rollet d'Oquetonville*, gentilhomme normand. D'un premier coup de hache, ce gentilhomme coupa la main du prince, d'un second coup l'abbatit de dessus sa mule, et du troisième lui fendit la tête. Le duc de Bourgogne voulut justifier cet assassinat, et en fit prêcher l'apologie par un docteur à ses gages.

Après mille massacres particuliers qui eurent lieu en différentes villes de France, celui du 11 juillet 1418, exécuté à Paris contre les *armagnacs* et ceux du parti du *dauphin*, fut le plus remarquable. Il pourroit être comparé à celui de la Saint-Barthelemi, si, comme dans cette dernière boucherie, les assassins et les victimes, les *bourguignons* comme les *armagnacs*, n'eussent pas également été criminels.

Le duc de Bourgogne, coupable de ce massacre de Paris, accusé d'avoir fait empoisonner les deux dauphins, *Charles* et *Louis*, fut lui-même, l'année suivante, en 1419, assassiné sur le pont de Montereau, par le

dauphin qui devint roi sous le nom de *Charles VII.* Ces deux princes venoient de se jurer, quelques jours avant, une amitié et une paix inviolables. Les complices et les instigateurs de cette perfidie, de cet assassinat, furent *Tanneguy du Chastel*, gentilhomme Breton; le *Vicomte de Narbonne*, *Pierre de Beauvau*, *Robert de Loire*, *Barbasan*, *Guillaume Batailler*, *Guy d'Avaucour*; *Olivier Loyet*, *Varenne*, *Pierre Frotier*, *Louis l'Escorail*, *Charles d'Albret*, *Jean du Peschin*, *Pierre de Giac* et sa femme; *Philippe Jossequin*, *le président Louvet*, *Regnaut*, *Vicomte de Murat*; *Vassy*, *&c.* Quelques-uns étoient aux gages du duc de Bourgogne, et reçurent de l'argent du dauphin, pour favoriser l'assassinat de leur maître; tels étoient *Giac*, *Jossequin*, *Louvet* et le vicomte de *Murat*. Ce dernier, dont la famille est si *illustre*, se laissa séduire, et s'engagea de trahir son maître et son bienfaiteur, et de le laisser assassiner, moyennant la promesse que lui firent les gens du dauphin, de lui payer cinquante-sept mille moutons d'or, et cinq cents livres de rente en terre. La postérité de ce traître, malgré cette bassesse scélérate, n'a pas cessé d'être noble.

Jean V, comte d'*Armagnac*, qui avoit

succédé à son père en 1450, vivoit publiquement avec sa sœur. Il finit par l'épouser. Deux ecclésiastiques en dignité, *Antoine Cambray*, référendaire du pape, qui, depuis, fut évêque d'*Alet*, et *Jean de Voltaire*, notaire apostolique, lui fabriquèrent de fausses lettres, par lesquelles le pape lui permettoit d'épouser sa sœur. Le comte *Jean* força son chapelain de lui donner la bénédiction nuptiale. Quelques années après, *Louis XI* fi assiéger le comte *Jean* dans *Lectoure*. L'Archevêque d'*Albi*, qui commandoit l'armée royale, reçut la capitulation du comte, la signa, jura de l'observer, et, pour donner encore plus de solennité au traité, le prélat célébra la messe, et partagea avec le comte l'hostie consacrée. Tout l'appareil employé pour cimenter et consacrer ce serment, n'étoit qu'un jeu. Ce prélat, traître et sacrilège, fit, le lendemain, assassiner le comte dans sa chambre, au milieu de sa famille, par des gentilshommes à ses ordres; et, dans l'instant qu'on y pensoit le moins, toute la ville de Lectoure fut ravagée par les troupes du roi. Les maisons furent pillées et brûlées; les habitans de tout sexe, de tout âge, furent tous égorgés, à l'exception de trois ou quatre qui échappèrent au fer des assassins. La com-

tesse, épouse légitime du comte *Jean*, et fille du comte de *Foix*, insultée par les soldats, fut conduite prisonnière, trois jours après ce massacre, au château de *Buzet*; elle étoit enceinte de sept mois. Louis XI, craignant la vengeance de sa postérité, envoya plusieurs gentilshommes dans ce château, qui, après lui avoir fait avouer sa grossesse, la forcèrent de prendre un breuvage qui la fit avorter et mourir. Louis XI récompensa le franc archer qui avoit égorgé le comte d'Armagnac. C'étoit un gentilhomme nommé *Pierre Gorgias*, qui étoit commandé par le très-noble *Guillaume de Montfaucon*.

En 1428, *Jacques d'Harcourt* qui avoit quelques prétentions sur la terre de *Parthenai*, vint visiter, dans le château de cette ville, le seigneur qui étoit son oncle : il en fut très-bien acceuilli. Il en partit fort satisfait, après avoir, en secret et fort attentivement, observé les fortifications du château. Quelques jours après, il revint à Parthenai, mit plusieurs de ses gens en embuscade, et courut embrasser son oncle qui le reçut avec un nouvel empressement, et le fit dîner avec lui. Bientôt le projet de perfidie s'exécuta. Les gens de *Jacques d'Harcourt* s'emparent des postes importans, et le neveu se saisit

de son oncle. Le vieillard, trahi, s'échappe avec peine; L'indignation lui prête des forces; il rassemble ses gens; les habitans de Parthenai viennent à son secours, et, après un combat de plusieurs heures, le traître d'*Harcourt* succombe. Il est tué, ses gens sont défaits, presque tous mis à mort, et leurs corps jetés dans la rivière.

Blanche, fille et héritière de *Jean*, roi d'Arragon et de Navarre, eut une longue guerre à soutenir avec ses parens qui lui disputoient son héritage. *Gaston IV*, *comte de Foix*, son beau-frère, dans la crainte qu'elle ne contractât un mariage et qu'elle eût de la postérité, la tint deux ans prisonnière dans le château d'*Orthès* en Béarn; enfin, la comtesse de Foix, sa propre sœur, l'empoisonna elle-même dans sa prison.

Louis d'Amboise possédoit des terres immenses, et, en conséquence de ses grandes richesses, il ne vouloit marier ses trois filles qu'à des princes puissans. L'aînée étoit promise à *Pierre II*, fils puîné de *Jean*, duc de Bretagne. Le sire de *la Trémouille*, tout-puissant à la cour de Charles VII, desiroit ardemment que son fils aîné épousât la riche héritière de *Louis d'Amboise*. Piqué des refus du père, il jura de s'en venger,

et parvint à déterminer le roi à seconder sa vengeance de toute son autorité. Le complot étoit préparé ; Charles VII, sous des prétextes frivoles, attira Louis d'Amboise dans le piège, et lui donna un rendez-vous, où, disoit-il, son ami le connétable de Richemont devoit se trouver. *Louis d'Amboise*, rassuré par l'entremise et la parole de son roi, et par l'espoir de la présence de son ami, se rendit, sans aucune méfiance, au lieu indiqué. Il n'y trouva point le connétable qu'il attendoit ; il y vit seulement son ennemi *la Trémouille* qui se rendit maître de sa personne, le chargea de fer, et le conduisit prisonnier au château de *Poitiers*. Cette noire perfidie ne fut pas la seule ; on lui fit faire son procès, comme à un criminel de lèze-majesté. Le parlement qui siégeoit alors dans cette ville, le condamna, le 8 mai 1431, sous de fausses accusations, à perdre la tête.

Sans doute le succès de cette trame odieuse éleva quelques remords dans l'ame de ceux qui l'avoient formée. *Louis d'Amboise* ne perdit point la vie ; on se contenta de se saisir de tous ses biens qui étoient son seul crime, et on le laissa languir dans les fers. Ce ne fut qu'au bout de trois ans, et après

bien des démarches, qu'il obtint sa liberté et des lettres de réhabilitation qui constatent son innocence, et dans lesquelles le roi déclare tout le contraire de ce qui avoit servi de motif à sa condamnation; il y est dit formellement que les fautes de *Louis d'Amboise* ne concernoient ni sa personne royale, ni l'état; que l'arrêt avoit été rendu à l'instigation de *quelques malveillans*, et sans forme de procès. Ses biens lui furent restitués, à l'exception de la baronnie d'*Amboise* que le roi voulut garder pour lui: tel étoit son *bon* plaisir.

Dans la suite, le même *Louis d'Amboise* vit encore ses biens en proie aux vexations de Louis XI. Ce roi, par des moyens tour-à-tour artificieux et violens, lui enleva la vicomté de *Thouars*; et l'historien *Comines*, en servant les injustices de son maître, eut, en récompense, une part assez considérable à ses rapines.

Vers le milieu du quinzième siècle, *Gilles de Laval*, seigneur de *Raiz*, maréchal de France, qui tenoit aux familles les plus distinguées du royaume, telles que les *Rouci*, les *Craon*, les *Montmorenci*, étoit néanmoins un des hommes les plus scélérats de son siècle. Il dépensa, en débauches, une fortune

fortune considérable ; il marchoit toujours accompagné de musiciens, de baladins, de sorciers, de cuisiniers, de chiens et d'une foule de femmes et de garçons prostitués. Il croyoit à toutes les erreurs de la magie et de l'astrologie. « Il entretenoit, dit *Mezerai* de jeunes » garçons et de jeunes filles qu'il tuoit après » pour en avoir le sang, afin de faire ses charmes ». Dom *Lobineau*, dans son *histoire de Bretagne*, le peint comme un monstre de débauche et de cruauté. « Sans avoir, dit-il, » d'habitudes avec les femmes, il s'abandonnoit aux plus infâmes débauches que l'imagination puisse se représenter; et, par un » déréglement inconcevable, les malheureuses victimes de sa brutalité n'avoient » de charmes pour lui, que dans le moment » qu'elles expiroient ; cet homme abominable » se divertissoit aux mouvemens convulsifs » que donnoient à ces innocentes victimes, » les approches de la mort, qu'il leur faisoit, » lui-même, souffrir assez souvent de sa » propre main. Par les procès-verbaux qui » en furent dressés, et par sa propre confession, le nombre de ces misérables enfans qui furent sacrifiés à sa lubricité dans » les châteaux de *Machecou* et *Chantocé*, se » montoit à près de cent, sans compter les

» enfans qu'il avoit fait mourir à *Nantes*, à
», *Vannes* et ailleurs ».

Cet historien avoue qu'il n'a point rapporté, dans son volume des preuves, le procès fait à ce seigneur, à cause des *abominations trop scandaleuses* qui s'y trouvent. Enfin, *Gilles de Laval* avoua, lui-même, à ses juges que lui seul avoit commis des crimes assez énormes, pour faire mourir dix mille hommes du dernier supplice. Il fut brûlé à Nantes, le 25 octobre 1440.

Dans le même siècle, un exemple atroce d'injustice et de cruauté, se présente en Bretagne. *François I*, duc de Bretagne, ayant conçu une haine implacable contre son frère *Gilles*, le fait arrêter, lui fait faire son procès. Malgré les ordres précis qu'il avoit donnés à ses juges, ils ne purent le convaincre que d'avoir violé quelques femmes et filles, et l'on ne put le condamner qu'à une prison perpétuelle. (1) Ce n'étoit pas ce que demandoit le duc *François*; il vouloit la mort de son frère.

Il résolut d'abord d'employer le poison,

---

(1) Tuer les roturiers, violer leurs femmes, c'étoit alors pour un prince une pécadille, une espièglerie à laquelle on ne faisoit pas attention.

et confia son dessein à un gentilhomme, nommé *Olivier de Méel*, qui, flatté d'être le complice du crime de son maître, se chargea d'aller, lui-même, en Lombardie, afin de s'y procurer le poison le plus violent. A son retour, le poison fut employé, mais sans succès. Le tempérament robuste du prince *Gilles* le sauva de cette atteinte, et il resta encore dans la prison.

Enfin, le duc François à qui l'existence de son frère étoit odieuse, déclara à toute sa cour qu'il vouloit s'en défaire, à quelque prix que ce fût. Tous ses lâches courtisans applaudirent à ce projet, et se disposèrent à l'exécuter avec le plus cruel empressement. *Artur de Montauban* (1) dressa un ordre, comme émané du duc *François*, pour faire mourir le frère de ce prince. Un seul homme de cette cour eut la vertu de ne point prêter son ministère dans cet odieux projet : c'étoit *Eon de Baudoin*, garde-des-sceaux, qui refusa courageusement de sceller cet ordre. Le chancelier *Louis de Rohan*, seigneur de

(1) *Artur de Montauban*, un des plus furieux agens de cette odieuse trame, convaincu de plusieurs autres crimes, fut cependant, dans la suite, nommé à l'archevêché de Bordeaux.

Guemené, eut bien moins de délicatesse. Il ôta les sceaux au vertueux *Baudoin*, le priva de sa charge, et scella lui-même cet ordre scélérat.

Le malheureux prince *Gilles* étoit alors enfermé dans le château de *la Hourdouinaie*. On le transféra dans un cachot humide, au niveau du fossé, et on résolut de l'y laisser mourir de faim.

De sa fenêtre, le prince *Gilles* imploroit la miséricorde des passans, et leur demandoit du pain que lui refusoient ses nobles geoliers. Une pauvre villageoise, touchée de compassion, se laissa couler le long du fossé, et vint, au péril de sa vie, poser pendant plusieurs jours, sur la fenêtre du cachot, quelques morceaux du pain noir dont elle se nourrissoit. Cette grossière nourriture prolongea la vie du prince. Ses gardes, impatiens de voir sa mort trop différée, résolurent de le tuer de leur propre main. Ces bourreaux étoient tous des nobles Bretons; voici leurs noms: *Olivier de Méel*, *Roussel*, *Guillaume de Maletousche*, *Jean Rageart*, *Jean de la Chaise*, *Oreille-Pelue*, *Brerond*, *Salmon* et *Robert de Garspern*. Le matin du 25 avril 1450, ils entrèrent dans son cachot, le trouvèrent au lit, lui passèrent une ser-

viette autour du cou, et s'efforcèrent de l'étrangler. Le prince, quoique très-affoibli, se défendit quelque tems avec une grosse flûte dont il blessa l'un de ses bourreaux; mais il succomba bientôt, et fut étouffé entre deux matelats.

Nous venons de voir, entr'autres forfaits des nobles ou princes du quinzième siècle, un neveu qui vient dîner chez son oncle pour l'assassiner; une sœur empoisonnée par sa sœur, un frère étouffé par son frère; nous allons voir un fils qui a attenté à la liberté et à la vie de son père, pour régner à sa place.

Adolphe, fils d'*Arnould*, duc de *Gueldres*, ennuyé de ce que son père vivoit trop long-tems, l'attira à une fête. Pendant que la jeunesse étoit livrée à la joie, et que le vieux duc reposoit dans son lit, son fils, accompagné de quelques nobles, complices de son affreux projet, vint tirer son père de son lit, et, sans lui donner le tems de s'habiller, le fit traîner, à demi-nud et à pied, pendant une nuit très-froide, jusqu'à la tour de *Buren* où ce malheureux vieillard languit pendant six ans. Le duc de Bourgogne s'entremit dans cette affaire, et proposa au fils de partager le duché avec son père. *Adolphe* rejeta ces propositions, en répondant qu'il

aimeroit mieux avoir jeté son père dans un puits, la tête la première; qu'il y avoit quarante ans que son père régnoit, et qu'à présent c'étoit son tour.

Dans le même tems, *Guillaume de la Mark*, chef de la seule branche qui existe aujourd'hui de cette maison, se montra indigne du nom d'*homme*, auquel il renonça par inclination; il aima mieux porter celui d'une bête féroce, qui lui convenoit davantage; il voulut être appelé le *sanglier des Ardennes*. Ses brigandages et ses meurtres énormes lui méritèrent cette qualification; et lui-même se fit gloire de la porter. Il fit faire à chacun des scélérats et vagabonds qui marchoient sous ses ordres, un habit rouge, sur la manche duquel étoit représentée une hure de sanglier. Ce fut lui qui tua, de sa propre main, *Louis de Bourbon*, évêque de Liège, et jeta son corps dans la Meuse. Comme il ne se contentoit pas d'incendier les villages, de massacrer les laboureurs, de voler les marchands; que son caractère féroce le portoit aussi contre des hommes puissans; *Maximilien*, archiduc d'Autriche, le fit arrêter et décapiter à Utrecht en 1485. Ce seigneur *sanglier* portoit pour devise : *Si dieu ne me veult le diable me prie.*

On pourroit multiplier à l'infini les faits particuliers qui ont eu lieu en France dans l'espace d'une quarantaine d'années, et qui concourent à prouver la perversité des mœurs du quinzième siècle; les vices énormes des grands, et les malheurs affreux des peuples.

Les écrivains du siècle nous fournissent encore des traits généraux; et presque tous s'accordent, en vers comme en prose, à déplorer les malheurs des peuples, et à dénoncer les vexations, les crimes de la noblesse. Voici les sentimens des écrivains de ce tems-là, les plus à portée, par leur état, de connoître l'esprit de leurs contemporains.

Jean Meschinot, sieur de *Mortières*, maître-d'hôtel du duc de Bretagne François II, et de la reine *Anne*, sa fille, dans sa pièce intitulée les *lunettes des princes*, reproche, en divers endroits à la noblesse, sa tyrannie envers le peuple. Voici comme il s'exprime à cet égard :

Ce peuple donc qu'en main tenez,
Ne le mettez à povreté;
Mais en grand paix le maintenez;
Car il a souvent povre esté;
Pillé est yver et esté;
En nul tems ne se repose;
Trop est batu qui plorer n'ose.

Croyez que Dieu vous punira
Quand vos subjets oppresserez ;
L'amour de leur cueur plus n'yra
Vers vous ; mais haine amasserez ;
S'ils sont povres, vous le serez ;
Car vous vivez de leur pourchas.

. . . .

Il apostrophe ensuite les seigneurs de cette manière :

O inhumains et domageux,
Qui nom portez de seignearie !
Vous prenez les pleurs d'homme à jeux ;
Mais n'est tems que seigneur rie ,
Quant on voit charité perie ,
Qui est de vertus la maîtresse.
Povre gens ont trop de détresse.
Du propre labeur de leurs mains,
Qui deust tourner à leur usage.

Ils en ont petit, voire mains,
Qu'il n'est métier pour leur mésnages ;
Vous l'avez malgré leur visaiges ;
Souvent sans raison. . . . .
Je vous nomme loups ravisseurs
Ou lions, se tout devorez, etc.

Martial d'Auvergne, qui écrivoit dans le même siècle, dans ses *vigiles de la mort du roi Charles VII*, à l'exemple de tous les moralistes qui ignorent l'histoire, vante le passé,

et déplore le présent. Il blâme les nobles de son tems, en faisant comparaison de leur conduite avec celle de leurs prédécesseurs qui n'auroient, suivant lui, pas osé voler les marchands sur les chemins ; mais, dit-il,

Mais de prendre les marchans par les brides
De leurs cheveaux,
Saisir leurs cars et ancrer leurs basteaux,
En imposant tribus et droits nouveaux.
L'on n'eust osé n'user de tels travaux. . . .
O vous, seigneurs,
Rois, princes, ducs, comtes, et gouverneurs,
Qui avez soulz Dieu les biens et honneurs,
Considerez les peines et labeurs
Qu'ont les marchands ;
Et s'aucun d'eux, par diligence suivre,
Ez marchez, foires, ou royaume ou empire
Sont enrichis, esse pourtant à dire
Qu'on les doit prendre,
Soit tort ou droit, leur biens piller ou vendre,
Les confisquer et donner sans mespendre,
C'est très-mal fait, etc. . . .

On voit qu'il reproche aux seigneurs de piller les marchands enrichis, de les arrêter sur les chemins, pour leur faire payer des *droits nouveaux*. C'étoit l'usage alors ; les nobles qui commençoient à avoir honte de voler les voyageurs, les contraignoient à des

péages extraordinaires. S'ils avoient, dans l'étendue de leurs seigneuries, quelques riches marchands, ils s'emparoient sans façon de leurs richesses, ou bien, pour colorer leurs rapines, les faisoient condamner par leurs juges à des amendes considérables, à leur profit. C'est ce qu'expriment, à peu près, les vers suivans :

. . . . Deffaire
Mains-bons marchans, et leur argent substraire,
Sans les oyr en justice, ne faire
Droit ou raison, et puis leur adversaire,
Estre au procès,
En prenant juges de leur bande et accès.
O ! quel abus ! etc.

Alain Chartier, un des écrivains les plus distingués du quinzième siècle, ne cesse de s'élever contre les ravages et les crimes des nobles, dans les pièces intitulées : *Le bréviaire des nobles*; *l'espérance ou consolation des trois vertus*; *quadriloque invectif*; *dialogus super deploratione gallicæ calamitatis*, etc.

Dans la pièce du *bréviaire des nobles*, il leur donne cette leçon :

Ils ne sont pas si très-hault advenus,

Pour rapiner et par leur force prendre;
Mais sont, de droit et par raison, tenus
Servir leurs rois et les sujets défendre.

Dans *l'espérance* ou *consolation des trois vertus*, il s'exprime d'une manière plus détaillée et plus franche. « Vous usurpez, dit-il » aux nobles, vous usurpez violentement et » indignement; exercez l'office divin, et à » votre plaisance et proufit, ce qui est établi » pour l'honneur de dieu et pour l'utilité » de tout le peuple. Qu'est seigneurie, sinon » autorité humaine, sous la puissance de » dieu établie, pour garder la loi à l'utilité » publique et paix des sujets ? autrement en » voulez user! Car vous en faites violence » brutale en mépris de Dieu, habandonné » à rompre la loi pour le délit ou rapine » privée, au trouble des sujets. *Il vous* » *semble que seigneurie vaut autant à dire,* » *comme puissance de mal faire sans puni-* » *tion* ».

Le *quadriloque invectif* ne contient que des plaintes contre la noblesse à laquelle il reproche ses exactions, ses brigandages et ses vols. J'en ai déjà rapporté un passage au chapitre VI, en parlant de la *gendarmerie*. La pièce latine, intitulée : *Dialogus super dé-*

ploratione gallicæ calamitatis, est une déclamation continuelle sur les malheurs auxquels, de son tems, la France étoit en proie, et contre la noblesse et les princes, auteurs de ces calamités. « De notre tems, dit-il, les » guerriers ne laisseront à leurs descendans » qu'une mémoire honteuse, que l'exemple » funeste des incendies, des meurtres, des » viols, des rapines, des sacrilèges, des » fraudes dont ils se sont rendus coupa- » bles (1) ».

Corneille Agrippa qui vivoit dans le même siècle, a parlé avec beaucoup de chaleur sur les nobles de son tems. Il s'élève contre ceux qui font le métier de la guerre, et dit qu'ils sont « brigands, enfonsseurs de portes, ra- » visseurs, meurtriers, larrons, sacrilèges, » batteurs de pavé, putiers, maquereaux, » bordeliers, adultères, traistres, concus- » sionnaires, joueurs, blasphémateurs, em- » poisonneurs, parricides, boute-feux, pi- » rates, tyrans et semblables qualitez. Les

---

(1)... *Nostri verò temporis commilitones, incendia, cædes, stupra, rapinas, sacrilegia, fraudes, in memoriale turpissimum et perniciosum spectaculum filiis derelinquunt.*

» quelles qui voudra les comprendre en un » seul mot, die soldats ou *gensdarmes*, c'est-» à-dire, la bourbe et lie des plus méchans » hommes et plus barbares, imités et poussés » par mauvais naturel et mauvais courage à » commettre tous excès, envers lesquels » l'audace et licence de mal faire et brigan-» der, est tenue pour liberté et dignité, » qui cherchent perpétuellement occasion » de nuire, et ont l'innocence en horreur » plus que la mort..... Ceux qui tuent à » la guerre sont iniques, encor que la guerre » soit juste; car ils n'y vont point pour la » justice de la cause, mais pour le gain et la » proie : par-tout sont meurtriers, à l'endroit » de ceux qu'ils tuent malheureusement, et » s'ils en mettent à mort aucuns justement, » ces tueurs font en cela office de bour-» reaux, et en ceste sorte acquièrent le titre » de noblesse ».

En parlant de la noblesse de race, voici ce qu'il dit : « toutesfois les noblesses et » gentillesses sont souvent acquises par au-» cuns à prix d'argent, par autres par ma-» querellages, ou pour avoir empoisonné » quelqu'un, ou exécuté quelque meurtre » ou parricide : et s'en trouve assez qui sont » gentilshommes par trahisons.... Un grand

» nombre y parvient par flatterie, médisance,
» calomnies et imputations; et tant et plus sont
» annoblis pour avoir prostitué leurs femmes
» et vendues leurs filles . . . . . Si quelqu'un
» veut devenir gentilhomme qu'il devienne
» chasseur premièrement : car ce sont les
» principes et rudimens de la noblesse. Celui
» qui n'est propre à faire ces choses, achète
» la noblesse à beaux deniers comptans : car
» elle est à vendre aussi bien. S'il n'est pé-
» cunieux, qu'il se mette à complaire et
» flatter les rois et princes, et dise toujours
» *oui*, ou se pousse par quelqu'autre mé-
» chanceté et fraude de courtisans ; qu'il
» serve de courretier et porte message aux
» principales putains de la cour, ou pros-
» titue sa femme et ses filles à quelque prince,
» ou lui-même trouve moyen de faire servir
» de sa personne aux appetits des dames
» ou espouse quelques putains royales ou
» leurs bastardes. Voilà le souverain degré
» de noblesse : car par ce moyen, l'on est
» incorporé en icelle (1) ».

(1) *De l'incertitude et vanité des sciences*, traduite en français, du latin de *Henri Corneille agrippa* 1603. J'ai préféré citer l'auteur d'après cette ancienne

Si l'on joint ces témoignages à ceux qui sont contenus dans les chapitres précédens sur le même siècle, on aura la peinture fidèle du caractère de la noblesse de ce tems-là.

CHAPITRE IX.

Les nobles, au seizième siècle et au dix-septième; portraits du connétable Anne de Montmorenci, de Blaise de Montluc et de la cour de France; gentilshommes assassins; trois rois, en France, pillent ensemble la maison d'un particulier; nobles criminels, punis du dernier supplice.

Louis XII emporta, en mourant, les regrets du peuple dont il avoit été le protecteur et le père. Il ne fut pas autant regretté de la noblesse. On sait qu'il répondit aux nobles de sa cour, qui lui reprochoient son économie: *j'aime mieux que mon économie fasse rire les courtisans, que si ma prodigalité fai-*

---

traduction, à cause de sa grande naïveté et de son énergie, qui certainement auroient été affoiblies dans une traduction moderne.

soit pleurer mes peuples. Un gentilhomme de sa maison ayant maltraité un paysan, il ordonna qu'on ne lui servît que de la viande et du vin. Il le fit ensuite appeller, et lui demanda quelle étoit la nourriture la plus nécessaire? Le noble lui répondit que c'étoit le pain. *Eh! pourquoi donc*, reprit le roi avec sévérité, *êtes vous assez peu raisonnable, pour maltraiter ceux qui vous le mettent à la main.* Instruit des brigandages des militaires, il avoit coutume de dire : *Le menu peuple est la proie du gentilhomme & du soldat, et ceux-ci sont la proie du diable.*

De pareils principes, une si haute sagesse ne devoient pas convenir absolument à la noblesse. Aussi, cette classe de la société fit-elle éclater une joie universelle, lorsque le successeur de Louis XII, qui annonçoit des qualités toutes opposées, fut élevé sur le trône. *François I*, avant d'être roi, avoit donné des preuves multipliées de son goût pour les plaisirs, les prodigalités et le faste; ce qui avoit fait dire à Louis XII, en gémissant sur le sort que le caractère prodigue du jeune prince préparoit à la France : *Ce gros gars-là gâtera tout :* et la prédiction se vérifia. La noblesse vit, avec plaisir, le prodigue *François I*, succéder à l'éco-

nome

home Louis XII. C'est ce que témoigne l'auteur des *mémoires du chevalier* BAYARD. *Jamais*, y est-il dit, *jamais n'avoit esté veu roi de France de qui la noblesse s'es-jouist autant.*

François I, livré à ses plaisirs, séduit par les attraits d'un faste qu'alors on nommoit *grandeur*; par les brillantes chimères de la chevallerie, qui en ont fait le *Dom Quichotte* de son tems, attira auprès de lui des nobles de toutes les classes, des prélats, des guerriers, des femmes; et sa cour fut remplie de conseillers perfides, de financiers voraces, d'impudens proxénètes et de riches prostituées. Ce prince, plus jaloux de la réputation de brave chevalier, que de celle de bon roi, laissoit son royaume en proie à l'avidité d'une foule de tyrans subalternes.

Le peuple français fut cruellement immolé au luxe excessif et à la pompe de François I. Les fêtes qu'il donna à *Châtellerault* en Poitou, lors du mariage de *Jeanne d'Albret*, sa nièce, avec le duc de Clèves, furent si magnifiques et l'argent y fut répandu avec tant de profusion, que le roi, pour réparer le déficit, causé par tant de dépenses inutiles, établit la gabelle dans les provinces méridionales de France. L'édit de cette imposition

désastreuse est daté du tems de ces fêtes et du lieu même de Châtellerault.

Terrible leçon, qu'on ne sauroit trop fréquemment présenter aux yeux des monarques ! Quelques jours de plaisirs de ce roi coûtèrent à la France plusieurs siècles de servitudes et des torrens de sang. Bientôt, en Poitou, en Saintonge et en Guienne, les habitans, indignés d'une imposition si assujettissante, si contraire d'ailleurs à leurs privilèges, se révoltèrent, et, j'ose le soutenir, ils en avoient le droit, tout aussi bien que le citoyen volé a le droit de poursuivre son voleur. On vit des armées de vingt mille hommes défendre la liberté des provinces ; le roi, pour les combattre, envoya d'autres armées. Les campagnes furent arrosées de sang, plongées dans les malheurs, dans le deuil, et peuplées d'oppresseurs à gages.

Le despotisme ministériel se vengea d'une juste insurrection, avec une cruauté excessive ; et ses agens ajoutèrent encore leur caractère à l'injustice de cette vengeance.

Les habitans de Bordeaux, révoltés de voir, par cette innovation, leurs privilèges accordés par plusieurs rois, violés sans pudeur, tentèrent de secouer un joug si odieux ; ils opposèrent la force à la force ; l'émeute fut

violente ; un lieutenant de roi fut tué par la populace. Les magistrats de la ville cependant punirent sévèrement les auteurs de ce meurtre ; tout étoit calmé ; mais cette punition ne parut pas suffisante à la cour. Le roi qui étoit alors *Henri II*, envoya à Bordeaux *Anne de Montmorenci*, à la tête d'une forte armée.

Ce seigneur qui fut connétable de France, fort honoré de son tems, et célébré par tant d'historiens qui ne savent admirer que la puissance et la richesse, étoit, suivant le savant abbé de *Longuerue*, « un vrai cacique » et capitaine de sauvages, dur, barbare, » prenant plaisir à rabrouer tout le monde, » ignorant jusqu'à avoir peine à signer son » nom, haï généralement de tout le monde, » se croyant grand capitaine et ne l'étant » point, toujours battu et souvent prison» nier..... Il avoit communiqué, ajoute-t-il, » son orgueil à ses fils. Sa catholicité ne » l'avoit pas empêché de s'unir aux *Coli-* » *gny*, quand il y avoit trouvé son compte ».

On va voir que ce portrait n'est point chargé.

Anne de Montmorenci arrive avec son armée devant Bordeaux. Quoique les portes

lui fussent ouvertes, qu'on eût été au-devant de lui pour le complimenter, qu'on eût tapissé les rues pour le recevoir plus honorablement, il voulut agir en ennemi, et n'entrer dans la ville que par une breche. Après cette ridicule et barbare formalité, il fit pointer le canon dans les principales rues ; il obligea les habitans à lui remettre toutes les armes qu'ils possédoient ; fit briser toutes les cloches ; enleva à la ville tous les titres qui constatoient ses privilèges, et interdit le parlement. Puis, par une commission de juges, ou plutôt, de *condamnateurs* qu'il avoit emmenés, il fit faire le procès à la ville, fit condamner, de dix en dix maisons, un bordelois à être pendu, presque tous les officiers municipaux à périr sur l'échafaud, et plusieurs furent juridiquement sacrifiés.

Ces violences étoient injustes, révoltantes et faites pour imprimer l'indignation la plus profonde contre les attentats des monarques ; mais, au moins, elles étoient revêtues d'une apparence légale et de formes juridiques ; elles étoient la justice du despote ; ce qui suit est un exploit de brigand.

Parmi les magistrats condamnés à la mort, étoit un nommé *Lestonat* : sa femme jeune et belle vint se jetter aux pieds du conné-

table, et lui demander, en pleurant, la grace de son mari. Le duc de *Montmorenci*, plus touché de la beauté que de la douleur de cette femme, lui fit entendre que la grace qu'elle sollicitoit, dépendoit du sacrifice de son honneur. Elle crut devoir accepter cette outrageante proposition, et s'immoler elle-même, pour sauver son époux. Le connétable, après avoir passé la nuit avec cette malheureuse, la conduisit à sa fenêtre, et lui montra son mari qu'il avoit fait périr, et dont le corps mort étoit pendu à une potence.

Ce perfide et brutal seigneur ne prononçoit que des paroles de mort ou de supplice. Lors même qu'il étoit occupé à réciter son chapelet, il s'interrompoit pour donner des ordres sanguinaires. « On disoit qu'il se falloit garder des patenostres de M. le connétable, dit Brantôme; car, en les disant, en marmottant, lorsque les occasions se présentoient... il disoit : *allez-moi pendre un tel ; attachez celui-là à un arbre ; faites passer celui-là par les piques, tout à cette heure, ou les arquebusez tous devant moi ; taillez-moi en pièces tous ces marauts qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi ; brûlez-moi ce village ; boutez-moi le feu*

» *par-tout, à un quart de lieu à la ronde, etc.*

L'histoire nous offre, dans le maréchal de *Montluc*, le pendant du connétable de Montmorenci : ils vécurent dans le même tems, ils furent tous deux fort prônés, et tous deux, fiers, arrogans, ignorans et cruels, jusqu'à se faire gloire de leurs cruautés. *Montluc* avoit de plus sur Montmorenci, le talent de savoir écrire. Rien n'est plus révoltant que les éloges que le gascon *Montluc* se prodigue, à chaque page, dans ses volumineux *commentaires* ; Rien n'est plus pitoyable que ses raisonnemens, sur-tout, lorsque, indigné de ce que les personnes accusées ne sont point égorgées sur le champ, il déclame contre les loix romaines, et s'écrie : « que pleust à dieu que le roi voulust faire » parler de lui pour jamais, et laisser mé» moire de sa prudence qui seroit à jamais » louée ; c'est qu'il fit briser tous les livres » de loix, suivant lesquelles sa justice juge.... » Si le roi faisoit cela, ajoute-t-il, il se » pourroit vanter d'avoir un monde de sol» dats, qui seroient forcés de prendre les » armes ; puisqu'ils n'auroient que faire au » palais ; car, ostez cette vacation ; à quoi » voulez-vous qu'un bon cœur, noble et » généreux s'adonne, sinon aux armes ? Qui

» accroist la puissance et l'étendue du grand » seigneur? Rien que cela. Il ne songe qu'aux » armes ».

Certes, un royaume seroit bien florissant, s'il étoit peuplé de gentilhommes, de soldats, l'épée au poing, guerroyant de tous côtés, cherchant par-tout à piller ou à détruire ; ce seroit un royaume bien noble, mais bien gueux. Quant aux laboureurs, aux artistes, aux artisans, aux manufacturiers aux savans, aux négocians qui, seuls, font la richesse des états, ils ne sont comptés pour rien : par l'habile *Montluc* : ce sont des *vilains*.

Les conseils que ce vieux capitaine donne au duc d'Anjou, qui devint, depuis, roi sous le nom d'*Henri III*, ne sont pas moins singuliers, et prouvent combien les préjugés de la noblesse de ce tems-là étoient contraires aux principes simples de la raison ; il lui conseille d'aller faire la guerre aux princes voisins, de chercher les aventures ; « *un* » *prince de cœur*, dit-il, *ne doit jamais être* » *content : ainsi faut pousser sa fortune : la* » *terre est si grande, il y a prou à conquérir.* » *Le roi votre frère a assez de moyens pour* » *vous assister* ».

Dans le tems que *Montluc* donnoit ces singuliers conseils à ce prince, la France

étoit déchirée par la rage des factions. Les besoins de l'état étoient excessifs; la disette et le malheur des peuples étoient à leur comble. C'étoit bien le moment d'épuiser encore les trésors publics, pour aller faire le Don Quichotte dans quelques royaumes voisins.

Cela n'est que ridicule, mais ce qui suit, décèle un caractère odieux. « Ne craignez, » dit-il, en un saut périlleux, *d'hazarder* » *la vie du soldat.* Il n'y a ordre, il faut » que quelqu'un se sacrifie pour le public, » *autrement, le monde seroit trop peuplé* ». Mais son caractère est mieux dévoilé dans les traits suivans. Ce ne sont point les ennemis de Montluc, ce ne sont point ceux qu'il a persécutés, qui parlent; c'est lui-même qui rapporte des traits qui font horreur; c'est lui-même, non pas qui s'en accuse, mais qui s'en vante,

Le clergé et les catholiques de Cahors avoient, contre la foi des traités, mis le feu au prêche des protestans, pendant qu'ils y étoient assemblés, et avoient tué une partie de ceux qui avoient cherché à échapper aux flammes. La cour nomma une commission pour juger les coupables. Plusieurs chanoines, gentilshommes, et même l'évêque,

furent convaincus d'avoir participé à cet attentat, et on alloit les punir, comme ils le méritoient. Montluc arriva lorsqu'un chanoine noble, nommé *Bieule*, étoit sur le point d'être pendu. Le juge alloit prononcer la sentence de mort. *Dès le premier mot qu'il ouvrira la bouche, je le tuerai*, s'écrie le furieux Montluc; puis, s'adressant au juge lui-même: « *tu déclareras ici, devant moi, ce* » *que je te demande, ou je te pendrai moi-* » *même de mes mains; car j'en ai pendu une* » *vingtaine de plus gens de bien que toi, ni* » *que ceux qui ont assisté à la séance.* » Après ce discours qui est le langage d'un bourreau ivre et en colère, Montluc, lieutenant de roi en Guyenne, envoyé dans cette province pour pacifier ses esprits, tire son épée, met en fuite les juges et les commissaires députés par le roi, et se glorifie d'avoir sauvé des criminels, parce qu'ils sont gentilshommes, et de son parti.

Dans le même tems, *Montluc* entend dire que des protestans avoient mal parlé du roi Charles IX, dont ils avoient tant à se plaindre; il fait saisir, par trahison, quatre de ces indiscrets, et les fait attacher dans un cimetière. Ce lieutenant de roi, toujours accompagné de deux *bourreaux* qu'on appe-

loit ses *valets de chambre*, comme il s'en vante lui-même (1), s'approcha de ces malheureux : « j'avois, dit-il, les *deux bourreaux* » derrière moi, bien équipés, et sur-tout, » d'un *marassaut bien tranchant*. De rage, » je sautai au collet de ce *verdier*, et lui dis : » *ô méchant paillard ! as-tu bien osé souiller* » *ta meschante langue contre la majesté de* » *ton roi ?* Il me répondit : *ha ! monsieur*, » *à pécheur miséricorde !* Alors la rage me » print plus que jamais, et lui dis : *mes-* » *chant ! veux-tu que j'aie pitié de toi, et tu* » *n'as pas respecté ton roi ?* Alors je le pous- » sai rudement en terre ; son col alla juste- » ment sur un morceau de croix, et dis au » bourreau : *frappe, vilain*. Ma parole et » son coup fut aussitôt l'un que l'autre, » et encore emporta plus de demi-pied » de la pierre de la croix. Je fis pendre » les autres à un orme qui estoit tout » contre ».

Le quatrième étoit diacre, et n'avoit que dix-huit ans. Le doux Montluc, en faveur de

(1) Voici ses propres paroles : *Je recouvrai secrettement deux bourreaux, lesquels on appela, depuis, mes laquais, parce qu'ils étoient souvent après moi.*

son âge, ne voulut pas le faire mourir, afin qu'il portât les nouvelles à ses frères; « mais, » dit-il, je lui fis bailler tant de coups de » fouet par les bourreaux, qu'il me fut dit » qu'il en étoit mort au bout de dix ou » douze jours après ». *Montluc* s'applaudit ensuite de ces meurtres; « et voilà la pre- » mière exécution, ajoute-t-il, que je fis, » au sortir de ma maison, *sans sentence*, ni » *escriture*; car, en ces choses, *j'ai oui-dire* » *qu'il faut commencer par l'exécution* ».

Quel langage pour un lieutenant de roi! Deux bourreaux l'accompagnent toujours; il l'avoue, il connoit l'état de leurs armes, il est familiarisé avec ces instrumens de supplice; il sait que l'instrument est *bien tranchant*; il prête lui-même la main à l'exécuteur, en poussant *rudement en terre* sa victime. Sa rage augmente, lorsque le malheureux lui demande *miséricorde*; et il se vante d'avoir fait périr ses malheureux *sans forme de procès*.

Un ministre protestant étoit venu implorer sa protection contre la fureur des catholiques. « Je commence à jurer, dit *Mont-* » *luc*, et l'empoignai au collet, lui disant: *Je ne sais qui me tient que je ne te pende moy-mesme à ceste fenestre, paillard; car*

j'en ai étranglé de mes mains, une vingtaine de plus gens de bien que toi.

Autant il rencontroit d'huguenots, autant il en faisoit pendre, sans motifs, sans procédure. Il en découvrit qui s'étoient réfugiés à Gironde. *Je les fis attrapper*, dit-il, *et pendre, soixante et dix, aux pilliers des halles, sans autre cérémonie.* Sa route étoit marquée par ces exécutions illégales, et les arbres offroient par-tout des pendus. C'est lui-même qui se fait gloire de cette cruauté: *on pouvoit connoître, par-là, où j'étois passé : car, par les arbres, sur les chemins on trouvoit les enseignes.*

Enfin, dans cet ouvrage, on lit, à chaque page, ces mots odieux : *je les fis tous pendre; Je les faisois tuer; je l'étranglerai.* Il va même jusqu'à se vanter d'avoir faussé sa parole d'honneur, et d'être un perfide. En parlant de lui et de ses satellites qui maintenoient la guerre par leurs exécutions sanguinaires, il prétend se justifier ainsi : « On dit que » nous mesmes, qui portons les armes, » entretenons la guerre et voulons allonger » la courroye, comme on fait au palais les » procès. Le diable emportera tout, si je » n'ai jamais eu ceste intention; *pouvant* » *dire, avec la vérité, qu'il n'y a lieutenant-*

» *de roi, en France, qui ait plus fait passer* » *d'Heuguenots par le coûteau ou par la corde,* » *que moi : ce n'estoit pas vouloir entretenir* » *la guerre...... Je leur ai fait trop de mal* », dit-il ailleurs, « *et si je n'en ai pas fait* » *assez, ni tant que j'ai voulu, il n'a pas* » *tenu à moi.*

Un forcené pourroit se vanter, dans un moment de rage, du mal qu'il a fait à ses ennemis ; cela ne seroit pas fort étonnant ; mais qu'un lieutenant de roi dans une grande province, qu'un veillard écrive, dans des instans de repos, des attrocités de cette nature ; qu'il se vante d'avoir été le fanatique le plus sanguinaire de son tems ; il falloit être plus que forcené, il falloit être persuadé que de telles actions devoient recevoir l'approbation générale ; il falloit croire que ces fureurs odieuses fussent de titres à la gloire, et être assez convaincu que son opinion étoit celle de tous les nobles de son tems, pour oser leur présenter des attrocités comme des modèles à imiter ; il falloit aussi que la conduite de tous les gentilshommes fût peu différente de celle de ce lieutenant de roi.

Quelle distance énorme se trouve entre les sentimens du roturier et sage l'*Hôpital*

gion catholique, les excès de ses prêtres qui les éclairoient, et qui les persuadoient (1).

Le roi de *Navarre*, le prince de *Condé* et tous leurs nobles courtisans, vassaux ou domestiques, embrassèrent la religion protestante. Les partisans des Guises, esclaves de la cour ou de la maison de Lorraine, occupés de leur seule ambition, abîmés de débauche, osèrent, tout-à-coup, se dire les zélés défenseurs de la religion catholique. Ainsi, la religion servit de prétexte au plus grand nombre de nobles de l'un ou l'autre parti; et le peuple catholique ou protestant fut continuellement trompé, lorsqu'il crut avoir des chefs armés pour l'unique cause de leur croyance.

Lorsque Henri IV eut embrassé la religion catholique, on vit une foule de nobles, courtisans esclaves et singes des rois, abandonner sans peine la religion de leurs pères, pour devenir plus agréables au monarque. L'histoire nous a transmis les noms de plu-

(1) Le journal de Brulart, en parlant de la conjuration d'Amboise, dit que le prétexte de cette conjuration étoit la religion. « *Combien que le bruit* » *fût qu'il y avoit plus de malcontement que de* » *huguenoterie* ».

sieurs

sieurs courtisans qui embrassèrent, à diverses reprises, l'une ou l'autre religion, suivant que l'une ou l'autre étoit plus ou moins protégée et plus ou moins favorable à leurs intérêts. On vit bien mieux, lors de la révocation de l'édit de Nantes, combien le desir de la faveur de la cour étoit, chez les nobles, plus puissant que le zèle de la religion. Cet édit impolitique et rigoureux, devint, pour la plupart des grands du royaume qui étoient encore protestans, un motif de conversion; le peuple seul, constant observateur de ses anciens usages, souffrit patiemment et avec une fermeté égale à celle des premiers martyrs de l'église, les persécutions odieuses, les tourmens atroces dont on les accabloit sans relâche, et avec une cruauté tout-à-fait étrangère au siècle de Louis XIV. On vit même des ministres, des intendans, des prélats, des généraux d'armée, prêter la main, avec un barbare empressement, à ces révoltantes exécutions.

L'obéissance la plus aveugle aux ordres les plus tyranniques, les plus opposés à la raison, à l'équité, au droit sacré des personnes et des biens; voilà quelle fut la principale vertu des nobles, depuis qu'ils ont été en foule attirés auprès des rois. Lorsque

la cour de Charles IX forma l'infernal projet de faire assassiner, dans une nuit, la moitié des habitans du royaume, parmi des milliers de nobles, gouverneurs des provinces ou autres agens du pouvoir, qui furent chargés de cet ordre affreux, on en compte seulement cinq ou six qui eurent la honte de se prêter à son exécution. Le bourreau de Lyon, qui sans doute n'étoit point noble, refusa son ministère à ces assassinats, et se montra plus vertueux que la plus grande partie des nobles catholiques de la cour et des provinces.

Si l'on parcourt tous les massacres dont l'histoire du seizième siècle est souillée, on voit toujours la noblesse être la motrice de ces événemens affreux; c'est toujours elle qui commande aux assassins, ou qui frappe elle-même. C'est elle qui allume, à son gré, les torches du fanatisme des peuples, qui s'en sert comme d'un instrument terrible et utile à ses passions. Est-il un lieu en France, qui n'ait été le théâtre de quelques-unes de ces atrocités, qui n'ait été rougi du sang de ses habitans ? Est-il quelque lieu qui, seulement, dans l'espace du seizième siècle, ne conserve dans ses annales des traits de perfidie ou de cruauté, exercés par les nobles ?

S'agissoit-il d'assassiner, d'empoisonner,

ce sont toujours des gentilshommes qui figurent. Sans remonter bien haut, on voit que des nobles sont les assassins du chancelier Clisson, du duc d'Orléans, du duc de Bourgogne. C'est un noble, nommé *Montecuculi*, qui empoisonne le dauphin, fils de François I.

Poltrot, qui, en 1563, assassina le duc de Guise à Orléans, étoit un gentilhomme angoumois; l'autre duc de Guise assassiné à Blois, ne le fut-il pas par plusieurs gentilshommes de la Cour de Henri III? Le Prince de Condé, en 1569, ne fut-il pas assassiné à la bataille de Jarnac, par *Montesquiot*? Henri, prince de Condé fut empoisonné, en 1588, par un gentilhomme nommé *Belcastel*, ou, peut-être aussi, par la haute et puissante dame *Charlotte la Trémouille*, femme de ce prince. *Ravaillac*, qui assassina Henri IV, descendoit du noble *Poltrot*, par les femmes. Huit gentilshommes de la cour qui accompagnoient ce roi dans son carrosse, le laissèrent assassiner en leur présence.

Maurevel et *Besme*, tous deux assassins de l'amiral de Coligny, n'étoient-ils pas nobles? *Maurevel* étoit un gentilhomme de la Brie, page de la maison de Lorraine. Il avoit assassiné son précepteur; il avoit aussi assassiné son bienfaiteur le seigneur de *Moui*,

dans sa propre maison. *Brantome* l'appelle le *tueur du roi*, ou le *tueur aux gages du roi*. *Besme* étoit bâtard du cardinal de Lorraine, et écuyer du duc de Guise. Le duc de Guise lui-même, prince de la maison de Lorraine, et se prétendant issu de *Charlemagne*, ne conduisit-il pas les assassins de rue en rue, et ne fut ce pas lui qui foula aux pieds le corps de l'amiral assassiné?

Les infâmes courtisans de la cour de Henri III, souillés de meurtres et de la débauche la plus honteuse, n'étoient-ils pas tous des maisons les plus nobles de France? *Charles-Robert de la Mark*, comte de *Maulevrier*, faisoit le métier de proxénète, (1) ainsi que *Jacques de Levis*, comte de *Quelus*; *François de Maugiron*, fils du lieutenant de roi de

(1) Deux sœurs protestantes, nommées *Foucault*, furent comdamnées à être brûlées, à cause de leur religion. Le comte de *Maulevrier* vint, avant leur suplice, leur proposer d'accorder, chacune, une nuit au roi, si elles vouloient être sauvées. Elles refusèrent avec courage, et périrent dans les flammes. C'étoient là les conquêtes, dit M. *Duchat*, auxquelles ce comte avoit accoutumé de s'employer pour le roi Henri III. Voyez le dictionnaire de Bayle, au mot *Hugues Sureau*.

Dauphiné; *Paul-Stuard de la Caussade*, comte de *Saint-Maigrin*; le marquis d'*O*, *Clermont d'Entragues*, de *Château-vieux*, le duc de *Bellegarde*, *Gilles de Souvré*, capitaine du château de Vincennes; *Villequier*, (1) *du Halde*, *Dumas*, *Saint-Luc*, (2) *Livarot*, *Joyeuse*, *Epernon*, *la Valette*, *Bouchage*, *de*

---

(1) *René de Villequier*, baron de Clairvaux, avoit voulu prostituer sa femme à Henri III. Il l'assassina pendant qu'elle étoit grosse, parce qu'il fut instruit qu'elle avoit des amans. Ce meurtre fut commis presque sous les yeux du roi qui n'en fit point justice; « ce qui fit croire, dit Létoile, » qu'il y avoit, en ce fait, un secret commandement » et tacite consentement du roi qui haïssoit cette » dame, *pour un refus en cas pareil* ».

(2) En parlant du crime de sodomie dont tous ces courtisans étoient entachés, voici comme d'Aubigné raconte le premier assaut qu'eut à supporter, à la cour, le jeune saint-Luc. . . . « Le pauvre garçon » avoit en horreur cette vilennie, et fut forcé la » première fois. Le roi lui faisant prendre un livre » dans un coffre duquel *le grand prieur* et *Camille* » lui passèrent le couvercle sur les reins, et cela » s'appeloit *prendre le lièvre au collet*, tant y a » que cet honnête homme fut mis par force au » métier, etc.

Thermes, *le Voyer*, sieur *de Lignerolles*; *Pibrac*, *Roissi*, *Vic-de Ville* et une infinité d'autres nobles, tous coupables ou complices des plus abominables turpitudes. Dans l'horreur qu'elles inspirent, on ne peut s'empêcher de dire que de tels nobles étoient plus faits pour croupir à Bicêtre, que pour vivre à la cour.

Les courtisans, ainsi que leur maître, passoient successivement du vil état de prostitués à celui de pillards, de traîtres et d'assassins. Le fait suivant, très-attesté, quoique fort étrange, nous donnera une idée des principes de la cour, sous le règne de Charles IX : on y verra jusqu'à quel point les vices des nobles influoient sur l'ame des princes, puisque trois rois ne rougirent pas de se réunir, pour commettre une action de brigands.

Antoine du Prat, seigneur de *Nantouillet*, prévôt de Paris, avoit refusé d'épouser *la Châteauneuf*, maîtresse du duc d'Anjou, frère du roi, et nouvellement élu roi de Pologne; (1) il avoit aussi refusé de vendre une terre

(1) *La Châteauneuf*, une des dames de la reine, étoit *Renée de Rieux-Châteauneuf*. Henri, roi de Pologne, avant de partir pour ce royaume, voulut la

au duc de Guise. Ces deux refus, sans doute très-légitimes, allumèrent tellement la colère des courtisans et des princes, qu'ils résolurent de s'en venger; et cette vengeance, quoiqu'exercée par trois rois, ne convenoit qu'à des chefs de voleurs.

Ces princes firent savoir au seigneur de *Nantouillet* qu'ils iroient prendre la collation chez lui. Ce seigneur chercha, par plusieurs excuses, à éluder un tel honneur; mais le roi de *France*, le roi de *Pologne* son frère, et le jeune roi de *Navarre* leur beaufrère, (1)

---

donner à *François de Luxembourg* qui remercia. Cette dame épousa, dans la suite, *Antinotti Florentin*. L'étoile dit, « qu'ayant trouvé son mari paillardant, » elle le tua virilement de sa propre main ».

(1) Le jeune roi de Navarre, qui fut, depuis, roi de France sous le nom de *Henri IV*, est celui de ces trois rois qui paroît le moins coupable. Sa jeunesse est sa principale excuse. Il n'avoit pas alors atteint l'âge de vingt ans. Plongé, au moment de la vivacité des passions, au milieu d'une cour corrompue, d'autant plus décevante, qu'elle étoit accompagnée de l'éclat imposant qui fait respecter jusqu'aux vices mêmes; le jeune roi de Navarre se laissa entraîner; il n'avoit d'ailleurs aucune influence à la cour de France où il étoit méprisé, où il savoit être entouré d'ennemis, et où il étoit, en quelque sorte, détenu prisonnier.

n'eurent aucun égard à ses représentations, et vinrent collationer chez lui. Après le repas, ils pillèrent la maison de leur hôte, enfoncèrent les coffres, et volèrent de la vaisselle d'argent ou d'autres objets, pour la somme de cinquante mille livres.

Ce vol causa une grande rumeur dans Paris; le premier président se transporta chez le roi, lui annonça que le bruit couroit qu'il étoit l'auteur du vol, et que, sans doute, sa majesté avoit voulu s'amuser.

Le roi ne saisit point le biais que lui présentoit le magistrat. Il jura *sacre D...., qu'il n'en étoit rien*, lit-on dans le journal de Létoile, *et que ceux qui le disoient, en avoient menti*. Le président parut satisfait de ce désaveu, et dit au roi qu'il alloit en faire informer, et faire une prompte justice de ce délit. Le monarque alors, redoutant l'effet d'une rigoureuse information, lui répondit: *Non, non; ne vous en mettez pas en peine; dites seulement à Nantouillet qu'il aura trop forte partie, s'il veut en demander la raison.*

Nous laissons aux lecteurs à faire les réflexions que doit produire cette étrange aventure, et à juger de l'excès de corruption qui régnoit alors à la cour.

Dans le même temps, c'est-à-dire, en 1573,

Charles IX qui avoit à se plaindre des galanteries d'un gentilhomme provençal, nommé *la Mole*, voulut l'étrangler lui-même; informé que ce gentilhomme étoit alors au Louvre, dans la chambre de madame de *Nevers*, il prit avec lui le duc de Guise et six gentilshommes à qui il distribua des cordes destinées à l'exécution projetée ; il s'avança lui-même, portant une bougie allumée, à la tête de ses six bourreaux, et attendit *la Mole* sur son passage ; mais celui-ci prit, fort à propos, une route différente, et déconcerta les nobles bourreaux en embuscade.

Il n'est pas étrange que Charles IX trouvât, dans cette conjoncture, six bourreaux parmi les nobles de sa cour, puisque l'année précédente, lors du massacre de la Saint-Barthélemi, il en trouva sans peine des milliers parmi les nobles de tout son royaume.

Henri III avoit à ses gages quarante-cinq gentilshommes, qui étoient autant de bourreaux destinés à garder le roi, et aux exécutions particulières qu'il ordonnoit. L'auteur des *mœurs et humeurs d'Henri de Valois*, dit qu'ils étoient autant de *fendeurs denazeaux, de vrais coupe-jarrets*. Létoile les nomme les *quarante-cinqfendans*, appointés à douze cents écus de gage, et bouche à cour. Ce furent eux qui

commirent une infinité d'exécutions secrettes; et ce furent dix d'entr'eux, qui se chargèrent, à Blois, d'assassiner le duc et le cardinal de *Guise*. Parmi ces nobles bourreaux, on nomme *Loignac* qui étoit leur capitaine; fut lui qui détermina le roi à faire assassiner duc de Guise, et qui frappa ce duc d'un coup d'épée dans les reins; *Monsery* l'aîné, qui donna le premier coup de poignard au duc de Guise; *Saint-Malines*, dont le corps fut, dans la suite, pendu par les pieds; *la Bastide*, *Chalabre*, *des Effranats*, le gascon *Sariac*, qui, lorsque le roi demanda à la bande des *quarante-cinq* s'ils étoient disposés à poignarder le duc de Guise, s'écria dans son jargon: *Cadedis, Sire, jé mé chargé dé vous lé rendre mort.* On cite encore un gentilhomme gascon, nommé *Montaud*, qui avoit accusé le duc d'*Elbœuf* de lui avoir offert dix mille écus pour tuer le roi, et qui fut décapité pour n'avoir pu prouver sa délation. Ce sont là, à-peu-près, les seuls noms que l'on connoisse de ces quarante-cinq nobles brigands que le roi payoit fort cher, que quelques-uns appellent *les massacreurs à gage*, et qui finirent presque tous leur vie sur un échafaud.

Voilà quelles étoient les personnes nobles qui composoient la cour des rois de France;

de vils prostitués, cent fois plus infames que les catins publiques, des pillards et des meurtriers à gage. Si l'on jette les yeux sur les grands seigneurs ou princes de ce tems, on voit un d'*Aumale*, de la maison de Lorraine, frère des Guise, dont les exploits consistoient à piller, à égorger, violer femmes, filles, et religieuses, et massacrer celles qui lui résistoient; quoiqu'il se dît défenseur de la religion catholique, il pilloit les vases sacrés, comme l'hérétique le plus sacrilège, et profanoit les églises par des indécences très-criminelles. Les autres seigneurs de cette maison ne sont que de vils scélérats, illustrés par le préjugé de la naissance, et par une grande ambition. Ils furent les principaux auteurs des troubles qui, pendant quarante années, couvrirent la France de deuil et de sang. *Mayenne*, le plus modéré de cette famille exécrable, étoit complice de l'assassinat de Henri III; il célébra ce régicide par des feux de joie qu'il fit allumer dans toutes les rues de la capitale; il dit, dans son manifeste, que le coup de poignard porté par la main du jacobin *Clément*, étoit *un coup du ciel.* Il enleva la fille de *Caumont*, âgée de onze ans, entre les bras de son tuteur; il étoit à la tête des assassins

qui percèrent *Saint-Maigrin* de trente-cinq blessures. Il tua, de sa propre main, *Biragua de Secremore*, qu'il appeloit son ami; il fit poignarder, aux pieds des autels, le marquis de *Meignelais*, &c.

On voit un *Cristophe*, marquis d'*Allègre*, qui, sous prétexte de venir saluer *François de Montmorenci* d'Hallot dans sa retraite à Vernon, le poignarda en l'embrassant. (1) Un *Guillaume de Brie*, sieur de la *Mothe*-

(1) Ce Christophe *d'Allègre* étoit cousin d'*Yves d'Allègre*, dont les vexations excessives, commises à Yssoire, portèrent la populace à se révolter. Il fut tué dans une émeute. Ces *Allègres* dont la postérité subsiste encore, descendoient de *Morinot de Tourzel*, vil courtisan de *Jean*, duc de Berri, qui extorqua, par seduction ou par fraude, de grandes terres au comte d'Auvergne dont l'esprit étoit aliéné. Il profita aussi de l'ascendant qu'il avoit sur ce malheureux comte, pour le dépouiller de plusieurs autres seigneuries en faveur du duc de *Berri* qui l'en récompensa, en lui donnant le marquisat d'*Allègre*. Toutes les manœuvres scélérates de cet illustre chef de la maison d'*Allègre*, sont détaillées, fort au long, dans un *factum* rapporté dans le volume des preuves de l'*histoire de la maison* d'*Auvergne*, par *Baluze*, d'après lequel *Morinot de Tourzel* fut condamné comme coupable de tout ce qu'on lui imputoit.

Serrand, gentilhomme angevin, qui, sous la protection du duc de Guise et sous le titre de ligueur, faisoit le métier du plus déterminé brigand, voloit sur les chemins, pilloit dans les environs, mettoit à des rançons excessives les habitans; et, lorsqu'ils ne pouvoient se racheter, les laissoit mourir de faim dans des cachots, ou les faisoit expirer dans des supplices affreux.

Un duc *de Mercœur*, dont les révoltes, l'ingratitude et la perfidie ont sali l'histoire du seizième siècle. « La Bretagne, dit un » moderne, fut neuf ans le théâtre de ses » meurtres, de ses trahisons et de ses mas- » sacres; il l'inonda de sang ». Enfin, on voit, dans chaque province, une foule *d'Aubereaux* avides de butin, qui, après avoir rassemblé une quarantaine d'aventuriers à demi armés, se mettoient à leur tête, arrêtoient les voyageurs, rançonnoient les villages, massacroient les laboureurs, brûloient les moissons, et puis se partageoient le pillage et se retiroient dans quelques forteresses, qui étoient plutôt des tannières de voleurs, que des châteaux de gentilshommes. Le royaume, pendant les guerres de la religion, fut infecté par des troupes semblables, qui mettoient à prix leur intrépidité et leurs talents

à nuire. Les chefs de ces bandes, sous le nom de *capitaines*, se louoient, quand ils ne pouvoient mieux faire, à l'un ou à l'autre des partis qui divisoient la France. Quelques-uns recevoient des gages des princes ou de la cour, pour entretenir leurs troupes, et néanmoins ils ne les faisoient vivre que de pillages ou de rançonnement. Parmi ces chefs de brigands, il y en eut qui eurent assez de succès pour s'enrichir dans le pillage, et qui, étant alors roturiers, devinrent nobles en achetant quelques seigneuries. Je pourrois citer bien des maisons de gentilshommes en France, qui ne datent pas de plus loin, et qui ne sortent pas d'une source plus pure (1).

Il sembloit que les meurtres, les vols et le brigandage étoient inhérens à la noblesse. *Scaliger* parle de celle du Rouergue, et dit que, de son tems, elle étoit toute composée de *brigands et de voleurs*, et qu'on n'en

---

(1) Je ne citerai pour exemple que le capitaine *Merle*, fils d'un cardeur de laine d'Uzès, qui fut assez heureux pour s'enrichir dans le métier de *capitaine*. Il acheta la terre de *Salavas*; il devint *baron de Salavas*, et ceux de sa postérité ont pris le titre de *hauts et puissans seigneurs*.

pouvoit réprimer les excès (1). *Montaigne* dit la même chose des gentilshommes gascons. « J'ai vu, dit-il, plusieurs jeunes » hommes de bonnes maisons, si adonnés au » larçin, que nulle correction ne les en » pouvoit détourner ».

Lorsque Henri IV eut rétabli la paix dans le royaume, le bon ordre n'y régnoit pas encore; la plupart des gentilshommes, accoutumés au brigandage auquel ils s'étoient livrés, à la faveur de plusieurs années de troubles, ne purent facilement en quitter l'habitude. Ils continuèrent encore leurs incursions sur les chemins et sur les terres de leurs voisins; ils rançonnèrent les laboureurs et s'abandonnèrent presque toujours impunément à mille véxations : ils étoient cruels jusques dans leurs plaisirs.

Les Grands-jours, tribunaux extraordinaires, commis à différentes époques et dans diverses provinces, n'avoient pour principal objet que de réprimer les crimes des nobles. On sait combien les Grands-jours, tenus à Clermont en Auvergne et à Poitiers, dévoilèrent d'iniquités, de véxations, de meurtres

(1) *In comitatu Rodez*, dit-il, *pessimi sunt; nobilitas ibi latrocinatur; nec possunt reprimi.*

et d'attentats de toute espèce dont la plupart des gentilshommes se rendoient habituellement coupables.

« M. *Molé*, conseiller au parlement de » Paris, et député aux Grand-jours de Cler» mont, adressa au célèbre *Etienne Pasquier*, » une lettre sur les désordres que la noblesse » causoit en Auvergne, et sur les crimes des » grands du pays. *Pasquier* lui répondit : au » regard des désordres qu'avez trouvés au » pays, j'ai tous les regrets du monde que » je ne suis maintenant des votres.... *Je* » *ne pensois que les affaires fussent en tels* » *désordres*.... Si j'ai bien recueilli de vos » lettres, le principal désordre qu'avez trouvé » au pays, provient de deux sources, l'une, » *l'insolence désordonnée des gentilshommes*; » l'autre, *la connivence des juges*, qui sont » deux maux qui fraternisent ensemble; car » la connivence des juges peut avoir apporté » le désordre qui est en la noblesse ; comme » aussi le même désordre peut être la cause » de la connivence des juges qui n'ont pu » résister à la force ». *Description des principaux lieux de France. Tom. V. p. 38.*

Si tous les nobles criminels ne furent pas punis, il y en eut cependant un grand nombre qui subirent alors la peine de leurs crimes; nous

nous allons en rapporter quelques exemples des uns et des autres.

Deux gentilshommes de la province de la Marche, condamnés, en 1595, pour un *prodigieux assassinat*, dit Létoile, trouvèrent des protecteurs dans le duc *de la Force* et dans le marquis de *Praslin*, qui eurent l'iniquité de demander au roi, la grace de ces deux assassins, et ils l'obtinrent. Le premier président vint, à cette occasion, faire des remontrances à Henri IV, qui, voyant ce magistrat, lui dit : *Monsieur le Président, je sais tout ce que vous voulez me dire ; je sais qu'ils ont bien mérité la mort, et que ma cour et vous leur avez fait justice ; aussi, est-ce une supplication que je vous fais, &c.*

On remarqua alors que ces deux gentilshommes descendoient de *Louis Tristan l'Hermite*, grand prévôt de l'hôtel, sous le règne de Louis XI, qui fut un des exécuteurs les plus zèlés des assassinats secrets qu'ordonnoit ce méchant roi. On remarqua aussi que vingt-six particuliers de la famille de ces deux nobles, avoient péri par la main du bourreau. Certes, il y a beaucoup d'honneur à descendre d'une pareille noblesse (1).

(1) M. *Warroquier de Combles*, dans ses *vrais*

Les nombreuses exécutions de gentilshommes, qui se firent à Paris, seulement dans l'espace de cinq ou six ans, prouvent suffisamment combien tous les crimes des brigands leur étoient alors familiers; je vais, d'après le journal de Henri IV, rapporter les plus remarquables.

Le 19 avril 1597, un gentilhomme fut condamné, *pour volerie*, à être décapité.

Gui Eder de Beaumanoir de Lavardin, dit le baron *de Fontenelles*, gentilhomme d'une des plus *illustres* maisons de Bretagne, voloit sur mer et sur terre, massacroit les voyageurs, et désoloit les campagnes et les bords de la mer par ses brigandages. Le 27 septembre 1602, il fut rompu vif en place de grève. « Il étoit, dit l'auteur du journal, vicieux et méchant extrêmement, et avoit commis une infinité de voleries et de méchancetés, assassinats et autres actes désespérés, entre lesquels on compte les deux suivans, bien vérifiés, dignes de mille roues et gibets.

---

comtes et marquis; annonce, comme une découverte importante, qu'il éxiste encore des descendans de cette illustre maison; il promet le prouver d'une manière incontestable.

» Une honnête damoiselle, de laquelle, » pendant les troubles, il avoit pris le mari » prisonnier, étant allée pardevers lui pour » composer de la rançon de son mari, après » qu'elle l'eut payée, il fit aussi-tôt pendre » et étrangler son pauvre mari, et, au lieu » même, fit violer cette pauvre damoiselle » par ses soldats.

» Une autre fois, ayant pris deux hommes » prisonniers, il en fit mourir un de faim, » et l'autre de trop manger, pour essayer » par plaisir, disoit-il, lequel des deux mour» roit le plutôt; et autres actes de barbarie » et exécrables ».

Le 28 avril 1603, un jeune gentilhomme, âgé de dix-neuf ans, fut exécuté en place de grève, convaincu de plusieurs vols, assassinats, et *beaucoup d'autres actes méchans et étranges pour la jeunesse qui étoit en lui*, « dit le journaliste, entre autres, d'avoir tué » de sang froid, un pauvre fourbisseur qui » lui demandoit quelque argent qu'il lui » devoit ».

« Trois jours après, le 30 avril 1603, fut » exécuté en place de grève un gentilhomme » de grand lieu, nommé *la Grange-Santerre*, » insigne voleur ». M. de *Vitry* demanda sa grace au roi; sa majesté promit de l'accorder,

si l'on ne prouvoit pas que ce noble eût volé sur les grands chemins; mais cela fut impossible, et, suivant le journaliste, *il n'avoit fait autre chose de sa vie.* « On a remarqué, » ajoute-t-il, que son grand-père avoit été » exécuté pour volerie, son père, en prison » pour le même crime, de laquelle étant sorti » par amis, mourut incontinent après; et » le fils, en une place de grève pour la même » occasion ».

Deux jours après, le 2 mai 1603, les deux frères de *la Grange-Santerre* furent décapités en place de grève, ainsi qu'un autre gentilhomme nommé *la Rivière*, « tous grands vo- » leurs, dit le journaliste, et principalement » *la Rivière* qui étoit un gentilhomme du Gas- » tinois, qui se faisoit appeler *le baron du* » *Plat*, vrai athéiste et scélérat jusqu'au bout. » Il y en eut aussi de la même faction, con- » damnés aux galères ».

Il paroît par ces mots, *de la même faction*, que ces gentilshommes de *grand lieu* étoient chefs d'une bande de voleurs.

« Le 1 octobre 1604, fut pendu et étran- » glé en place de grève, un certain gascon, » gentilhomme, grand faciendaire de l'espa- » gnol et de l'archiduc ».

Le 25 février 1606, fut rompu sur la roue,

en place de grève, un gentilhomme, vo-
» leur, lequel, étant sur l'échafaud, dit le
» journaliste, jeta du haut en bas un corde-
» lier qui le confessoit; puis se ruant sur le
» bourreau, peu s'en fallut qu'il ne l'étran-
» glât avec ses dents; mais enfin ayant été
» arrêté, il fut roué tout vif.

« Le 5 avril 1606, fut décapité aux halles,
» un gentilhomme, faux monnoyeur.

« Le 10 mai 1606, un gentilhomme *sans*
» *jambes, comme sans dieu*, eut la tête tran-
» chée en grève, où il ne voulut ni prêtre,
» ni ministre, ni même invoquer dieu une
» fois seulement, comme vrai athéiste qu'il
» étoit ».

Au mois de septembre 1608, quatre cents gentilshommes brigands, connus sous le nom de *guilleris*, ravageoient les provinces de Bretagne, de Poitou, de Saintonges, etc. Quatre-vingt furent pris, exécutés, comme nous l'avons dit ci-devant, chapitre 5, page 112.

Si l'on veut avoir une idée des désordres que commettoient les gentilshommes dans leurs terres, sous le règne de Louis XIII, qu'on lise le discours de *Miron* président pour le tiers-état, aux états-généraux de 1614. il y peint avec autant d'énergie que de vérité, les excès des gentilshommes envers les ha-

bitans des campagnes; leurs mépris pour la justice et pour les ordonnances du roi, et les violences les plus odieuses, dont ils se rendoient presque toujours impunément coupables. Comment ne l'auroient-ils pas été? Les personnes du premier rang leur offroient également des exemples de crimes et d'impunité. On a vu, dans le siècle dernier, le duc d'Orléans lui-même, accompagné de plusieurs nobles de sa cour, détrousser et voler les passans sur le pont neuf; on a vu les ducs de *Beaujolois*, le comte d'*Hornes*, parent du régent, faire le métier d'assassins, et reproduire, jusque dans notre siècle, les atrocités de l'ancien régime féodal. Comment auroient-ils tous été punis, ces nobles criminels? La plupart n'étoient-ils pas parens, alliés ou protégés des nobles en place, qui savoient obtenir des graces, ou détourner, à leur gré, le bras de la justice? L'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV en offre de très-fréquens exemples.

Lorsqu'en 1615, le premier de ces monarques séjourna à Bordeaux pour la célébration de son mariage, le parlement de cette ville profita de la présence du jeune roi, qui devoit donner plus de solennité et de force à ses arrêts, pour procéder contre

plusieurs gentilshommes de la Guyenne, qui voloient les marchands sur les chemins, et puis se retiroient dans des lieux fortifiés, d'où ils bravoient et battoient les brigades réunies que la justice envoyoit fréquemment contre eux. Un gentilhomme du Quercy, nommé *Antoine Castagnet*, sieur de *Hautcastel*, ètoit de ce nombre. Convaincu de crimes énormes, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Le cardinal de *Sourdis*, archevêque de Bordeaux, et le maréchal de *Roquelaure* s'intéressoient vivement à ce scélérat; ils sollicitèrent et obtinrent sa grace auprès de Louis XIII. Le parlement remontra au roi l'énormité du crime et le danger de l'impunité. Ce roi, mieux instruit, révoqua la grace: l'arret alloit être exécuté; mais les protecteurs du criminel composèrent avec le bourreau, et le firent disparoître. L'exécution fut retardée et renvoyée au lendemain. Le cardinal de *Sourdis*, accompagné d'une cinquantaine de gentilshommes qui lui étoient dévoués, va droit à la prison, fait enfoncer une première porte à coups de marteau, fait massacrer le geolier par un gentilhomme de sa suite, nommé *Moulin-Darnac*, tire le noble scélérat de sa prison, le fait monter dans son carosse, et le conduit

en triomphe dans sa maison de campagne.

On voit que ce n'étoit pas seulement la faveur que les nobles faisoient valoir, pour sauver du supplice les criminels auxquels ils s'intéressoient; ils portoient, à cet égard, l'excès de leur injustice jusqu'à employer des voies de fait, des violences si funestes à l'ordre public; et, pour sauver ces scélérats, ils ne craignoient pas eux-mêmes de commettre des scélératesses.

Les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et même de Louis XV, présentent une longue suite de graces accordées à des voleurs, des assassins, des incendiaires nobles. Partout, on voit les crimes les plus révoltans commis ou protégés par la noblesse. Les courtisans sollicitoient, s'efforcoient d'adoucir la noirceur du délit de leurs protégés; et le roi, cédant plus souvent à l'importunité de ceux qui l'environnoient, qu'aux principes sacrés de la justice, accordoit des lettres de grace, toujours motivées sur les services que les ayeux du criminel avoient rendus aux rois ses prédécesseurs (1). En

(1) Un lieutenant de la prévôté d'Orléans avoit été protégé par Louis XII, avant qu'il fut roi; cet officier, fort de cette protection, se rendit coupable

supposant que ces services soient réels, ils ne doivent, sans la plus grande des injustices, servir de prétexte à la grace d'un criminel, parce que les vertus des pères n'excusent point les crimes des enfans; parce que tous les sujets auroient droit à la même grace du souverain, n'y ayant point de français, roturiers ou non, dont les ayeux n'ayent rendu, d'une manière ou de l'autre, quelque service à l'état: on peut même dire que, dans les différens tems, comme dans les différentes professions, il n'est point de maisons roturières, qui ne trouvent dans leur généalogie, des individus qui aient sacrifié leur fortune ou leur vie pour le bien public.

---

de plusieurs concussions. Il eut en vain recours aux bontés du monarque, qui dit à ceux qui sollicitoient sa grace: *je l'ai protégé tant que j'ai pu le faire librement; mais, aujourd'hui, je ne dois pas ôter à la justice son libre cours; c'est une dette que j'ai contractée en devenant roi.*

Un jeune gentilhomme s'étoit rendu coupable d'un assassinat; son oncle vint demander sa grace à Henri IV, qui lui répondit avec beaucoup de sagesse et de précision: *il vous sied bien de faire l'oncle, et à moi de faire le roi; j'excuse votre demande, excusez mon refus.*

On sait que dans les combats, lorsqu'il meurt un noble, il se trouve dix ou douze roturiers de tués; et, comme on l'a fort bien dit dans ces derniers tems-ci, *le sang des roturiers n'est pas de l'eau.* Ainsi d'après le principe absurde sur lequel les rois étoient en usage de fonder les graces qu'ils accordoient aux nobles criminels, chacun auroit droit de prétendre à ces mêmes graces; le glaive de la justice seroit abbattu, les loix outragées, tous les crimes resteroient impunis et même protégés, et le trône en deviendroit l'asile, au lieu d'en être l'effroi.

Je vais terminer cette liste révoltante de crimes que j'ai été, malgré ma répugnance, forcé de produire, afin de prouver que les hommes revêtus du titre de nobles, n'ont point, dans le sang, une vertu particulière qui les élève au-dessus de la multitude; que ce qu'ils ont eu de particulier, n'étoit point vertu, mais une certaine audace due à l'indépendance et à l'autorité dans laquelle ils se sont soutenus; audace qui n'a servi qu'à donner plus d'énergie aux vices auxquels ils étoient enclins, comme tous les autres hommes; enfin, que le régime de la noblesse est contraire à la morale, et ne peut s'allier avec les vertus civiles. Dans le chapitre sui-

vant, on va voir quelle a été la funeste influence de ce régime sur l'agriculture, le commerce et les progrès des connoissances humaines.

CHAPITRE X.

Le régime féodal a détruit, en France, l'agriculture, le commerce, les lettres et l'industrie; il a seul causé l'excès de barbarie des dixième, onzième et douzième siècles; les nobles ont été généralement plus ignorans que les non nobles.

DES hommes qui croyent naître grands, respectables, illustres, dont la réputation est déjà faite dans les langes de leurs nourrices, qui, quoiqu'ils fassent pendant le cours de leur vie, conservent cette illustration, cette grandeur jusqu'à la mort, et les transmettent à leurs enfans, ainsi qu'ils les ont reçues; ces hommes-là n'ont pas plus besoin de grandeur d'ame que de talens. La culture des facultés intellectuelles, le développement de ce feu sacré qui distingue notre ame de celle des brutes, et qui la rapproche de la divi-

nité, ne contribuant point à constituer la noblesse, et cette distinction civile étant purement attachée à la matière, les nobles n'ont eu besoin, ni de former leur raison, ni d'acquérir des connoissances, ni de cultiver leur esprit, ni d'élever leur ame à la vertu. Je vais tâcher de prouver, dans ce chapitre, et dans les suivans, qu'ils ont agi conséquemment aux principes absurdes sur lesquels leur noblesse est fondée.

Je vais d'abord établir que les nobles, par leur propre régime, ont détruit l'agriculture, le commerce, l'industrie et les lettres en France.

On sait que les premiers nobles ne durent leur grandeur, leur puissance, qu'à leurs usurpations successives sur les monarques et sur les peuples ; qu'ils obtinrent en même-tems, cette haute et superstitieuse considération, ce respect profond, fondés sur la crainte, et consolidés par la routine et l'ignorance ; que leurs successeurs, pour se maintenir dans cette puissance usurpée, n'eurent pas plus besoin de vertus et de talens, qu'il n'en avoit fallu aux premiers usurpateurs pour l'aquérir, et que les attentats de tous les genres, couronnés par les succès les plus durables, devinrent respectables par l'habi-

tude, aux yeux des oppresseurs et des opprimés, et obtinrent tous les honneurs du mérite.

Ce renversement de principe n'étoit pas, à la vérité, nouveau dans le monde; mais il avoit été justement apprécié; un usurpateur étoit taxé d'usurpateur : les attentats aux grands principes de la nature, de la société, étoient reconnus pour des attentats : le crime avoit long-tems dominé; mais on savoit que c'étoit le crime. Il vint un tems où tous ces désordres moraux furent, en quelque sorte, légitimés; ils le furent en France, depuis l'hérédité des fiefs, d'une manière solennelle, par l'assentiment, ou plutôt, par la foiblesse des peuples et des rois.

Les nobles ne se bornèrent pas à forcer le peuple à respecter jusqu'à leurs crimes; ils furent encore les principaux auteurs de l'ignorance stupide, de l'affreuse barbarie dans laquelle, depuis leur élévation, l'Europe entière fut comme ensevelie. Eux-mêmes, enivrés de leur puissance suprême, ils crurent que leurs usurpations étoient leurs droits, que la distance énorme qu'ils laissoient entr'eux et leurs serfs, étoit l'ouvrage de la divinité; que le sang qui cou-

loit dans leurs veines, étoit d'une nature supérieure à celui des autres hommes. Ces idées, qui furent reçues par les grands qui en étoient flattés, et par les petits qui n'osoient en douter, contribuèrent à rétrécir l'esprit des peuples, à dénaturer leur raison, à les encroûter de préjugés; enfin, traités par les seigneurs comme des bêtes de somme, ils perdirent toute l'énergie de l'homme, et croupirent dans une honteuse dégradation.

Les seigneurs, par une extrémité opposée, arrivèrent à un dégré plus bas encore de dégradation. Étant excessivement oppresseurs, ils devinrent plus dégradés que ceux qu'ils avoient excessivement opprimés, parce que celui qui fait le mal, est, aux yeux de la raison, pire que celui qui le souffre; ainsi les nobles, en entraînant les peuples dans l'abîme de la barbarie, s'y plongèrent plus avant.

Des faits vont appuyer ces assertions, et vont prouver que les connoissances humaines et les lumières de la raison déchurent comme la liberté individuelle; que cet état de la plus crasse barbarie, dans lequel la France et l'Europe entière ont été plongées pendant plusieurs siècles, est l'ouvrage de la noblesse, et j'y parviendrai, en prouvant

que l'ignorance, la misère, l'abrutissement des générations, a augmenté, à mesure que le pouvoir des seigneurs s'est accru; et en prouvant que les lumières, l'aisance, se sont répandues, que la population s'est augmentée, que l'agriculture, le commerce, les connoissances humaines ont fait des progrès, en raison du décroissement de la puissance féodale.

Pour arriver à la démonstration de ce théorème, je considère la noblesse et la nation à l'époque, où les charges de gouverneurs, ducs, comtes, marquis etc., furent usurpées par les nobles. Il se fit alors dans les esprits une révolution universelle. Les lettres et les arts, détruits en Europe par les incursions successives des barbares, avoient refleuries sous le règne de Charlemagne. On sait que ce pieux prince fonda plusieurs écoles qui devinrent célèbres; qu'il protégea les lettres, les arts et les savans, d'une manière particulière. Ses successeurs, *Louis le débonnaire*, et même, *Charle le chauve*, continuèrent cette protection, et cultivèrent eux-mêmes les lettres qui se maintinrent florissantes, jusqu'à l'époque où l'autorité souveraine fut usurpée, dans toutes les provinces, par des seigneurs.

Cette protection fut alors abandonnée; les écoles furent détruites, ou ne se conser-

vèrent plus que dans quelques monastères. Sous le nouveau régime, les habitans des campagnes et même des villes, réduits à l'état le plus abject de la servitude, languirent dans l'opprobre ; une aveugle stupidité, fruit ordinaire de l'esclavage et du malheur, succéda aux lumières que la protection des rois avoit fait éclore, et qu'un reste de liberté avoit maintenu. Le neuvième siècle et le commencement du dixième furent illustrés par plusieurs savans ; tels furent les *Paschase*, les *Ratbert*, les *Ratamne*, les *Odon*, les *Hincmar*, les *Alcuin*, les *Loup de Ferrière*, etc. Mais bientôt on ne vit paroître que quelques écrivains barbares ; la décadence des lettres, ainsi que l'ignorance et les désordres du clergé, empira en raison des progrès que fit l'autorité des seigneurs.

Quelque tems après la mort de Charlemagne, on commença à s'appercevoir du déclin des lettres et sciences. Ce fut à cette époque que les seigneurs commencèrent à porter de vives atteintes à l'autorité royale. L'abbé de *Ferriere*, en écrivant à son ami *Eghinart*, se plaint de ce que « l'amour de » l'étude étoit fort refroidi, depuis la mort » de Charlemagne, et que beaucoup regar- » doient l'application aux sciences, comme

une

» une sorte d'oisiveté qui tenoit de la super-
» stition ; qu'au lieu de penser encore avec
» Cicéron, que l'honneur entretenoit le
» goût des sciences et le nourrissoit, que
» la gloire animoit l'étude, on ne suppor-
» toit qu'avec peine, ceux qui cherchoient
» à être plus éclairés que le commun ; que
» les ignorans avoient toujours les yeux ou-
» verts sur ceux qui étoient instruits ; et
» que, si ces derniers faisoient quelques faux-
» pas, s'ils conservoient encore quelque
» vice, on l'attribuoit, non à la foiblesse de
» la nature, mais à la science (1) ».

Cette plainte, qui annonce une espèce de tyrannie exercée par les ignorans sur les personnes instruites, ainsi que les approches de la barbarie, ne doit pas faire penser que cette injustice envers les gens de lettres fut générale. Le même auteur avoue, dans toutes ses lettres, qu'il existoit, de son tems, des hommes qui estimoient la science, et qui cherchoient à l'acquérir ; qui faisoient cas des savans, et qui les favorisoient dans leurs étu-

(1) *De l'état des sciences en France, depuis la mort de Charlemagne, jusqu'à celle du roi Robert*, dissertation qui a remporté le prix de l'académie des belles lettres, en 1737, par M. l'abbé *Goujet*.

des. On voit en effet que la plupart des écoles fondées par Charlemagne, subsistèrent long-tems encore après sa mort, et qu'il s'en forma même de nouvelles.

Ce fut au commencement du dixième siècle, que, la tyrannie des seigneurs ayant suivi de près leur usurpation, on vit les lettres et les connoissances humaines entièrement décheoir. Les canons du concile de *Trosly* au diocèse de Soissons, tenu en 909, annoncent les progrès de l'ignorance. Les pères s'y plaignent des désordres et du peu d'instruction du clergé, d'une manière qui n'est pas équivoque.

Quelques prélats cependant, s'efforcèrent de conserver, pendant le dixième siècle, le peu de lumières qui restoit encore. *Guillaume*, abbé de Sainte-Benigne de Dijon, vers le milieu de ce siècle, réforma un grand nombre de monastères, parce que l'ignorance qui y dominoit contribuoit beaucoup au dérèglement du clergé. On voit vers la fin du même siècle, les curés des paroisses tomber dans une telle ignorance, qu'ils n'étoient pas capables de faire une instruction, le dimanche, à leurs paroissiens. Cette ignorance parut nouvelle alors. *Frotaire*, évêque de Poitiers, *Fulrade*, évêque de

Paris, et quelques autres prélats, engagèrent *Abbon* à dresser des formules de discours, afin que ces pasteurs ignorans s'en servissent pour l'instruction des peuples dont la conduite leur étoit confiée. Les curés n'étoient alors tenus que de savoir lire.

L'étude des sciences, la culture des lettres, concentrées dans quelques monastères, furent bientôt réduites à des subtilités scolastiques; on ne vit plus parmi les séculiers, pauvres ou riches, aucun homme lettré. Un petit nombre de moines, de loin en loin, firent briller, au milieu des ténèbres générales, quelques étincelles de génie, qui furent étouffées sous l'opinion du tems, ou qui ne servirent qu'à égarer la raison.

Le onzième siècle et le suivant furent, comme on le sait, l'époque où le pouvoir féodal s'exerça avec plus d'étendue, et où les seigneurs furent les plus indépendans. Cette époque fut aussi celle où l'ignorance fut la plus épaisse. Les princes et les rois mêmes de ce tems-là savoient à peine signer leur nom; un chiffre barbare et leur sceau, étoient les seules marques approbatives qu'ils plaçoient au bas de leurs chartes. Plusieurs se contentoient d'y figurer une croix, et c'est de cet usage de placer le signe du

chrétien au bas des actes, qu'est venu, dit-on, le mot *signer*.

Dans le même tems, on voit la population diminuée, l'agriculture abandonnée, et le commerce, jusqu'alors florissant, absolument détruit : à peine comptoit-on, en France, une vingtaine de villes qui méritassent de porter ce nom. Les autres lieux, qui depuis sont devenus des villes riches et peuplées, n'étoient composés que d'une forteresse menaçante, qui dominoit un assemblage irrégulier de maisons ou de cabanes, peuplées de tristes esclaves, lesquelles étoient entourées d'une étroite enceinte. C'étoit-là le *bourg* toujours séparé et distingué du *château*, qui étoit presque par-tout situé sur la hauteur.

La moitié de la France étoit déserte; les guerres continuelles que se déserte les seigneurs; les moyens qu'ils employoient réciproquement pour se nuire, pour s'appauvrir, ne réussissoit que trop bien. En brûlant sans cesse les maisons, en égorgeant les laboureurs et détruisant les villages, il étoit impossible que le sol fût généralement cultivé. Aussi, restoit-il des pays d'une très-grande étendue, absolument incultes; des marais fétides remplacèrent des moissons abondantes, et des déserts, des pays très-habités. Les sei-

gneurs, qui avoient une idée toute matérielle de la religion, se laissoient persuader par les prêtres et les moines, qu'ils obtiendroient le pardon de leurs crimes, en donnant des biens aux églises; en conséquence, ils donnèrent, sans peine, des terres incultes dont ils ne retiroient aucun profit. Ces moines, un peu plus respectés que les villageois, purent défricher à leur aise, et tirer du sein de la terre des trésors dont leurs aveugles bienfaiteurs n'avoient pas d'idée. Ainsi, lorsqu'on dit que tels ordres de moines ont défriché la France, on devroit ajouter que le régime féodal l'avoit auparavant frappée de stérilité. Il est démontré que le sol du royaume n'étoit pas resté inculte depuis les commencemens de la monarchie, que sous la première et sur-tout vers les commencemens de la seconde race, la culture des campagnes avoit été fort en vigueur.

Le commerce qui avoit fleuri sous les premières races, fut aussi détruit dès les commencemens du règne des seigneurs; le peu qui se faisoit, étoit abandonné aux étrangers. Comme il n'existoit plus d'administration publique depuis l'établissement du régime féodal, les chemins avoient cessé d'être entretenus, et étoient devenus impraticables: d'ail-

leurs, les communications étoient sans cesse interrompues par les brigandages des nobles qui descendoient de leurs forteresses, s'embusquoient dans un bois, et arrêtoient les voyageurs. Les marchands de ce tems étoient des étrangers et principalement des *juifs*; les dangers qu'ils courroient dans leurs voyages, les déterminèrent à ne marcher que par caravanes, tout comme on voyage aujourd'hui parmi les voleurs de l'arabie. Souvent trop foibles pour repousser la force par la force dans un pays ou les volés ne pouvoient espérer aucune justice, ils eurent recours à des moyens de séduction; ils s'associèrent des ménestriers, des balladins, conduisirent des singes qu'ils faisoient danser; et ce fut à la faveur de ces grossiers spectacles, qu'ils désarmèrent cette noblesse féroce, et qu'ils parvinrent, avec moins de dangers, à débiter leurs marchandises. C'est de cet usage que sont dérivés les spectacles et les jeux dont s'accompagnent les marchands de beaume et de drogues semblables, et qui embellissent encore la plupart de nos foires.

Le commerce fût long-tems méprisé par les nobles. Les *juifs* qui, seuls, le faisoient, étoient détestés par rapport à leur religion; et le mépris qu'on leur portoit, passa sur le

commerce qui fut regardé par les seigneurs comme une profession déshonorante; ils pensoient qu'il étoit plus noble de voler les passans sur les chemins, que de retirer un profit de marchandises transportées.

L'industrie s'éteignit avec la liberté : on ne connoissoit que des fabriques grossières, destinées aux objets de première nécessité. Tout ce qui concernoit le luxe ou la magnificence, venoit de l'Orient ou des républiques de *Venise* et de *Gènes*, qui, au milieu des ténèbres dans lesquelles l'Europe entière sommeilloit, étoient restées libres, et par conséquent, florissantes.

Ceux qui ont étudié les monumens historiques de ces tems où la noblesse étoit parvenue à son plus haut degré de puissance, conviennent que jamais les esprits n'avoient été plus stupides, les mœurs plus barbares, plus supertitieuses, et que jamais la misère n'avoit été plus grande.

Baronius, en parlant de cette époque, dit dans ses annales, que ce fut *un siècle de ténèbres*, *un siècle de fer ou de plomb*. Dans le premier tome de ses contreverses, *Bellarmins* regarde le onzième siècle comme le plus malheureux de tous les siècles : il suffisoit, dit-il, de s'adonner à l'étude des mathématiques ou à

celle de la philosophie, pour être regardé comme un sorcier (1).

Les seigneurs furent bientôt, eux-mêmes, les victimes de leur régime absurde et de leur puissance illimitée; en détruisant, en appauvrissant tout ce qui les entouroit, la pauvreté les atteignit bientôt; ce qui les disposa encore plus au brigandage : le besoin se joignit à leur inclination. « Les seigneurs, » dit l'abbé *Mably*, qui furent les premiers » appauvris par leurs guerres domestiques, » leur défaut d'économie, et la misère dans » laquelle la dureté de leur gouvernement » fit tomber leurs sujets, n'imaginèrent point » d'autres ressources pour subsister et pour » se soutenir, que d'entrer, à main armée, » sur les terres de leurs voisins, d'en piller » les habitans, ou d'exercer une sorte de » piraterie sur les chemins, en mettant les » voyageurs à contribution; les seigneurs » dont le territoire avoit été violé, ne tar-

(1) Le moine *Gerbert* qui devint pape, et qui f t regardé comme le plus savant homme du onzième siècle, parce qu'il en savoit à-peu-près autant qu'en sait aujourd'hui un écolier de sixième, fut traité de *magicien* par les savans de son tems. Le cardinal *Bennon*, dans sa vie d'*Hildebrand*, dit formelle-

» dèrent pas à user de représailles, et, sous
» prétexte de venger leurs sujets, pillèrent, à
» leur tour, ceux de leurs voisins ».

Ce fut *ce brigandage atroce*, pour me servir des expressions du même auteur, qui, portant sans cesse les maux de la guerre dans toutes les parties du royaume, devint fatal au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, et réduisit les français à la dernière misère. Cette pauvreté générale détermina, même dans un tems plus heureux, *Philippe Lebel*, à adopter, pour ses propres affaires, un moyen criminel. Conseillé par deux florentins, il altéra les monnoies. Ce vol manifeste, fait à la nation entière, cet exemple digne d'un scélérat, autorisa les faux-monnoyeurs qui pullulèrent en France, accrut la misère publique et excita les murmures du peuple, qui traitoit hautement le roi de France, de *faux-monnoyeur*.

---

ment que *Gerbert* étoit *sorcier*, et que ce n'étoit que par le secours du diable qu'il avoit fait une sphère et quelques autres instrumens. *Marlot*, dans sa *métropole de Rheims*, dit aussi, au sujet d'une horloge fabriquée par le même *Gerbert*, qu'elle avoit été faite par art diabolique ; *admirabile horologium fabricavit per instrumentum, diabolicâ arte inventum.*

L'ordonnance que ce même roi publia pour fixer l'état de sa maison, fera juger de la pénurie générale par celle de sa cour. Dans l'article concernant la *fruiterie*, il est dit : *l'on servira à la table du roi et de ses frères, du fruit, ainsi qu'il est accoutumé ; et aux autres tables, DES NOIX TANT SEULEMENT, fors que, en carême, on les servira de noix, figues et raisins.*

Par une suite de ce même besoin, ce roi vendit, à tous les serfs de son domaine, l'affranchissement. Les seigneurs, aussi avides d'argent, vendirent aussi, à l'exemple du roi, la liberté à leur sujets ; mais la misère étoit si grande alors, que tous les serfs ne purent profiter de cet avantage. Le roi, toujours pressé par la disette, rappela les juifs que son père avoit chassés, et, moyennant une somme considérable dont il convint avec eux, il leur permit, par édit du 28 juillet 1315, de rester en France l'espace de douze ans.

Une foule d'exemples particuliers pourroient concourir à constater l'état de misère où les peuples, et même les princes du royaume, étoient réduits au douzième siècle et au commencement du treizième, et à prouver que les plus grands seigneurs, malgré

l'étendue de leurs possessions, la multiplicité de leurs droits, malgré le butin provenant du pillage qu'ils exerçeoient sur leurs vassaux, sur les terres de leurs voisins et sur les voyageurs, vivoient moins aisément que ne le feroit aujourd'hui le plus simple bourgeois. Je ne citerai que l'exemple du *baron de Thiers*, descendant des anciens ducs d'Aquitaine, un des plus puissans seigneurs de l'Auvergne, qui, au commencement du treizième siècle, plaidoit contre les chanoines de sa ville, pour les obliger à lui donner à dîner pendant les trois fêtes de noël, et à lui porter le dîner du chapitre, lorsqu'il lui surviendroit une compagnie inattendue; ce qui suppose que le haut et puissant baron n'avoit pas une cuisine bien fournie. Les dîners de ce tems-là exigeoient peu de préparatifs; la matière étoit tout, et l'apprêt presque nul; ainsi, ce n'étoit pas le tems, mais les provisions qui manquoient au baron de Thiers. Il fut jugé que les chanoines porteroient leur dîner au seigneur, lorsqu'il lui arriveroit compagnie, et que le seigneur en useroit de même envers le chapitre, et lui enverroit son dîner lorsqu'il se trouveroit dans le même cas; ce qui, de part et d'autre, n'annonce pas de l'abondance.

Les excès multipliés de quelques grands vassaux et l'ambition de Philippe-Auguste, lui valurent la réunion de plusieurs provinces à la couronne, accrurent considérablement la puissance monarchique, et privèrent la féodalité de ses principaux appuis. L'établissement du parlement auquel les nobles n'eurent pas l'esprit de s'opposer; la liberté qu'ils avoient vendue à plusieurs villes et bourgs de France, en leur accordant des privilèges et des chartes de communes, diminuèrent tout-à-coup, vers la fin du treizième siècle, leur autorité; la barbarie et la misère publique. La littérature, amie de l'aisance et de la liberté, commença à jeter ses premiers rayons sur les ténèbres du siècle. On vit ce qu'on n'avoit pas vu depuis plusieurs siècles, les séculiers sachant écrire et cultivant les lettres. Les loix furent étudiées. Ces premiers essais de l'esprit, il faut l'avouer, ne furent pas heureux. La philosophie devint le repaire des sophismes et des subtilités métaphisiques, d'autant plus ridicules, qu'elles étoient inutiles et même dangereuses. L'étude des loix ammena la chicane. On ne s'instruisit que pour tromper plus habilement. Les esprits n'étoient pas encore disposés à recevoir tous les bons effets de cette révolution; mais ils

gagnèrent une certaine civilisation, qui les tira un peu du cloaque de barbarie où ils étoient plongés.

L'agriculture fit des progrès sensibles; la population s'augmenta le commerce commença à s'étendre et l'industrie à vivifier les villes: le mouvement fut donné dans toute la France. Une génération fut suffisante pour opérer des changemens évidens. On avoit déjà senti, dès la fin du règne de Louis le jeune, le bon effet de l'affranchissement des communes. Les historiens de ce règne s'accordent à dire que, jamais, en France, on n'avoit vu l'agriculture aussi florissante; de tous côtés les forêts furent converties en terres labourables. La population suivit les progrès de l'agriculture; les villes s'agrandirent et on en bâtit de nouvelles. Ce changement fut encore plus sensible, lorsque l'autorité de la noblesse eut reçu de nouvelles atteintes. *Joinville*, en parlant de l'état de la France sous le règne de Saint-Louis, dit: *finalement, le royaume se multiplia tellement par la bonne droiture qu'on voyoit régner, que le domaine, censive et revenu du roi croissoient tous les ans de moitié.*

Au milieu du cahos d'erreurs, de préjugés qui avoit couvert l'Europe pendant plusieurs

siècles, l'industrie et la raison ne firent que des progrès très-lents ; mais les connoissances humaines qui devoient les précéder, suivirent une marche progressive et soutenue, et leurs accroissemens furent en raison de la diminution du pouvoir féodal et de l'accroissement de la liberté des citoyens. Qu'on suive l'histoire des français, on verra que, depuis Philippe-Auguste qui diminua le pouvoir de la noblesse, jusqu'à la fin du règne de S. Louis, il s'opéra un changement brusque et considérable dans les esprits; que, depuis cette époque jusqu'à celle de Louis XI, les villes se peuplèrent, étendirent leur enceinte; les champs furent mieux cultivés, des découvertes accrurent la masse des connoissances; mais ces progrès, rallentis par des guerres intestines, et par le pouvoir féodal qui se maintint, dans cet intervalle de trois siècles, à-peu-près, à une égale force; ces progrès, dis-je, ne furent pas aussi rapides que, lorsque Louis XI eut porté de grands coups à l'autorité des nobles, et diminué sa funeste influence. Ce monarque, qui, comme on le disoit de son tems, *avoit mis les rois hors de pages*, c'est-à-dire, avoit jeté les fondemens du despotisme sur les débris de la féodalité, écouta plutôt son

intérêt particulier, son caractère inquiet et soupçonneux, que l'intérêt des peuples, auxquels les rois ne pensent ordinairement que par besoin. Bientôt les lettres, le commerce, les beaux arts, les manufactures, quoiqu'à travers mille obstacles, fleurirent dans le royaume ; toutes les sources de la prospérité furent ouvertes, et ne furent interceptées que par les guerres civiles et les ravages des nobles.

La noblesse seule, au milieu de ces heureux changemens, refusa long-tems d'y participer ; elle mit de la gloire à conserver sa vieille barbarie et son ignorance ; elle laissa aux roturiers le soin de s'instruire, et crut qu'il étoit au-dessous de son essence, de se procurer un mérite dont son illustration originelle la dispensoit. Elle croupit donc encore noblement dans une honteuse stupidité. On vit des gentilshommes s'honorer de ne savoir, ni lire, ni écrire, et déclarer ne pouvoir signer à cause de leur noblesse.

Plusieurs écrivains du quatorzième siècle ou du quinzième, reprochent aux nobles non-seulement leur ignorance, mais leur éloignement, leur mépris pour l'instruction; c'est ce qu'exprime le poëte *Eustache Deschamps*, par ce vers :

Car chevaliers ont honte d'être clercs. (1)

Alain Chartier, dans sa pièce intitulée : *Espérance ou Consolation des trois vertus*, parle ainsi de l'éducation des nobles de son tems : « on nourrit les jeunes seigneurs, » dit-il, èz délices et à la fétardise, dès qu'ils » sont néz, c'est-à-dire, qu'ils apprennent à » parler, ils sont à l'école de gouliardise et » viles paroles. Les gens les adorent èz ber- » ceaux, et les duisent à desconnoître eux- » mêmes et autrui.... Ne vois-tu que dé- » sordonnance a si déreisglé cette police, » que ceux qui sont duis aux aises privées » et conduits en la paresseuse négligence, » qui sont ordonnés pour travailler au com- » mun bien, ainsi que s'ils étoient seulement » néz à boire et à manger, et le peuple fait » pour les honorer ? plus il y a, ajoute-t-il; » car ce fol langage court aujourd'ui entre » les *curiaux*, (gens de la cour) *que noble* » *homme ne doit savoir les lettres*. Et tiennent » à reprouche de gentillesse, bien lire et » bien écrire. Las ! qui pourroit dire plus » grant folie, ne plus périlleux erreur pu-

(1) *Clercs* signifie instruits, éclairés.

blier ?

» blier? Certes à bon droit peut estre ap-
» pelé *beste*, qui se glorifie de ressembler
» aux bestes, en non savoir, et se donner
» louange de son défaut ».

On a vu, dans des tems postérieurs, la même opinion se propager parmi la noblesse, et plusieurs nobles s'honorer de leur ignorance. *Montluc*, qui savoit écrire, vouloit qu'il n'y eût point de livres, et que tout le monde fut gentilhomme et fit la guerre. *Anne de Montmorenci*, connétable de France, ne savoit ni lire, ni écrire; je pourrois même citer, dans ce siècle-ci, des nobles qui ont de la peine à signer leur nom et à lire la gazette, des ambassadeurs qui ne savent pas leur langue, et des ministres qui ne connoissent pas l'orthographe.

La Fontaine a peint l'ignorance des nobles de son temps par ces vers du conte du diable, *pape Figuière*.

Je t'ay jà dit que j'étois gentilhomme
Né pour chommer et pour ne rien savoir.

L'impulsion étant une fois donnée aux lettres et aux sciences, et favorisée par la découverte de l'imprimerie, les rois et les peuples sentirent qu'il étoit de leur intérêt et de leur gloire de les protéger et de les cultiver; les

lumières se sont enfin répandues sans obstacles.

Il faut remarquer, dans ce tableau, que chaque secousse violente qu'a éprouvé le pouvoir féodal, et qui l'a limité, a, en même-tems, avancé les progrès de la population, des lumières, du bonheur et de la force publique; tant le gouvernement des seigneurs étoit opposé à l'accroissement des connoissances humaines et à la prospérité de l'état.

Hé! comment le régime féodal pouvoit-il ne pas avoir de funestes influences sur le royaume, puisqu'il n'étoit établi que sur des bases vicieuses, qu'il ne s'étoit formé que par des violences et des usurpations, qu'il ne s'étoit accru et soutenu qu'en détruisant tout le bien qui l'environnoit, qu'en dépouillant l'homme de sa liberté, qu'en insultant, avec solennité, aux droits les plus sacrés, en outrageant continuellement la nature et la raison? On va voir, dans le chapitre suivant, que la cruauté, la bêtise, l'orgueil le plus ridicule, les préjugés les plus aveugles, les opinions les plus extravagantes, formoient les principes de la noblesse française, de cette chevalerie tant vantée.

CHAPITRE XI.

Orgueil de la noblesse; absurdités de ses usages, de ses fêtes; qualifications bizarres et monstrueuses des nobles; leur espèce d'honneur.

Comme les actions des nobles ne furent, pendant long-tems, soumises à aucune autorité, à aucun frein; que le respect des loix les plus sacrées, de l'opinion et même de la religion ne put jamais les fixer dans les limites du devoir; de même leur imagination ne connut aucune règle. Toutes les inventions qui pouvoient donner, de la noblesse, des idées merveilleuses et surnaturelles, ou servir à étendre le pouvoir des nobles sur les autres hommes, furent adoptées avec empressement, quelque superstitieuses, quelqu'extravagantes, quelque criminelles qu'elles fussent. La peinture des mœurs de cette classe d'hommes devient celle des excès monstrueux auxquels peut se porter l'ignorance la plus aveugle, jointe à l'indépendance la plus absolue; et l'histoire de la noblesse, dans les tems de sa toute puissance, est la satyre la plus sanglante de la foiblesse humaine.

En effet, les nobles voulurent, dans leur origine, dans leur nature, dans leurs usages et même dans leur religion, n'avoir rien de commun avec les autres hommes. Les uns prétendirent descendre de quelque héros de l'antiquité, d'autres, de quelque divinité ou d'un être surnaturel; ceux-ci crurent que le ciel manifestoit par des miracles, sa protection particulière pour telle maison, pour telle classe de nobles : ceux-là enfin, pour ne point ressembler à leurs esclaves qui portoient le titre *d'homme*, préférèrent le nom et les attributs de quelques bêtes féroces.

Les sires de *Pons* prétendoient descendre de *Pompée* et de son petit-fils *Elius Pontius*, qui vint s'etablir au lieu de *Pons* en Saintonge, où il fonda cette ville. La maison de *Lévis* croit descendre de la tribu de *Lévi*, et être alliée à la vierge *Marie*. (1) Les rois de la première race descendoient d'un démon *incube*; Pharamond en étoit le fils. La

---

(1) Il semble que d'*Aubigné*, dans son *baron de Fœneste*, qui est une satyre des nobles et des courtisans de son tems, ait voulu se mocquer de la ridicule prétention de la maison de *Lévis*, en faisant dire au pauvre *baron*, que le premier titre de sa noblesse se trouvoit dans la bible.

maison de *Lusignan* se dit issue d'une *Fée* ou espèce de monstre moitié femme et moitié serpent, appelé *Mélusine*. La maison de *Saulx*, dont il existe plusieurs branches aujourd'hui, tire son origine d'un chevalier romain, nommé *Faustus*, qui résidoit en la ville de *Saux-lieu*, en 225; mais c'est-là la moindre illustration de cette maison. Le ciel opéroit régulièrement un miracle en sa faveur; et à la mort, ainsi qu'à la naissance de chaque seigneur de *Saulx*, ce miracle se manifestoit par un grand feu qui paroissoit dans la chapelle du château. Voici comme s'exprime *Sicart* qui a composé un éloge généalogique de cette maison: »et dieu, pour montrer combien cette » race lui étoit agréable, remplit cette chapelle » de feu qui paroît miraculeusement sur l'au» tel, à la naissance et à la mort de chacun » des seigneurs de Saulx, jusqu'à présent » 1627 ». Il ajoute qu'à la naissance de *Jeanne de Saulx*, épouse de *René de Rochechouart*, seigneur de *Mortemart*, on avoit apperçu très-distinctement dans cette vieille chapelle, des étincelles de feu.

Les anciens vicomtes de *Turenne* prétendoient tenir leur noblesse de dieu et de saint Marcel. La maison *d'Escars* prétend aussi tenir la sienne de dieu.

Au commencement du seizième siècle, *Jean le Maire*, fit accroire à toute la cour et au roi que les rois de France descendoient du troyen *Hector*, et que les français tiroient leur origine d'une colonie de troyens commandée par *Francus*, fils, ou petit-fils du héros de Troye, qui vint s'établir dans les Gaules. Louis XII et tous les nobles qui l'entouroient, adoptèrent cette folle généalogie; et lorsque ce roi alla porter la guerre en Italie, il fit parade de cette prétendue origine, en mettant sur ses drapeaux cette dévise, nouvelle alors; *ultus avos Trojæ*; *vengeur de mes ayeux de Troye*. Tant il est vrai que les flatteries les plus absurdes etoient avidement adoptées par la vanité des nobles.

C'est cette idée de supériorité, qui a fait attribuer aux rois la faculté de guérir miraculeusement les écrouelles par la seule apposition des mains; qui a fait croire à plusieurs princes et monarques que le ciel s'intéressoit d'une manière toute particulière à leur existence, et annonçoit par des signes merveilleux, les principaux événemens de leur vie. *Louis le debonnaire* ne voulut point prendre de nourriture pendant six semaines, excepté celle de l'eucharistie, bien persuadé qu'il ne releveroit point de sa maladie; car

il étoit apparu, dans ce tems-là, deux comètes et une éclipse de soleil, phénomènes alors réputés signes certains de la mort d'un grand prince; et, en se laissant mourir de faim, il travailloit à réaliser le pronostic.

Louise de Savoye, mère de François I, une des femmes les plus scélérates qui aient influé sur le gouvernement du royaume, crut que dieu avoit fait paroître une comète exprès pour elle, afin de lui annoncer sa mort. Ayant apperçu, pendant la nuit, une grande clarté, elle en demanda la cause : on lui répondit que c'étoit une comète; elle répliqua, avec autant d'orgueil que d'ignorance : *ah! voilà un signe qui ne paroît pas pour une personne de basse qualité; refermez la fenêtre; c'est une comète qui m'annonce la mort.* Elle mourut en effet, trois jours après, de la persuasion où elle étoit, que dieu avoit changé les loix de la nature pour lui donner cet avis.

La reine *Marguerite*, première femme de Henri IV, pensoit aussi, comme elle le dit dans ses mémoires, qu'il est *des avertissemens particuliers que dieu donne aux personnes illustres et rares* : « quelques-unes tiennent, » dit-elle, que dieu a en particulière pro» tection les *grands*, et qu'aux esprits où

» il reluit quelque excellence non commune,
» il leur donne, par des bons génies, quelques
» secrets advertissemens des accidens qui leur
» sont préparés, ou en bien, ou en mal ».
Elle rapporte ensuite tous les événemens dont *Catherine de Médicis* avoit eu des pressentimens, et elle avoue qu'elle-même a ressenti ces influences célestes. « J'avouerai, dit-elle,
» n'avoir jamais été proche de quelques si-
» gnalés accidens, ou sinistres, ou heureux,
» que je n'en aie eu quelque advertissement;
» et puis bien dire ce vers »:

De mon bien, de mon mal, mon esprit m'est oracle.

C'est encore d'après ces idées de prééminence et de privilège dont les grands prétendoient être gratifiés par la divinité, qu'une princesse croyoit avoir le droit d'écouter la confession de quelques personnes, et de les absoudre. C'est ce que nous apprend *Godefroy*, dans ses observations sur l'histoire de *Charles VIII*. *Anne* de France, fille de Louis XI, digne de son père par sa méchanceté, qui fut femme de *Pierre de Bourbon* et régente de France, croyoit fermement, à cause de sa naissance, posséder, pendant quarante-huit jours, par an seulement, non compris les di-

marches, le droit d'entendre la confession de dix personnes, à son choix, et de les absoudre elle-même de tous leurs péchés.

Portés par leur propre imagination à un si haut degré d'orgueil et de vanité, les nobles, semblables aux plus déterminés despotes, s'isoloient pour rester plus grands et ne point être comparés. Leurs femmes, leurs enfans et leurs domestiques, quoique souvent égaux par la naissance, ne paroissoient devant le haut baron qu'un genou en terre, et, pour lui parler, employoient les noms respectueux de *monseigneur*, de *haut* et *puissant*, et l'épithète plus honorable encore de *TRÈS-REDOUTÉ seigneur et maître*.

Les femmes des grands seigneurs étoient des esclaves tremblantes devant leurs maîtres, qui avoient sur elles le droit de vie et de mort, et qui en usoient assez fréquemment, sans avoir à redouter d'autre vengeance que la guerre, de la part des parens de leurs femmes.

Nous avons un exemple de la crainte respectueuse qu'une dame portoit à son mari, dans l'aventure du vicomte de *Ladvieu*, qui eut lieu en Forez, l'an 1275. Ce seigneur avoit une femme jeune et belle, dont *Renaud*, comte de Forez, fut épris. Pendant que l'é-

poux étoit absent, le comte, sous prétexte de visiter son vassal, vint chez la vicomtesse et lui déclara son amour, en la violant. Cette brutalité avoit fait de l'éclat. La Vicomtesse, quoiqu'outragée, quoiqu'innocente, craignit d'être punie du crime du comte de Forez, et d'être encore la victime de la fureur de son mari. Sa crainte est bien prouvée par sa démarche.

Elle se dépouilla de ses ornemens, de ses pierreries, de ses bijoux; se couvrit d'une robe de deuil, fit tendre ses appartemens et habiller ses domestiques en noir. Dans cet appareil de tristesse et d'humiliation, elle vint au devant de son mari, se jeta à ses pieds, les yeux baignés de larmes, et lui fit le récit de son malheur. Le vicomte de *Ladvieu*, touché par les témoignages de la douleur de son épouse, ne fit point tomber sa fureur sur elle; il la rassura, en lui disant : *votre corps a été souillé; mais il suffit que votre ame soit pure.* Le lendemain, il partit pour Montbrison où étoit le comte de Forez, et l'assassina dans son lit. Les domestiques du comte poursuivirent le vicomte de *Ladvieu*, l'atteignirent, et le tuèrent. (1)

(1) Voyez *Description des principaux lieux de France*, tome VI, page 128 et suivantes.

Les nobles se rendoient aussi fréquemment coupables de viols que de pillage; le haut baron déshonoroit le lit nuptial de son vassal, et le vassal, celui des nobles, ses inférieurs, ou des roturiers. Ce furent ces attentats multipliés, sources inépuisables de haine et de guerres entre les seigneurs, qui déterminèrent le clergé à former des ordres de *chevalerie*, ou plutôt des *confrairies de nobles* qui s'engageoient à courir le monde, pour combattre les tyrans, redresser les torts, et venger l'honneur des dames. Les *chevaliers de la vierge*, qui se distinguèrent au treizième siècle, dans ces utiles fonctions, recevoient, pour prix de leurs exploits, l'absolution de leurs péchés, et l'amour des dames, qui, regardant ces chevaliers comme leurs plus zélés défenseurs, leur accordoient de bon cœur, par reconnoissance, ce que des tyrans ne pouvoient leur enlever sans crime. Ces chevaliers, qui étoient ordinairement des cadets de famille, portoient, dans leurs voyages, un rosaire, des reliques, avec les joyaux dont les dames leur avoient fait présent; récitoient un certain nombre d'*ave Maria*, et chantoient des chansons amoureuses. Ils regardoient l'amour et le service des dames

comme une partie de la religion; et ce fut long-tems une maxime universellement reconnue, et exprimée par la plupart des écrivains du quatorzième siècle et du quinzième, qu'un chevalier *qui servoit loyalement sa dame, étoit sûr d'être sauvé.*

Cette dévotion chevaleresque se réfroidit bientôt; les nobles *redresseurs des torts* furent les premiers à en faire, et les protecteurs de l'honneur des dames en devinrent les violateurs.

Au quatorzième siècle, il se forma une nouvelle confrairie de nobles enthousiastes, composée d'hommes et de femmes, et connue sous le nom des *Gallois* et *Galloises*. Ces confrères, qui vivoient en commun avec leurs sœurs, avoient atteint le dernier degré de perfection, lorsque, pour se rendre dignes des faveurs des dames, ils avoient bravé courageusement, et même jusqu'à la mort, la rigueur des saisons.

« Les chevaliers, dit M. de *Sainte Palaye*, les écuyers, les dames qui embrassèrent cette réforme, devoient, suivant leur institut, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, se couvrir chaudement de bons manteaux et de chaperons doublés,

» et avoir de grands feux auxquels ils se
» chauffoient, comme s'ils en eussent eu
» grand besoin ».

En hiver, les amans méprisoient les frimats, en ne se couvroient que d'une *petite cotte simple*, avec une cornette longue et mince. C'eût été un crime de se vêtir chaudement et de se chauffer. Ces dévots n'étoient couverts, dans leurs lits, que d'une *serge légère, sans plus.* Enfin, ils faisoient en été, ce qu'on fait pendant l'hiver le plus rigoureux, et en hiver, tout ce qu'on pourroit faire pendant les plus excessives chaleurs.

Tant de peines n'étoient pas sans récompense; aussi-tôt qu'un de ces dévots chevaliers d'amour entroit dans un château, le maître s'empressoit de le recevoir, alloit au devant de tous ses desirs, lui abandonnoit dévotement sa femme, et, pour ne pas le troubler, sortoit de la maison, et n'y rentroit que lorsque le *gallois* étoit sorti. Si le mari étoit initié dans les mystères de cette chevalerie, une *galloise* zélée lui accordoit, en même espèce, le prix de sa complaisance. Cette réciprocité de politesse étoit bien faite pour donner quelque consistance à la confrairie; aussi dura-t-elle assez long-tems,

comme le rapporte le chevalier *de la Tour*, qui nous en a conservé l'histoire. « Si dura
» cette vie et ces amourettes, dit-il, grant
» pièce (long-tems), jusqu'à tant que plus
» de ceux en furent morts et péris de froit,
» et mourroient tout roides de lez (auprès)
» de leurs amyes, et aussi leurs amyes de
» leze eux, en parlant de leurs amourettes, et
» en eux moquant et bourdant de ceux qui
» estoient bien vestus; et aux autres convenoient desserrer les dents (avec des) de
» consteaux et les chauffer et frotter au feu
» comme roides et engellés ». . . Le même
écrivain termine, en disant : « Si je ne doute
» point que ces gallois et galloises, qui moururent en cet estat, ne soient *martyrs d'amour* ».

C'est sans doute de l'absurde institution de ces nobles et inutiles martyrs qui se laissoient mourir de froid par point d'honneur, qu'est venue la dénomination d'*amoureux transis*.

Les tournois, dont j'ai promis de parler, (1) furent encore un des moyens qui contribuèrent à illustrer la chevalerie, et à accroître l'orgueil de la noblesse. Aussi-tôt

(1) Voyez chapitre III, page 65.

qu'un tournois ou pas d'armes étoit annoncé, les grands seigneurs qui avoient envie d'y figurer, s'y prépatoient par des dépenses extraordinaires. Les étoffes les plus riches, le velours, le satin, rehaussés d'or et d'argent, couvroient leurs armes et leurs chevaux. Les gentilshommes et écuyers qui formoient leur suite, étoient vêtus uniformement, avec une richesse proportionnée à celle de leurs maîtres. Ces fêtes barbares ne présentoient pas seulement un combat à coup d'épée et à coup de hache, mais encore un combat de luxe et de magnificence. Un noble chevalier mettoit tout en usage pour paroître devant un grand nombre de spectateurs, de la manière la plus brillante; et la pompe des habits n'étoit pas ce qu'on admiroit le moins dans un combattant. C'étoit une marque de noblesse, de grandeur, que les anciens écrivains qui ont parlé de ces fêtes, ne manquent jamais d'exprimer par ces mots fort usités en pareil cas: *par la richesse de ses habits et de ceux de ses écuyers*, *par son maintien assuré il sentoit bien son grand seigneur*, ou, *il paroissoit bien qu'il étoit prince.*

Olivier de la Marche, dans ses mémoires, nous a donné des détails trés-circonstanciés sur les tournois de son tems, du quinzième

siècle; il nous apprend que les chevaliers, avant de commencer le combat, faisoient des prières, et touchoient les reliquaires qu'ils portoient toujours avec eux; et, lorsque le combat étoit engagé, la fureur s'emparoit tellement des deux champions, qu'il étoit très-difficile aux juges et aux héraults de les séparer. On y voit que les combattans cherchoient moins à faire briller leur force et leur adresse, qu'à blesser leur adversaire par quelque moyen que ce fût. C'est ainsi qu'avec la tête ferrée et pointue de leur hache, ils tâchoient de se blesser réciproquement le visage, à travers les trous ou les grilles de la visière, et qu'ils tentoient, dans des instans favorables, de s'enfoncer le fer sous les aisselles, au défaut de la cuirasse et de la cotte de mailles.

Ces combats chevaleresques, ces jeux féroces dont la scène étoit toujours ensanglantée, où souvent les nobles jouteurs perdoient inutilement la vie, causèrent encore un autre mal; ils accrurent considérablement le luxe des seigneurs, sans accroître leurs richesses. L'or, l'argent brilloient sur leurs habits; leurs bonnets, chargés de plumes, étoient, ainsi que leurs ceintures, enrichis de perles et de pierres précieuses. Pour fournir à ces dépenses

extraordinaires

extraordinaires, ils tyrannisoient les pauvres villageois, comme le dit *Froissart*; arrachoient cruellement le fruit des sueurs de ces malheureux, qu'ils appeloient, par dérision, *jacques bon-homme*.

Dans l'histoire en vers de *Jean IV*, dit *le conquérant*, duc de Bretagne, on voit qu'à la fin du quatorzième siècle, lorsque les chevaliers français entrèrent en Bretagne pour s'en emparer, ils parurent aux bretons, très-efféminés, et d'un luxe extraordinaire.

De gentils français, bien polis,
Qui prenoient plaisirs et déliz,
Quant ils pensoient avoir Bretaigne.
. . . .
Les français étoient bien peignés,
Les vis (1) tendres et déliés;
Et si avoient barbes fourchées.
Bien dansoient en salles jonchées,
Et si chantoient comme seraines;
Les plus vieux ressembloient jeunes;
Grand coup avoient de perleries.
Et de nouvelles broderies
Seulement le derroié
Étoit de perles tout roié. etc.

Dans les cérémonies ou fêtes publiques,

(1) Visages.

les princes, les hauts barons, ne manquoient jamais d'étaler, d'une manière superbement ridicule, leur richesse et leur puissance. Vers la fin du douzième siècle, il se tint à Beaucaire une assemblée de nobles ou *cour plénière*, dans laquelle le caractère vain de la noblesse, et ses idées absurdes de grandeur, se mirent entièrement à découvert.

Cette assemblée, convoquée par le roi d'Angleterre, pour y négocier la paix entre le comte de Toulouse et le roi d'Arragon, changea d'objet, parce que ces rois ne s'y trouvèrent point. On ne s'occupa que de fêtes et de magnificence. « La comtesse *Ur-* » *gel* », lit-on dans *la description des principaux lieux de France* (1), « envoya à cette » assemblée brillante et nombreuse, une cou- » ronne estimée quarante mille sous; ce qui » valoit alors environ quarante-huit mille li- » vres de notre monnoie. On avoit proclamé » *Guillaume Mite*, roi des *bateleurs*; sans » doute cette précieuse couronne lui étoit ré- » servée; mais, par malheur, il fut absent.

» Le comte de Toulouse, pour donner des » marques de sa grandeur, fit présent à un » chevalier, nommé *Raimond d'Agoust*, de

(1) Tome II, page 124.

» cent mille sous ; mais ce chevalier, excité par
» tant de générosité, voulut en montrer à
« son tour : il distribua, sur le champ, ces
» cent mille sous à dix mille chevaliers qui
» assistoient à cette cour, et qui furent gra-
» tifiés, de chacun, dix sous.

» Un seigneur, nommé *Guillaume Gros de*
» *Martel*, pour prouver combien il étoit
» digne de considération, régala trois cents
» chevaliers de sa suite, et voulut que tous
» les mets ne fussent apprêtés qu'à la flamme
» de plusieurs flambeaux de cire.

» *Bertrand Rimbault*, parut, et se fit ad-
» mirer par un trait de profusion et de sin-
» gularité, qui, dans un autre siècle, auroit
» peut-être conduit ce magnifique seigneur
» aux petites maisons ; il fit labourer tous les
» environs du château de Beaucaire, et y se-
» ma glorieusement trente mille sous en de-
» niers ; ce qui peut faire aujourd'hui, environ
» trente-six mille livres de notre monnoie.

» Un autre seigneur nommé *Raimond*
» *Venoux*, voulut renchérir encore sur ces
» nobles extravagances ; il fit attacher trente
» de ses plus beaux chevaux sur un vaste
» bûcher et en présence de toute l'assemblée,
» il eut le courage d'y mettre le feu et de

» faire périr ces animaux au milieu des
» flammes.

» Voilà quels étoient les plaisirs; voilà
» quelles étoientles mœurs, et voilà quelle
» étoit la raison des nobles chevaliers du bon
» vieux tems ».

Les bêtes ont, pendant long-tems, joué un rôle distingué dans les cérémonies et autres usages des nobles. Le *faisan* et le *paon* étoient des oiseaux *nobles*, et des espèces de divinités auxquelles les chevaliers, dans diverses occasions, rendoient un certain culte. Dans les fêtes bizarres et monstrueusement magnifiques, que Philippe, duc de Bourgogne, donna à Lille en 1453, on vit le roi d'armes porter un *faisan* vivant, orné d'un collier d'or avec pierreries : « et s'ap-
» procha du duc, et après une profonde ré-
» vérence, lui dit : que la coutume des grands
» festins étant d'offrir aux princes et aux
» gentilshommes, un *paon*, ou quelqu'*oiseau*
» *noble*, pour faire un vœu; il venoit présenter
» un faisan. Le duc, pour répondre à cette
» proposition, donna un billet écrit de sa
» main, qu'il avoit préparé d'avance, et qu'il
» fit lire tout haut. Il y vouoit *à dieu, pre-*
» *mièrement, puis à la très-glorieuse vierge*
» *sa mère, ensuite au faisan*, que si le roi

» de France, son seigneur, ou quelques
» autres princes chrétiens vouloient se croi-
» ser contre le turc, il les suivroit ou les
» accompagneroit et qu'il combattroit même
» corps à corps, si celui-ci vouloit y con-
» sentir ».

Ce vœu, fait à dieu, à la vierge et à l'oiseau, fut suivi de mille autres plus extravagans les uns que les autres, formés par les chevaliers de la fête. Les uns vouèrent de ne point boire de vin, jusqu'à ce qu'ils eussent combattu les infidèles; les autres de ne point s'asseoir à table, de ne point se coucher un jour de la semaine, ou de se coucher avec leur armure, etc. Il y en eut un qui voua que si, jusqu'au moment du départ, il ne pouvoit obtenir les faveurs de sa dame, il épouseroit la première demoiselle qu'il trouveroit, ayant vingt mille écus (1).

(1) Voici comment ce vœu est rapporté dans les *mémoires d'Olivier de la Marche* : « *Jeannet de Bre-*
» *niettes* (ou de *Rebreniettes*), écuyer tranchant
» du bâtard de Bourgogne, voue, entr'autres choses,
» que, s'il ne jouit point de sa dame entre cy et
» le voyage, que la première dame ou damoiselle
» qui aura vingt mille écus, il la prendra en ma-
» riage, si elle veut ».

Le vœu du *paon* n'étoit pas moins célèbre que celui du *faisan*. Nos vieux romanciers nomment cet animal brillant, mais sot et dédaigneux, le *noble oiseau*; et, suivant eux, sa chair étoit *la viande des preux*. Cet oiseau étoit le met par excellence; lors des grands festins, on le couvroit de feuilles d'or, et il étoit toujours servi au bruit des fanfares. A peine étoit-il sur la table, que tous les nobles convives tendoient la main sur le noble oiseau, faisoient, à haute voix, des vœux semblables à ceux que nous venons de rapporter, ou plus extravagans encore; ils juroient *au paon* de faire telle ou telle prouesse, et de ne point coucher avec leurs *mies*, pendant tant de jours, et la formule du *vœu du paon* étoit conçue en ces termes: *je voue à dieu, à la vierge Marie, aux dames et au paon*, etc. Ainsi dieu, la vierge Marie, les dames, le *faisan* ou le *paon*, étoient rangés par la noblesse dans la même cathégorie (1),

(1) Les princes sauvages ou à demi civilisés, ont de commun avec la noblesse française, cette vénération pour le *paon*. Le roi *d'Angola* et ceux du *Congo*, entretiennent des *paons*, et celui privilège est réservé à la famille royale. Si un homme s'avisoit de leur arracher une plume, il seroit puni de mort, ou condamné à l'esclavage.

Le *paon* a toujours été l'emblême de la noblesse. Plusieurs chevaliers ornoient leurs casques de ses plumes ; un grand nombre de familles nobles le portoient dans leur blason ou sur leur cimier, quelques-unes n'en portoient que la queue. Les nobles furent assez stupides pour ne pas s'appercevoir, qu'en prenant pour emblême cette bête orgueilleuse, dont tout le mérite est dans les brillantes couleurs de son plumage, ils faisoient eux-même la satyre la plus sanglante de leur caractère ; car entre le sot orgueil du paon et celui du noble, la ressemblance est frappante.

Dans les repas d'appareil, la noblesse ne devoit pas être traitée comme les autres hommes. Il ne suffisoit pas à son orgueil d'être servi à table par les enfans des nobles du voisinage, par des gentilshommes dont ils faisoient leurs domestiques (1). Dans des grandes cérémonies, c'étoit des gens à cheval et armés qui portoient les plats sur la table. Les nombreux inconvéniens qui devoient résulter de ce bizarre cérémonial,

(1) Le chevalier Bayard, dans sa jeunesse, servoit son oncle à table, comme aujourd'hui, un laquais sert son maître, comme un pagé sert les princes.

n'étoient pas capables de balancer, aux yeux des nobles, la gloire d'être servi d'une manière si pompeuse et si extraordinaire.

Le blason, ou l'art héraldique, étoit la principale science de la noblesse. Chaque pièce d'écusson offroit un sujet à de longs commentaires. Les familles se disputoient sur une certaine marque, et un chevron brisé, en peinture, fut souvent la cause de vifs démêlés. Rien ne sembloit plus beau, à de certains nobles et à de certains généalogistes, que tels écussons écartelés de gueules, ou bandés de sinople. Dans les vieux châteaux, les murs sont chargés de ces emblêmes barbares et arrides qui ne parlent qu'aux yeux, et qui, même pour les initiés, ne rappellent à l'esprit que des noms et des alliances. J'ai vu, chez un seigneur fort ancien, et fort entiché de sa noblesse, une salle à manger, entièrement décorée d'écussons; il y en avoit plus de quatre cents.

La maison de *Rosmaing*, qui avoit la plus grande vénération pour sa noblesse et pour son blason, offrit aux révérens pères feuillans de Paris, de faire magnifiquement reconstruire le maître autel de leur église et d'en fournir tous les frais, à condition que les armes de cette maison y seroient placées en soixante

endroits. Les religieux refusèrent cet honneur à MM. *Rostaing*, pour le maître autel; mais ils l'accordèrent pour une chapelle latérale de la même église.

Agrippa, en parlant des *hérauts*, parle aussi des écus et armoiries des gentilshommes: » esquels, dit-il, il n'est pas convenable ni » licite, de voir une jument, un veau, bre- » bis, agneau, chapon, poule, oie, ni autre ani- » mal peint, de ceux qui servent en quelque fa- » çon, ou sont nécessaires à la vie de l'homme: » mais faut que les marques et enseignes de » la noblesse d'un chacun, tiennent de quel- » ques bêtes cruelles et ravissantes ». Non-seulement les animaux formoient le blason de l'écu; mais les supports, le cimier du casque, la cotte d'armes, offroient encore des bêtes féroces, la gueule béante. Ainsi dans les cérémonies un chevalier qui portoit un lion dans ses armes, le portoit aussi sur sa poitrine, sur chaque bras, sur son dos, sur sa tête, sur son écu et sur l'ample caparaçon de son cheval; toute sa personne, ainsi que celle de ses écuyers, étoit couverte de la figure de cet animal carnassier. C'étoit surtout sur le cimier que l'on plaçoit les emblêmes les plus féroces et du goût le plus barbare. On voit ordinairement sortir du

milieu du panache, le buste d'un chien, d'un sanglier, d'un lion la gueule ouverte, la langue tendue. Quelquefois ces animaux étoient représentés tenant à la patte une épée, et ayant la tête ceinte d'une couronne de comte, de marquis, ou de baron, et présentoient ainsi l'emblême du caractère du seigneur dont ils décoroient le blason.

La grande ambition des nobles étoit d'inspirer de l'effroi ; les qualités de *très-haut*, *très-puissant*, c'est-à-dire très-vains, très-orgueilleux, celle sur-tout de *très-redouté*, c'est-à-dire, très-cruel, en sont les preuves. Ils aimoient aussi à prendre le surnom de quelques bêtes féroces. Plusieurs rois, princes et grands seigneurs ont été surnommés *Loup*, *Sanglier*, *Lion* ou *Cœur-de-Lion*. On connoît un grand nombre de seigneur qui ont porté le nom de *Loup*, et notamment les ducs de Gascogne. Thomas de *Saulx*, de l'ancienne maison de *Saulx* en Bourgogne, étoit surnommé *le Loup*, et *Jean*, son fils aîné, étoit nommé *Louvet* ou *Petit-Loup*. Alain Chartier parle d'un seigneur de son tems, appelé *Sanglier*. *Guillaume de la Marck* se glorifioit de porter le surnom de *Sanglier des Ardennes*. Deux rois de France, et un roi d'Angleterre ont porté le nom de *Lion* ou de *Cœur-de-*

Lion. Guillaume VI, surnommé *le Grand*, sire de Beaujeu, fit faire, de son vivant, son tombeau, et après sa mort, on y grava une épitaphe en vers latins léonins, où on lui donne des éloges dignes de son siècle, en le gratifiant des titres de *Cœur-de-Lion*, de *Géant* et de *Léopard* :

Princeps Guichardus, leo corde, gigas, Leopardus.

Pendant le dixième siècle et le onzième, on voit des seigneurs de Bretagne s'honorer du titre de *tyrans*, et leur femme de celui de *tyrannesse*. L'auteur de l'*Histoire du duché de Valois*, rapporte que le gouverneur de la ville de *Crespi* prenoit une qualification qui, de tous tems, a été une injure grossière, et qui l'est encore ; il se donnoit le titre de *Bougre*, qui, dans différentes chartes, est exprimé en latin, par *Burgare*, *Bulgarius*, *Bugrus*, *Vulgarus*, *Bugarus*, ou en françois, *Bougre*. Philippe-Auguste témoignoit beaucoup de considération pour un gouverneur de Crespi, nommé *Jean II*, que, dans ses lettres, il traitoit toujours de *Bougre*, *Joannes dictus Bougre*. Dans un titre de Mornienval, on le nomme *Joannes li Bogre*, et son fils, *Nivelon le Bougre*.

Ce Nivelon signoit, dans un acte daté de 1242, *Nivelo, miles de ponte rotundo, dictus Bougre*. Ces *Bougres* de Crespi avoient une maison de plaisance au *Plessis*, et cette maison est nommée, dans la plupart des anciens titres, *le Plessis-au-Bougre*.

Ce goût pour des dénominations brutales ou odieuses, cette féroce forfanterie d'aspirer à l'honneur de ressembler, par le caractère, à quelques bêtes voraces, ou à quelques êtres abhorrés, s'accorde assez bien avec un autre usage qu'adoptèrent des seigneurs d'une humeur peut-être moins farouche, mais aussi malfaisante, en prenant des surnoms qui désignent le brigandage le plus déterminé. (1) En Normandie on trouve un *Robert-le-*

(1) Les nobles de France ressembloient, à cet égard, aux nobles des peuplades barbares et presque sauvages. Le roi de *Quiterve* s'appèle *le Grand-Lion*. A *Cellan*, le prince, pendant le séjour de *Knox*, s'appeloit *le Roi-Lion*. Les principaux de l'empire du Mexique, portoient les noms de *princes-des-lances-à-jeter*, de *coupeurs d'homme*, d'*épancheurs de sang*. Le roi de *Monomotapa* est entouré de poëtes qui chantent des vers à sa louange, et qui le traitent de *seigneur du soleil et de la lune*, de *grand sorcier*, et de *grand voleur*. &c. *Esprit des usages et des coutumes de différens peuples*. t. I. p. 335.

Diable ; plusieurs seigneurs de diverses provinces, ont aussi porté le surnom de *Diable*, tel est *Godefroy-le-Diable* en Bretagne. Dans la même province, il a existé des nobles qui ont porté ces noms : *Yvon-le-Trancheur*, *Roches-Tranche-Lion*, *Allain-Tranche-Montagne*. Un duc d'Aquitaine étoit nommé *Fier-à-Bras*, surnom qui a été commun à plusieurs nobles, et notamment de Bretagne, où l'on trouve un seigneur nommé *Olivier-Fier-à-Bras*. Les noms de *Brigand*, de *Brullebois*, de *Taille-Pied*, de *Taille-Fer*, sont très-connus, et sur-tout ce dernier qui a été longtems celui de diverses familles très-distinguées. *Pille-Voisins*, *Pille-Château*, *Pille-Villain*, sont aussi des noms de familles nobles de Bretagne. En Poitou, il a existé une maison nommée *Rechigne-Voisin*. *Guillaume-Brise-Barre*, *Regné-de-Brise-Bois*, *Coupe-Gorge*, étoient des gentilshommes bretons. Un sénéchal de Carcassonne étoit nommé *Simon-Brise-Tête*, etc.

On pourroit joindre à ces dénominations caractéristiques, plusieurs traits qui peignent, d'une manière particulière, la sotte fierté des nobles, et leur mépris pour les roturiers. Tels sont les suivans. *Bourchard II*, comte de Corbeil, étant sur le point de prendre

les armes contre le roi *Louis le gros*, persuadé qu'il lui enleveroit sa couronne, il ne voulut point recevoir son épée des mains de son écuyer qu'il ne trouva pas assez noble pour la lui présenter. Son épouse lui parut seule digne de remplir cette fonction. « *Noble* » *comtesse*, lui dit-il avec gravité, *donnez* » *joyeusement cette épée à votre noble baron*, » *il la recevra de votre main en qualité de* » *comte, pour la rapporter aujourd'hui en qua-* » *lité de roi de France* ». Il lui arriva tout le contraire de ce qu'il espéroit ; le même jour il fut tué d'un coup de lance.

On connoît le trait original de ce seigneur de la maison du *Châtelet*, qui fit creuser son tombeau dans un piller de l'église des cordeliers de *Neufchâteau*, et qui voulut qu'après sa mort son corps y fût placé debout, *afin que les villains ne lui marchassent point sur le ventre.*

Les idées que les nobles ont eues sur l'honneur, sur la gloire, répondent à la bizarrerie de leurs autres opinions. Pendant longtems être l'effroi de son voisinage, et combler de richesses des religieux qui avoient fait vœu de pauvreté, c'étoit de l'honneur et même de la grandeur. Dans un tournois, avoir des armes brillantes, d'un acier bien

trempé, être magnifiquement équipé, et suivi d'une troupe de gentilshommes aussi richement vêtus, puis, dans le combat, se tenir ferme sur ses étriers, être musclé comme un portefaix, être habile à parer ou à porter de grands coups de hache ou d'épée, savoir supporter patiemment, *sous le harnois*, la fatigue et les blessures, et, pour subvenir aux frais de ces fêtes magnifiques et meurtrières, avoir le courage de voler les marchands sur les chemins, d'écraser ses vassaux par des extorsions toujours nouvelles, d'emprunter et ne point payer ses dettes, voilà le véritable honneur de la chevalerie.

On cite, comme un exemple d'une grande sévérité de principe, celui du roi *Réné*, qui, après le tournois célèbré, en 1449, à Tarascon, obligea tous les chevaliers figurans à payer la dépense qu'ils y avoient faite. Ce trait, d'une probité vulgaire, consigné dans l'histoire comme extraordinaire, prouve qu'autrefois la noblesse ne se piquoit guère plus que dans ce siècle-ci, de payer ses dettes.

Les marchands ont beaucoup plus de créanciers et de mauvais créanciers dans la classe des ci-devant nobles, que dans toute autre. Emprunter à de malheureux artisans, briller

aux dépens de leur bourse et de leur sueur ; fausser chaque jour sa parole de gentilhomme, exposer des négocians à manquer à leurs engagemens ; être l'obligé d'une foule de personnes ; enfin, aller jusqu'à battre ceux qui vous ont nourri, vêtu, chaussé, etc. Ces actes de mauvaise foi, ces bassesses, cette ingratitude, tout cela n'est pas déshonorant pour la noblesse. Mettre ses services à gage, faire à la cour et chez les grands seigneurs le métier de *valet* (1), porter la livrée, c'est un honneur. Gagner sa vie d'une manière plus grande, plus indépendante, plus noble, par le moyen du commerce ou de quelque profession de cette nature, c'est un déshonneur. Etre la catin publique d'un prince, d'un grand seigneur pour de l'argent, être le mari de telle catin, être le *bonneau* de la cour, c'est un honneur pour la noblesse ; mais s'allier avec une personne non noble, riche et honnête, c'est se mésallier, c'est déroger, c'est le comble du déshonneur pour un *bon* gentilhomme. Au quinzième siècle le roi *René*, le prince le plus instruit de son tems, con-

(1) *Varlet*, *valet*, *écuyer*, *pages*, *gentilshommes* ; ces mots ont été long-tems synonimes, et le sont encore à plusieurs égards.

damnoit un gentilhomme qui avoit épousé une roturière, à cette humiliante et cruelle punition : « en plein tournois, tous les autres » seigneurs, écuyers, chevaliers, s'arrêteront » sur lui et tant le battront, qu'ils lui feront » dire qu'il donne cheval et qu'il se rend ».

Les plus grandes fautes n'étoient rien auprès de celles de s'allier à des non-nobles. *La Houssaie*, dans ses *Mémoires Historiques*, rapporte à cet égard un fait remarquable. *Catherine Chabot*, fille de *Jacques*, marquis de *Mirebeau*, épousa, en secondes noces, un président au parlement de Metz, homme de naissance bourgeoise; une dame de ses amies lui demanda comment elle avoit pu se résoudre à une telle mésalliance, à épouser ce *présidenteau*. Catherine Chabot crut s'excuser, aux yeux de cette dame, en lui avouant qu'elle étoit grosse avant son mariage. *Ah! madame*, s'écria la questionneuse, *six bâtards vous auroient moins déshonorée qu'un enfant légitime venu d'un tel mariage.*

Tenir sa parole, payer ses dettes, remplir ses engagemens, respecter les mœurs, c'étoit pour les nobles des vertus trop roturières (1).

---

(1) Il est souvent arrivé que les rois ont payé les dettes de leurs courtisans. Louis XIV et Loui XV

Une dette de jeu, souvent contractée dans un tripot infâme, doit passer avant toutes les autres : c'est une *dette d'honneur*. L'honneur d'un gentilhomme, si endurci et si robuste dans les cas les plus importans, est très-chatouilleux et très-délicat, dans d'autres qui ne le sont point. Un mot, un démenti, souvent une vérité, deviennent des matières à duel. Quant on n'en auroit pas fort envie, il faut s'exposer à tuer et à se faire tuer, sans quoi, cet éminent honneur de gentilhomme seroit perdu. Le duel, qui fut inventé par la noblesse, est digne de son origine. Lorsqu'un noble avoit une querelle contre son semblable, il le faisoit appeler devant des juges nobles, et ils plaidoient leur cause en se battant à grands coups. La force étoit la preuve du bon droit, et toute la jurisprudence de ces tems de barbarie, consistoit dans la constitution des muscles. Avant de commencer le combat, on prenoit les plus pué-

---

étoient dans cet usage ; ce moyen étoit aussi dangereux qu'injuste. C'étoit encourager les courtisans à s'endetter, c'étoit prendre l'argent dans la poche des sujets les moins fortunés, pour l'employer à entretenir les folies et les débauches de quelques faquins ou fripons en titre.

tiles précautions pour empêcher que les armes des deux champions ne fussent enchantées, et qu'ils n'eussent sur eux quelques caractères magiques, capables de déranger les décrets de la providence. Car on croyoit fermement que le ciel opéroit tout exprès un miracle, pour faire triompher la bonne cause. Le vaincu avoit toujours tort. Quand un juge avoit prononcé son avis, le plaideur, qui étoit condamné, prenoit souvent le juge à parti, le forçoit à descendre dans l'arêne pour se battre avec lui.

Ainsi, dans les tems où la force formoit le seul droit, le duel étoit très-légitime. Les assassinats furent aussi autorisés par les loix; car il n'est pas d'extravagances et de crimes que la noblesse et la barbarie n'aient légitimés. Par une ordonnance de Philippe-Auguste, le noble qui avoit à se plaindre de quelque meurtre ou de quelque violence, pouvoit aller *de nuit* surprendre *les parens de l'aggresseur* et les assassiner. *S. Louis* et le roi *Jean*, renouvelèrent dans la suite cette ordonnance.

Ces loix immorales furent la source de mille attentats. Le crime devint un devoir, un honneur. Lorsque les loix furent réformées, les nobles conservèrent l'habitude de cet honneur, et regardèrent, comme un droit inhé-

rent à la noblesse, celui de se passer de juges pour vuider leurs querelles particulières. L'exercice de l'art de s'assassiner méthodiquement, en violant les loix les plus sacrées, devint une preuve d'illustration. Et ce préjugé gothique et féroce, inventé dans des tems d'ignorance par des espèces de brutes, s'est perpétué, grace à la noblesse, jusques dans un siècle de lumières et de civilisation.

On a remarqué, depuis long-tems, que la plupart de ces héros d'honneur étoient sans honneur, sans bonne-foi, criblés de dettes et absolument diffamés; et que cette vertu chevaleresque avoit ses plus distingués partisans sur le quai de la féraille (1).

Ce mot d'*honneur*, qui, dans ces cas, n'exprime qu'une vieille superstition, rappele une historiette que d'Aubigné a prêté à son héros, le baron de *Fæneste*. Il fait dire à ce gentilhomme gascon, personnage aussi vain, aussi sot que poltron, que lorsqu'on demandoit *où est l'honneur?* il se trouvoit subitement électrisé et disposé à tout entreprendre. On s'apprêtoit un jour à lui jouer un tour sanglant. Un certain *Saint-Phélis* lui avoit fait entendre

(1) Rendez-vous ordinaire de la plupart des recruteurs et racolleurs de Paris.

qu'il pouvoit se montrer tout nud dans une compagnie, et que, par art magique, il paroîtroit bien vêtu. Le baron de Fœneste se laissa d'abord dépouiller; mais il eut ensuite quelque honte de se trouver nud. « J'eus, » dit-il, quauque apréhension.... Je dis à » *Saint-Phélis*, à l'oreille : *je me trouve* » *moi-même tout nud.* Lui me réplique en » coulère : *et OU EST L'HONNUR? hé!* » *depuis quand la pur au baron de Fæneste?* » Ce fut assez dit, je saute en la salle, comme » un lion » etc. L'honneur de la plupart des *braves* qui vont s'escrimer, par quarte et par tierce, ressemble beaucoup à *l'honneur* du baron de *Fæneste.*

CHAPITRE XII.

Triste condition des serfs ; droits puériles, bizarres, orgueilleux ou tyranniques des seigneurs.

NOUS n'aurions eu que des notions peu certaines sur l'ancien état des serfs en France, si les seigneurs ecclésiastiques ne nous en eussent conservé, jusque dans ce siècle-ci, des exemples bien déterminés. Les nobles séculiers, moins économes, moins attentifs à leurs intérêts, et plus pressés par le besoin d'argent que les seigneurs moines ou abbés, vendirent à leurs serfs une partie de la liberté qu'ils leurs avoient enlevée ; et ce bienfait fut la suite de leur désordre et de leur inconduite. Les monastères et chapitres, nobles ou propriétaires de fiefs ou de seigneuries, étant plus riches, mieux ordonnés dans l'administration de leurs biens, et moins sujets à des dépenses que les seigneurs séculiers, bien loin de se relâcher sur leurs prétendus droits et de céder, pour de l'argent, quelques portions de liberté à leurs serfs, ne tendirent qu'à les enchaîner davan-

tage ; et ils ont conservé, jusque dans un siècle de philosophie, les monstrueux excès du règne de la barbarie et de la féodalité. Les habitans du *Mont-Jura*, par exemple, ont été jusqu'à nos jours esclaves et tyrannisés par le noble chapitre de *S. Claude*.

Le serf ne cultivoit jamais pour lui; chaque famille étoit étrangère dans sa propre habitation ; elle ne pouvoit même se flatter qu'un jour le prix de ses soins et de son économie se convertiroit en un patrimoine stable. Il n'y avoit point de propriété, si ce n'est celle du seigneur. Les terres que les serfs cultivoient, qu'ils amélioroient en les mouillant de leur sueur ; la maison même qu'ils bâtissoient, ne devenoient point l'héritage de leurs enfans. Attachés à la glebe, ils ne pouvoient sortir de la seigneurie où ils étoient nés ; ils ne pouvoient pas même se marier sans le consentement du seigneur. La pièce suivante suffira pour établir en grande partie ce que j'avance.

« Qu'il soit notoire à tous ceux qui ces » présentes verront, que nous, *Guillaume*, » évêque de Paris, consentons qu'*Odeline* » fille de *Radulphe Gaudin*, du village de *Cé-* » *rès*, femme de corps de notre église, épouse » *Bertrand*, fils de défunt *Hugon*, du village

» de *Verrieres*, homme de corps de l'abbaye
» de *S. Germains-des-Prés*, à condition que
» les enfans qui naîtront dudit mariage se-
» ront partagés entre nous et ladite abbaye;
» et que si ladite *Odeline* vient à mourir sans
» enfans, *tous ses biens mobiliers et immo-*
» *biliers, nous reviendront*, de même que
» tous les *biens mobiliers et immobiliers* du-
» dit Bertrand *retourneront* à ladite abbaye,
» s'il meurt sans enfans. Donné l'an 1242 ».

Le seigneur pouvoit vendre ses serfs, les échanger, les donner, les revendiquer partout, même s'ils s'étoient avisés de se faire ecclésiastique; enfin les traiter comme on feroit aujourd'hui d'un animal domestique.

L'abbé de Saint-Denis fut pris, en 858, par les normands; on donna pour sa rançon six cent quatre-vingt-cinq livres d'or, trois mille deux cents cinquante livres d'argent, *des chevaux, des bœufs, et plusieurs serfs de son abbaye, avec leurs femmes et leurs enfans.*

Les seigneurs avoient aussi droit de tourmenter leurs serfs à leur gré, et même, de leur ôter la vie; ils n'en étoient responsables qu'à dieu. « Ils peuvent, dit *Beaumanoir*,
» les tenir en prison, toutes fois qu'il leur
» plaît, soit à tort, soit à droit; ils ne
» sont tenus à répondre fors à dieu ». On

connoît le trait affreux des chanoines de Paris. Les habitans de *Chatenai-les-Bagneux*, village dont ces prêtres étoient seigneurs, n'ayant pu leur payer la redevance à laquelle ils étoient assujettis, le chapitre les fit traîner en prison, et les y laissoit languir sans leur donner aucune nourriture. *Blanche*, mère de Saint-Louis, touchée de compassion pour ces infortunés, envoya auprès des chanoines, pour les *prier* de relâcher ces malheureux qui mouraient de faim et de désespoir; ils répondirent à la reine, *que personne n'avoit rien à voir sur leurs sujets; qu'ils pouvoient les faire mourir, si bon leur sembloit.* A cette réponse audacieuse, ces prêtres joignirent un nouvel acte de cruauté : pour braver la reine, et pour punir ces malheureux agonisans du tendre intérêt qu'elle prenoit à leur sort, ils firent saisir les femmes et les enfans des prisonniers, les forcèrent d'entrer dans la même prison, trop étroite pour les contenir. Là, pressés l'un contre l'autre, ils étoient dévorés par la faim et par la soif, empoisonnés par leurs propres exhalaisons, et mouroient dans les tourmens les plus affreux.

La reine, informée de ce nouveau trait d'inhumanité, ne peut retenir les mouvemens de son indignation; elle se transporte, elle-

même, à la porte de la prison, et, voyant que la crainte des censures de l'église, très-respectées alors, arrêtoient le bras de ceux qui l'accompagnoient, elle donna l'exemple; et, d'un bâton qu'elle tenoit, frappa le premier coup sur la porte. Ce coup qui détruisit le prestige religieux, fut suivi de mille autres coups; la porte fut enfoncée.

On vit alors sortir de cette infernale prison, une foule d'hommes, de femmes et d'enfans, la mort peinte sur le visage, semblables à des spectres ambulans, qui se jetèrent aux pieds de leur bienfaitrice et lui demandèrent protection contre les nouvelles tyrannies auxquelles ils avoient lieu de s'attendre de la part des chanoines. La reine les rassura, et parvint, dans la suite, à obtenir leur liberté, moyennant une redevance annuelle à laquelle ils s'assujettirent.

Un traitement aussi affreux, exercé par une société de prêtres, sous les yeux de la capitale et de la cour, peut faire juger de ceux qu'exerçoient, dans les campagnes, des seigneurs isolés, éloignés de tous les regards, et qui n'avoient rien à redouter des loix, ni de l'opinion.

Dans les campagnes, une tradition orale a conservé le souvenir de plusieurs cruautés

de cette nature; et les exploits odieux des nobles tyrans, font encore le sujet des entretiens des villageois.

L'affranchissement des communes, en France, ne détruisit l'esclavage que dans la plupart des villes et bourgs; les villages et les campagnes restèrent, jusqu'au seizième siècle, en proie à l'absurde férocité des nobles. On a vu, même dans ce siècle, des seigneurs s'honorer de la barbarie de leurs indignes ayeux. Un comte de *Charolois*, se faisoit un jeu d'abattre, d'un coup de fusil, les couvreurs sur les toits, ou les paysans sur les arbres. Louis XIV, au lieu de faire pendre cet assassin, lui avoit plusieurs fois accordé sa grace : enfin, lassé de voir ce comte en solliciter toujours de nouvelles, il se contenta de l'épouvanter, en lui disant : *je vous accorde encore celle-ci; mais, en même-tems, je promets aussi la grace à celui qui vous tuera.* Ce monarque, par cette réponse tant vantée, faisoit injure aux loix, témoignoit sa foiblesse, et invitoit quelqu'un de ses sujets à un assassinat.

Jean Jacob, ce vieillard du *Mont-Jura*, âgé de cent vingt ans, qu'on a vu à Paris vers la fin de l'année 1789, disoit à tous ceux qui alloient le visiter, avoir vu, dans sa jeunesse,

M. de *Bauffremont*, abbé de Clairvaux, s'amuser à tuer, à coups de fusil, les couvreurs et les paysans. Ce noble exercice, fort en usage autrefois, s'appeloit *la chasse aux vilains.*

En rapportant quelques droits puériles, tyranniques ou absurdes, dont jouissoient les seigneurs, et qu'ils s'étoient arrogés sur leurs sujets, de la manière la plus arbitraire, nous termineront le tableau de la noblesse : il n'y manquera, je crois, aucun des principaux traits caractéristiques. On va voir que chacun de ces droits portoit l'empreinte des caprices tour-à-tour ridicules et cruels du despotisme, et étoit un attentat fait à la liberté, aux mœurs, aux personnes ou aux propriétés.

Les seigneurs des environs de Paris obligeoient leurs sujets de célébrer, devant eux, un jour de l'année, un jeu ou espèce de course, appelée *la Quintaine*; de leur porter une grosse buche pour le feu de la veille de Noël, et de chanter une chanson à leurs dames.

Dans d'autres pays, les sujets étoient assujettis à venir danser une bourée ou sauteuse, devant le seigneur, ou bien, à lui faire donner l'aubade. Le vassal du fief de *Lavarai*, dans le Maine, étoit tenu, pour toute prestation de foi et hommage, et pour

tout devoir seigneurial, de contrefaire l'ivrogne, de chanter une chanson gaillarde à la dame du château, ensuite, de courir la *Quintaine*, à la manière des paysans, et de jeter son chapeau au bout d'une perche, en courant.

Servin nous parle d'un droit, par lequel le sergent du seigneur devoit être invité aux noces de ses sujets, s'asseoir à table devant la mariée, et dire une chanson après diner.

Dans la ville de Châteauroux, en Berri, les habitans d'un certain quartier, pour se rédimer d'une redevance seigneuriale, sont obligés de célébrer une cérémonie qu'on appelle la fête du *Pot-aux-Aulx*, ou du *Pot-aux-Roses*. Le mardi de la Pentecôte, un jeune homme porte, au bout d'une perche de six pieds de long, un pot rempli de fleurs, au centre duquel est une bougie allumée : il est suivi d'une foule de jeunes gens armés de bâtons. Les deux plus anciens habitans du quartier prennent, sur le bras, la plus ancienne veuve du voisinage, qui est soigneusement voilée, pour n'être pas reconnue ; ils suivent le cortège, qui, sur les six heures du soir, se rend au donjon du château. La veuve, arrivée dans la cour, au milieu de tous les assistans, adresse au seigneur, cette chanson qui est un peu gaillarde,

A l'age de quinze ans, j'avois dans mon ménage
Un pot à fleurs par l'amour cultivé,
En bon français c'étoit un p. . . . . . .
Que le bouchon d'un. . . n'auroit pas esquivé;
Mais à présent qu'un veuvage cruel,
Sous ses loix, me tient en langueur,
N'y prétendez plus, *monseigneur*,
Car le jeu n'en vaut pas la chandelle.

La chanson finie, la veuve casse le pot et s'enfuit, laissant le peuple dans la curiosité de savoir son nom.

Plusieurs vassaux étoient assujettis à venir, un certain jour de l'année, baiser la serrure et le verrou de la porte du fief dominant; quelques autres étoient obligés de se présenter à leur seigneur qui leur tiroit le nez ou les oreilles, ou leur donnoit des soufflets.

Plusieurs nobles avoient le droit d'exiger des paysans de leur seigneurie, de venir battre les fossés de leur château, pour empêcher le croassement des grenouilles. *Sauval* dit, à ce sujet : « on m'assura dernièrement » que la dame de *Bantelu*, terre et château » situés près de Pontoise, a exempté, de nos » jours, les dames de *Magni*, petite ville du » voisinage, de venir battre les fossés de

» son château, tandis qu'elle est en travail
» d'enfant ».

» Oserois-je dire, continue le même au-
» teur, que dans les aveux et dénombre-
» mens faits, en 1376 et en 1517 et autres
» années, par les seigneurs d'une terre du
» comté *d'Auge*, *de Souloire* et *de Béthisy* ;
» le seigneur de *Béthisy* déclare à *Blanche*,
» fille de France, veuve de Philippe, duc
» d'Orléans, que les femmes publiques qui
» viennent à Béthisy, ou y demeurent, lui
» doivent quatre deniers parisis ; et que ce
» droit lui avoit valu, autrefois, dix sols
» parisis, tous les ans ; mais qu'alors il ne
» lui valoit que cinq sols, à cause qu'il n'y
» en venoit plus tant (de filles).

» Et tout de même, le seigneur de *Sou-*
» *loire*, reconnoît que, de toutes ces femmes-
» là qui passent sur la chaussée de l'étang de
» Souloire, son juge prend, ou la manche
» du bras droit, ou quatre deniers, ou *autre*
» *chose*.

» L'autre, enfin, confesse qu'il est rede-
» vable à la comtesse *d'Auge*, d'un rasoir,
» pour lui servir à ce qu'elle jugera à pro-
» pos ».

Le seigneur de *Pacé*, châtellenie située près de Saumur, avoit le droit d'obliger tous les

chaudronniers qui passoient sur sa seigneurie, à venir dans son château, pour y raccommoder sa batterie de cuisine ; et pour leur paiement, il devoit leur donner une *miche* et une chopine de vin. Si les chaudronniers ne se présentoient pas au château, toute leur marchandise étoit confisquée au profit du seigneur. Les marchands de verres devoient, sous la même peine, venir offrir le plus beau de leurs verres au seigneur, qui leur donnoit, dans un autre verre, un grand coup de vin à boire.

Le même seigneur de Pacé avoit le droit, le jour de la trinité, de faire mener par ses officiers, devant sa dame, toutes les *femmes jolies* (ou *folles*), qu'ils pouvoient trouver, ce même jour, à Saumur et dans les fauxbourgs de cette ville. Chacune de ces *femmes folles* ou *jolies*, étoit tenue de donner aux officiers qui la conduisoient, quatre deniers et un chapeau de roses ; et, au cas où ces femmes débauchées refusoient de danser avec ces officiers, ces messieurs avoient le droit peu galant de les y contraindre, en leur piquant les fesses avec la pointe d'un bâton ferré, dont ils étoient armés.

Un droit non moins impertinent, est celui dont jouissoit les anciens seignenrs de *Montluçon*,

Montluçon, en Bourbonnois. Outre que le seigneur de cette ville percevoit une rétribution sur chaque femme qui battoit son mari, il avoit aussi le droit, plus étrange, d'exiger de chaque fille de débauche, qui entroit pour la première fois à Montluçon, dans le dessein d'y exercer la prostitution, la somme de quatre deniers, une fois pour toutes. La fille pouvoit, d'une autre manière, s'acquitter de cette espèce de péage; elle avoit le choix de payer le seigneur en argent, ou bien de venir sur le pont du château, et d'y faire un pet. (1) On peut dire que cet hommage étoit bien digne de tels seigneurs.

Il est certain que la plupart des seigneurs retiroient une rétribution sur les lieux de débauche, et sur les femmes qui les com-

(1) Voici les propres expressions qui constatent ce droit absurde, et qui se trouvent dans l'aveu de la terre du Breuil, rendu par Margueritte de Montluçon, le 27 septembre 1498 : *Item, et insuper filiâ communi sexus, videlicet viriles quoscumque cognoscente, de novo in villâ Montislucii eveniente, quatuor denarios semel, aut* UNUM BOMBUM*, sive vulgariter* PET*, super pontem de castro Montislucii solvendum.*

posoient : mille exemples le confirment. Il est certain aussi que les droits perçus sur les passans ne présentent que le remplacement des anciens péages arbitraires que les nobles exigeoient de tous ceux qui passoient sur leurs terres, ou plutôt représentent une modification aux vols et assassinats que les nobles y commettoient.

Un seigneur du Vexin normand, dont parle M. de *Saint-Foix*, abusoit, d'une manière aussi singulière que tyrannique, de son autorité. Au mois de juin, il assembloit tous ses serfs de l'un et de l'autre sexe, en âge d'être mariés; et, après qu'ils avoient reçu la bénédiction nuptiale, il leur faisoit servir un repas. Il se mettoit à table, buvoit, mangeoit et se réjouissoit avec eux; mais il ne manquoit jamais d'imposer aux couples qui lui paroissoient les plus amoureux, quelques conditions bizares et qui sans doute flattoient sa lubricité. Il prescrivoit aux uns de passer la nuit de leur noce au haut d'un arbre et d'y consommer le mariage; il obligeoit les autres de le consommer dans l'eau de la petite rivierre d'Andelle, et d'y rester pendant deux heures, nuds, en chemise. Il vouloit que ceux-ci fussent atelés à une charrue et qu'ils traçassent quelques sillons; il imposoit à ceux-la de sauter à pieds joints par dessus des cornes de cerfs.

Plusieurs seigneurs avoient sur les foires et sur les marchés, des droits qui ont subsisté jusqu'à nos jours et qui portoient souvent de grands obstacles au commerce. Le droit du seigneur de *Raiz* sur la boucherie de Nantes mérite d'être cité, à cause de la bizarrerie. Chaque boucher de cette ville devoit, le jour du mardi gras, un denier à ce seigneur. Et ces bouchers étoient obligés de tenir le denier à la main et de le présenter promptement aux gens du seigneur lorsqu'ils passoient; s'il arrivoit que le boucher n'eût pas sa piece de monnoie toute prête, un des gens du seigneur de *Raiz*, armé d'une longue aiguille, pouvoit piquer telle piece de viande qu'il lui plaisoit et l'emporter, sans donner le tems au boucher de chercher dans sa bourse.

Un droit qui prouve l'excès de la tirannie des seigneurs et de l'esclavage de leurs sujets, est celui qui enlevoit au nouvel époux la faculté de jouir des prémices de l'himen; cette fleur si précieuse devenoit la proie du tyran. Cet usage indécent et odieux, étoit, dans le onzieme, le douzieme et le trézième siecle, rigoureusement en vigueur chez les seigneurs d'Écosse et d'Italie. En Écosse le roi avoit ce droit sur toutes ses sujettes. Mais comme il causa quelques soulevemens, on le convertit en une contribution pécu-

traire, et le mari, au lieu de donner sa femme au roi, lui payoit la valeur d'un demi-marc d'argent, monnoie qui fut appelée *marquette* et qui a donné son nom au droit même.

En Piémont, ce droit se nommoit *Cazzagie*. Les seigneurs de *Persanni* et de *Presli* s'étant refusés à le remplacer par une contribution quelconque, leurs sujets secouèrent le joug, et se donnèrent à Amedée IV, comte de Savoie.

Le savant *Pembrock* nous assure que, dans les provinces des Pays-Bas, de la Frise et de la Germanie, les seigneurs, jusqu'en ce siècle-ci, avoient exigé de leurs sujets l'exercice de ce droit outrageant.

En France, ce droit-là étoit appelé *Prélibation*, droit de *cullage*, de *cuissage*, et en latin, *jus cunni*. Les évêques d'*Amiens*, les religieux de *Saint-Etienne* de *Nevers*, les nobles chanoines de *Lyon*, les abbés de *Saint-Theodard*, etc. jouissoient, dans toute sa plénitude, du droit de prélibation, en qualité de hauts-barons. La ville de Montauban en Querci lui doit son origine. Les abbés de *Saint-Théodard* exerçoient cette indécente tyrannie sur leurs sujets, qui, honteux de leur assujettissement, reclamèrent la protec-

tion d'*Alphonse*, comte de Toulouse, leur seigneur suzerain. Ce prince ne pouvoit pas porter atteinte aux droits des abbés de *Saint-Théodard*; mais il offrit aux habitans opprimés, un local et des privilèges, s'ils vouloient venir s'établir près d'un château qui lui appartenoit, et qui étoit voisin de l'abbaye. Les malheureux serfs acceptèrent cette condition avec empressement, et jetèrent les premiers fondemens de la ville de Montauban (1).

Un grand nombre de seigneurs en France jouissoient de ce droit. On lit dans un titre de 1507, concernant les revenus de la baronnie de Saint-Martin, que le comte d'*Eu* a droit de prélibation audit lieu, quand on se marie. Quelques autres seigneurs, et particulièrement de l'Auvergne, étoient en possession de passer la première nuit des noces

(1) Les prêtres, et même les moines, jouissoient de ce droit, et le percevoient en nature. *Boëtius* raconte, à cette occasion, un fait singulier : « j'ai » vu, dit-il, à la cour de Bourges, un procè » par appel porté devant le métropolitain, pour » un certain curé de paroisse, qui prétendoit avoi » la première nuit des jeunes épousées, suivan » l'usage reçu. La demande fut rejetée avec indigna» tion, la coûtume proscrite, tout d'une voix, et le » prêtre scandaleux, condamné à l'amende ».

avec la mariée, ou seulement de mettre une cuisse nue dans le lit nuptial.

Les seigneurs ecclésiastiques se sont toujours montrés fort attachés à leurs prérogatives et à leurs droits, quoique presque toujours ces droits féodaux, ces prérogatives orgueilleuses ou insolentes, blessassent ouvertement la décence, les mœurs et la religion dont ils étoient les ministres. Mais pour des têtes féodales, les mœurs et la religion sont peu de choses devant la noblesse, et doivent toujours lui céder.

Le doyen du chapitre de Notre-Dame du Port à Clermont, pour montrer sa grande noblesse, officioit avec toute la pompe féodale. Etant à l'autel, il avoit *l'oiseau sur la perche gauche*, et on portoit devant lui la hallebarde; on la lui portoit aussi de la même manière pendant qu'on chantoit l'évangile, et aux processions; alors, il avoit lui-même l'oiseau sur le poing et il marchoit à la tête de *ses serviteurs, menant ses chiens de chasse.*

Cet orgueil ridicule, cette insulte faite à la dignité des cérémonies de l'église, n'est pas comparable à l'insolence et à l'impiété des chanoines comtes de Lyon. Ils regardoient comme un droit seigneurial, celui de ne point adorer dieu aussi humblement que les autres

chrétiens, ils se croyoient trop nobles pour se prosterner devant l'être suprême, à la manière des prêtres vulgaires, de la *canaille chrétienne*. Ils ne s'agenouilloient point lors de l'élévation du sacrement de l'autel; ils se contentoient d'appuyer un genou sur une stale. Cette conduite altière révolta *Théodore de Vichi de Champrond*, doyen du chapitre. Il en porta ses plaintes, en 1555, à la Sorbonne, qui, dans sa censure, traita cet usage d'*arrogant*, d'*impie*, de *schismatique*, de *scandaleux*; etc. Les chanoines nobles se plaignirent au roi, qui nomma des commissaires, du nombre desquels étoient plusieurs cardinaux, qui décidèrent que les chanoines de Lyon avoient raison de ne point se prosterner devant dieu, et que la censure de la Sorbonne étoit *attentatoire aux droits du chapitre*. Ce jugement ridicule fut confirmé par arrêt du conseil, du 23 août 1555.

Louis XIV étant à Lyon et assistant à la messe dans l'église de S. Jean, remarqua que les nobles chanoines demeuroient debout ou simplement appuyés sur leurs stales, pendant l'élévation; tandis que lui-même, qui étoit plus noble qu'eux, fléchissoit les deux genoux; il en témoigna sa surprise. Les chanoines, qui n'avoient pas craint de braver l'usage géné-

ral, les censures de la Sorbonne, la raison et la religion même, n'osèrent pas contrarier l'opinion du monarque, et le desir de paroître courtisans, eut plus d'empire sur leurs esprits, que n'en n'avoient eu les loix les plus sacrées (1).

CHAPITRE XIII.

Résumé et conclusion.

DANS le tableau rapide que je viens de présenter, on a vu que la noblesse française n'a dû son origine et son pouvoir qu'à des usurpations successives; que l'abus de ce pouvoir a formé une grande partie de ses droits et de ses prérogatives. On a vu les inclinations scélérates des princes et des grands de la première race et de la seconde; on a vu les nobles, sous la troisième race, occupés, sans cesse, à voler les voyageurs et les marchands sur les chemins, former des attroupemens de pillards et de meur-

(1) *Description des principaux lieux de France*, tom. VI. page 263.

triers qui, pendant cinq ou six siècles, en tems de guerre comme en tems de paix, ont désolé le royaume par leur brigandage et leur cruauté ; (1) on les a vu brigands dans leurs terres, brigands à l'armée, brigands avec des troupes de vagabonds et de voleurs, et brigands dans les cours ; on les a vu injustes, cruels, sans bonne-foi, sans probité, vils et rampans dans l'infortune, insolens et audacieux dans

---

(1) Si l'on veut un surcroît de preuves à ce que j'ai dit au neuvième chapitre sur la noblesse du quinzième siecle, on n'a qu'à y joindre le fait suivant. Quelques jours après la bataille de *Maupertuis*, gagnée par les anglais, en 1415, le roi d'Angleterre donna un dîner splendide aux seigneurs français prisonniers, et fit présent, à chacun, d'une robe de damas. Il les exhorta fort à se consoler, en leur disant, qu'ils ne devoient pas être surpris de la victoire dont il n'avoit garde de s'attribuer la gloire ; que c'étoit une vraie œuvre de dieu qui avoit voulu les punir de leurs péchés ; il leur reprocha ensuite *qu'ils commettoient des sacrilèges, en pillant et volant les églises ; qu'ils prenoient par violence toutes sortes de personnes religieuses et autres ; qu'ils ne gardoient ni foi, ni loyauté en mariage ; qu'ils opprimoient le peuple, et dévoroient sa substance, et qu'il ne pouvoit rien arriver de bien à gens coupables de tels crimes.*

la prospérité; on les a vu constamment les ennemis et les oppresseurs du peuple, et constamment les ennemis du roi. On a prouvé, contre l'opinion générale, que la monarchie n'a jamais été ébranlée que par les nobles. On a prouvé que le régime de la noblesse a produit la barbarie, qu'il a arrêté le progrès des connoissances humaines, éteint les lumières de la raison, détruit l'agriculture, le commerce et l'industrie, en détruisant la liberté en France; que les nobles se sont appauvris eux-mêmes, en appauvrissant le royaume; qu'ils ont été, en général, plus ignorans, moins utiles que les hommes des autres classes de la société; que leur orgueil étoit excessif, leurs prétentions criminelles ou ridicules; que les traitemens qu'ils exerçoient envers leurs sujets, outrageoient la raison, l'humanité, la religion, les mœurs, et contribuoient également à prouver leur tyrannie, leur sottise et leur férocité. On a prouvé que l'honneur des gentilshommes étoit immoral, destructif, opposé aux loix, au sens commun, et tout-à-fait différent du véritable honneur; que les nobles, transformés en courtisans, n'ont fait que changer de rôle, sans changer de système; qu'ils n'ont fait que substituer la

perfidie, la bassesse à la férocité; que, sous ce nouveau personnage, ils ont continué à être les ennemis des peuples, et même des rois, qu'ils ont toujours trompés, en les flattant, en leur cachant la vérité. (1)

---

(1) Pour ajouter aux traits qui peignent la bassesse des courtisans, je citerai ce que raconte *la Porte*, dans ses *mémoires*, au sujet du retour du cardinal *Mazarin* à la cour. « Ceux qui avoient » été ses plus grands ennemis, dit-il, furent les » plus empressés à se produire, et à lui faire » la révérence, *Je vis une multitude de gens de* » *qualité, faire des bassesses si honteuses, en cette* » *rencontre, que je n'aurois pas voulu être ce* » *qu'ils étoient, à condition d'en faire autant* ». *Mazarin* se mocquoit, lui-même, de ces vils seigneurs. Il répondit, un jour, à plusieurs affamés de titres, qui lui demandoient des brevets de *ducs*. « *Hé, bien! j'en ferai tant, qu'il sera aussi ridicule d'être duc, que de ne l'être pas.*

Lorsque le jeune frère de la marquise de *Pompadour*, de la célebre *catin* de Louis XV, fut introduit à la cour, tous les grands seigneurs se montrèrent les très-humbles valets de ce jeune homme, parvenu par des voies si honteuses; il disoit lui-même, avec naïveté: *je ne puis pas laisser tomber mon mouchoir, qu'à l'instant, des cordons bleus ne se baissent pour se disputer l'honneur de le ramasser*. On peut encore juger de l'état de turpitude, dans

Enfin les nobles ont été destructeurs des lettres, des sciences, destructeurs de l'agriculture, du commerce, des arts, destructeurs de la liberté, des vertus, et destructeurs des hommes, ils ont toujours détruit et jamais créé. Les découvertes, les inventions, les progrès dans tous les arts, dans toutes les sciences, tout ce qui contribue au bonheur des peuples, à la prospérité des empires, et à la gloire de l'esprit humain, a été l'ouvrage des non-nobles. Tout ce qui contribue à enchaîner la raison, à abrutir l'esprit, à dégrader le gouvernement et les hommes, a été l'ouvrage de la noblesse. (1)

---

lequel croupissoient les seigneurs de la même cour, par le trait suivant : le *duc de Tresme*, un des esclaves d'une autre catin plus méprisable encore que la Pompadour, ne la trouvant pas chez elle, écrivit à la porte de cette royale prostituée : *le sapajou de Madame la comtesse du Barri est venu pour lui rendre ses hommages, et la faire rire.* Que d'exemples semblables on pourroit réunir, pour démontrer de quelle indigne espèce est *l'honneur* des courtisans.

(1) *Charles-Quint* disoit souvent, *les nobles me dépouillent, les gens de lettres m'éclairent, et les marchands m'enrichissent.*

Ce résumé des matières contenues dans cet ouvrage, doit nécessairement faire conclure qu'il est déshonorant d'être noble. En effet, cette conséquence est naturelle, d'après le principe qui établit, dans l'ordre de la noblesse, l'hérédité des prérogatives et des distinctions honorifiques : car, si les nobles s'attribuent la faculté d'hériter de la gloire de leurs ayeux, ils doivent aussi hériter de la honte que leurs crimes ont encourue, parce que l'une ne peut pas être transmissible sans l'autre, et qu'il faut, ou les admettre, ou renoncer à tous les deux. Les actions des nobles n'offrant qu'un tissu de crimes et d'absurdités, elles ne doivent, dans l'hypothèse de la transmission, réfléchir, sur leur postérité, que du déshonneur.

Cette conséquence qui résulte nécessairement du préjugé de l'hérédité de la noblesse, et des preuves établies dans cette histoire, est affligeante, inique, et, par cela même, ramène à ce principe de morale universelle, qui ne reconnoît que le mérite et les vices personnels, et qui rejette bien loin l'hérédité de l'honneur et de l'infamie. L'histoire de la noblesse étant parfaitement connue, ce principe dont j'ai démontré la vérité et l'importance dans *l'introduction* de

cet ouvrage, devient très-avantageux aux nobles, et les délivre du poids des iniquités de leurs ayeux.

Si les nobles cessent d'envisager la question sous le point de vue moral, et qu'ils regardent la noblesse comme une propriété inaltérable, un droit réel, on peut leur répondre qu'une propriété, qu'un droit dont l'existence gêne, outrage, dépouille la plus grande partie de la nation, aussi-tôt que la nation le révoque, doit cesser d'exister, quand même la nation y auroit autrefois donné son consentement, parce que ses intérêts sont ses droits, et que ses droits ne prescrivent point; mais la prétendue propriété de la noblesse n'est fondée sur aucun titre que la nation ait consenti. Son origine ne présente, au contraire, que des usurpations; et des usurpations, pour être anciennes, ne sont pas des titres; et quand même les droits, les privilèges et les exemptions de la noblesse, seroient fondés sur des titres, cela n'empêcheroit pas que la nation eût la facultéde les révoquer.

Les nobles d'ancienne race, n'ont point, à proprement parler, de titres de noblesse; ils n'ont que la preuve de la possession, et l'histoire nous apprend que cette possession

est le fruit d'attentats aux droits du peuple et des monarques. Le plus grand nombre des nobles d'aujourd'hui ont été ennoblis pour de l'argent. Cette origine est honteuse ; mais elle est légale au moins dans ses formes ; elle est l'effet d'un certain ordre de chose établie ; enfin cette noblesse a été payée. Celle des nobles de race, au contraire, suppose des atteintes à l'ordre général, une violation à la foi jurée, enfin une noblesse volée et arrachée par la violence.

La noblesse ne peut être vendue par les rois. Dans l'acception métaphysique ; dieu seul peut, par un miracle, donner la noblesse de l'ame à celui qui ne l'a pas, et les rois ne font pas des miracles. Considérée comme privilège, la noblesse ne peut encore être accordée à un seul homme, qu'aux dépens de la nation entière ; il faut que la nation entière y consente. Ces privilèges sont un accroissement de charge sur les non-privilégiés ; c'est un véritable impôt qu'ils ont à supporter. Le roi, dans l'ancien régime, même, n'avoit pas le droit d'établir de nouveaux impôts, sans le consentement de la nation ; il l'a reconnu. Si le roi n'avoit pas le droit d'accorder à un seul homme, des privilèges qui sont une

sorte d'imposition, à plus forte raison ne l'avoit-il pas d'étendre ces priviléges sur toute la postérité de cet homme.

Il est une autre espèce de noblesse bien plus distinguée que les deux premières, mais dont l'hérédité n'est pas mieux fondée. C'est celle qui doit son origine à quelques découvertes importantes, à quelques actions utiles, à quelques grands services rendus à la patrie. Les exemples de tels ennoblissemens étoient rares autrefois; ils ont été un peu plus communs dans ces derniers tems, parce que les lumières de la raison avoient fait plus de progrès. Ce que le roi pouvoit accorder à ces derniers, n'étoit encore que des priviléges; en supposant que leur cession eût été sanctionnée par le consentement tacite de toute la nation, ils ne pouvoient être considérés que comme la récompense d'une action utile, et ne pouvoient pas être transmissibles à des descendans qui n'avoient point fait d'action utile, parce que c'est une injustice, c'est un mal réel, de récompenser ceux qui ne l'ont point mérité.

Je ne parlerai pas d'une autre espèce de noblesse assez nombreuse, et faite pour verser l'opprobre sur le corps entier des nobles; celle

telle qui est acquise par des turpitudes, par des crimes bas, par de *sales emplois*. Les nobles, par une complaisance flétrissante, ont admis, parmi eux, des sujets qui n'auroient dû trouver de place qu'à Bicêtre. Ils se sont honorés de leurs alliances, se sont empressés de partager leur fortune qui étoit le prix de l'infamie.

De tout ce qu'on vient de dire, il faut conclure que la noblesse n'étoit point un corps d'hommes nobles par l'ame, que ses privilèges, ses distinctions n'étoient point un droit; que son régime étoit même un vice radical dans l'état, dont elle a, de tous tems, été le fléau; qu'elle ne peut subsister dans une constitution libre, étant, comme le dit Machiavel, *une vermine qui carie insensiblement la liberté*; et qu'un des plus grands bienfaits de l'assemblée nationale, une de ses opérations, qui doit assurer la durée de la liberté publique, c'est la destruction totale du régime féodal, des qualifications, des distinctions des nobles, jusques dans leurs moindres traces.

Si la lecture de cet ouvrage a inspiré de l'indignation contre les ci-devant nobles, et du mépris pour leurs personnes, je déclare que ce ne sont point là les sentimens que

j'ai voulu faire naître, et que ce n'est point les individus, mais le seul régime de la noblesse que j'ai prétendu peindre avec les couleurs qui lui conviennent, et faire détester. Je n'ai attaqué les personnes, que lorsque leurs vices, leur caractère tendoient à établir les vices, l'esprit ou le caractère de la noblesse, alors j'ai dû le faire sans ménagement. Je n'ai pas non plus prétendu persuader que la noblesse n'ait produit aucun homme d'un mérite réel.

Il a existé, sur-tout depuis les progrès de la philosophie, des nobles fort au-dessus de leur noblesse, assez grands, assez judicieux, pour triompher d'un préjugé qui flattoit leur vanité, mais qui blessoit leur raison. Le vice, d'ailleurs, qui, dans tous les tems, a corrompu l'esprit des nobles, qui a perverti leur raison, n'étoit pas plus dans leur cœur, que dans celui des autres hommes; mais il existoit dans le régime même de la noblesse. C'est sur ce vice, dont les effets ont été jusqu'à présent peu connus, que j'ai voulu fixer l'attention. C'est le préjugé qui fait regarder ce vice comme légitime, comme respectable, que j'ai voulu contribuer à détruire.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

FIN de la Table.

ERRATA.

Page 19, ligne 2 du sommaire, livrèrent, *lisez* livrent

Page 22, ligne dernière de la note, out, *lisez* tout ; de la ehasse, *lisez* de la chasse

Page 35, ligne 20, l'enfreindre, *lisez* la violer. *Ligne suivante*, observa, *lisez* remplit

Page 44, ligne 20 de la note, refusa l'absolution et accorda l'argent, *lisez* refusa l'argent et accorda l'absolution

Page 60, ligne première, d'Amart, *lisez* d'Omart

Page 89, ligne 18, renommé chef, *lisez* chef renommé

Page 104, ligne 11, Regnant, *lisez* Regnaut. *Ligne suivante*, comtes, *lisez* comte

Page 128, page après Charles VII, *effacez ce qui suit jusqu'à ces mots* : fut même souvent

Même page, au troisième vers de la citation, sous enseigne, *lisez* sous son enseigne

Page 184, après le mot usage, *mettez* une virgule *au lieu* d'un point

Page 211, ligne 13, Montesquiot, *lisez* Montesquiou, *et ôtez la parenthèse qui suit*

Page 220, ligne 3 Biragua de Secremore, *lisez* Birague de Sacremore

Même page, ligne 6, Cristophe, *lisez* Christophe

Page 239, ligne 17, ce pieux prince, *retranchez* pieux

Page 240, ligne 12, Ratamne, *lisez* Ratramne

Même page, ligne 21, des lettres et sciences, *lisez* des lettres et des sciences

Page 244, ligne 18, se déserte, *lisez* se faisoient

Page 250, ligne 13, vendirent aussi, *retranchez* aussi

Page 257, ligne 20, pape Figuière, *lisez* Papefiguiere

Page 269, ligne 5, en, *lisez* et

Page 270, ligne 8, lèze eux, *lisez* lez eux

Page 278, ligne 3 de la note, et ceux du, *lisez* et celui du

Même page, ligne 4 de la note, et celui privilège, *lisez* et ce privilège

Page 289, *ligne* 8, celles, *lisez* celle

Page 296, *ligne* 2, S. Germains, *lisez* Saint-Germain

Page 299, *ligne* 9, ce siècle, *lisez* notre siècle

Page 301, *ligne* 13, sont, *lisez* étoient.

Page 315, *ligne dernière de la note*, peigent, *lisez* peignent

Page 317, *ligne* 2, novrage, *lisez* ouvrage

